



MANUEL

Les organisations régionales et le Programme d'action des Nations unies sur les armes légères (PoA)

Eric G. Berman et Kerry Maze



Federal Foreign Office



Droits d'auteur

Publié en Suisse par le Small Arms Survey

© Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales et du développement,
Genève 2012

Première publication en anglais, intitulée *Regional Organizations and the UN Programme of Action on Small Arms (PoA)* : août 2012, réimprimée avec corrections en septembre 2014

Publication en français : version web disponible en juin 2014, imprimée avec corrections en septembre 2014

La documentation présentée dans cet ouvrage, incluant des mises à jour sur la version anglaise, est disponible en ligne sur: www.smallarmssurvey.org/?ro-poa.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, ni mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du Small Arms Survey, ou de manière expressément autorisée par la loi ou en vertu des accords de l'organisation des droits de reprographie. Toute question concernant la reproduction en dehors de la portée de ce qui précède doit être adressée au Directeur des publications, Small Arms Survey, à l'adresse ci-dessous.

Small Arms Survey
Institut de hautes études internationales et du développement
47 Avenue Blanc
1202 Genève, Suisse

Document édité par Alex Potter (fpcc@mtnloaded.co.za)

Traduction par Danièle Fayer-Stern (GRIP)

Relecture par Olivia Denonville

Cartographie par Jillian Luff, MAPgrafix (www.mapgrafix.com)

Conception et composition en Optima par Richard Jones (rick@studioexile.com)

Mise en page par Frank Benno Junghanns (fbj@raumfisch.de)

Imprimé en France par GPS

ISBN 978-2-940-548-04-0

La présente traduction française se base sur la version originale du Manuel, publiée en 2012 en anglais. Outre quelques corrections mineures, la version française correspond entièrement au Manuel en anglais et reflète dès lors les informations récoltées en 2012.

Table des matières

Le Small Arms Survey	v	CEDEAO/Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest	28
Préface	vi	CEEAC/Communauté économique des États d'Afrique centrale	30
Avant-propos	vii	CEMAC/Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	32
Remerciements	viii	CEN-SAD/ Communauté des États sahélo-sahariens	34
Liste des encadrés, figures et tableaux	x	CEPGL/Communauté économique des pays des Grands Lacs	36
Listes des abréviations et acronymes	xi	CIRGL/Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs	38
Partie I. Introduction et aperçu général	1	COI/Commission de l'Océan Indien	40
Importance des organisations régionales	2	COMESA/Marché commun de l'Afrique orientale et australe	42
Organisations régionales : au-delà des plus connues	4	IGAD/Autorité intergouvernementale pour le développement	44
Examen d'une sélection d'engagements envers le PoA	9	OCCPAE/Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est	46
Comment utiliser ce Manuel	12	RECSA/Centre régional de lutte contre les armes légères dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes	48
Observations et aspirations	14	SADC/Communauté de développement de l'Afrique australe	50
Partie II. Profils des organisations régionales	19	SARPPCO/Organisation régionale de coopération des chefs de police d'Afrique australe	52
Afrique		UA/Union africaine	54
CAE/Communauté d'Afrique de l'Est	22	UFM/Union du fleuve Mano	56
CCPAC/Comité des chefs de police d'Afrique centrale	24	UMA/Union du Maghreb arabe	58
CCPAO/Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest	26	Les Amériques	
		AMERIPOL/Communauté des polices d'Amérique	62
		CAN/Communauté andine	64
		CARICOM/Communauté caribéenne	66
		MERCOSUR/Marché commun du Sud	68
		OEA/Organisation des États américains	70
		SICA/Système d'intégration d'Amérique centrale	72
		UNASUR/Union des nations sud-américaines	74

Asie

ANASE/Association des nations de l'Asie du Sud-est	78
APEC/Coopération économique Asie-Pacifique	80
ASACR/Association sud-asiatique de coopération régionale	82
ASEANAPOL/ Chefs de police de l'ANASE	84
BIMSTEC/Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération multisectorielle et économique	86
CCG/Conseil de coopération des États arabes du Golfe	88
CEI/Communauté des États indépendants	90
CICA/Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie	92
EurAsEC/Communauté économique eurasiatique	94
GUAM/Organisation pour la démocratie et le développement économique—GUAM	96
LEA/Ligue des États arabes	98
OCS/Organisation de coopération de Shanghai	100
OTSC/Organisation du Traité de sécurité collective	102

Europe

CCR/Conseil de coopération régionale	106
CEMN/Organisation de coopération économique de la mer Noire	108
EUROCONTROL/Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne	110
Europol/Office européen de police	112
OSCE/Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	114
OTAN/Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	116
RACVIAC/Centre d'aide régional pour la vérification et la mise en œuvre du contrôle des armements (Centre pour la coopération en matière de sécurité)	118
SELEC/Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-est	120

UD/Union douanière du Bélarus, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie	122
UE/ Union européenne	124

Océanie

FIP/Forum des îles du Pacifique	128
OCO/Organisation douanière d'Océanie	130
PICP/Chefs de police des îles du Pacifique	132

Partie III. Annexes 135

Annexe 1	
Membres des organisations régionales présentées	136
Annexe 2	
Affiliations des organisations régionales présentées par région	138
Annexe 3	
Affiliations des États membres de l'ONU aux organisations régionales présentées	147
Annexe 4	
Programme d'action des Nations unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects	151

Partie IV. Sources 157

Sources de la partie I	158
Sources de la partie II	160
Afrique	160
Amériques	168
Asie	172
Europe	180
Océanie	184

Un guide des symboles utilisés dans les profils se trouve dans le dépliant de la couverture du Manuel.

Le Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un programme de recherche indépendant situé au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève, en Suisse. Fondé en 1999, ce projet bénéficie du soutien du Département fédéral des Affaires étrangères suisse et de contributions régulières des gouvernements allemand, américain, australien, belge, britannique, canadien, danois, finlandais, néerlandais, norvégien et suédois. Le Survey est également reconnaissant envers la France, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne pour leurs contributions antérieures. Le Survey souhaite également saluer les fondations et les différentes entités des Nations unies pour le soutien financier qu'elles lui ont apporté.

Les objectifs du Small Arms Survey sont les suivants : constituer la principale source internationale d'informations publiques sur tous les aspects relatifs aux armes légères et à la violence armée, servir de centre de référence en termes d'informations et de recherches sur les armes légères et la violence armée pour les gouvernements, décideurs politiques, chercheurs et militants, être un observateur des initiatives nationales et internationales (officielles et non gouvernementales) portant sur les armes légères, soutenir les efforts destinés à résoudre les effets de la prolifération et de l'usage abusif des armes légères et faire office de centre de documentation pour le partage d'information et la diffusion des meilleures pratiques.

Le Survey finance également des recherches sur le terrain et la collecte d'informations, notamment dans les États et les régions les plus touchés. Le projet dispose d'une équipe internationale d'experts dans les domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. Il collabore, en outre, avec un réseau de chercheurs, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays.

Small Arms Survey
Institut de hautes études internationales et du développement
47 Avenue Blanc
1202 Genève, Suisse

p +41 22 908 5777

f +41 22 732 2738

e sas@smallarmssurvey.org

w www.smallarmssurvey.org

Préface

Les profils présentés dans ce Manuel se basent sur les résultats d'une vaste recherche documentaire, d'entretiens et de consultations avec les représentants des organisations régionales, ainsi que sur une correspondance avec des bailleurs de fonds et des praticiens qui connaissent bien les acteurs et les activités dont il est question. L'équipe de recherche du Small Arms Survey a déployé d'importants efforts pour contacter toutes les organisations régionales présentées afin d'obtenir leur contribution et leur appui.

Bon nombre d'organisations ont consacré beaucoup d'énergie à la finalisation des profils et leur contribution a consolidé cette étude. Certaines organisations ont choisi de ne pas participer. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour les y intéresser et leur permettre de commenter les premières versions.

Certaines divergences d'opinion ou le manque d'espace nous ont parfois amenés à demander des avis extérieurs. En aucun cas les profils ne constituent des positions ou documents officiels de chacune de ces organisations régionales ; ils sont le résultat des travaux des deux auteurs du volume. Le format des profils obéit au style rédactionnel du Small Arms Survey.

En conséquence, les noms des pays et des frontières utilisés dans les cartes peuvent ne pas correspondre entièrement aux accords et aux directives internes de l'organisation régionale. Certains pays peuvent également être en désaccord avec les désignations géographiques. Notre décision de localiser certaines

organisations dans une seule région géographique – alors que leurs membres se situent dans plusieurs – ne manquera pas d'étonner (ce choix étant destiné à faire de l'Annexe 3 un outil de référence plus utile). Nous reconnaissons les sensibilités inhérentes à ces questions et apprécierons la compréhension du lecteur à cet égard.

Il importe de noter que cette étude ne doit pas être considérée comme une évaluation formelle de quelque organisation régionale en particulier. L'attribution des icônes correspondant aux activités liées au PoA est subjective. Le nombre d'icônes affiché n'est pas proportionnel à l'importance de l'organisation. En outre, « l'attribution » d'une icône n'est pas un indice d'efficacité. En revanche, les icônes sont destinées à être des guides utiles, stimulant la discussion et le débat.

Veuillez également consulter le site Internet du Small Arms Survey pour une version électronique de cette étude, qui comprendra des liens vers de nombreux documents mis en évidence dans le texte. Nous mettrons régulièrement à jour les points de contact des organisations régionales sur notre site et présentons, le cas échéant, les profils d'autres organisations régionales.

— Eric G. Berman

Directeur, Small Arms Survey

Genève, Suisse

Juillet 2012

Avant-propos

En réalisant le présent Manuel des organisations régionales actives dans le domaine des armes légères et de petit calibre, le Small Arms Survey a réussi à combler une importante lacune. À ce jour, en effet, les activités régionales concernant les armes légères et de petit calibre n'avaient jamais été compilées de manière si complète et succincte. Grâce à cette étude, toute une série d'initiatives et d'institutions sont à présent disponibles d'un seul coup d'œil. L'Allemagne est heureuse d'avoir pu contribuer à ce résultat en finançant cette publication.

Les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus important dans le contrôle des armes légères. Une raison évidente en est la nature régionale de cette problématique : les armes légères illicites sont souvent liées à des conflits régionaux ou font l'objet d'une contrebande d'envergure régionale. La coopération transfrontalière, le partage de l'information et l'harmonisation régionale du marquage et du traçage sont des éléments essentiels d'un mécanisme efficace de contrôle des armes légères. Une autre raison est la connaissance régionale nécessaire pour lutter contre les armes légères et de petit calibre illicites : les contextes politiques, juridiques et historiques, ainsi que la nature de l'enjeu, ont presque toujours des spécificités régionales uniques et très marquées. C'est la raison pour laquelle un accent particulier a été mis sur les organisations régionales dans le processus de préparation de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action de l'ONU pour lutter contre le commerce illicite des armes légères (PoA), et leur impact s'avérera sans aucun

doute crucial au cours de la Conférence d'examen elle-même. Dans ce contexte, la publication de ce Manuel est très opportune.

L'Allemagne possède une longue tradition de coopération avec les organisations régionales dans le secteur de la sécurité. L'un de ses projets les plus importants sur les armes légères et de petit calibre au cours des dernières années a été son soutien à la Communauté d'Afrique de l'Est, en ce compris la mise en place d'un mécanisme de marquage et de traçage et le renforcement de la coopération politique et en matière de sécurité dans la région. Nous avons collaboré avec la Ligue de États arabes, avec la Communauté andine et avec le Système d'intégration d'Amérique centrale. Nous sommes impatients d'élargir notre coopération avec des entités régionales, en particulier compte tenu des nouveaux enjeux liés aux armes légères, comme le flux des armes illicites faisant suite au conflit de 2011 en Libye.

Le présent Manuel fournit une mine d'informations sur des activités régionales – y compris certains faits surprenants ou peu connus. L'étude présente un certain nombre d'organisations régionales qui ne comptent pas parmi les plus connues dans le secteur des armes légères. Il établit aussi des connexions utiles entre les communautés de lutte contre le narcotrafic, le terrorisme et le crime transnational. J'ai trouvé cette publication très utile et suis convaincu qu'elle sera d'une grande aide pour d'autres gouvernements, organisations internationales et régionales ainsi que pour toutes les parties prenantes dans le domaine de la sécurité. Elle mérite d'être largement diffusée et je suis impatient de pouvoir soutenir le Small Arms Survey dans ses futurs travaux d'exploration du rôle des acteurs qui y sont cités dans la lutte contre l'utilisation et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre.

— **Ambassadeur Rolf Nickel**

Commissaire du gouvernement fédéral allemand
pour le désarmement et le contrôle des armes, 15 mai 2012

Remerciements

L'élaboration de ce Manuel a pris plusieurs années. Les personnes et les gouvernements à remercier sont donc nombreux.

Le projet a bénéficié de l'assistance financière du gouvernement allemand. Nous sommes reconnaissants envers Wolfgang Bindseil, Detlev Wolter et leurs collègues du ministère des Affaires étrangères à Berlin pour leur soutien. Nous remercions également le Département d'État des États-Unis pour leur assistance financière.

Nous avons apprécié le temps et l'aide offerts par les représentants des organisations régionales, ainsi que leur personnel, pour organiser des visites au sein de leurs sièges ou bureaux de programmes. Il s'agit notamment de : l'APEC, l'ASEANAPOL, CARICOM, du CCR, du FIP, l'OCO, l'OSCE, l'OTAN, du PICP et du RECSA. Ces visites nous ont permis de comprendre en profondeur la teneur des activités des organisations. Nous ne pouvons citer ici toutes les personnes que nous avons rencontrées ni tous les représentants et points de contact qui ont contribué à la compilation des profils. Toutefois certaines personnes ont été particulièrement généreuses en temps et en information : Claudia Carolina Acosta Velásquez, Cyriaque Agnekethom, Ioane Alama, Desy Andriani, Emmanuel Assama, Maria Brandstetter, Callixtus Joseph, Michael Chapnick, Ervin Dervina, Kyla Evans, Liliane Gashumba, Issa Goffa, Verónica Gómez, Meltem Güney, Martin Kimani, Linda Koroma, Farah Monika, Hefer Morataya, Elizabeth Mutunga, Jacques Mvom, Marie Thérèse Ngo Ndombol, Leonard

Onyonyi, Jelena Radakovic, Francis Xavier Rwego, Eva Sacasa, Mala Selvaraju, Stephen Singo, Salimata Sow, Sorin Sterie, Carolin Thielking et Mike Urban. Erin De Glanville, Barbara Munube et Alison August Treppel méritent une mention particulière pour la bonne grâce avec laquelle ils ont accepté dès le début les contraintes d'espaces et les fréquentes modifications de texte.

Gillian Goh, Catherine Guicherd, Roman Hunger, Kent Jamison, Christian Koch, Agnes Marcaillou, Jim McLay, Mohammed Nore-Alam, Daniel Prins, Melanie Regimbal, Francis Sang, Jacqueline Seck-Diouf et Anthony Simpson ont fourni des informations, ainsi que l'accès aux organisations régionales ou aux forums sur les armes légères au sein desquels ces organisations régionales étaient actives.

Outre les représentants nommés ci-dessus, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance pour l'excellente coopération du Bureau des Nations unies pour les affaires du désarmement et ses trois bureaux régionaux à Katmandou, Lima et Lomé.

Philip Alpers, Amanda Cowl, Kenneth Epps, Nicolas Gerard, Bill Godnick, Paul Holtom, Amber Jitts, Guy Lamb, Lina Maria Montén, Suneeta Millington, Jean-Philippe Morange, Augusta Muchai, Wolf-Christian Paes, Tyler Pratt, Francis Wairagu et Robert Zuber ont tous apporté une aide précieuse pour revoir et améliorer les profils ainsi que d'autres parties du manuscrit.

Bon nombre de nos collègues du Survey ont contribué utilement au projet. Glenn McDonald et Sarah Parker nous ont généreusement fait bénéficier de leurs clairvoyance et expertise dans la définition des profils. Le projet a également bénéficié de l'aide à la recherche fournie par Takhmina Karimova, Chelsea Kelly, Pilar Reina, Elizabeth Simpson, Cristina Tavares de Bastos, Lauren Tracey et Kristen Visakay. À cet égard, nous remercions en parti-

culier Dauren Aben, qui s'est chargée de plusieurs profils. Les nombreuses suggestions et analyses de Martin Field ont permis de rendre le produit final plus attractif et facile d'utilisation. Les consultants à long terme du Survey, Richard Jones, Julian Knott et Jillian Luff, ont fourni un excellent travail en ce qui concerne le format, les icônes et les cartes du Manuel, et le manuscrit a bénéficié de l'œil et de la plume acérés des relecteur Alex Potter et correcteur Donald Strachan. Nous avons également eu la chance de travailler avec la consultante éditoriale Estelle Jobson, rapide, joviale et bien organisée.

Enfin, Natacha Cornaz mérite une mention spéciale pour nous avoir considérablement aidé à assembler la myriade de matériels pour finaliser l'étude, relire l'entièreté du manuscrit et se charger de plusieurs profils.

La traduction en français de ce Manuel a été confiée aux bons soins de Danièle Fayer-Stern, du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). Celle-ci a été épaulée par les membres de l'équipe du GRIP qui ont révisé la traduction à la lumière de leur expertise, et nous aideront à la promouvoir et la diffuser auprès des différents acteurs francophones engagés dans les travaux liés au Programme d'Action. Le Manuel en français a été mis en page par Frank Benno Junghanns et relu par Olivia Denonville, également chargée de coordonner la publication de cette version. Enfin, nous remercions vivement l'*Office of Weapons Removal and Abatement*, du Département d'État des États-Unis, qui a entièrement financé la traduction et l'impression de ce Manuel en français.

— Eric G. Berman et Kerry Maze

Genève, Suisse

Août 2014

Liste des encadrés, figures et tableaux

- Encadré 1** Centres régionaux des Nations unies pour la paix et le désarmement
- Figure 1** « Enchevêtrement » des adhésions aux organisations africaines
- Figure 2** Information concernant l'organisation régionale
- Tableau 1** Sélection de mesures régionales sur les armes légères illicites avant juin 2001
- Tableau 2** Réunions internationales soutenant le rôle des organisations régionales dans la mise en œuvre du PoA, 2004–2010
- Tableau 3** Les 52 organisations régionales présentées dans ce Manuel
- Tableau 4** Membres des organisations régionales présentées qui ne sont pas des États membres de l'ONU
- Tableau 5** Soutien des organisations régionales en faveur des engagements pris en vertu du PoA et icônes utilisées dans ce Manuel

Liste des abréviations et acronymes

ADM	Arme de destruction massive
AGNU	Assemblée générale des Nations unies
ALPC	Armes légères et de petit calibre
AMERIPOL	Communauté des polices d'Amérique
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-est
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique/Asia-Pacific Economic Cooperation
APF	Facilité de soutien à la paix en Afrique/African Peace Facility
ASA	Association de l'Asie du Sud-est
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ASEANAPOL	Chefs de police de l'ANASE
BAD	Banque africaine de développement
BCMS	Bosniaque, Croate, Monténégrin, Serbe
BDCE	Banque de développement du Conseil de l'Europe
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BH	Bosnie-Herzégovine
BIMSTEC	Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération multisectorielle et économique
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est/East African Community

CAN	Communauté andine/Comunidad Andina
CARICOM	Communauté caribéenne
CASAC	(SICA) Programme centraméricain pour le contrôle des armes légères et de petit calibre/ Programa Centroamericano de Control de Armas Pequeñas y Ligeras
CCG	Conseil de coopération des États arabes du Golfe/Conseil de coopération du Golfe
CCIR	Comité de coordination interrégionale
CCPAC	Comité des chefs de police d'Afrique centrale
CCPAO	Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest
CCPPS	Conférence des chefs de police du Pacifique Sud
CCR	Conseil de coopération régionale
CDS	(UNASUR) Conseil de défense de l'Amérique du Sud/Consejo de Defensa Suramericano
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté économique européenne
CEE-ONU	Commission économique des Nations unies pour l'Europe
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEED	(UNASUR) Centre des études stratégiques de défense/Centro de Estudios Estratégicos de Defensa
CEI	Communauté des États indépendants
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEMN	Organisation de coopération économique de la mer Noire
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communauté économique régionale
CEWARN	(IGAD) Mécanisme d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit
CHARM	(OCO) Réunion régionale des chefs d'administration douanières
CICA	Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie/Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia

CIFTA	Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs, et d'autres matériels connexes/Convención Interamericana contra la Fabricación y el Tráfico Ilícitos de Armas de Fuego, Municiones, Explosivos y otros Materiales Relacionados
CIRGL	Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs
CMC	(MERCOSUR) Conseil du marché commun/Consejo del Mercado Común
CNMI	Commonwealth des Îles Mariannes du Nord/Commonwealth of Northern Mariana Islands
COARM	(UE) Groupe de travail sur les exportations d'armes conventionnelles
CODUN	(UE) Groupe de travail « Désarmement global et maîtrise des armements »
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CPEA	Conseil du partenariat euro-atlantique
CPI	Cour pénale internationale
CRIN	(OCO) Réseau régional du renseignement douanier/Customs Regional Intelligence Network
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CSSDCA	Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique
CTTF	(APEC) Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme/Counter-Terrorism Task Force
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DFID	(Royaume-Uni) Département du développement international/Department for International Development
DIHPSS	(CEEAC) Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité
EAU	Émirats arabes unis
ECOSAP	Programme de contrôle des armes légères de la CEDEAO
EU	États-Unis
EUR	Euro(s)
EurAsEC	Communauté économique eurasiatique
EUROCONTROL	Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
Europol	Office européen de police

FFA	(FIP) Agence des pêches du Forum
FIP	Forum des îles du Pacifique
FOMUC	Force multinationale en Centrafrique
FR	Fédération de Russie
FRSC	(FIP) Comité de sécurité régionale du Forum
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale/Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GTZ	Société allemande pour la coopération technique/Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
GUAM	GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie) Organisation pour la démocratie et le développement économique
GUUAM	Géorgie, Ukraine, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Moldavie
ICPAT	Programme de renforcement des capacités contre le terrorisme de l'IGAD
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement/Intergovernmental Authority on Development
IGADD	Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement
IIMS	(GUAM) Système intergouvernemental de gestion de l'information
IMPACS	(CARICOM) Agence d'exécution pour la prévention du crime et la promotion de la sécurité
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
ISS	Institut d'études de sécurité/Institute for Security Studies
ISSP	Programme du secteur de sécurité de l'IGAD
ITC	Commission du commerce international
LBC	Lutte contre le blanchiment des capitaux
LEA	Ligue des États arabes
LES	(OCO) Division d'application de la loi et de sécurité
LFT	Lutte contre le financement du terrorisme
MANPADS	Système(s) portatif(s) de défense aérienne

MERCOSUR	Marché commun du Sud/Mercado Común del Sur
MICOPAX	Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine
MINUK	Mission de l'ONU au Kosovo
MoU	Protocole d'accord/Memorandum of understanding
MRC	Mesures de renforcement de la confiance
MSIAC	(OTAN) Centre d'information et d'analyse sur la sécurité des munitions
N/D	Non disponible
NAMSA	Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement
OCCPAE	Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OCI	Organisation de la conférence islamique
OCO	Organisation des douanes d'Océanie/Oceania Customs Organization
OCS	Organisation de coopération de Shanghai
ODECA	Organisation des États d'Amérique centrale/Organización de Estados Centroamericanos
OEA	Organisation des États américains
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUSIDA	(ONU) Programme commun des Nations unies sur le HIV/SIDA
OR	Organisation régionale
OSC	Organisation de la société civile
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAPS	(CEEAC) Programme d'appui en matière de paix et de sécurité

PCASED	Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement
PCN	Point de contact national
PDB	Produit domestique brut
PFN	Point focal national
PICP	Chefs de police des îles du Pacifique/Pacific Islands Chiefs of Police
PIDC	Conférence des directeurs de services d'immigration du Pacifique
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PoA	Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
PoA-ISS	Système d'appui à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies
POC	Point de contact
PPP	(OTAN) Partenariat pour la paix
PSSM	Sécurité physique et gestion des stocks/Physical security and stockpile management
PTCCC	Centre de coordination de la lutte contre le crime transnational dans le Pacifique
RACVIAC	RACVIAC – Centre pour la coopération en matière de sécurité
RAMSI	Mission d'assistance régionale aux Îles Salomon
RASALAC	Réseau d'action sur les armes légères en Afrique centrale
RASALAO	Réseau d'action sur les armes légères d'Afrique de l'Ouest
RASD	République arabe sahraouie et démocratique
RASR	Approche régionale pour la réduction des stocks/Regional Approach to Stockpile Reduction
RATS	(OCS) Structure régionale de lutte contre le terrorisme
RBE	Réunion biennale des États
RBE3	Troisième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
RBE4	Quatrième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects

RCA	République centrafricaine
RCC	(SARPCCO) Comité de coordination régionale
RDB	(UNODA) Service du désarmement régional
RDC	République démocratique du Congo
RECSA	Centre régional de lutte contre les armes légères dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes
REG	Réunion d'experts gouvernementaux
RevCon	Conférence d'examen du PoA de l'ONU
RMDS/G	(SEESAC) Normes et directives de micro-désarmement régional
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe/Southern African Development Community
SADCPOL	Police de la SADC
SARPCCO	Organisation régionale de coopération des chefs de police d'Afrique australe/Southern African Regional Police Chiefs Cooperation Organization
SCP	Secrétariat de la Communauté du Pacifique
SECI	Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-est
SEECF	Processus de coopération en Europe du Sud-est
SEESAC	Centre régional d'Europe du Sud-est d'échange d'informations pour la réduction d'armes légères et de petit calibre
SELEC	Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-est
SEPCA	Association des chefs de police d'Europe du Sud-est
SFIP	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
SGNU	Secrétaire général des Nations unies
SICA	Système d'intégration d'Amérique centrale/Sistema de la Integración Centroamericana
SIE	(OTAN) Échange structuré d'information
SOP	Procédures opérationnelles standard
STAR	(APEC) Sécurité du commerce dans la région d'Asie-Pacifique
SVG	Saint-Vincent-et-les-Grenadines

TBO	Territoire britannique d'outre-mer
UA	Union africaine
UD	Union douanière du Bélarus, Kazakhstan et de la Fédération de Russie
UDAA	Union douanière d'Afrique australe
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest-africaine
UFM	Union du fleuve Mano
UMA	Union du Maghreb arabe
UNASUR	Union des nations sudaméricaines/Unión de Naciones Suramericanas
UNICEF	Fond des Nations unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement
UNLIREC	Centre régional des Nations unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
UNODA	Bureau des Affaires du désarmement des Nations unies
UNODC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
UNRCPD	Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
UNREC	Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique
UNROCA	Registre des armes classiques des Nations unies
UNSAC	Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USAID	Agence américaine pour le développement international
USD	Dollar(s) des États-Unis
UXO	Munitions non explosées
WGSIM	(FIP) Groupe de travail pour le renforcement de la gestion de l'information
ZEP	Zone d'échanges préférentiels pour les États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe



PARTIE I

Introduction et aperçu

L'importance des organisations régionales

Lutter contre le commerce illicite des armes légères nécessite une action régionale. Dans de nombreux pays, les armes légères circulent en abondance en dehors de tout contrôle étatique. Elles sont faciles à dissimuler et leur faible poids facilite leur transport à travers les frontières internationales. La demande transfrontalière en armes de ce type, les plantureux bénéfices anticipés et l'absence ou l'inefficacité des lois nationales réglementant le courtage et le trafic d'armes à travers des frontières poreuses, sont autant d'éléments qui appellent une coopération régionale.

Les organisations régionales étudient le problème du commerce illicite des armes légères depuis les années 1990. Les premières mesures régionales comprenaient des contrôles juridiquement contraignants des importations, du marquage et de la possession d'armes ; des mesures de confiance comme le partage de l'information sur les importations et exportations d'armes légères et des engagements politiques concernant le développement de la législation nationale, la mise sur pied d'un programme et l'appui à la recherche. Des organisations de toutes les régions du monde ont pris part à ces premières initiatives (voir tableau 1).

C'est dans ce contexte que les États membres de l'ONU se sont réunis en 2001 pour aborder le problème du trafic d'armes légères. Ils ont reconnu la dimension régionale du problème et appelé les organisations régionales à contribuer à la solution. Le Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et

Tableau 1. Sélection de mesures régionales sur les armes légères illicites, avant juin 2001

Année	Organisation régionale	Instrument politique / mesure prise
1997	Organisation des États américains (OEA)	Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs, et d'autres matériels connexes (CIFTA)
1997	Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ANASE)	Déclaration de l'ANASE sur le crime transnational
1998	Marché commun du Sud (MERCOSUR)	Déclaration présidentielle du Cône Sud sur la lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, munitions et matériels connexes
1998	Union européenne (UE)	Code de conduite sur les exportations d'armements
1998	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	Déclaration d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest
1999	Association des nations d'Asie du Sud-est (ANASE)	Plan d'action de l'ANASE pour lutter contre le crime transnational
2000	Forum des îles du Pacifique (FIP)	Vers une approche commune du contrôle des armements (« Plan-cadre Nadi »)
2000	Secrétariat de Nairobi (aujourd'hui connu sous le nom de RECSA)	Déclaration de Nairobi sur le problème des armes légères illicites dans la Région des Grands Lacs
2000	N/D	Déclaration d'Antigua sur la prolifération des armes légères dans la région d'Amérique centrale
2000	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre
2000	Organisation de l'unité africaine (OUA, aujourd'hui appelée UA)	Déclaration de Bamako sur la position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre

éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (PoA), adopté en juillet 2001, a appelé les États à agir aux niveaux national, régional et mondial, et a souligné le rôle positif que les organisations régionales peuvent jouer dans la mise en œuvre de l'accord et dans le soutien à leurs membres à cet égard.

Le nombre d'organisations régionales, l'ampleur et la portée de leurs activités, ont augmenté depuis l'adoption du PoA, ainsi que l'intérêt international qu'elles ont suscité. En janvier 2004, le Forum de Genève a réuni 12 organisations régionales (et 3 autres entités) pour la première fois pour aborder les aspects interrégionaux des armes légères. Cet intérêt s'est clairement manifesté aussi à travers la Conférence de synergie de mai 2008 pour les

organisations régionales sur la mise en œuvre du PoA de l'ONU sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), qui a rassemblé 16 organisations régionales ou leurs programmes affiliés (et environ le même nombre d'organisations internationales, leurs organismes et agences) afin de présenter leurs activités et discuter des voies à suivre. Par ailleurs, en 2009 et 2010, le Bureau des affaires de désarmement (UNODA) a convoqué une série de réunions au niveau régional, avec la participation active des organisations régionales. Au total, 19 organisations régionales travaillant sur les armes légères ont contribué à un moment ou un autre à ces différents événements (voir tableau 2).

Les organisations régionales sont très utiles dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Elles démontrent générale-

Tableau 2. Réunions internationales soutenant le rôle des organisations régionales dans la mise en œuvre du PoA, 2004–2010

Dates (mm.aa)	Événement	Lieu	Organisations régionales présentes/représentées*
01.04	Séminaire du Forum de Genève	Genève	12: ANASE, CAN, CARICOM, CCR, CEDEAO, FIP, LEA, MERCOSUR, OEA, OSCE, SARPCCO, Secrétariat de Nairobi
05.08	Conférence de « synergie »	Bruxelles	16: ANASE, CAN, CARICOM, CCR, CEDEAO, CEI, EAC, LEA, OEA, OSCE, OTAN, RECSA, SARPCCO, SICA, UA, UE
06.09	Réunion régionale UNODA	Sydney	1: FIP
07.09	Réunion régionale UNODA	Kigali	5: CIRGL, RECSA, SADC, SARPCCO, UA
03.10	Réunion régionale UNODA	Lima	3: CAN, MERCOSUR, OEA
03.10	Réunion régionale UNODA	Bali	1: ANASE
04.10	Réunion régionale UNODA	Kinshasa	0

Sources : Forum de Genève (2004) ; OTAN & OSCE (2008) ; PoA-ISS (n.d.a; n.d.b; n.d.c; n.d.d; n.d.e)

* Nous considérons le responsable d'un programme d'organisation régionale comme représentant l'entité plus large. Dans un souci de simplicité, nous avons inclus dans ce tableau l'organisation en question et non l'organisme associé.

ment une expertise importante et une bonne compréhension des contextes culturels ainsi que des priorités et des sensibilités politiques. Cette connaissance, combinée avec les préférences régionales pour des solutions locales, leur permet de détecter les signes avant-coureurs d'un conflit naissant ou en phase d'escalade, d'instaurer la confiance et d'être des médiateurs crédibles et efficaces pour aider à résoudre ou réduire les tensions. Les organisations régionales permettent aux bailleurs de fonds extérieurs d'aider plusieurs États à travers un seul projet. Et les gouvernements peuvent choisir de travailler avec une organisation régionale pour fournir à un destinataire une assistance qui pourrait être difficile à mettre en œuvre sur une base bilatérale.

Fort de ce contexte et de cette analyse, le Small Arms Survey a décidé d'entreprendre la présente étude, après avoir observé l'absence d'un véritable dialogue entre la communauté internationale et les organisations régionales dans le cadre du PoA et la nature essentiellement non critique du débat, s'agissant des engagements. Le Survey a remarqué que la rhétorique, souvent, ne reflète pas la réalité. Toute activité n'est pas synonyme de « progrès », pas plus que chaque entreprise commune ne représente une « synergie ». Certaines initiatives ont semblé particulièrement dignes de soutien, d'autres moins. Comment les distinguer ? Et comment élargir le dialogue afin d'y associer des organisations régionales ne se sentant pas concernées par la mise en œuvre du PoA, alors que leur contribution pourrait la rendre plus efficace ?

Organisations régionales : au-delà des plus connues

Ce Manuel adopte une approche inclusive des organisations régionales. Pour les besoins de cette étude, *une organisation régio-*

nale comprend les gouvernements qui s'unissent officiellement autour des questions économiques, politiques ou de sécurité communes dans une zone géographiquement délimitée et dont les membres sont censés contribuer régulièrement aux coûts d'exploitation de l'organisme et à la mise en œuvre de ses mandats. L'étude ne fait aucune distinction entre les organisations régionales et sous-régionales, et les traite de manière égale.

La présence d'un secrétariat permanent opérationnel n'est pas une caractéristique déterminante. En effet, de nombreuses organisations régionales de police présentées dans cette étude s'appuient sur une aide extérieure (par exemple pour les locaux administratifs) des bureaux régionaux d'INTERPOL ou sont des organismes affiliés à une autre organisation régionale. Elles ont néanmoins leurs propres profils, car elles prennent des décisions et établissent leur ordre du jour de façon autonome (et la composition des leurs membres diffère parfois de celle des organisations auxquelles elles sont associées).

Le Small Arms Survey admet que même cette définition inclusive exclut certaines organisations et organismes qui entreprennent des travaux pertinents au niveau régional¹. L'étude n'examine pas non plus les initiatives prises au niveau régional en dehors des organisations régionales². Si celles-ci sont certainement dignes d'intérêt, en particulier les rôles des trois centres régionaux de désarmement de l'ONU qui accomplissent un travail considérable avec les organisations régionales en ne recevant que très peu d'aide internationale (voir encadré 1), elles dépassent la portée de cette étude.

Ce Manuel recense 52 organisations régionales actives dans la mise en œuvre du Programme d'action (voir le tableau 3).

Encadré 1. Centres régionaux de l'ONU pour la paix et le désarmement

Entre 1985 et 1987, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a décidé de créer trois centres régionaux pour la paix et le désarmement³. Le premier, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), est basé au Togo. Le siège du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes (UNLIREC), se trouve au Pérou⁴. Le bureau du troisième, le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Asie et au Pacifique (UNRCPD)⁵, se trouve au Népal, bien qu'il ait été basé au siège des Nations unies jusqu'en 2008⁶. Parmi les 193 États membres de l'ONU, 130 sont qualifiés pour recevoir une assistance de ces trois centres⁷. D'une manière générale, chaque centre est doté d'un mandat similaire : appuyer, sur demande, les efforts des États membres de la région en particulier pour mettre en œuvre les mesures destinées à promouvoir la paix et la sécurité.

Les ressources financières mises à disposition par l'AGNU pour les activités de ces centres n'étaient pas à la hauteur des tâches qui leur ont été confiées. L'UNODA conseille les centres en matière d'administration et de gestion, leur apporte une contribution thématique mais très peu d'aide financière⁸. Pendant les 20 premières années d'existence des centres, l'appui du budget ordinaire des Nations unies (à savoir les contributions statutaires des États membres de l'ONU) n'a couvert que le salaire et les avantages sociaux du directeur de chaque centre. Tous les autres coûts (personnel, fonctionnement et programme) devaient être couverts par des contributions volontaires.

Ce soutien supplémentaire a généralement été très modeste. Par exemple, les contributions volontaires à l'UNRCPD pendant la période juillet 2007-juin 2008 s'élève à moins de 200.000 USD, une augmentation pourtant significative par rapport aux faibles niveaux précédents d'engagement⁹. Le soutien à l'UNREC a été encore un peu plus faible. Bien que mal financé, l'UNLIREC s'en sort comparativement bien, enregistrant en moyenne environ 1,5 millions USD par an de contributions volontaires pour la période 2006-2011.

Ces centres régionaux ont toutefois entrepris et soutenu de nombreux projets et initiatives facilitant la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères, en ce compris l'assistance aux organisations régionales¹⁰. Par exemple, l'UNREC a élaboré, pour les forces de sécurité étatiques en Afrique centrale, un Code de conduite qui a été adopté en 2009 ; a aidé la CEEAC et le Rwanda¹¹ à développer un instrument juridiquement contraignant traitant de la prolifération des armes légères dans la région, qui a été adopté en 2010 ; aidé la CEDEAO à élaborer des directives en vue d'harmoniser les législations nationales parmi ses membres et mis au point pour cette organisation un logiciel de base de données destiné à gérer les flux, la production et les possessions d'armes, qui devait également servir de mesure d'instauration de la confiance ; conclut un accord avec le RECSA pour fournir une expertise en matière de courtage d'armes légères, pour développer les capacités des organisations de la société civile et élaborer une base de données de gestion de l'information. L'UNREC siège également au comité directeur de l'UA, qui développe une stratégie continentale sur les armes légères.

L'UNLIREC travaille régulièrement avec de nombreuses organisations multilatérales de la région. Il a assisté l'OEA dans une vaste étude comparative sur les législations natio-

nales sur les armes à feu, dans l'organisation d'une formation à l'application de la loi ainsi que d'un atelier national en 2007 sur les meilleures pratiques de gestion des stocks et de destruction des armes. Au cours des mois suivants, cet atelier a donné lieu à la destruction de dizaines de milliers d'armes excédentaires et saisies. L'UNLIREC a également collaboré avec CARICOM, MERCOSUR et SICA pour organiser et mettre en œuvre des initiatives visant à construire les capacités d'application de la loi en vue de combattre le trafic illicite d'armes à feu. Des événements de sensibilisation et de plaideroyer sont organisés périodiquement à travers des séminaires visant à promouvoir des instruments de contrôle pour lesquels les organisations subrégionales jouent un rôle important. Plus récemment, l'UNLIREC a aidé des États membres d'Amérique latine et des Caraïbes dans la gestion et la sécurisation de leurs stocks nationaux d'armes légères et dans l'identification et la destruction d'armes et munitions excédentaires, obsolètes et saisies, parmi d'autres initiatives.

L'engagement de l'UNRCPD avec les organisations régionales sur les questions liées au Programme d'action a été relativement modeste par rapport à celle de l'UNREC et UNLIREC, en grande partie parce que de nombreux États de la région se sont montrés peu enthousiastes face à l'autonomisation des quelques organes régionaux de la région dans le traitement des armes légères. Le FIP est une exception notable. Mais il n'a pas beaucoup collaboré avec l'UNRCPD parce qu'il reçoit un soutien financier direct de Canberra et Wellington et parce que jusqu'il y a peu, il était situé à l'extérieur de la région. L'UNRCPD a organisé un atelier en 2009 sur les contrôles de courtage d'armes légères pour les États d'Asie centrale et du Sud au cours de laquelle un fonctionnaire de l'ASACR a participé avec des représentants de dix pays de la sous-région. L'UNRCPD s'est particulièrement intéressé au Népal, où le centre soutient depuis 2010 un groupe de travail sur les armes qui se réunit régulièrement. L'UNRCPD a organisé, pour des responsables de la sécurité d'État népalais en 2011, un stage de formation de cinq jours sur les questions de contre-prolifération d'armes légères, comme la gestion des stocks, le marquage et le traçage.

Des décisions récentes de l'AGNU suggèrent que ces centres pourraient jouer un plus grand rôle dans le soutien du Programme d'action dans les années à venir. En 2007, l'AGNU a décidé de financer trois postes supplémentaires à plein temps à l'UNREC sur le budget ordinaire de l'ONU et de couvrir de la même façon certains frais de fonctionnement du centre. Dès la fin de 2009, par exemple, l'UNREC, qui comptait 17 membres du personnel¹², avait convenu de termes de références ou de protocoles d'accords avec trois organisations régionales et a été sur le point de signer des accords similaires avec trois autres. En 2009, l'AGNU a décidé de créer deux postes supplémentaires à plein temps pour les deux autres centres régionaux et de couvrir une partie de leurs frais d'exploitation, tout comme elle l'avait fait avec l'UNREC. Bien que les initiatives entreprises par ces centres n'aient pas toutes répondu aux attentes, la mise à disposition de personnel supplémentaire et l'injection d'un financement plus important les placent en bonne posture pour faciliter une mise en œuvre renforcée du PoA.

Source : Berman (2012)

Tableau 3.
Les 52 organisations régionales présentées dans ce Manuel

Afrique (19)	CAE	Communauté d'Afrique de l'Est	Asie (13)	ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-est	
	CCPAC	Comité des chefs de police d'Afrique centrale		APEC	Coopération économique Asie-Pacifique	
	CCPAO	Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest		ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale	
	CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest		ASEANAPOL	Chefs de police de l'ANASE	
	CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale		BIMSTEC	Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération multisectorielle et économique	
	CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale		CCG	Conseil de coopération des États arabes du Golfe	
	CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens		CEI	Communauté des États indépendants	
	CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs		CICA	Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie	
	CIRGL	Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs		EurAsEC	Communauté économique eurasiatique	
	COI	Commission de l'Océan Indien		GUAM	Organisation pour la démocratie et le développement économique—GUAM	
	COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe		LEA	Ligue des États arabes	
	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement		OCS	Organisation de coopération de Shanghai	
	OCCPAE	Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est		OTSC	Organisation du Traité de sécurité collective	
	RECSA	Centre régional de lutte contre les armes légères dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes		Europe (10)	CCR	Conseil de coopération régionale
	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe			CEMN	Organisation de coopération économique de la mer Noire
	SARPPCO	Organisation régionale de coopération des chefs de police d'Afrique australe			EURO-CONTROL	Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
UA	Union africaine	Europol	Office européen de police			
UFM	Union du fleuve Mano	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe			
UMA	Union du Maghreb arabe	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord			
Amériques (7)	AMERIPOL	Communauté des polices d'Amérique	RACVIAC		RACVIAC – Centre d'aide régional pour la vérification et la mise en œuvre du contrôle des armements (Centre pour la coopération en matière de sécurité)	
	CAN	Communauté andine	SELEC		Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-est	
	CARICOM	Communauté caribéenne	UD		Union douanière du Bélarus, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie	
	MERCOSUR	Marché commun du Sud	UE		Union européenne	
	OEA	Organisation des États américains	Océanie (3)	FIP	Forum des îles du Pacifique	
	SICA	Système d'intégration d'Amérique centrale		OCO	Organisation douanière d'Océanie	
	UNASUR	Union des nations sud-américaines		PICP	Chefs de police des îles du Pacifique	

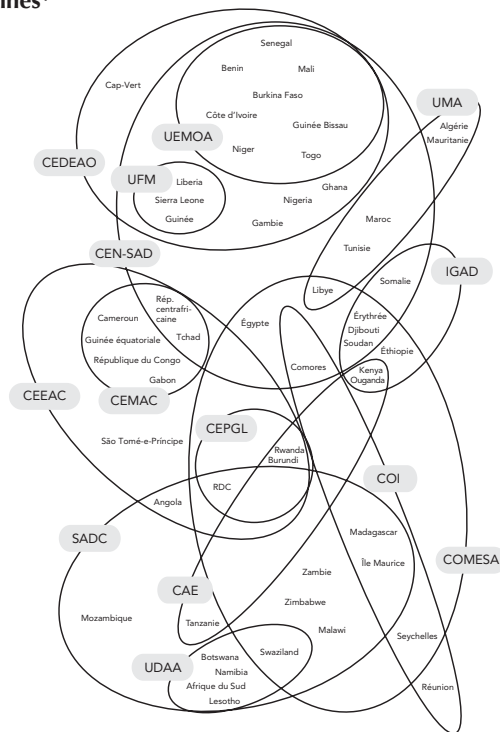
Ce nombre dépasse de loin la dizaine d'organisations régionales* régulièrement invitées à participer aux comités préparatoires, réunions biennales des États (RBE), Conférences d'examen (RevCons) ou réunions d'experts gouvernementaux (REG) dans le cadre du Programme d'action¹³. Par ailleurs, plus de 12 organisations régionales ont assisté aux sept réunions régionales convoquées par l'UNODA depuis la RBE3¹⁴ ou les 19 organisations régionales présentées sur le site Internet d'aide à la mise en œuvre PoA, géré par l'UNODA. Ce nombre 52 est révélateur de la diversité des acteurs engagés, à un degré ou un autre, dans des travaux liés au PoA.

Quelques-unes de ces organisations n'ont fait preuve que d'un engagement limité sur les armes légères. Nous avons choisi de les inclure lorsqu'elles disposent d'instruments et de structures en rapport avec le PoA ou ont déclaré leur intention d'œuvrer à la lutte contre le trafic illicite des armes légères. Toutes les organisations présentées dans ce livre sont bien placées pour travailler à la mise en œuvre des engagements et des activités liées au PoA. Le Small Arms Survey ne prétend pas que les organisations régionales figurant dans cette étude soient les seules pertinentes par rapport au Programme d'action.

Ces 52 organisations régionales sont dotées de mandats divers. Certaines ont principalement pour but de faciliter le commerce et

* Il est important de comparer « des pommes avec des pommes », de sorte que ces calculs se basent sur notre définition d'une « organisation régionale » et sur ce que nous avons choisi de traiter dans cette étude. L'ONU (et d'autres) peut juger que certaines de nos organisations « régionales » ne sont pas des pommes. Ces cas de divergences d'opinion sont toutefois très peu nombreux. Ils n'altèrent pas la force de notre observation et de notre propos.

Figure 1. Enchevêtrement des adhésions aux organisations africaines*



* Cette figure se concentre sur les organisations économiques, dont certaines ne sont pas incluses dans cette étude. Les acronymes, les noms de pays et les membres des organisations qui sont présentés dans ce Manuel peuvent varier.

Source : Wilson Center (2008, p. 34)

d'augmenter les recettes, d'autres se chargent de promouvoir la loi et l'ordre ; d'autres encore se concentrent sur la sécurité régionale. Cette liste très incomplète illustre très bien la multitude des domaines couverts. Tenter de regrouper les organisations présentées dans des catégories descriptives pourrait être davantage source de désaccords que d'éclaircissement. Le Manuel ne se prêtera donc pas à cet exercice. En outre, la plupart des organisations régionales examinées ici ont plusieurs mandats et ordres du jour.

Tableau 4. Membres des organisations régionales présentées qui ne sont pas des États membres de l'ONU

Organisation régionale	États non membres de l'ONU
AMERIPOL	1: Puerto Rico
APEC	2: Hong Kong, Taiwan
CARICOM	1: Montserrat
CCR	15: Banque mondiale, BDCE, BEI, BERD, Conseil de l'Europe, MINUK, OCDE, OIM, ONU, OSCE, OTAN, PNUD, SELEC, UE, UNECE
FIP	2: Îles Cook, Nioué
LEA	1: Territoires palestiniens
OCO	9: CNMI, GUAM, Îles Cook, Île Norfolk, Nioué, Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Samoa américaines, Wallis-et-Futuna
OSCE	1: Saint-Siège
PICP	7: CNMI, GUAM, Îles Cook, Nioué, Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Samoa américaines
UA	1: République arabe saharouie et démocratique

Le nombre de membres est également fluctuant. Il varie, parmi les 52 organisations présentées, de 3 à 56. Par « membres », nous entendons les « membres à part entière » et non d'autres catégories (par exemple « membres associés » ou « observateurs »), qui sont souvent nombreuses. Chaque État membre de l'ONU, sauf la Corée du Nord, est membre d'au moins une organisation régionale identifiée dans cette étude. À l'autre extrémité du spectre, plusieurs pays d'Europe centrale et du Sud-Est ainsi que de la région voisine de l'Afrique des Grands Lacs sont membres de sept ou huit des organisations régionales présentées. On peut ainsi en arriver à un nombre vertigineux d'engagements doubles et complémentaires, ou parfois en concurrence (voir, par exemple, la figure 1).

En outre, dix de ces organisations régionales comptent des adhérents qui ne sont pas membres de l'ONU (voir tableau 4). Comme ci-dessus, il s'agit de « membres à part entière ». De nombreuses autres organisations comptent parmi leurs adhérents – en tant que « membres associés », « observateurs », etc. – des États, territoires, organismes et autres entités qui ne sont pas membres de l'ONU.

Les ressources financières de ces organisations varient elles aussi considérablement. Certaines disposent de grands bureaux et d'importantes administrations et peuvent s'appuyer sur les contributions de leurs membres pour mener à bien leur travail et mettre en œuvre leurs mandats. D'autres s'appuient sur des contributions en nature de leurs membres (comme le personnel détaché) ou sur des présidences tournantes sans secrétariat permanent, et doivent compter sur la générosité de prestataires externes. Lorsque ce soutien ne se manifeste pas ou tarde, les projets stagnent ou déraillent.


Examen d'une sélection d'engagements envers le PoA

Le PoA ne limite pas les actions que les organisations régionales peuvent entreprendre pour concrétiser les engagements des États membres de l'ONU. Il parle des initiatives que ses membres pourraient ou devraient prendre aux niveaux national, régional et mondial. Bien que le Small Arms Survey reconnaisse que les organisations régionales peuvent soutenir toutes les activités, il ne nous a pas semblé raisonnable ni utile de vouloir documenter chaque activité dans le cadre de cet exercice.

L'étude porte sur 19 activités du Programme d'action qui se réfèrent soit directement à des organisations régionales, soit à une action au niveau régional. Neuf de ces initiatives sont décrites à la section II du Programme d'action. Nous partons du principe que les organisations régionales jouent un rôle important en aidant, au minimum, les États membres à respecter leurs engagements au niveau régional. Ces engagements (dont il est question dans ONU, 2001, sect. II, par. 24–31) ne mentionnent pas d'organisations régionales par leur nom, sauf lorsqu'il s'agit du point de contact (POC) (par. 24). Nous incluons également un engagement au niveau mondial (sect. II, par. 40), la coopération avec la société civile, car sur ce point, le PoA mentionne explicitement les noms des organisations régionales. Nous examinons aussi d'un point de vue général dix autres activités qui s'inscrivent dans les appels à la coopération et à l'assistance internationales du PoA, section III. Nous incluons enfin toute description d'aide citant des noms d'organisations régionales ayant un rôle potentiel à jouer (ONU, 2001, sect. III, par. 3–6, 8, 11, 14–16, 18). Cette coopération et cette assistance concernent en partie les engagements







au niveau régional abordés dans notre analyse des activités inscrites à la section II du PoA.












Il a été plus facile de sélectionner les éléments du PoA à examiner que de déterminer laquelle de leurs activités méritait d'être citées. Les mots utilisés dans le PoA comme « encourager », « soutenir » et « faciliter », compliquent la définition de ce qui est approprié ou attendu en termes d'actions et d'activités. Fixer des paramètres trop stricts reviendrait à réduire le nombre d'activités traitées ou à en exclure d'importantes. Un trop grand laxisme risquerait en revanche de prendre en compte des actions et des engagements sur des thèmes trompeurs ou mensongers en termes d'impact ou de motivations.

Nous avons essayé de trouver un équilibre en mettant l'accent sur le soutien à la mise en œuvre et l'apport d'un service utile. Par exemple, si en conséquence de la compilation de ce livre, nous avons réussi à amener l'organisation régionale à fournir un point de contact, nous avons considéré que l'organisation a respecté son engagement et lui avons donné un . Nous ne nous sommes pas inquiétés de savoir si cette personne avait été *officiellement* « désignée » ou « nommée » (ONU, 2001, II, par. 24).

En revanche, nous pensons qu'il est inutile de mettre la barre trop bas lors de l'examen de la plupart des autres engagements. En général, nous cherchons des actions habituelles et soutenues. L'envoi d'un responsable pour assister à un séminaire, une conférence ou une session de formation sur, par exemple, la gestion des stocks ou les contrôles du courtage ne représente pas une « mise en œuvre » de cet objectif. Dans ce cas, l'activité peut figurer dans les commentaires sur l'activité liée au PoA, mais ne mérite pas à elle seule une icône.

Tableau 5. Soutien des organisations régionales en faveur des engagements pris en vertu du PoA et icônes utilisées dans ce Manuel

Référence au texte complet (section/paragraphe du PoA) (le gras ne se trouve pas dans le texte original)	Icône	Exemples d'activités pertinentes
Établir ou désigner, selon qu'il convient, au sein des organisations sous-régionales et régionales, des points de contact chargés d'assurer la liaison en ce qui concerne les questions en rapport avec l'application du Programme d'action (II.24).		<ul style="list-style-type: none"> a désigné un POC (une personne ou un bureau) et en a fourni les coordonnées
Encourager des négociations, selon que de besoin, en vue de l'adoption d' instruments pertinents juridiquement contraignants de façon à prévenir, combattre et éliminer le commerce et, lorsque de tels instruments existent, les ratifier et les appliquer intégralement (II.25).		<ul style="list-style-type: none"> a conclu ou est en train d'élaborer des instruments juridiquement contraignants (ex. : traités, conventions, protocoles) afin de lutter explicitement contre le trafic illicite d'armes légères
Encourager le renforcement et la mise en place, quand cela est approprié et comme convenu par les États concernés, de moratoires ou d'initiatives similaires , dans les régions ou sous-régions touchées, concernant le transfert et la fabrication d'armes légères et/ou des programmes d'action régionaux destinés à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, respecter ces moratoires, initiatives similaires et/ou programmes d'action et coopérer avec les États concernés à leur application , par la fourniture d'une assistance technique ou au moyen d'autres mesures (II.26).		<ul style="list-style-type: none"> a adopté des limites auto-imposées sur les transferts et la production d'armes légères (ex. : embargos) a soutenu la mise en œuvre de moratoires ou initiatives semblables (assistance technique/autre)
Créer, quand cela est approprié, des mécanismes sous-régionaux et régionaux, et en particulier instaurer une coopération douanière transfrontière et constituer des réseaux pour le partage d'informations entre les organismes chargés de la détection et de la répression des infractions, des contrôles aux frontières et les douanes afin de prévenir, de combattre et éliminer le trafic illicite transfrontière des armes légères (II.27).		<ul style="list-style-type: none"> a établi des bases de données/mécanismes de partage de l'information transfrontaliers a élaboré ou parrainé des politiques spécifiques, normes, guides de meilleures pratiques
Encourager, si besoin est, aux niveaux régional et sous-régional, l'adoption de mesures concernant le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects afin, s'il y a lieu, d'adopter, de faire respecter, d'appliquer ou de renforcer les dispositions législatives, réglementaires et administratives pertinentes (II.28).		<ul style="list-style-type: none"> a préparé des déclarations, stratégies, plans d'action, législations types ou guides de meilleures pratiques concernant des lois, des réglementations ou des procédures administratives
Encourager les États à promouvoir une gestion sûre et rationnelle des stocks et la sécurité , en particulier les mesures de sécurité physique, pour les armes légères, et à mettre en place, lorsqu'il y a lieu, des mécanismes régionaux et sous-régionaux à cet égard (II.29).		<ul style="list-style-type: none"> a élaboré ou parrainé des politiques spécifiques, normes, guides de meilleures pratiques a fourni de l'équipement, des logiciels ou une assistance technique ou financière, y compris en soutenant la constitution ou le renforcement d'armureries, de conteneurs de stockage ou en évaluant les besoins
Appuyer, s'il y a lieu, des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réinsertion , en particulier dans les situations d'après conflit, en accordant une attention particulière aux mesures convenues aux paragraphes 28 à 31 de la présente section (II.30).		<ul style="list-style-type: none"> a fourni un soutien financier ou en matériel
Encourager les régions à élaborer, s'il y a lieu et à titre facultatif, des mesures pour accroître la transparence , de façon à combattre le commerce illicite de ces armes sous tous ses aspects (II.31).		<ul style="list-style-type: none"> a convenu de mesures de partage de l'information sur les importations et les exportations d'armes légères (soit publiquement, soit uniquement parmi les membres)
Encourager les organisations internationales et régionales compétentes et les États à faciliter une coopération appropriée avec la société civile , y compris les organisations non gouvernementales, en ce qui concerne les activités en rapport avec la prévention, la maîtrise et la suppression du trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects compte tenu du rôle important joué par la société civile dans ce domaine (II.40).		<ul style="list-style-type: none"> a régulièrement invité des OSC à participer (ou assister comme observateurs) à des réunions (ex. : groupes de travail et comités techniques) a signé des accords de coopération ou de partenariat, voire des mémorandums d'entente avec des OSC
Les États et les organisations internationales et régionales concernées qui sont en mesure de le faire devraient, à la demande des autorités compétentes, envisager sérieusement la possibilité de fournir une assistance, y compris technique et financière si nécessaire, par exemple au moyen de fonds pour les armes légères, en vue de contribuer à l'application des dispositions destinées à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects, telles qu'elles figurent dans le Programme d'action (III.3).		<ul style="list-style-type: none"> a accordé une assistance financière sur son propre budget (y compris des subventions et des prêts) a créé ou géré des fonds sur les armes légères a fourni des conseils et un soutien techniques ou une assistance en matériel (ex. : prêt d'équipement, détachements)

Référence au texte complet (section/paragraphe du PoA) (le gras ne se trouve pas dans le texte original)	Icône	Exemples d'activités pertinentes
Les États et les organisations internationales et régionales devraient, à la demande des États concernés, envisager de participer à la prévention des conflits et de la promouvoir. À la demande des parties concernées et conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies , les États et les organisations internationales et régionales devraient envisager d'encourager la recherche de solutions négociées aux conflits, y compris en abordant les causes profondes de ces conflits, et de promouvoir la recherche de telles solutions (III.4).		<ul style="list-style-type: none"> a offert consultation, participation ou a dirigé l'élaboration d'accords de paix, voire parrainé ou accueilli un dialogue entre entités belligérantes a participé à – ou parrainé – des missions de maintien de la paix, d'observation ou de suivi a instauré des mécanismes d'alerte précoce
Les États et les organisations internationales et régionales devraient, quand cela est approprié, coopérer et instituer des partenariats ou renforcer les partenariats existants afin de partager les ressources et les informations concernant le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (III.5).		<ul style="list-style-type: none"> a développé ou aidé au développement de registres ou de bases de données a signé des accords de coopération ou de partage d'information
Afin de faciliter l'application du Programme d'action, les États, les organisations internationales et les organisations régionales devraient envisager sérieusement d'aider , à leur demande, les États intéressés à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que l'élaboration de législations et de réglementations appropriées, l'application des lois, le repérage et le marquage, la gestion et la sécurité des stocks, la destruction des armes légères et la collecte et l'échange d'informations (III.6). Note : Les engagements traités dans ce paragraphe concernent également les actions dont il est question aux sec. II, para. 29, et sec. III, paras. 5 et 14 du PoA.	  	<ul style="list-style-type: none"> a fourni un soutien technique ou consultatif aux États pour développer, modifier ou harmoniser la législation, y compris en développant des lois ou réglementations types a accueilli ou parrainé des réunions a fourni des conseils et un soutien techniques ou une assistance en matériel (ex. : prêt d'équipement, détachements) a fourni ou financé de l'équipement ou des logiciels
Il faudrait concevoir des programmes régionaux et internationaux de formation de spécialistes de la gestion et de la sécurité des stocks d'armes légères. Les États et les organisations internationales et régionales appropriées en mesure de le faire devraient appuyer ces programmes s'ils en reçoivent la demande. L'Organisation des Nations Unies, dans la limite des ressources disponibles, et d'autres organisations internationales ou régionales compétentes devraient envisager de développer les capacités de formation dans ce domaine (III.8).		<ul style="list-style-type: none"> a élaboré ou parrainé des politiques spécifiques, normes, guides de meilleures pratiques a élaboré, soutenu ou dirigé la formation de spécialistes
Les États s'engagent à coopérer entre eux, notamment sur la base des instruments mondiaux et régionaux pertinents juridiquement contraignants actuellement en vigueur ainsi que d'autres accords et mécanismes et, s'il y a lieu, avec les organisations internationales, régionales et intergouvernementales compétentes, pour pister les armes légères illicites, en particulier en renforçant les mécanismes fondés sur l'échange d'informations pertinentes (III.11).		<ul style="list-style-type: none"> a élaboré ou parrainé des politiques spécifiques, normes, guides de meilleures pratiques ou législations types, voire accueilli ou soutenu une formation a fourni ou financé l'achat d'équipement ou de logiciels
Sur demande, les États et les organisations internationales ou régionales compétentes en mesure de le faire devraient apporter une assistance en vue de la destruction ou d'une autre forme d' élimination responsable des stocks d'armes légères non marquées ou marquées de manière non satisfaisante en excédent (III.14).		<ul style="list-style-type: none"> a fourni ou financé de l'équipement, des logiciels ou une assistance technique ou financière a détruit des armes et des munitions a élaboré ou parrainé des politiques spécifiques, législations types, normes, guides de meilleures pratiques ou formations
Sur demande, les États et les organisations internationales ou régionales compétentes en mesure de le faire devraient fournir une assistance en matière de lutte contre le commerce illicite des armes légères lié au trafic de drogues, à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme (III.15).		<ul style="list-style-type: none"> a directement traité de questions liées aux armes légères (trafic de drogue et autres biens, piraterie, terrorisme, criminalité organisée)
En particulier dans les situations d'après conflit, et selon qu'il convient, les organisations régionales et internationales compétentes devraient appuyer , dans la limite des ressources existantes, les programmes appropriés liés au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants (III.16).		<ul style="list-style-type: none"> a soutenu des programmes de DDR et associés a fourni de l'aide en matériel ou une expertise technique pour les programmes de DDR ou associés
Les États, les organisations régionales, sous-régionales et internationales, les centres de recherche, les institutions sanitaires et médicales, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et la société civile sont vivement engagés, selon qu'il convient, à développer et à soutenir la recherche orientée sur l'action visant à mieux faire connaître et comprendre les problèmes liés au commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (III.18).		<ul style="list-style-type: none"> a préparé ou parrainé des recherches sur des thèmes connexes au PoA

Le texte intégral du PoA est fourni à l'Annexe 4, mais les paragraphes pertinents mentionnés ci-dessus sont répertoriés dans le tableau 5. Ce tableau inclut également les icônes associées à l'activité choisie. Les icônes ne sont pas destinées à représenter chaque activité possible dont il est question dans le paragraphe, mais à identifier visuellement, de manière utile, la principale activité traitée. Le tableau comprend également quelques exemples de ce que nous considérons comme pertinent et approprié, et qui méritait donc une mention.

Comment utiliser ce Manuel

La partie II du présent Manuel comprend une série de profils de deux pages consacrées à chaque organisation régionale choisie pour cette étude. Pour tirer le meilleur parti de l'espace limité dont nous disposons, nous n'avons utilisé ni citations ni notes de bas de page. Les abréviations et les acronymes fréquemment utilisés ne sont pas toujours explicités lors de leur première apparition, mais ils figurent dans la liste exhaustive des abréviations et acronymes. Nous utilisons également des symboles et des abréviations. Les icônes représentant les engagements envers le PoA, décrits dans le tableau 5, sont reprises dans le dépliant de la couverture arrière qui peut être ouvert et consulté au fur et à mesure de la lecture. Cette « légende » contient également des informations sur les codes de langue. La figure 2 présente un texte explicatif supplémentaire sur la mise en page.

Les profils sont organisés en cinq régions géographiques : l'Afrique, les Amériques, l'Asie, l'Europe et l'Océanie. Nombre de ces organisations ont des adhérents dans plus d'une région.

Dans ces cas, nous avons choisi de placer l'organisation dans la région où la plupart de ses membres initiaux « résident »¹⁵. Il nous a semblé judicieux de cataloguer la Ligue des États arabes comme « asiatique » ou l'OTAN comme « européenne », afin de faciliter l'examen des multiples affiliations des États à l'Annexe 3.

Chaque entrée peut être décrite comme comportant trois parties. La première section (en blanc) contient des informations de fond d'ordre *général* sur l'organisation. La seconde (zone grise) fournit un compte-rendu des activités et des engagements liés au PoA. La troisième section (dans la zone grise) comprend une carte qui reflète la liste des membres de l'organisation et leur évolution.

La première section (voir figure 2) présente l'emplacement du siège social, les sites Internet pertinents (le cas échéant), une brève description du mandat et des objectifs globaux de l'organisation régionale, des informations sur ses membres, son histoire et son financement, ainsi que des exemples d'affiliations croisées avec d'autres organisations régionales. La présence d'adhérents non membres de l'ONU est indiquée, ainsi que les anciennes appellations et les changements de membres. Lorsque l'espace le permettait, nous avons ajouté des détails sur les membres associés et les observateurs de l'organisation. Nous nous sommes efforcés d'inclure des informations sur les finances et les principaux bailleurs de fonds de l'organisation, si possible en prêtant attention aux activités liées au Programme d'action.

La deuxième section (voir figure 2) indique le nom et les coordonnées du point de contact (POC) de l'organisation (le cas échéant), les activités liées au PoA et la coopération avec d'autres organisations régionales, ainsi que les documents officiels pertinents. Les informations concernant le contact comprennent les

Figure 2. Information concernant l'organisation régionale (OR)

Logo : Drapeau ou logo de l'OR et, le cas échéant, logos propres aux programmes ou agences qui se chargent des questions liées au PoA et servent de POC pour l'OR en question.

Nom : Nom de l'OR en français ou en anglais, le cas échéant. L'acronyme peut toutefois correspondre au nom de l'OR dans une autre langue.

Siège : Lieu où se trouve le bureau de la direction de l'OR. Plusieurs OR disposent de bureaux dans plus d'un pays. Le POC peut résider et travailler dans un bureau de l'OR situé dans un autre pays. Les sièges sont marqués d'un * sur la carte.

Site Internet : Principal site Internet de l'OR. S'il existe un site distinct en anglais, l'URL est indiquée, tout comme les URL des sites Internet pertinents des programmes et agences liés au PoA.

Brève description : Les principaux objectifs et missions de l'OR (économie, développement, politique, sécurité, ...). Les exemples se veulent indicatifs et non exhaustifs.

Membres : Historique des origines de l'OR et, le cas échéant, évolution de ses membres, y compris information sur d'autres affiliations (par exemple comme observateur), lorsque l'espace le permet.

Financement : Information sur les avoirs et les arriérés des membres, si possible, ainsi que le soutien extérieur aux activités liées au PoA.

Adhésions croisées avec d'autres OR : Exemples d'affiliation à d'autres OR présentées dans le Manuel. Les annexes 2 et 3 fournissent des listes complètes.

POC pour le PoA
Nom : Peter O. Oum
Titre : Expert, Politique africaine commune de défense et de sécurité, Commission de l'UA
+251-11-551-3822 | info@africa-commission.org
+251-11-551-9321 | www.afcom.org

Activités en rapport avec le PoA
L'OUA a adopté la Déclaration de Bamako en décembre 2000 afin de développer une position commune et créer un soutien politique envers la Conférence de l'ONU de 2001 sur les armes légères, qui a mené au PoA. L'UA a depuis appelé ses membres à prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et du PoA, notamment via la CSSDCA (2002) et la Position commune de Windhoek (2005), et elle a reconnu les liens existants entre le trafic illicite d'armes légères et le terrorisme, la corruption et le trafic de drogue. Plus récemment, en 2008, l'UA a créé le Comité directeur UA Régions chargé des ALPC. Composé de 10 CER et 2 observateurs (voir plus haut), le Comité entend améliorer les capacités et harmoniser et coordonner les efforts de l'UA, des CER et autres entités régionales dotées de mandats sur les armes légères. En 2011, les États membres ont adopté la Stratégie de l'UA sur le contrôle de la prolifération, la circulation et le trafic illicites des ALPC, qui appelle l'UA à accorder au Comité le statut d'un comité permanent et énonce les responsabilités à assumer dans des domaines comme la coordination et le partage d'informations et l'engagement de la société civile à travers tout le continent.
La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie se situe à trois niveaux : national pour les États, régional

Membres
34 membres (33 sont des États membres de l'ONU)
Notes
L'UA est née en 1963 sous le nom d'Organisation de l'Unité africaine (OUA), comptant 33 membres et devenue l'UA en 2002. Avec l'adhésion du Soudan de l'est en juillet 2011, le nombre de membres est passé à 54. La BASD est le seul État non-membre de l'ONU. Elle a adhéré en 1984, prenant le vœu du Maroc de l'UA. Depuis mai 2012, trois membres de l'UA sont suspendus : la Guinée-Bissau, Madagascar et le Mali.

Financement
En 2010, le budget de l'UA se montait à 250 millions USD. À travers son partenariat avec l'UA, l'UE est le plus grand contributeur extérieur. Les décisions du 14e sommet de l'UA (2010) ont prié les États membres d'aug-

menter leurs contributions au Fonds pour la paix de 6 à 12% sur une période de trois ans à dater de 2011. L'Allemagne (à travers son agence de développement international, la GIZ) et les États-Unis comptent parmi les autres donateurs bilatéraux qui fournissent de l'assistance à l'UA.

Adhésions croisées avec d'autres OR
Les membres de l'UA représentent :

- 9 des 22 membres de la LEA (Algérie, Comores, Djibouti, Égypte, Libye, Mauritanie, Somalie, Soudan et Tunisie) sont membres de la LEA.

Logos : Drapeau ou logo de l'OR et, le cas échéant, logos propres aux programmes ou agences qui se chargent des questions liées au PoA et servent de POC pour l'OR en question.

Nom : Nom de l'OR en français ou en anglais, le cas échéant. L'acronyme peut toutefois correspondre au nom de l'OR dans une autre langue.

Siège : Lieu où se trouve le bureau de la direction de l'OR. Plusieurs OR disposent de bureaux dans plus d'un pays. Le POC peut résider et travailler dans un bureau de l'OR situé dans un autre pays. Les sièges sont marqués d'un * sur la carte.

Site Internet : Principal site Internet de l'OR. S'il existe un site distinct en anglais, l'URL est indiquée, tout comme les URL des sites Internet pertinents des programmes et agences liés au PoA.

Brève description : Les principaux objectifs et missions de l'OR (économie, développement, politique, sécurité, ...). Les exemples se veulent indicatifs et non exhaustifs.

Membres : Historique des origines de l'OR et, le cas échéant, évolution de ses membres, y compris information sur d'autres affiliations (par exemple comme observateur), lorsque l'espace le permet.

Financement : Information sur les avoirs et les arriérés des membres, si possible, ainsi que le soutien extérieur aux activités liées au PoA.

Adhésions croisées avec d'autres OR : Exemples d'affiliation à d'autres OR présentées dans le Manuel. Les annexes 2 et 3 fournissent des listes complètes.

pour les CER et les organismes régionaux, et continental pour la Commission de l'UA. Le Comité de pilotage pour les ALPC, ainsi que les organisations régionales de police et la société civile, surveillent également la mise en œuvre d'un projet financé par l'UE (3,3 millions EUR), administré par le RECSA. L'UA s'engage dans un dialogue de paix par le biais de ses mécanismes de prévention diplomatiques (Groupe des sages), dispose d'un système continental d'alerte précoce et mène quelques activités de collecte et de destruction d'armes à travers ses opérations de soutien à la paix (par exemple AMSOM).

Coopération avec d'autres OR, perimètre par rapport au PoA

Le Comité de pilotage UA-Régions sur les ALPC se compose des OR suivantes : CEA, CEDEAO, CEEAC, CEN SAD, CIRGL, COMESA, IGAD, RECSA, SADC et l'UA. L'UE est un observateur, comme l'UNREC. Le RECSA administre le projet financé par l'UE mentionné ci-dessus.

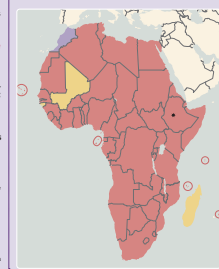
Instruments régionaux juridiquement contraignants

■ Aucun

Autres documents d'intérêt

- Déclaration de Bamako sur une Position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (2000)
- Mémoire d'accompagnement à la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (2002)
- Plan d'action de la Réunion intergouvernementale de haut niveau de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique (2002)
- Position commune africaine vis-à-vis de la Conférence d'Amman du PoA / Position commune de Windhoek (2005)
- Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic des armes légères et de petit calibre (2011)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



POC du PoA : Les langues officielles et de travail de l'OR parlées par le POC sont colorées en blanc, celles non parlées par le POC sont en rose. Les six langues officielles de l'ONU sont comprises, comme le néerlandais (D), l'allemand (G) et le portugais (P), désignées par leur première lettre (en anglais). Si les langues officielles et de travail de l'OR sont autres, ceci est indiqué par un astérisque « * » et l'information est notée.

Activités liées au PoA : Activités se rapportant aux Parties II et III du PoA, comme indiqué au tableau 5.

Coopération avec d'autres OR en matière de PoA : Exemples de coopération avec d'autres OR présentées sur des questions liées au PoA.

Instruments régionaux juridiquement contraignants : Exemples d'instruments juridiquement contraignants de l'OR (par exemple, des chartes, des protocoles et des traités). Seuls ceux qui font explicitement référence à la lutte contre la prolifération, le trafic ou la possession illicite d'armes légères méritent toutefois une icône.

Autres documents officiels dignes d'intérêt : Sélection d'autres documents liés au PoA.

Programmes et initiatives liés au PoA : Voir tableau 5, pages 10–11.

Membres actuels : Distingue les membres fondateurs de l'OR (en gras) et ceux qui sont actuellement suspendus (en jaune). Les fondateurs sont les membres présents lors de la création de l'OR. Si celle-ci est née indirectement d'une autre organisation, alors les membres fondateurs sont ceux de l'ancienne organisation.

Un guide des symboles utilisés dans ces profils se trouve dans le dépliant à l'arrière du Manuel.

langues officielles et (certaines des) langues de travail parlées par le POC. Les instruments juridiquement contraignants sont présentés séparément. Un commentaire fournit des informations sur le statut de l'instrument. La version Internet de cette étude comporte des liens vers ces documents lorsqu'ils sont en ligne.

La troisième section (voir figure 2) dresse la liste des membres actuels et anciens de l'organisation, ainsi que des pays en attente d'adhésion. Une distinction est faite entre les membres fondateurs (liés au prédécesseur de l'organisation, le cas échéant) et ceux qui ont adhéré par la suite. Les membres suspendus sont également indiqués. Si un membre a lui-même décidé de suspendre son adhésion (comme l'Érythrée l'a fait dans le cas de l'IGAD) ou de déclasser son statut (comme le Turkménistan dans le cadre de la CEI), ceci figure dans le commentaire. Mais une véritable suspension doit être une démarche de l'organisation elle-même et non celle du membre mécontent. Ces informations sont reprises dans la carte (à l'exception de la distinction entre les membres fondateurs et les suivants), qui indique aussi le siège de l'organisation. Le POC peut se situer ailleurs qu'au siège, parce que de nombreuses organisations et leurs programmes disposent de bureaux dans plus d'un pays.

Le Manuel contient également quatre annexes. L'Annexe 1 dresse la liste des membres des organisations, y compris les 193 États membres de l'ONU ; 16 autres États, territoires et économies ; et 15 organisations, banques et institutions. Les affiliations en tant qu'observateurs ou autres qui côtoient les membres à part entière de ces organisations régionales ne sont pas incluses. L'Annexe 2 fournit la liste des États membres de l'ONU adhérant aux OR, ainsi que les 16 autres États, territoires et économies, par

région. L'Annexe 3 indique chaque adhésion d'un État membre de l'ONU aux organisations régionales présentées. Enfin, l'Annexe 4 fournit le texte complet du PoA en français pour référence (la version électronique de cette étude propose des liens vers le PoA dans les cinq autres langues officielles de l'ONU). Vous trouverez également le dépliant-légende des icônes représentant les engagements envers le PoA ainsi que les lettres utilisées dans les profils pour indiquer les langues officielles et de travail.

Observations et aspirations

Ce Manuel se veut un guide destiné à fournir des informations utiles dans un format convivial et à encourager la discussion. En effet, cette étude a davantage l'ambition de faire avancer les objectifs et la mise en œuvre du PoA que d'en souligner les manquements.

Ce rapport n'est donc *pas* une évaluation des activités ou de l'efficacité des organisations régionales. Une organisation ayant « gagné » davantage d'icônes d'activité ne sera pas nécessairement plus efficace qu'une autre qui en aurait moins. Une icône ne signifie pas non plus nécessairement que l'organisation régionale en question soit reconnue comme ayant fructueusement soutenu un tel engagement en particulier.

Comme indiqué plus haut, avec des mots tels que « encourager », « coopérer » et « renforcer », il est difficile de déterminer quelles sont les activités qui méritent la qualification. Et des expressions telles que « le cas échéant » et « devrait envisager » créent des difficultés supplémentaires lorsqu'il s'agit d'OR ayant des mandats, des membres et des ressources différents.

Des personnes intelligentes, engagées et bien intentionnées peuvent, armées des mêmes faits, tirer des conclusions différentes de leurs évaluations. De plus, l'absence d'une activité peut refléter l'adhésion d'une organisation à ses mandats et objectifs, une décision unilatérale lucide, ou un accord laissant l'initiative à une organisation homologue dans certains domaines, certaines adhésions croisées, un partage des tâches ou des avantages comparatifs. Une absence d'action peut donc parfois être considérée sous un angle positif comme un indicateur de rendement efficace, une façon d'éviter les doubles-emplois ou une concurrence territoriale. Certes, il existe des exemples concrets de coopération et d'engagement de ce type qui ont grandi et se sont renforcés au cours des dernières années [16].

Cependant, en dépit de progrès vers une plus grande transparence et plus de rationalité dans la recherche et l'utilisation de ressources rares, on peut faire mieux et plus. Alors que les États membres de l'ONU, les organisations régionales et les membres de la société civile s'efforcent ensemble de mettre en œuvre le PoA, engrangent les réalisations et les défis relevés au cours de la dernière décennie tout en planifiant pour l'avenir, il serait utile, en consultant ce Manuel, de garder à l'esprit les questions et les situations suivantes :

Relations organisation régionale – membre : Les membres fournissent aux organisations mandats et ressources et celles-ci et leur secrétariat fournissent en échange services et expertise à leurs membres. Toutefois, la plupart des organisations régionales n'ont eu que des ressources limitées à disposition pour traiter des questions d'armes légères. Ceci peut affecter le niveau auquel

une organisation régionale peut coopérer à d'autres initiatives régionales ou mettre en œuvre des projets de donateurs.

- Les cotisations des États membres sont-elles suffisantes pour que les organisations régionales puissent remplir les tâches qui leur incombent en matière de mise en œuvre du PoA ?
- Les activités de l'organisation régionale peuvent-elles parfois, par inadvertance, remplacer ou diminuer l'impact d'une action au niveau national ?
- Les États accordent-ils suffisamment de pouvoir ou d'indépendance à l'organisation régionale pour entreprendre des actions régionales de soutien dans le domaine des armes légères ?

Relations donateur – organisation régionale : De nombreuses initiatives liées au PoA bénéficient du soutien que les organisations régionales reçoivent de donateurs extérieurs. Les exemples varient de l'achat de machines de marquage à l'organisation d'ateliers ou à l'offre d'expertise dans des matières allant des contrôles du courtage à la gestion des stocks. Toutefois, cette fréquente dépendance d'un financement extérieur rend la planification d'actions régionales difficile pour les organisations. Au lieu de soutenir proactivement les États membres, elles réagissent souvent au financement de donateurs. Il convient dès lors de poser les questions suivantes :

- L'aide offerte résoudra-t-elle les questions les plus pressantes ou les plus appropriées pour l'organisation régionale et ses membres ?
- Le soutien, proposé ou demandé, correspond-il ou suit-il les plans d'action établis ?

- Les organisations régionales bénéficiaires ont-elles la capacité d'absorber cette aide ?
- Quelles sont les attentes qui peuvent être placées sur les membres des organisations régionales pour réduire la dépendance de celles-ci vis-à-vis d'un financement extérieur ?

Relations ONU – organisation régionale : Le PoA reste le seul cadre au sein duquel les organisations régionales peuvent s'engager à l'échelle mondiale et transrégionale sur les armes légères. L'UNODA a également organisé des réunions régionales en collaboration avec les donateurs et les organisations régionales. Toutefois, il n'est pas garanti que ces réunions s'inscrivent dans le cadre du PoA. Par le biais des centres régionaux de l'UNODA, l'ONU fournit également une aide importante aux organisations régionales et à leurs États membres. Bien que le Manuel n'ait pas été axé sur les activités régionales de l'ONU, les relations qu'impliquent ces activités influencent une bonne part des activités couvertes dans ces pages :

- Comment les réunions du PoA peuvent-elles mieux impliquer les organisations régionales, y compris celles qui se chargent de contre-terrorisme, des douanes et des narcotiques ?
- Comment les réunions régionales de l'ONU peuvent-elles impliquer les organisations régionales de manière plus constructive ?
- Comment pourrait-on mieux utiliser les trois centres régionaux de l'UNODA pour assister les organisations régionales dans la mise en œuvre du PoA ?

Relations organisation régionale – société civile : De nombreuses organisations régionales travaillent en étroite collaboration avec des représentants de la société civile. Il s'agit notamment d'organisations qui invitent régulièrement la société civile à participer à leurs réunions et chargent des organisations régionales d'effectuer des recherches orientées vers l'action. Les ressources humaines et financières qui sont octroyées aux OR pour traiter des armes légères étant parfois très limitées, les organisations de la société civile peuvent s'avérer une ressource utile pour soutenir et mettre en œuvre des activités au niveau régional.

- Comment encourager des organisations régionales ne bénéficiant pas encore de la participation de la société civile à l'obtenir ?
- Comment les membres de la société civile peuvent-ils mieux tirer parti du rôle unique des organisations régionales et augmenter leur capacité à développer les réalisations de ces dernières ?

Si les aperçus, les questions et les profils proposés par cette étude peuvent contribuer à une meilleure appréciation des activités et du potentiel de ces acteurs régionaux, et si les nouvelles informations qui s'y trouvent favorisent une plus grande coopération et une aide plus efficace, alors, ce Manuel aura atteint son but.

Notes

- 1 Nous n'avons pas inclus les organismes régionaux du système des Nations unies ni d'autres organisations internationales comme INTERPOL. Nous n'avons pas non plus inclus des organisations telles que le Commonwealth, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation de la Conférence islamique ou l'Arrangement de Wassenaar, car leurs préoccupations communes ne connaissent pas de limites géographiques.
- 2 Les initiatives dignes d'intérêt incluent l'Initiative RASR (approche régionale de la réduction des stocks, voir <www.rasrinitiative.org>) et le Centre de coordination contre le crime transnational dans le Pacifique (PTCCC). L'initiative RASR implique neuf États d'Europe du Sud-est qui partagent l'information sur leurs excédents et leurs capacités de démilitarisation afin d'instaurer la confiance et encourager les meilleures pratiques et la réduction des dépenses. Le PTCCC fournit un cadre aux membres du FIP leur permettant l'échange d'informations sur le crime transnational dans le Pacifique pour lutter contre le trafic illicite d'armes, parmi d'autres activités illégales.
- 3 Voir AGNU (1985 ; 1986 ; 1987), respectivement chargés des centres pour l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. Ces deux derniers ont respectivement été élargis aux Caraïbes et au Pacifique. Voir ci-dessous.
- 4 Le mandat initial de l'UNLIREC (l'abréviation était « UN-LiREC » jusqu'à très récemment) était centré sur l'Amérique latine. Deux années plus tard, l'AGNU a décidé d'élargir le mandat du centre afin d'y inclure les pays des Caraïbes. Voir AGNU (1988).
- 5 Le mandat initial de l'UNRCPD était centré sur l'Asie. Deux ans plus tard, l'AGNU a décidé d'élargir le mandat afin d'y inclure les pays de la région Pacifique. Voir AGNU (1987).
- 6 Le bureau a déménagé en août 2008 du siège de l'ONU de New York à Katmandou à la suite de l'Accord avec le pays hôte conclu en juillet 2007 (UNDPI, 2008). Le premier directeur basé à Katmandou a assumé ses fonctions en octobre 2008 (interview de l'auteur et correspondance avec Marcaillou, 2009).
- 7 L'UNREC soutient 54 États membres de l'ONU ; l'UNLIREC, 33 et l'UNRCPD, 43. Parmi les pays ne bénéficiant pas directement de l'un de ces trois centres, il y a 43

- États membres de l'ONU d'Europe (DSNU, 2011), 17 d'Asie occidentale (DSNU, 2011), ainsi que le Canada, l'Iran et les États-Unis. Bien sûr, l'UNODA, qui supervise le travail des trois centres, assiste également des pays d'autres régions et travaille avec leurs organisations régionales. Par exemple, l'UNODA a organisé des réunions avec la Ligue des États arabes sur des questions d'armes légères.
- 8 L'UNODA ne dispose pas d'un grand financement discrétionnaire sur lequel s'appuyer pour soutenir les centres. Le chef du RDB de l'UNODA s'est exprimé ainsi sur la situation financière dans son allocation au premier comité de l'AGNU en octobre 2009 : « Nous pouvons aujourd'hui affirmer que le Service du désarmement régional est sorti des soins intensifs... l'an dernier, et que le patient est à présent stabilisé. Nous ne sommes pas encore en mesure d'annoncer « un rétablissement total » mais les signes indiquent clairement que les « traitements/protocoles » que nous avons appliqués sont efficaces. D'une manière générale, cette année, nous sommes passés de la « survie » à la « viabilité et à l'impact » de l'action du RDB. » (UNODA, 2009). L'UNODA a quelquefois aidé à compenser certains frais administratifs et logistiques encourus par les centres lorsqu'ils accueillent ou soutiennent d'autre façon des réunions dans leur région.
- 9 En 2006, les contributions des États membres de l'ONU ont totalisé moins de 40 000 USD (AGNU, 2008b).
- 10 Les trois centres ont également utilisé leurs fonds limités pour soutenir la mise en œuvre et l'établissement de plusieurs traités et conventions concernant les armes de destruction massive (comme le Traité de non-prolifération nucléaire et les accords spécifiques aux régions) et les armes classiques (par exemple l'interdiction des bombes à sous-munitions). L'éducation publique et les campagnes de sensibilisation, ainsi que les efforts de coordination au sein du système onusien ont également consommé une bonne part des ressources financières et humaines des centres.
- 11 Le Secrétaire Général Boutros Boutros-Ghali a créé le Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale en 1992 en réponse à la résolution de l'AGNU soutenant la proposition de la CEEAC d'une telle assistance. Le Rwanda, alors membre de la CEEAC, s'est unilatéralement retiré de l'organisation régionale en 2007. Mais à travers l'UNODA, l'UNREC continue de soutenir les 11 membres d'origine de la CEEAC, à travers le cadre du Comité consultatif permanent (interview de l'auteur et correspondance avec Marcaillou, 2009).
- 12 Au contraire, l'UNRCPD avait un directeur en 2009, un coordinateur spécial, un expert associé, un assistant administratif et un chauffeur/messager (UNRCPD, n.d.). Le coordinateur spécial était à l'époque détaché de la Suisse et l'expert associé était un jeune responsable politique des Pays-Bas.

- 13 Nous avons utilisé à cette fin la classification et les catégories de la Division statistique des Nations unies (révisées le 20 septembre 2011).
- 14 L'accord informel de 2008 entre l'OTAN/NAMSA, l'OSCE, le PNUD et le RCC/ SEESAC d'organiser au moins une rencontre par an afin de se tenir mutuellement au courant de leurs projets liés au PoA en est un exemple.
- 15 Par exemple, pour la première conférence d'examen (RevCon 2006), l'ONU a envoyé des invitations spéciales à neuf organisations régionales ; pour la RBE3 (2008) dix, et pour la REG (2011), sept. Neuf organisations régionales ont été invitées à au moins deux de ces trois événements (voir AGNU, 2006; 2008c; 2011).
- 16 Outre les dix organisations citées comme participantes aux cinq réunions régionales figurant au tableau 2, ASEANAPOL et CARICOM ont participé à deux autres réunions régionales convoquées par l'UNODA en 2012 : à Bali et à Kingston respectivement en mars et en avril.



PARTIE II

Profils des organisations régionales



Ce chapitre contient

CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCPAC	Comité des chefs de police d'Afrique centrale
CCPAO	Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CIRGL	Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OCCPAE	Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est
RECSA	Centre régional de lutte contre les armes légères dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SARPCCO	Organisation régionale de coopération des chefs de police d'Afrique australe
UA	Union africaine
UFM	Union du fleuve Mano
UMA	Union du Maghreb arabe



Nom

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

Siège

Arusha, Tanzanie

Site Internet

www.eac.int

Brève description

La CAE vise à étendre et approfondir la coopération entre ses membres dans les domaines politique, économique, social et culturel afin qu'ils en tirent mutuellement profit.

Membres

5 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

La CAE a été créée initialement en 1967. Elle fut dissoute dix ans plus tard et réinstaurée en 2000 après la signature d'un nouveau traité l'année précédente. À l'origine, ses membres étaient le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Le Burundi et le Rwanda ont adhéré en 2007. Le Soudan a officiellement soumis sa candidature en juin 2011, mais celle-ci a été refusée. Le Soudan du Sud a officiellement demandé à devenir membre de la CAE en novembre 2011. La Somalie a fait de même en février 2012.

Financement

Chacun des cinq membres de la CAE doit verser une contribution égale au budget normal (actuellement de 6,7 millions USD chacun), qui couvrirait un peu plus de 50% du budget annuel 2012. À la date de mars 2012, tous les membres avaient payé au moins 50% de leur cotisation, un seul l'ayant payée en entier.

L'UE a apporté un important soutien financier aux activités de la CAE liées au PoA. La société allemande de coopération technique GTZ (aujourd'hui GIZ) a également fourni un financement supplémentaire ainsi qu'un soutien technique.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CAE représentent :

- 4 membres COMESA sur 19 (la Tanzanie n'est pas membre COMESA)
- 5 membres OCCPAE sur 12
- 5 membres CIRGL sur 11
- 2 membres IGAD sur 8 (le Kenya et l'Ouganda sont membres IGAD)
- 5 membres RECSA sur 15

POC pour le PoA

Nom : Leonard Onyonyi

Titre : Expert en matière de paix et sécurité

☎ +255-27-250-4253/8

✉ lonyonyi@eachq.org

+255-27-250-4255/4481

🌐 A AI Ar C E F N P R *

Activités en rapport avec le PoA

Le traité de 1999 ré-instituant la CAE a reconnu que la promotion de la paix et de la sécurité est une condition préalable pour le développement social et économique (article 124). Il est entré en vigueur en juillet 2000. En 2007, le Conseil des ministres de la CAE a élaboré une stratégie régionale de sécurité comportant 15 objectifs, identifiant explicitement la nécessité de « mettre en place des mesures pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites » (objectif 12). Beaucoup d'autres objectifs appuient les objectifs du PoA. En octobre 2009, la CAE a convoqué une Conférence sur la paix et la sécurité de trois jours avec des dizaines de fonctionnaires de nombreux ministères, ainsi que des parlementaires et des représentants de la société civile, afin d'examiner l'architecture et les aider à atteindre les objectifs fixés. La CAE a concentré ses activités liées au PoA sur la récupération d'armes civiles et la destruction d'armes excédentaires, ainsi que la gestion des stocks.

En 2010, les 5 membres de la CAE avaient détruit, avec le soutien de la CAE, plus de 12 000 armes légères illicites lors de cérémonies publiques. Avec le soutien de l'UE, la CAE a fourni à chaque membre une machine de marquage ainsi qu'un véhicule et d'autres équipements. La GIZ a fourni des fonds pour la formation à l'utilisation

de ces systèmes. Des fonds de l'UE ont permis à la CAE de se procurer 50 coffres d'armurerie fabriqués localement pour des postes de police et militaires éloignés, tandis que le soutien de la GIZ a permis à la CAE de fournir à la Tanzanie dix conteneurs de 6 m pour sécuriser les armes saisies. La CAE, bénéficiant d'un travail de recherche commandé et confié à la société civile, a permis de développer la législation sur les armes à feu à Zanzibar et d'harmoniser la législation sur les armes légères au Rwanda et au Burundi. De plus, la CAE organise régulièrement des réunions sur les armes légères avec les organisations de la société civile et des responsables gouvernementaux.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La CAE travaille avec l'IGAD et le COMESA dans le cadre d'un Comité Inter-régional de coordination pour gérer le financement du programme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'UE. La CAE travaille également en étroite collaboration avec RECSA et lui a fourni des fonds pour se procurer des machines de marquage supplémentaires pour ses membres. Elle a aussi utilisé ses propres fonds pour soutenir la formation des membres de RECSA qui ne sont pas membres de la CAE.

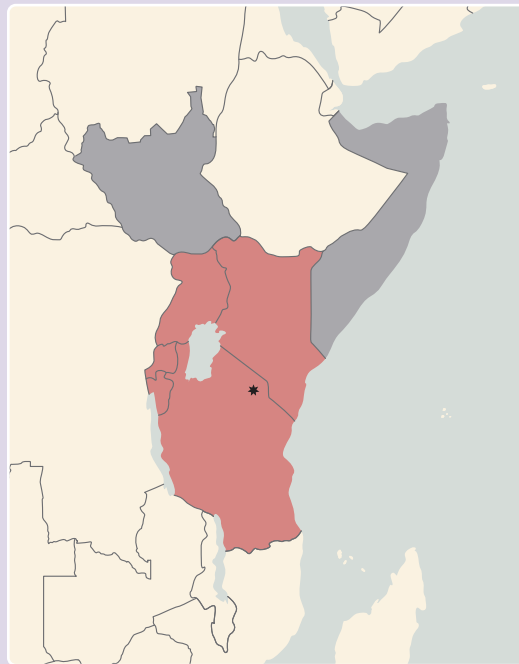
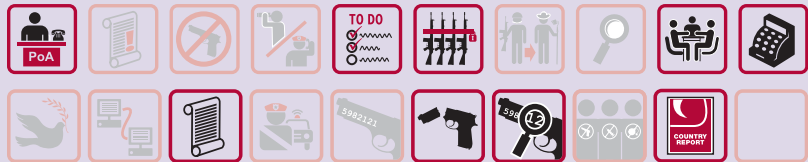
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité instituant la Communauté d'Afrique de l'Est (1999)

Autres documents d'intérêt

- Stratégie de paix et de sécurité régionales en Afrique de l'Est (2006)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Ouganda

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente :
Somalie, Soudan du Sud

* Information exacte au 15 mai 2012



Nom

Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC)

Siège

Yaoundé, Cameroun

Site Internet

Aucun

Brève description

Le CCPAC travaille sur une série de questions liées à la criminalité transfrontalière, y compris la traite des femmes, des enfants et des organes humains ; le trafic d'ivoire et de drogue, le vol à main armée, le terrorisme, la criminalité environnementale, le vol de voitures et la cybercriminalité.

Membres

8 membres (tous sont des États membres de l'ONU)

Notes

Le CCPAC est un organisme spécialisé de la CEMAC, mais compte 2 membres de plus que cette dernière, à savoir la RDC et São Tomé-et-Príncipe. Les huit membres ont créé le CCPAC par une résolution adoptée à Brazzaville en 1997.

Financement

Bien que la CEMAC fournisse un financement, le montant ne couvre pas toutes les activités opérationnelles. La 9e réunion du CCPAC a recommandé que les budgets nationaux respectifs incluent les activités opérationnelles du CCPAC. Les membres de la CEMAC versent leurs contributions à travers cette organisation, sauf les 2 pays non-CEMAC (RDC et Sao

Tomé-et-Príncipe), censés le faire séparément, ce qui n'a pas été régulièrement le cas. Il subsisterait un écart, parfois important, entre les montants budgétisés par la CEMAC et le montant effectivement déboursé – les sommes ne sont jamais entièrement disponibles, bien qu'il n'y ait à cela aucune raison officielle.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CCPAC représentent :

- 6 membres CEMAC sur 6
- 8 membres CEEAC sur 10
- 1 membre COMESA sur 19
- 3 membres CIRGL sur 11
- 3 membres RECSA sur 15

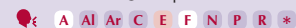
POC pour le PoA

Nom : Emmanuel Assama

Titre : Chef de Bureau, Secrétaire permanent du CCPAC, Bureau régional INTERPOL

☎ +237-22-194-212
+237-22-222-833

✉ e.assama@interpol.int



Activités en rapport avec le PoA

En 2000, la CEMAC a fait du CCPAC un de ses organes spécialisés. Le Bureau régional d'INTERPOL à Yaoundé, au Cameroun, en assure le secrétariat permanent. C'est la plus petite des quatre organisations des chefs de police d'Afrique. Axée sur la criminalité transnationale régionale, elle a préparé des instruments relatifs au terrorisme et au transfert des criminels présumés d'un service de police à celui d'un autre pays. Le CCPAC a prévu le partage d'informations et la coordination d'activités dans le cadre d'un effort pan-régional concerté pour faire face à l'accumulation et au trafic illicites d'armes à feu et de matériels explosifs. Toutefois cette activité n'a pas encore eu lieu. La région est confrontée à des défis importants liés à un grand afflux d'armes en provenance de Libye vers la région du Sahel et au coup d'État de 2012 au Mali. En termes d'armes, les succès ont été très limités.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le CCPAC a prévu de mener des opérations conjointes avec l'OCCPAE dans le cadre d'une initiative panafricaine pour renforcer la coopération régionale dans la lutte contre l'accumulation et le trafic illicites d'armes à feu et d'explosifs en Afrique. Toutefois ces opérations n'ont pas encore eu lieu. Des tentatives pour renforcer la coopération avec la CEDEAO ont été menées récemment.

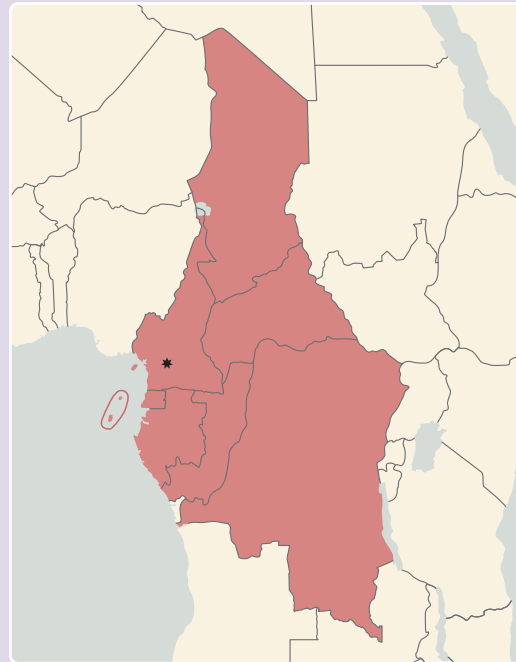
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention entre les États membres du Comité des chefs de police d'Afrique centrale en matière de lutte contre le terrorisme (2004)

Autres documents d'intérêt

- 11e Assemblée générale annuelle des ministres en charge de la sécurité du Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC), remarques préparées par le secrétaire général d'INTERPOL, Libreville, Gabon, 15 octobre 2010
- Règlement n° 07/05-UEAC-057-CM-13 portant adoption de la Convention créant un Centre de formation spécialisée en matière d'enquête criminelle (2005)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, RDC, São Tomé-et-Príncipe, Tchad

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 19 avril 2012



Nom

Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest (CCPAO)

Siège

Abuja, Nigeria

Site Internet

N/D

Brève description

Institution spécialisée de la CEDEAO, le CCPAO est chargé d'identifier les tendances et les mécanismes à l'œuvre dans la criminalité, organiser des conférences et des réunions régionales, établir et maintenir des contacts avec diverses forces de l'ordre et aider à la mise en commun de meilleures pratiques.

Membres

16 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Tous les membres sont également membres de la CEDEAO. Cependant la Mauritanie, membre du CCPAO, a quitté la CEDEAO en 2000.

Financement

La CEDEAO finance les réunions statutaires du CCPAO depuis 2008.

Les membres contribuent aux opérations auxquelles ils participent. Le Bureau régional d'INTERPOL fournit généralement un soutien technique et en nature.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CCPAO représentent :

- 16 des 54 membres UA
- 15 des 28 membres CEN-SAD
- 15 des 15 membres CEDEAO

POC pour le PoA

Nom : Change chaque année

Titre : Chef de police du pays hôte de la présidence de la CEDEAO



Activités en rapport avec le PoA

La Stratégie de prévention des conflits de la CEDEAO (2008) traduit son engagement à transférer son expertise et son soutien financier au CCPAO et aux autres réseaux de sécurité en vue de coordonner l'échange d'informations, la coopération et la mise en réseau de la police, de la gendarmerie, des services de renseignement et autres agences de sécurité. Il a été tenté d'en faire une institution autonome. En matière d'armes légères, certaines opérations de petite envergure ont eu lieu, mais aucune de taille significative. Les chefs de police des États membres de la CEDEAO, ainsi que des fonctionnaires de la Commission de la CEDEAO et des représentants d'INTERPOL, ont tenu en mars 2012 une réunion de 3 jours des sous-comités techniques. La réunion, censée alimenter l'Assemblée générale du CCPAO en juillet 2012, a appelé à des opérations concernant les armes légères, la piraterie et le terrorisme parmi d'autres questions de sécurité régionale (notamment le trafic d'êtres humains et de drogues, et le vol de véhicule). Le Niger et le Nigeria ont été sélectionnés pour soutenir une opération de lutte contre la criminalité

liée aux armes légères. Grâce au Bureau régional d'INTERPOL en Côte d'Ivoire, le CCPAO a eu largement accès aux bases de données d'INTERPOL. Le Bureau régional a également fourni des formations, soutenu la préparation d'opérations conjointes, de réunions des sous-comités techniques sur les opérations, ainsi que l'harmonisation de la législation. Le Bureau régional a cependant fermé son bureau en Côte d'Ivoire en raison des violences post-électorales en 2011. L'appui du Secrétariat a donc été redirigé vers le Secrétariat général d'INTERPOL à Lyon, en France, jusqu'à la réouverture du bureau (prévue en juin 2012).

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (2008) prévoit que celle-ci soutienne le CCPAO. La réunion du sous-comité technique de mars 2012 a appelé à une réunion conjointe du sous-comité technique CCPAC/CCPAO, censée avoir lieu en vue de préparer le terrain pour la signature d'un accord de coopération entre les deux régions.

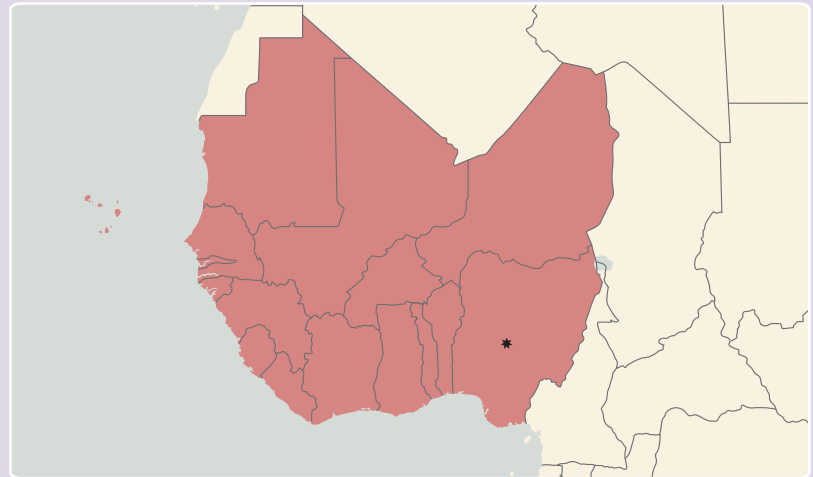
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention entre les États membres du Comité des chefs de police d'Afrique centrale en matière de lutte contre le terrorisme (2005)

Autres documents d'intérêt

- Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO, règlement MSC/REG.1/01/08 (2008)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 31 mai 2012



Nom

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Siège

Abuja, Nigeria

Site Internet

www.ecowas.int;
www.ecosap.ecowas.int

Brève description

L'objectif de la CEDEAO est de promouvoir la coopération et l'intégration, y compris l'union économique et monétaire, afin de stimuler la croissance et le développement en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO a également été mandatée pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

Membres

15 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

La Mauritanie comptait parmi les membres originaux de l'organisation lorsqu'elle fut fondée en 1975, à la signature du traité de Lagos, mais elle s'est retirée en 2000. Le Cap-Vert est le seul État à avoir adhéré à la CEDEAO après sa constitution, en 1977.

Financement

Le financement de la CEDEAO se fait via un prélèvement communautaire sur les États membres (0,5% des recettes douanières) et l'aide des partenaires au développement dont, principalement, l'UE, l'Espagne, le Danemark, la Suède, la Norvège et la Banque africaine de développement. Le budget couvre les fonctions de l'Unité de la CEDEAO et les activités de base. Le financement des partenaires couvre principalement les infrastructures, la paix et la

sécurité, l'agriculture, les migrations, etc. Le budget annuel des activités est basé sur les seules prévisions de l'année suivante. Sur la période 2006–2011, les donateurs ont versé environ 8,5 millions USD pour des projets armes légères mis en œuvre par ECOSAP, un programme (du PNUD et d'autres partenaires) de renforcement des capacités en matière d'armes légères destiné aux membres de la CEDEAO. Les donateurs d'ECOSAP sont le PNUD, l'UE, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège, ainsi qu'une contribution financière de 500000 USD de la CEDEAO.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres de la CEDEAO représentent :

- 14 membres CEN-SAD sur 28
- 15 membres CCPAO sur 16

POC pour le PoA

Nom : Dr Cyriaque Agnekethom

Titre : Chef de l'unité Armes légères

☎ +234-9-31-47-647/9

✉ cyragnek67@yahoo.fr

+234-9-31-43-005



Activités en rapport avec le PoA

La CEDEAO est le seul organisme régional à avoir adopté un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dans sa région. Établi en 1998, le moratoire a été prévu pour une période renouvelable de 3 ans, renouvelée en 2001 et en 2004. De faibles structures gouvernementales, un mauvais suivi et le caractère non juridiquement contraignant du moratoire ont diminué son efficacité. En conséquence, les États ont signé en 2006 la Convention de la CEDEAO, entrée en vigueur à la ratification du 9e État membre en 2009. L'Unité Armes légères de la CEDEAO a été créée pour assister la mise en œuvre et le suivi de la Convention de la CEDEAO. ECOSAP, qui a remplacé PCASED, l'unité de mise en œuvre créée pour soutenir le moratoire sur les armes de 1998, est un programme transitoire de 5 ans (2006–2011) du PNUD et d'autres partenaires de développement visant le renforcement des capacités. Il soutient les activités liées aux armes légères des membres de la CEDEAO. ECOSAP s'est principalement attaché à fournir la capacité institutionnelle aux commissions nationales sur les armes légères et au RASALAO et à mener des enquêtes nationales, élaborer des plans d'action nationaux et mettre en œuvre des activités à impact

rapide. Le mandat de 5 ans venant à peine d'expirer, le rôle d'ECOSAP (à la date de mars 2012), s'il existe, reste inconnu. Sur les questions relatives aux armes légères, le GIABA est une institution spécialisée de la CEDEAO qui s'occupe de la lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT) et qui travaille avec les États membres afin d'assurer leur conformité avec les normes de LBC/FT.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La CEDEAO est l'une des 8 communautés économiques régionales membres du Comité de pilotage de l'UA sur les armes légères, mis en place dans le cadre du projet continental UE-UA sur les armes légères géré par RECSA au nom de l'UA. En juin 2011, la CEDEAO a organisé une réunion à Freetown, en Sierra Leone, sur la coopération transfrontalière et les initiatives transfrontalières, au cours de laquelle les délégations ont approuvé le choix de l'UFM comme organisation sous-régionale coordonnant les programmes transfrontaliers parmi les États membres de l'UFM.

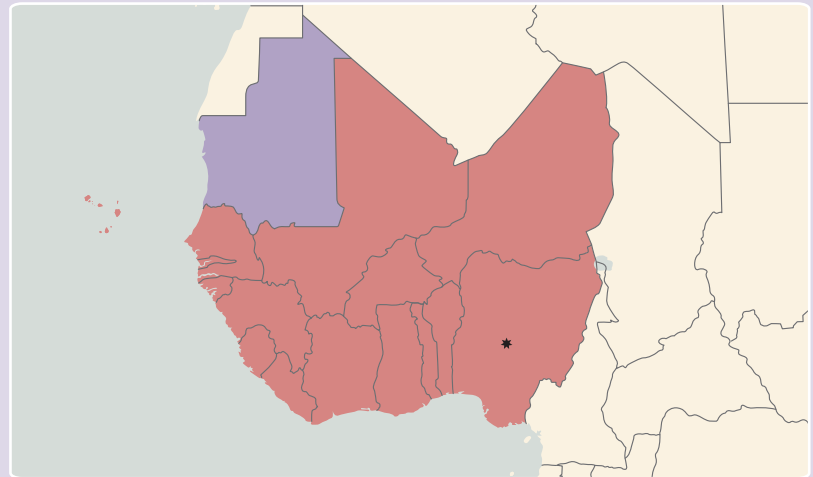
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, les munitions et autres matériels connexes (2006)

Autres documents d'intérêt

- Plan quinquennal d'activités prioritaires pour la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO (2011-2015) (adopté en mars 2010)
- Déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest (1998) (prédécesseur de la Convention de la CEDEAO)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Mauritanie

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 22 mars 2012



Nom

Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)

Siège

Libreville, Gabon

Site Internet

www.ceeac-eccas.org

Brève description

L'objectif principal de la CEEAC est de promouvoir la coopération économique régionale en Afrique centrale. Elle aspire à l'autonomie collective, à élever le niveau de vie de ses populations et à maintenir la stabilité économique grâce à une coopération harmonieuse.

Membres

10 États membres (tous membres de l'ONU)

Notes

La CEEAC trouve ses origines dans 2 entités distinctes, l'UDEAC et la CEPGL. Fondée en 1983, la CEEAC comprenait initialement São Tomé-et-Principe ainsi que les 9 membres de l'UDEAC et de la CEPGL. L'Angola est devenu un membre à part entière en 1999. Le Rwanda s'est retiré de l'organisation en 2007.

Financement

Les versements des États membres ne sont pas toujours réguliers. En 2011, le budget était constitué de contributions d'environ 30 millions USD des États membres, près de 9 millions USD d'arriérés, ainsi que 56 millions USD de partenaires étrangers. Ces derniers sont (dans l'ordre décroissant du montant de la cotisation)

l'UE, la France et les États-Unis. La BAD et le Canada ont également apporté un soutien financier. L'UE finance la CEEAC à travers le programme de Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF) et le Programme d'appui en matière de paix et sécurité (PAPS). Le financement du PAPS I (2007–2011) s'élevait à 4,8 millions EUR, tandis que la 2e phase de 2011–2014, PAPS II, est estimée à 11,9 millions EUR.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres de la CEEAC représentent :

- 8 membres CCPAC sur 8
- 6 membres CEMAC sur 6
- 5 membres CIRGL sur 11
- 4 membres RECSA sur 15

POC pour le PoA

Nom : Jacques Didier Lavenir Mvom

Titre : Expert en défense et sécurité, DIHPSS

☎ +241-07-26-03-38

✉ jmvom@yahoo.fr

+241-76-89-87



Activités en rapport avec le PoA

En 1999, la CEEAC a identifié « la paix, la sécurité et la stabilité » parmi ses principales priorités et créé le Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale (COPAX). Au sein du Secrétariat de la CEEAC, les activités liées au PoA sont menées par le Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité (DIHPSS). Grande avancée dans la région, l'adoption de la Convention de Kinshasa a eu lieu en 2010. Elle a été proposée par l'UNSAC et signée par dix membres de la CEEAC ainsi que le Rwanda. Cet instrument juridiquement contraignant établit des mesures de contrôle de la production, du commerce et de l'utilisation des armes légères. Le SGNU est le gardien de la Convention de Kinshasa, tandis que la CEEAC est responsable de sa mise en œuvre. La CEEAC a notamment organisé des séminaires de sensibilisation avec les différentes parties prenantes et organisé des programmes de formation pour faciliter la création de commissions nationales.

Le projet PAPS financé par l'UE vise principalement à renforcer les capacités structurelles et institutionnelles, ainsi qu'à soutenir les activités transfrontalières et relatives aux ALPC. Ces activités comprennent : (a) l'harmonisation de la législation nationale ; (b) la formation à la RSS ; (c) le soutien à la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa et (d) l'assistance au Réseau d'action sur les armes légères en Afrique centrale (RASALAC), un réseau

régional de la société civile lancé en 2010, qui fournit un soutien spécialisé à la CEEAC. Le Programme frontière de l'APF est axé sur la sécurité transfrontalière et vise la prolifération des armes légères.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La CEEAC, la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée travaillent à une stratégie commune pour éradiquer la piraterie, le vol à main armée et autres activités maritimes illicites. Lors de l'élaboration de la Convention de Kinshasa, la CEDEAO a assisté la CEEAC. La CEMAC et la CEEAC ont des adhérents communs. Afin d'éviter le double-emploi, la CEEAC a pris l'initiative en matière de paix et sécurité, y compris quelques activités de DDR, et la CEMAC, en matière d'intégration régionale (voir profil de la CEMAC). La CEEAC et le RECSA ont organisé des séminaires conjoints sur les armes légères à travers le Projet panafricain du RECSA financé par l'UE, avec le Comité directeur de l'UA sur les ALPC.

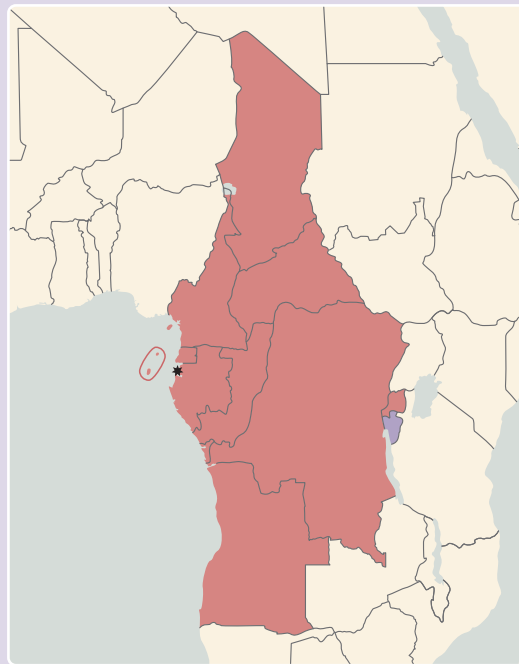
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité instituant la CEEAC (1983)
- Pacte de non-agression entre les États membres (1996)
- Pacte d'assistance mutuelle (2000) et son Protocole relatif à la création d'un Pacte de sécurité mutuelle en Afrique centrale (CO-PAX) (2000)
- Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (« Convention de Kinshasa ») (2010)

Autres documents d'intérêt

- Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale (2009)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Angola, **Burundi**, **Cameroon**, **Congo**, **Gabon**, **Guinée équatoriale**, **RDC**, **République centrafricaine**, **São Tomé-et-Príncipe**, **Tchad**

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Rwanda

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 31 mai 2012



Nom

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

Siège

Bangui, République centrafricaine

Site Internet

www.cemac.int

Brève description

La CEMAC a pour but de créer une union douanière et monétaire parmi les pays d'Afrique centrale anciennement sous souveraineté française.

Membres

6 membres (tous États membres de l'ONU)

Notes

La CEMAC a remplacé l'UDEAC en 1999 – bien que le traité d'institution ait été signé en 1994 – afin de promouvoir l'entière du processus d'intégration subrégionale.

Financement

Le financement est assuré par les contributions des États membres, la taxe communautaire d'intégration, les fonds de développement et un financement supplémentaire provenant de partenaires externes. Lorsque la FOMUC a été déployée en RCA, la France a fourni un soutien financier et logistique considérable, mais l'UE a couvert la plupart des coûts. L'Allemagne a également financé l'achat de matériel.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CEMAC représentent :

- 6 membres CCPAC sur 8
- 6 membres CEEAC sur 10
- 2 membres CIRGL sur 11 (la RCA et le Congo sont des membres CIRGL)
- 2 membres RECSA sur 15 (la RCA et le Congo sont des membres RECSA)

POC pour le PoA

Nom : Marie Thérèse Ngo Ndongbol

Titre : Inspecteur de police

☎ +236-72-11-24-53

✉ mt_ndombol@yahoo.fr

🌐 A AI Ar C E F N P R *

Activités en rapport avec le PoA

La CEMAC se charge généralement des questions strictement économiques. Cependant, elle a déployé la force régionale de maintien de la paix en RCA (FOMUC) de janvier 2003 à juillet 2008, remplaçant la mission CEN-SAD. Ce changement temporaire de priorité était fondé sur la conviction que le développement est une condition préalable à la paix et la sécurité. Les tâches de la FOMUC étaient d'assurer la sécurité et de lutter contre les groupes armés dans le nord-est de la RCA. Bien que son mandat n'inclût pas explicitement le désarmement, les soldats de la paix ont récupéré sur cette période environ 100 armes et plus de 1 000 munitions. On ignore ce que sont devenues les armes récupérées lors des premières opérations post-coup d'État. Compte tenu des adhésions croisées de la CEMAC avec la CEEAC et afin d'éliminer les doubles emplois, il a été décidé avec l'appui (financier) de l'UE, que la CEEAC prendrait l'initiative en matière de paix et de sécurité, alors que la CEMAC se concentrerait sur l'intégration régionale. Au 12 juillet 2008, la CEMAC n'était plus chargée des questions de sécurité en Afrique centrale.

La FOMUC a été remplacée par MICOPAX sous l'autorité de la CEEAC. Néanmoins, le CCPAC, centré sur la criminalité transfrontalière régionale, est un organisme spécialisé de la CEMAC (voir le profil CCPAC).

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

En 2000, la CEMAC a désigné le CCPAC comme l'un de ses organismes spécialisés.

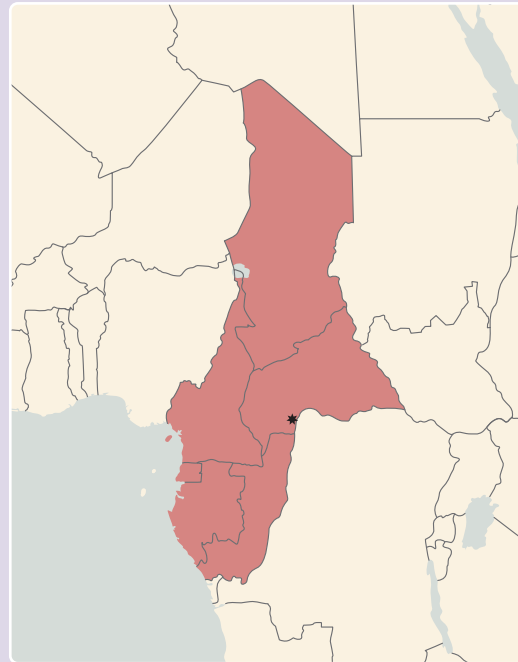
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité instituant la CEMAC (1994)
- Protocole relatif au mandat et au statut de la force multinationale de la CEMAC (FOMUC) en République centrafricaine (2003)
- Pacte de non-agression, de solidarité et d'assistance mutuelle entre les États membres de la CEMAC (2004)
- Acte additionnel n° 21/08-CEMAC-CCE-09 autorisant le transfert de l'autorité de la FOMUC de la CEMAC à la CEEAC (2008)

Autres documents d'intérêt

- Règlement n° 07/05-UEAC-057-CM-13 portant adoption de la Convention créant un Centre de formation spécialisé en matière d'enquête criminelle (2005)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, Tchad

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 22 mai 2012



Nom

Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)

Siège

Tripoli, Libye

Site Internet

www.cen-sad.org

Brève description

La CEN-SAD travaille au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi qu'au développement économique et social global pour le bien de ses membres. Parmi ses objectifs figurent la promotion du libre échange et la liberté de mouvement du peuple.

Membres

28 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Lorsque la CEN-SAD a été créée en 1998, elle comptait six membres : le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Niger, le Soudan et le Tchad. À la fin de 2002, ce nombre avait triplé. Dix autres pays ont rejoint la CEN-SAD de 2004 à 2008, portant le nombre de membres à 28, dont bon nombre sont des États extérieurs à la région sahélo-saharienne, et notamment les États insulaires de São Tomé-et-Príncipe et les Comores. En 2009, le Cap-Vert a été nommé pour rejoindre la CEN-SAD ; il bénéficie du statut d'observateur depuis 2010.

Financement

Toutes les cotisations des membres de la CEN-SAD sont évaluées sur une base annuelle pour contribuer au budget opérationnel de l'organisation (qui était de 9,3 millions USD pour l'exercice 2009–2010 de l'organisation).

La Libye fournit une aide supplémentaire au Secrétaire général en sus de sa cotisation. La CEN-SAD a reçu de l'aide de l'UE via l'UA.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres de la CEN-SAD représentent :

- 7 membres COMESA sur 19 (les Comores, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, le Kenya, la Libye et le Soudan sont membres COMESA)
- 14 membres CEDEAO sur 15 (le Cap-Vert n'est pas membre CEN-SAD)
- 5 membres IGAD sur 8 (l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan du Sud ne sont pas membres CEN-SAD)
- 4 membres UMA sur 5 (l'Algérie n'est pas membre CEN-SAD)

POC pour le PoA

Nom : Issa Goffa

Titre : Responsable des programmes

☎ +218-21-333-23-47

✉ Issagoffa@yahoo.com

+218-21-360-60-26

🌐 A AI Ar C E F N P R *

Activités en rapport avec le PoA

La CEN-SAD a mené une opération de paix en RCA de décembre 2001 à janvier 2003 (elle a ensuite autorisé une mission le long de la frontière Tchad-Soudan pour aider à réduire les tensions entre ces deux membres de la CEN-SAD et à améliorer la sécurité humaine au Darfour, mais cette opération n'a jamais été déployée). La CEN-SAD a abordé le problème du trafic illicite des armes légères à la 10e réunion des ministres chargés de la sécurité des États membres de la CEN-SAD en mars 2009, ce qui a donné au Small Arms Survey l'occasion de s'adresser officiellement à la réunion d'experts qui a précédé la conférence ministérielle. Cela dit, la majeure partie des travaux de la CEN-SAD était axée sur l'économie et le développement. En janvier 2012, cependant, le Maroc, membre de la CEN-SAD, a annoncé que Rabat prendrait la direction de la réorganisation de la CEN-SAD, en mettant au premier plan des préoccupations sécuritaires telles que le terrorisme, la prise d'otages et le trafic illicite. Le Conseil exécutif de la CEN-SAD s'est réuni en juin pour discuter des voies à suivre. La CEN-SAD es-compte que ses membres adopteront avant fin 2012

un traité révisé qui comportera des références explicites à la promotion de la sécurité et à la lutte contre la prolifération des armes.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La CEN-SAD est membre du Comité directeur UA-Régions sur les armes légères et de petit calibre.

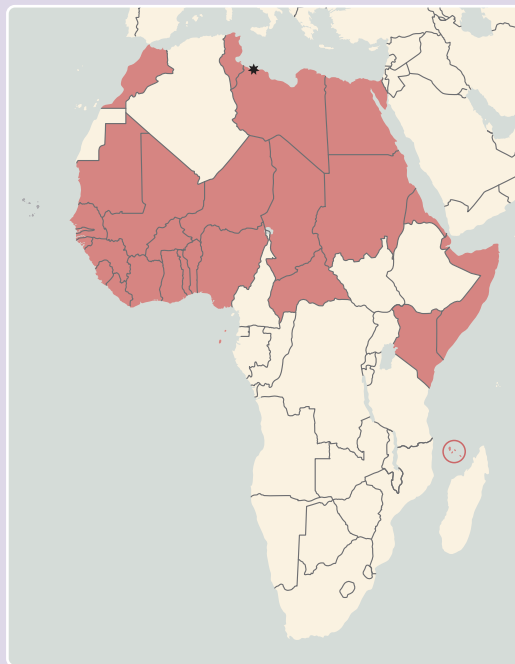
Instruments régionaux juridiquement contraignants

■ Aucun

Autres documents d'intérêt

■ Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Bénin, **Burkina Faso**, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, **Libye, Mali**, Maroc, Mauritanie, **Niger**, Nigeria, RCA, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, **Soudan, Tchad**, Togo, Tunisie

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Cap-Vert

* Information exacte au 22 juin 2012



Nom

Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

Siège

Gisenyi, Rwanda

Site Internet

<http://41.186.5.236/index.html>

Brève description

La CEPGL a été créée pour assurer la sécurité de ses membres et de leurs populations, pour promouvoir le commerce et la libre circulation des personnes et des biens, et pour coopérer étroitement sur un large spectre de questions socio-économiques et politico-militaires.

Membres

3 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

La CEPGL a été créée en septembre 1976 par le Burundi, le Rwanda, et le Zaïre (aujourd'hui RDC). Ses activités ont été suspendues en 1994 en raison du génocide au Rwanda et effectivement relancée en 2007.

Financement

Les trois membres contribuent actuellement à l'organisation et s'efforcent de rembourser les arriérés. L'UE, qui a alloué 50 millions EUR, est de loin la plus grande donatrice à la CEPGL. D'autres bailleurs de fonds sont la France et « ONU Femmes » (les bailleurs de fonds potentiels sont notamment la Banque africaine de développement, la Belgique, les Pays-Bas, la

CEA (ONU) et la Banque mondiale).

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres de la CEPGL représentent :

- 2 membres CEEAC sur 10 (le Rwanda n'est pas membre CEEAC)
- 2 membres CAE sur 5 (la RDC n'est pas membre CAE)
- 3 membres CIRGL sur 11
- 3 membres RECSA sur 15

POC pour le PoA

Nom : Herman Tuyaga

Titre : Secrétaire de direction

☎ +250-78-830-7061

✉ hertuyaga@yahoo.fr



Activités en rapport avec le PoA

La Convention de 1976 instituant la CEPGL (qui est entrée en vigueur en 1978) couvre explicitement de nombreuses questions non économiques, y compris les questions « militaires » (art. 2). Depuis que l'organisation a été ressuscitée en 2007 après un hiatus de 14 ans, elle s'est explicitement axée sur les questions de paix et de sécurité. Les responsables du Secrétariat ont participé à la conférence sur la construction de la paix en janvier 2008 à Goma. Les ministres de la défense et les chefs militaires des pays membres se sont rencontrés chaque année depuis 2009.

De plus, la CEPGL a organisé en novembre 2011 un atelier de deux jours réunissant les commissions de démobilisation des trois pays membres.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le bureau régional de la CEA (ONU) à Kigali convoque régulièrement des réunions de partage d'informations entre la CEPGL et d'autres organisations régionales, dont la CEEAC, le COMESA et la CAE.

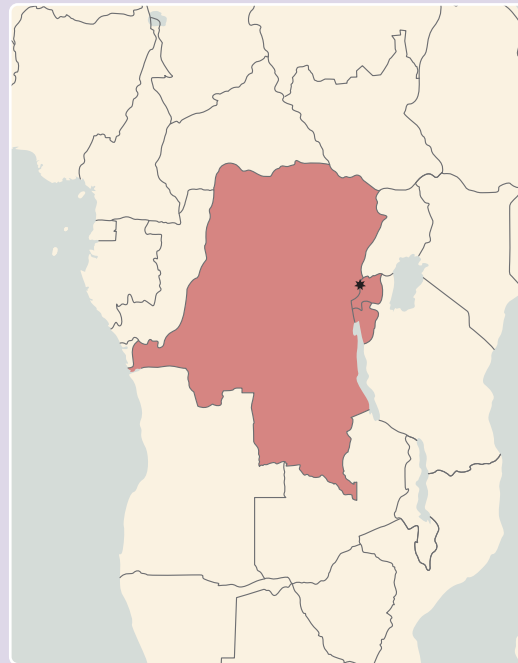
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention instituant la Communauté des pays de la Région des Grands Lacs (1976)

Autres documents d'intérêt

- Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



- **Membres actuels***
Burundi, RDC, Rwanda
- Gras : membres fondateurs
- **Anciens membres** : Aucun
- **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au 2 juillet 2012



Nom

Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)

Siège

Bujumbura, Burundi

Site Internet

www.icglr.org

Brève description

La CIRGL cherche à créer les conditions de sécurité, de stabilité et de développement durable parmi ses membres à travers la promotion de la coopération régionale.

Membres

11 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Les membres de la CIRGL sont toujours les mêmes depuis sa création officielle en décembre 2006, lorsque ces 11 pays ont signé le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs (le Pacte), qui a découlé de la Déclaration de Dar es-Salaam de 2004.

Financement

Plus de 60% du financement annuel total de la CIRGL proviennent des contributions de ses membres (fixées selon leurs relatives capacités économiques). Le reste provient de partenaires, soit comme soutien direct aux activités de projets et aux programmes, soit via des dons au Secrétariat. Au 31 décembre 2011, les

membres CIRGL avaient payé 85% de leurs contributions. Le soutien extérieur provenait d'Allemagne, des Pays-Bas, de Norvège, d'Afrique du Sud, de Suède, de Suisse et de parties du système des Nations unies.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CIRGL représentent :

- 5 membres CEEAC sur 10 (l'Angola, le Burundi, le Congo, la RCA et la RDC sont membres CEEAC)
- 7 membres COMESA sur 19
- 5 membres CAE sur 5
- 3 membres IGAD sur 8
- 9 membres RECSA sur 15

POC pour le PoA

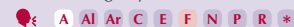
Nom : Singo Mwachofi

Titre : Coordinateur du programme Paix et Sécurité

☎ +257-22-256824/5

✉ tomsingo@yahoo.com

+257-22-256828



Activités en rapport avec le PoA

Entré en vigueur en juin 2008, le Pacte de décembre 2006 de la CIRGL comprend 10 protocoles, 4 programmes et 33 projets. Au sein du Secrétariat, le programme Paix et Sécurité emploie 2 personnes à temps plein (dont un détaché du gouvernement d'Afrique du Sud). Composé de 7 projets, ce programme est prioritairement axé sur la lutte contre la prolifération des armes légères, le désarmement des groupes armés illégaux et des éleveurs nomades armés et la promotion d'initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

La CIRGL ne se charge pas de la mise en œuvre des projets, mais coordonne les activités des États membres et des partenaires. Elle a notamment sensibilisé les communautés frontalières aux dangers de la prolifération des armes légères en invitant les États membres et plusieurs partenaires à mettre en œuvre un programme de développement et de désarmement, ainsi qu'un soutien aux réunions de paix transfrontalières en Karamoja. En collaboration avec l'ISS basé en Afrique du Sud, elle a complété ces efforts par un travail de recherche et d'analyse sur les précédentes initiatives de désarmement et les causes de la prolifération des armes. En 2010–2011, la CIRGL a fourni un appui technique au RECSA pour élaborer un guide des

meilleures pratiques pour le désarmement, et aidé à obtenir l'approbation de ce guide au niveau ministériel. En ce qui concerne les forces armées négatives, la CIRGL est engagée dans des efforts politiques et diplomatiques, encore en cours, pour désarmer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). En septembre 2011, les ministres de la défense de la CIRGL ont décidé de créer un centre conjoint de fusion du renseignement à Goma en RDC afin de rassembler et évaluer les informations sur les groupes armés de la région. Le centre devrait être pleinement opérationnel d'ici la fin de juin 2012.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Outre la collaboration autour du guide du désarmement cité ci-dessus, RECSA a fourni aux membres de la CIRGL des machines de marquage ainsi que la formation à leur utilisation. La CIRGL, la CAE, l'IGAD et RECSA sont membres du Comité du désarmement régional de Karamoja. La CIRGL (ainsi que 8 communautés économiques régionales de l'UA) est un membre actif du Comité de pilotage de l'UA chargé d'élaborer une stratégie continentale sur les armes légères.

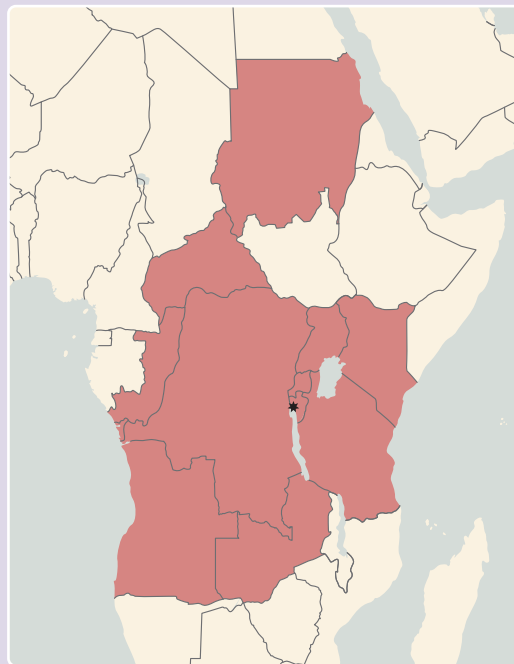
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs (2006)

Autres documents d'intérêt

- Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs (2004)
- Programme d'action pour la paix et la sécurité (2006)
- Projet de renforcement des capacités pour la lutte contre la prolifération des ALPC dans la Région des Grands Lacs (2006)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



- **Membres actuels***
Angola, Burundi, Congo, Kenya, Ouganda, RCA, RDC, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie
- Gras : membres fondateurs
- **Anciens membres** : Aucun
- **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au 17 mai 2012



Nom

Commission de l'Océan Indien (COI)

Siège

Île Maurice

Site Internet

www.ioconline.org

Brève description

La COI est une organisation intergouvernementale qui vise à promouvoir le développement économique dans les domaines du commerce, du tourisme et de la solidarité culturelle, ainsi que les intérêts sous-régionaux au sein des forums internationaux et régionaux, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, le développement social, la stabilité régionale et la bonne gouvernance.

Membres

5 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Les cinq membres de la COI ont fondé l'organisation en 1984.

Financement

Comme les années précédentes, en 2011, le budget de fonctionnement du Secrétariat général COI, qui compte 27 employés permanents, s'élevait à 540 000 EUR, versés par la Réunion (France) (40%), Madagascar (29%), l'Île Maurice (20%), les Comores (6%) et les Seychelles (5%). Il a servi à financer des projets pluriannuels d'une valeur de près de 83 millions EUR, principalement à partir de l'aide extérieure et avant tout pour la conservation des ressources naturelles. Entre 2005 et 2011, l'UE a soutenu 68% des projets, avec une impor-

tante contribution de la France (12 millions EUR) et des contributions supplémentaires de la Grèce, de la Chine, de la BAD, de la Banque mondiale, du Bureau du Commonwealth et d'autres organisations internationales: UNICEF, PNUD, ONU-SIDA, PAM, ITC, et OIF. La COI ne consacre pas de budget à la sécurité régionale et ses actions de soutien dans ce domaine sont donc limitées. Plusieurs activités sont menées à travers le partenariat conclu avec l'ONUDC en 2009.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres COI présentent :

- 4 membres COMESA sur 19
- 3 membres SADC sur 15
- 3 membres SAR-PCCO sur 15

POC pour le PoA

Nom : Denise Azais-Vely

Titre : Directrice, Département du développement humain et de la sécurité régionale

☎ +230-427-3366/6172

✉ Secretariat@coi-ioc.org

+230-425-2709/2487



Activités en rapport avec le PoA

Les principales préoccupations de la COI en matière de sécurité régionale sont le terrorisme, le blanchiment d'argent, la piraterie maritime, les mercenaires, les trafics (et en particulier de drogues, pierres précieuses et tourisme sexuel...), et la pêche illégale. Elle travaille principalement à la mise en œuvre de sa Convention sur la sécurité régionale (2006). En 2010, dans le cadre du CCIR, la COI a convenu d'une stratégie régionale et d'un plan d'action sur la sécurité maritime et la piraterie, qui couvre l'échange d'informations, la coopération, l'action commune et des mesures de renforcement des capacités. La COI nourrit le projet d'un éventuel programme de sécurité maritime régional financé par l'UE, qui serait conduit par l'IGAD (2013, 25 millions EUR). Le projet permettra de renforcer les capacités nationales et régionales relatives à des domaines tels que l'arrestation, le transfert, la détention, la poursuite et l'incarcération des pirates, la lutte contre le blanchiment d'argent, et l'amélioration de la coordination et de l'échange d'informations. Bien que le trafic d'armes légères ne soit pas

perçu comme une menace particulière, les coordinateurs nationaux l'abordent en cas de nécessité (parfois en collaboration avec d'autres membres) dans le cadre de la sécurité maritime et de la stabilité régionale mises en œuvre avec l'ONUSC dans un partenariat scellé en 2009.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La COI fait partie du regroupement régional général entre l'Afrique australe et de l'Est et l'océan Indien avec le COMESA, la CAE et l'IGAD. Ceux-ci, en plus de la SADC et de l'UE, constituent le Comité de coordination inter-régional (CCRI), créé en 2001 et qui sert aussi de secrétariat pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale et du Plan d'action de lutte contre la piraterie et pour la sécurité maritime en Afrique orientale et australe et dans l'océan Indien.

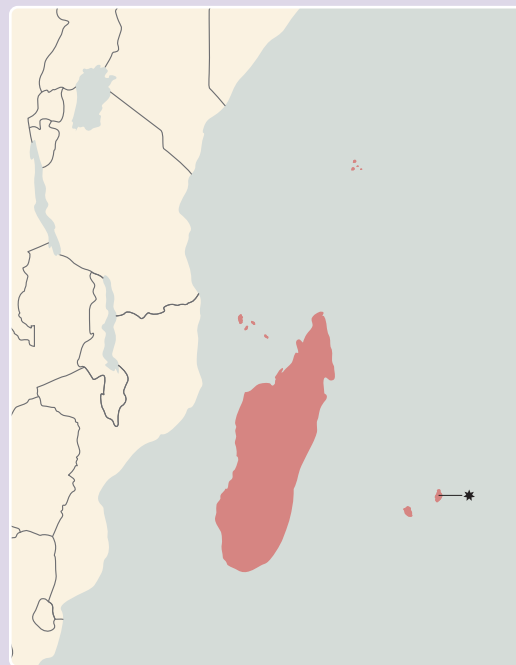
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention sur la Sécurité régionale des États membres de la Commission de l'Océan Indien (2006)

Autres documents d'intérêt

- Communiqué conjoint des ministres de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien, ainsi que du Haut Représentant de l'UE à la 2e Réunion ministérielle régionale sur la piraterie et la sécurité maritime dans la région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien, Île Maurice, octobre 2010

Programmes et initiatives relatifs au PoA



- **Membres actuels***
Les Comores, Madagascar, Île Maurice, Réunion (France), Seychelles
Gras : membres fondateurs
- **Anciens membres** : Aucun
- **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au 11 avril 2012



Nom

Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Siège

Lusaka, Zambie

Site Internet

www.comesa.int

Brève description

Le COMESA cherche à créer une communauté économique régionale entièrement intégrée et compétitive au niveau international. Il favorise la prospérité économique et la paix pour assurer la stabilité politique et sociale, ainsi qu'un haut niveau de vie pour ses habitants.

Membres

19 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Le COMESA comptait 21 États membres lorsque le traité de 1993 instituant cette organisation a été ratifié en 1994. Il a remplacé la Zone d'échanges préférentiels de l'Afrique australe et de l'Est (ZEP), entrée en vigueur en 1982. Cinq de ces membres fondateurs ont depuis quitté l'organisation et trois autres ont adhéré, le plus récent étant la Libye. En avril 2012, le Soudan du Sud préparait les instruments nécessaires pour devenir membre (la Somalie, membre de la ZEP, ne disposait pas d'un gouvernement opérationnel lorsque le COMESA a été créé et n'était donc pas admissible à l'adhésion).

Financement

Le COMESA est financé par ses États membres, les cotisations étant calculées sur la base de leur richesse relative et de la taille de leur population. Les partenaires

extérieurs financent le Programme pour la paix et la sécurité. La Commission européenne a été le principal contributeur extérieur, directement ou via l'UA, avec le soutien supplémentaire de l'USAID et du DFID, entre autres.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres COMESA représentent :

- 4 membres COI sur 5 (la France n'est pas membre COMESA)
- 4 membres CAE sur 5 (la Tanzanie n'est pas membre COMESA)
- 6 membres IGAD sur 8 (la Somalie et le Soudan du Sud ne sont pas membres COMESA)
- 10 membres RECSA sur 15 (le Congo, la RCA, la Somalie, le Soudan du Sud et la Tanzanie ne sont pas membres COMESA)

POC pour le PoA

Nom : Brian Chigawa

Titre : Directeur des Affaires juridiques et institutionnelles/Coordinateur paix et sécurité

☎ +260-211-229-725

✉ Chigawa@comesa.int

+260-211-225-107

🌐 A AI Ar C E F N P R *

Activités en rapport avec le PoA

La problématique de la paix et la sécurité est un axe central de l'agenda d'intégration régionale du COMESA. Ceci est souligné dans le traité COMESA qui en fait l'un de ses six grands objectifs (chapitre III, article 3). Le COMESA s'est activement tourné vers la résolution des conflits armés en 1999, lorsqu'il a créé son Programme pour la paix et la sécurité, devenu opérationnel en 2000. Le programme se concentre sur les dimensions économiques des conflits, y compris le commerce illicite des armes légères. Les décisions des autorités respectives ont élargi l'architecture de paix et de sécurité de l'organisation pour y inclure divers programmes et structures telles que le Forum interparlementaire pour le COMESA, le Comité des Sages ainsi qu'un corps d'organisations accréditées de la société civile et du secteur privé pour aider le COMESA dans son travail de diplomatie préventive et de résolution des conflits (en avril 2012, le Programme pour la paix et la sécurité avait accrédité 20 de ces organismes issus de 10 États membres du COMESA). En 2010, au 14e sommet de l'organisation au Swaziland, les membres du COMESA ont décidé de charger le Secrétariat d'« entreprendre un programme de DDR global et axé sur les résultats... élaborer une stratégie sur mesure pour traiter

de la prolifération [des armes]... y compris une enquête sur le transport transfrontalier des ALPC... [et] prendre en compte à la fois l'offre et la demande d'ALPC dans son programme sur la paix et la sécurité ». En outre, l'Agenda de reconstruction post-conflit et de développement du COMESA couvre de nombreuses activités liées au PoA (par exemple traiter de la législation sur le contrôle du commerce des armes).

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

À travers la CCIR, le COMESA collabore avec la COI, la CAE et l'IGAD sur plusieurs programmes (y compris les questions de DDR, la législation sur le courtage et la coopération transfrontalière pour réduire la violence armée et la prolifération des armes légères illicites). Le RECSA a soutenu le Forum interparlementaire du COMESA en 2006 sur la sensibilisation au problème de la prolifération des armes légères illicites et l'importance de la surveillance législative pour contrer cette menace.

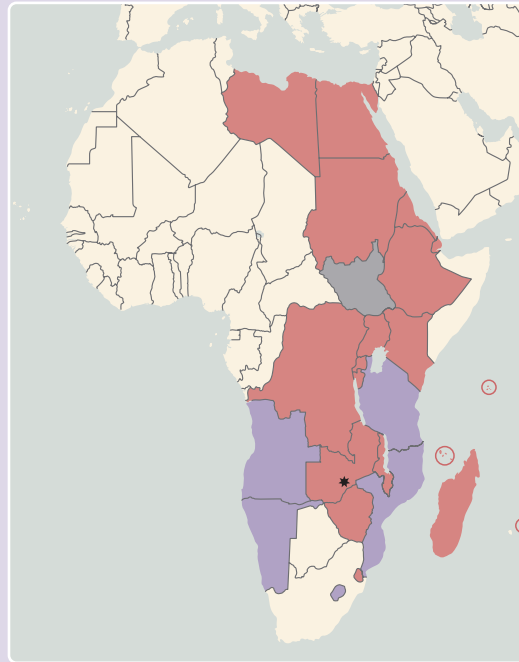
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité du COMESA (1993)

Autres documents d'intérêt

- Rapport de la 2e réunion des ministres des Affaires étrangères du COMESA (2001)
- Rapport de la 7e réunion des ministres des Affaires étrangères du COMESA (2006)
- Rapport de la 8e réunion des ministres des Affaires étrangères du COMESA (2007)
- Décisions du 14e sommet des Chefs d'État et de gouvernements du COMESA (2010)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Île Maurice, Ouganda, RDC, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

Gras : membres fondateurs

- Anciens membres : Angola, Lesotho, Mozambique, Namibie, Tanzanie

■ Adhésion en attente :

Soudan du Sud

(Le Soudan du Sud a signé son accord d'adhésion au COMESA en octobre 2011 mais n'est pas encore un membre à part entière)

* Information exacte au 15 juin 2012



Nom

Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

Siège

Djibouti, Djibouti

Site Internet

www.igad.org;
www.cewarn.org;
www.icpat.org

Brève description

L'IGAD mène toute une série d'initiatives visant à promouvoir la paix et la prospérité régionales et applique des stratégies dans les domaines suivants : paix et sécurité, intégration du commerce régional et des investissements, sécurité alimentaire, résilience communautaire au changement climatique et développe-

ment coordonné de l'infrastructure.

Membres

8 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

L'IGAD s'appelait à l'origine l'IGADD, constituée en 1986 avec 6 membres : Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan. L'Érythrée a rejoint l'IGADD en 1993. En 1996, les 7 membres ont décidé de supprimer le premier D, initiale de « drought » (sécheresse) et d'élargir le mandat de l'organisation à la paix et à la sécurité. En 2007, l'Érythrée a suspendu son adhésion à l'IGAD. Le Soudan du Sud y a adhéré en 2011.

Financement

Les membres de l'IGAD contribuent financièrement et en nature aux opérations du siège de l'organisation à Djibouti et de ses bureaux de programme à Addis-Abeba. Un soutien supplémentaire au CEWARN – Conflict Early Warning and Response Mechanism – (mécanisme d'alerte pré-

coce et d'intervention en cas de conflit), basé à Addis-Abeba et au Programme du secteur de la sécurité de l'IGAD (ISSP) a été apporté, entre autres, par l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres IGAD représentent :

- 6 membres COMESA sur 19 (Somalie et Soudan du Sud ne sont pas membres COMESA)
- 2 membres CAE sur 5 (Kenya et Ouganda sont membres CAE)
- 8 membres OCCPAE sur 12
- 8 membres RECSA sur 15 (Burundi, Congo, RCA, RDC, Rwanda, Seychelles et Tanzanie ne sont pas membres IGAD)

POC pour le PoA

Nom : Dr Martin Kimani

Titre : Directeur du CEWARN

☎ +251-116-614-488

✉ cewarn@cewarn.org

+251-116-614-489



Activités en rapport avec le PoA

L'IGAD a soutenu le dialogue et les négociations qui ont conduit à l'Accord de paix global de 2005 entre le Soudan et le Mouvement de libération du peuple du Soudan, ainsi que les longues négociations qui ont mené au gouvernement fédéral de transition en Somalie. En 2002, les membres de l'IGAD ont créé le CEWARN afin de renforcer la stabilité régionale, en prévenant les conflits grâce à la collecte et à la diffusion d'informations et d'analyses crédibles et en temps opportun. Cette initiative consistait principalement à réunir officiellement les acteurs gouvernementaux et de la société civile. Les efforts du CEWARN pour lutter contre la prolifération des armes légères sont essentiellement, mais pas exclusivement, axés sur les facteurs de la demande.

L'organisation soutient des systèmes d'alerte précoce robustes et des projets de dividendes de la paix dirigés par les communautés locales. Le CEWARN était initialement axé sur les conflits entre les communautés pastorales et la concurrence due au manque de ressources. Il a considérablement élargi sa nouvelle stratégie 2012–2019 afin de traiter des armes légères et des conflits entraînés par des fac-

teurs comme l'environnement et le climat, la compétition pour les ressources naturelles, les migrations, l'identité ethnique et religieuse, la concurrence électorale et les frontières. En dehors du CEWARN, le Programme IGAD de renforcement des capacités contre le terrorisme (ICPAT), créé en 2006 et remplacé par l'ISSP en 2011, incite les États à prendre des engagements pertinents par rapport au PoA, comme l'amélioration de la sécurité des frontières, la promotion de l'échange d'informations et l'élaboration de meilleures pratiques pour lutter contre la criminalité transnationale, la piraterie et le terrorisme. En réalité, « le contrôle des armes illicites » est l'un des piliers de l'ISSP.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le CEWARN collabore de près avec le système d'alerte rapide en cas de conflit de l'UA et est un élément constitutif de cet aspect de l'architecture continentale de paix et de sécurité. L'initiative ISSP/ICPAT de l'IGAD a été menée en étroite collaboration avec l'OCCPAE en ce qui concerne la formation des forces de l'ordre dans la région.

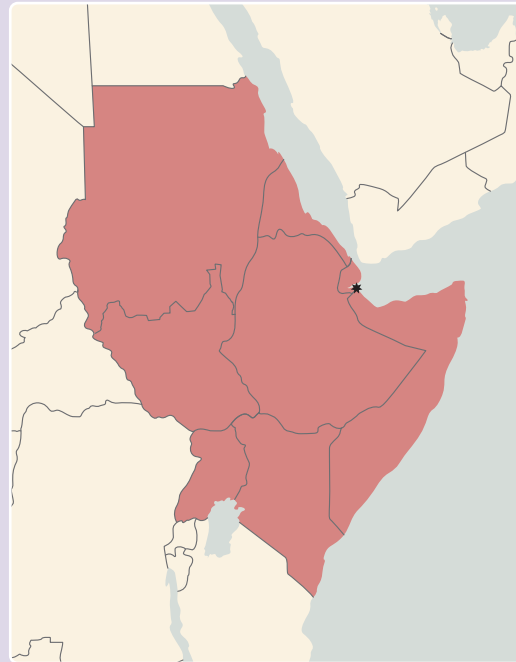
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Protocole relatif à la création d'un mécanisme d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit pour les États membres de l'IGAD (2002)

Autres documents d'intérêt

- Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud
Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 14 juin 2012



Nom

Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est (OCCPAE)

Siège

Nairobi, Kenya

Site Internet

www.interpol.int/Public/ICPO/SRB/EAPCCO.asp

Brève description

L'OCCPAE a été créée en guise de mesure régionale pour lutter contre le crime transnational et organisé.

Membres

12 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

L'OCCPAE a été fondée en 1998. Membre le plus récent, le Soudan du Sud a adhéré en septembre 2011.

Financement

Les États membres sont censés fournir des contributions financières, mais celles-ci ne sont généralement pas suffisantes pour couvrir les coûts de fonctionnement de l'organisation. INTERPOL fournit un soutien en nature. Son Bureau régional à Nairobi assure notamment le secrétariat de l'OCCPAE, ainsi que le parrainage de la formation (en coordination avec le Sous-Comité de formation de l'OCCPAE) et la fourniture d'équipements.

L'OCCPAE n'a pas reçu d'autre aide financière de la part de bailleurs de fonds, mais elle bénéficie d'une bonne coopération et du soutien de partenaires (voir ci-dessous).

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres OCCPAE représentent :

- 2 membres CEPGL sur 3 (le Burundi et le Rwanda sont membres CEPGL)
- 9 membres COMESA sur 19
- 5 membres CAE sur 5
- 6 membres CIRGL sur 11
- 8 membres IGAD sur 8
- 12 membres RECSA sur 15 (la RCA, le Congo et la RDC ne sont pas membres OCCPAE)
- 2 membres SADC sur 15

POC pour le PoA

Nom : Francis Xavier Rwego

Titre : Chef du Bureau régional d'INTERPOL pour l'Afrique de l'Est et Secrétaire permanent de l'OCCPAE

☎ +254-20-240-5190/1

+254-20-245-0990

✉ frwego@interpol.int



Activités en rapport avec le PoA

L'OCCPAE soutient la mise en œuvre du Protocole de Nairobi pour les aspects liés à l'article 3 de ses statuts, tels que les stratégies conjointes pour la gestion et la surveillance conjointe des crimes transfrontaliers et connexes, la gestion des dossiers criminels et la formation sur les questions de criminalité et d'armes légères. Elle mène des enquêtes sur le trafic d'armes, en coopération avec le Bureau régional d'INTERPOL à Nairobi, au Kenya. Elle bénéficie d'une bonne coopération et du soutien de partenaires tels que RECSA dans la lutte contre la prolifération d'armes à feu et de l'ISS basé en Afrique du Sud dans le traitement des crimes environnementaux et la promotion d'un équilibre des genres. Elle coopère également avec l'ONUSUD et l'IGAD. En particulier, l'OCCPAE a récemment entrepris le Projet Mifugo (*mifugo* signifie bétail en swahili), axé sur les armes légères du point de vue du vol de bétail et des activités criminelles connexes. En partenariat avec l'ISS, l'OCCPAE a dirigé la mise en œuvre du Protocole sur la prévention, la lutte et l'éradication du vol de bétail en Afrique de l'Est à travers le Projet Mifugo (2008, non encore ratifié). Le protocole a renforcé l'uniformisation de la formation, l'échange d'informations et

la collaboration sur des opérations conjointes dans les zones d'Afrique de l'Est exposées au vol de bétail. Toutefois, le projet a pris fin faute de financement après la période initiale de 3 ans (2008–2010) financée par l'Allemagne. Un deuxième projet, appelé Silaha Haramu, devait se dérouler sur 6 mois en 2007 et visait à enquêter sur le trafic d'armes au Kenya, en Afrique du Sud et en Tanzanie, en partenariat avec des organisations telles que le Bureau du Procureur de la CPI, RECSA, le PNUD et l'OMD. Ce projet, cependant, n'est pas actif et, selon l'OCCPAE, doit être relancé. L'OCCPAE est membre du comité de pilotage du projet de 3 ans financé par l'UE pour soutenir la lutte contre la prolifération des armes à feu et des explosifs en Afrique.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'OCCPAE collabore (via un protocole d'accord signé avec INTERPOL en 2010) avec RECSA, dépositaire du Protocole de Nairobi, ainsi qu'avec la CAE et l'IGAD. La coopération interrégionale a été présentée comme un point à l'ordre du jour lors de la 13e assemblée générale annuelle de l'OCCPAE (2011).

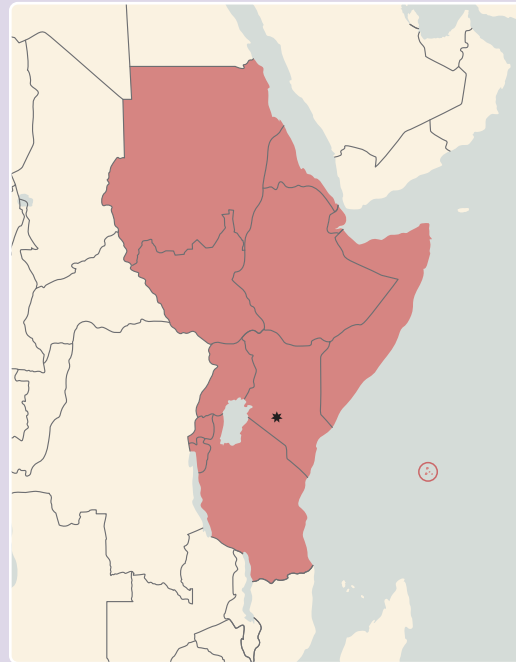
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Protocole sur la prévention, la lutte et l'éradication du vol de bétail en Afrique de l'Est (2008)

Autres documents d'intérêt

- Document d'information, « Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est (OCCPAE) »
- Accord de coopération et assistance mutuelle dans le domaine de la lutte contre la criminalité
- Accord dans le domaine de la lutte contre le terrorisme

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 25 avril 2012



Nom

Centre régional de lutte contre les armes légères dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (RECSA)

Siège

Nairobi, Kenya

Site Internet

www.recsasec.org

Brève description

Le principal objectif de RECSA est d'assurer une mise en œuvre efficace de la Déclaration et du Protocole de Nairobi, qui ont tous deux trait à la prévention, au contrôle et à la réduction des armes légères illicites.

Membres

15 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Créé en 2005, RECSA trouve ses origines dans la Déclaration de Nairobi de mars 2000, le Secrétariat de Nairobi ayant été créé pour aider ses 10 signataires à atteindre leurs objectifs. Cinq pays ont adhéré depuis : les Seychelles (2004), la Somalie (2005), le Congo (2009), la RCA (2011) et le Soudan du Sud (2011).

Financement

RECSA est principalement financé par des donateurs extérieurs, en particulier (mais pas exclusivement) l'UE, le Japon et les États-Unis. Pour l'année se terminant en juin 2010, les membres ont contribué pour moins de 3% aux fonds de fonctionnement de l'organisation, la plupart des membres

cotisants étant en retard de paiement.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres RECSA représentent :

- 10 membres COMESA sur 19 (le Congo, la RCA, la Somalie, le Soudan du Sud et la Tanzanie ne sont pas membres COMESA)
- 5 membres CAE sur 5
- 12 membres OCCPAE sur 12
- 9 membres CIRGL sur 11 (l'Angola et la Zambie ne sont pas membres RECSA)
- 8 membres IGAD sur 8

POC pour le PoA

Nom : Barbara Munube

Titre : Directrice des affaires juridiques

☎ +254-20-387-6023

✉ bmunube@recsasec.org

+254-20-387-7397



Activités en rapport avec le PoA

En mars 2000, 10 membres fondateurs de RECSA ont signé la Déclaration de Nairobi pour résoudre les problèmes liés au commerce illicite des armes légères dans leur région. En avril 2004, ces pays, avec les Seychelles, ont complété ce document politique par un document juridiquement contraignant appelé le Protocole de Nairobi (entré en vigueur en mai 2006). La Déclaration et le Protocole de Nairobi couvrent bon nombre des mêmes objectifs, visés dans le PoA, et les PFN de plusieurs membres de RECSA servent aussi de PFN pour le PoA. Bien que le Protocole de Nairobi ne prévoient pas spécifiquement des plans d'action nationaux, RECSA a aidé de nombreux membres à en élaborer (dans le cadre de son Guide des meilleures pratiques, qui couvre un large éventail de sujets) et ainsi à respecter leurs engagements tant en vertu du Protocole de Nairobi que du PoA.

RECSA a également convoqué une série de réunions régionales (2005–2009) pour aider ses membres à harmoniser leur législation nationale sur les armes légères avec les objectifs fixés par le Protocole de Nairobi. Il a organisé des réunions régionales pour aider à contrer la menace de la prolifération des MANPADS (en 2008) et développer

la capacité des membres à contrôler les activités de courtage en armes légères (en 2009). Il a en outre recueilli des fonds pour acheter des machines destinées à marquer les armes légères de ses membres et a formé ces derniers à leur utilisation. RECSA a régulièrement laissé aux organisations de la société civile la possibilité de partager leur expertise avec les responsables gouvernementaux.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La coopération de RECSA avec d'autres OR est ambitieuse et de longue haleine. Par exemple, RECSA a fourni des machines de marquage ainsi que la formation à leur utilisation à 3 membres de la CIRGL qui, à l'époque, n'étaient pas membres de RECSA (bien que 2 d'entre eux aient adhéré depuis). Il a également partagé son expérience dans ce domaine avec la CEDEAO, l'OEA et la SADC, et a fourni des machines à 4 membres de la CEDEAO.

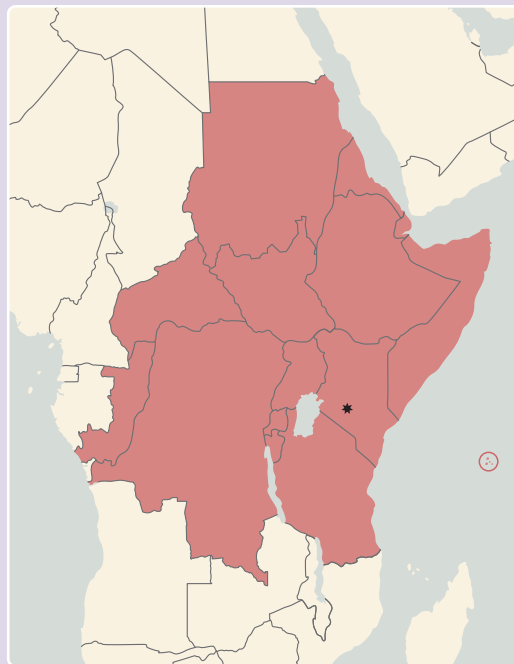
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (2004)

Autres documents d'intérêt

- Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites dans la Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (2000)
- *Guide des meilleures pratiques sur la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi et du Protocole de Nairobi (2005); Harmonisation régionale de la législation sur les armes à feu et les munitions (2005); et Mesures concrètes pour le désarmement (2011)*

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Burundi, Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, RCA, RDC, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 16 mai 2012



Nom

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Siège

Gaborone, Botswana

Site Internet

www.sadc.int

Brève description

La SADC a pour mission de « promouvoir la croissance économique durable et équitable et le développement socio-économique par le biais de systèmes efficaces de production, d'une coopération et d'une intégration plus profondes, d'une bonne gouvernance, ainsi que d'une paix et d'une sécurité durables ».

Membres

15 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Neuf États ont constitué la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe en 1980 lors de l'adoption de la Déclaration de Lusaka. Les 9 membres fondateurs ainsi que la Namibie, indépendante depuis peu, ont signé le Traité et la Déclaration de la SADC en 1992. Les 5 autres États ont adhéré à la SADC dans les années 1990, dont les Seychelles, qui l'ont quittée en 2004 pour y adhérer à nouveau en 2008. L'adhésion de Madagascar est suspendue depuis 2008 et l'était toujours en mai 2012.

Financement

Les États membres versent à la SADC une contribution financière égale, supposée couvrir les arrangements administratifs de l'organisation, avec certaines limites dues à l'insuffisance des ressources et des effectifs fournis par

les membres. La SADC doit mobiliser des ressources pour la SARPPCO, structure affiliée à la SADC (voir profil SARPPCO) chargée de coordonner et mettre en œuvre les activités armes légères de la SADC. Toutefois, celles-ci ont été principalement soutenues et gérées par l'ISS et d'autres partenaires.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres SADC représentent :

- 15 membres UA sur 54
- 1 membres CEPGL sur 3 (la RDC n'est pas membre CEPGL)
- 8 membres COMESA sur 19
- 4 membres CIRGL sur 11
- 3 membres RECSA sur 15
- 15 membres SARPPCO sur 15

POC pour le PoA

Nom : Ezekiel Senti

Titre : Conseiller juridique, Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité

☎ +267-395-1863

+267-397-2848

✉ esenti@sadc.int



Activités en rapport avec le PoA

Convenu en 2001, le Protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, munitions et autres matériels connexes est entré en vigueur en novembre 2004. Il s'agit du premier accord régional africain sur les armes légères rendu juridiquement contraignant. Le Comité régional de coordination a été créé sous les auspices de la SARPPCO en 2007. Composé des PFN, le comité est responsable de la mise en œuvre du Protocole de la SADC (voir profil SARPPCO). En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, la SADC a établi l'Organe en matière de politique, de défense et de sécurité en 1996, en vertu duquel les membres de la SADC ont entrepris des formations au maintien de la paix et d'autres initiatives de renforcement des capacités. Par exemple, la SADCPOL est une réserve régionale d'agents de police qui peut être déployée dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Les États membres détachent des officiers à la SADCPOL pendant trois ans. Celle-ci coordonne également

ses activités avec la SARPCCO. En 2008, les parlementaires de la SADC se sont réunis à une conférence de deux jours pour discuter du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, en particulier sur la question des armes légères.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La SADC est un membre du Comité de pilotage de l'UA-Régions sur les armes légères. La SADCPOL coordonne souvent ses activités avec l'APF et collabore en outre avec RECSA. En 2010, la coopération entre la SADC et la CAE a permis d'élaborer des enseignements et des meilleures pratiques communs dans les domaines de la gestion des stocks et de la destruction.

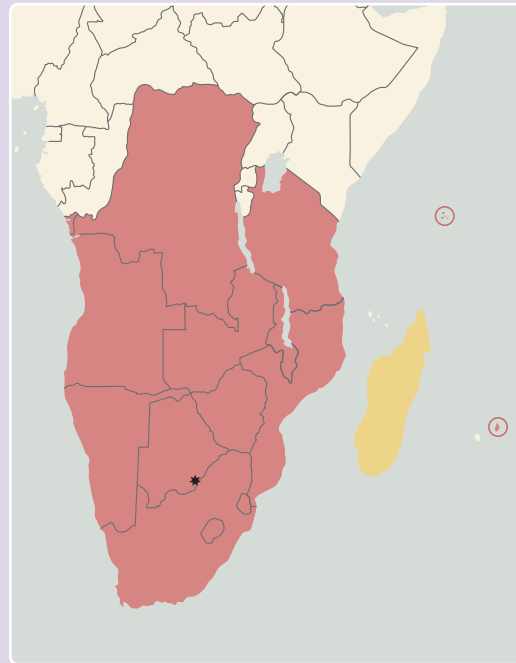
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, munitions et autres matériels connexes (août 2001)

Autres documents d'intérêt

- « Déclaration de la SADC à la quatrième Réunion biennale des États pour le Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects » (2010)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Afrique du Sud, **Angola**, **Botswana**, **Lesotho**, **Madagascar**, **Malawi**, île Maurice, **Mozambique**, Namibie, RDC, Seychelles, **Swaziland**, **Tanzanie**, **Zambie**, **Zimbabwe**

Gras : membres fondateurs

Jaune : membres suspendus

■ **Anciens membres** : Aucun

■ **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au 17 mai 2012



Nom

Organisation de la coopération régionale des chefs de police d'Afrique australe (SARPPCO)

Siège

Harare, Zimbabwe

Site Internet

www.sarppco.org

Brève description

Structure affiliée de la SADC, basée au Bureau régional d'INTERPOL, la SARPPCO possède néanmoins sa politique et ses structures exécutives propres pour promouvoir la coopération entre ses membres ainsi que des stratégies conjointes de gestion de toutes les formes de criminalité transfronta-

lière et connexes, de formulation de recommandations aux gouvernements pour des services de police efficaces, et d'élaboration de politiques de formation et de stratégies régionales systématiques.

Membres

15 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Les chefs de police de 11 pays ont fondé la SARPPCO en 1995. L'appartenance à la SARPPCO est réservée aux États membres de la SADC. Les Seychelles ont automatiquement adhéré après leur intégration à la SADC en 2006. Candidate depuis 2005, la RDC a commencé à assister aux assemblées générales annuelles en 2007. Madagascar est suspendue de la SADC et, en principe, de la SARPPCO également. Cependant, la SARPPCO n'a publié aucune déclaration officielle en ce sens et continue d'inviter Madagascar aux réunions, en dépit de l'absence de celle-ci.

Financement

INTERPOL soutient la SARPPCO en nature, à

travers des formations et de l'équipement, ainsi qu'en accueillant la SARPPCO en son Bureau régional à Harare. Les activités sur les armes légères dépendent de financements extérieurs (en particulier de l'ISS et d'autres partenaires de coopération) et les partenaires gèrent les questions de financement. La GIZ (Allemagne), la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et les États-Unis ont été d'importants contributeurs.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres SARPPCO représentent :

- 1 des 3 membres CEPGL (la RDC est membre CEPGL)
- 8 des 19 membres COMESA
- 4 des 11 membres CIRGL
- 3 des 15 membres RECSA
- 15 des 15 membres SADC

POC pour le PoA

Nom : Goyayi Mabula

Titre : Spécialiste régionale – Département de lutte contre le terrorisme

☎ +263-4-70-72-15
+263-4-25-26-76

✉ m.goyayi@interpol.int



Activités en rapport avec le PoA

Branche opérationnelle de la SADC, la SARPPCO est chargée de la mise en œuvre du Protocole sur les armes à feu (de la SADC). Elle promeut la surveillance conjointe des frontières, le partage d'informations et la gestion des dossiers criminels sur les armes légères. Elle dispose d'un agent exclusivement chargé d'aider les États dans la mise en œuvre du Protocole sur les armes à feu. Lors de sa 12e AG annuelle (2007), la SARPPCO a créé le Comité de coordination régionale (CCR) sur les armes légères, qui se réunit au moins deux fois par an, et qui adopte et suit les plans d'action biennaux de mise en œuvre du Protocole. Le plan 2010–2012 comporte la tenue de cours, d'ateliers et de séminaires sur divers sujets tels que l'application de la loi, la formation des formateurs, la gestion de bases de données, le courtagé et le marquage (des armes à feu étatiques et civiles), l'instauration d'un dialogue régional sur les MANPADS et d'un guide sur les meilleures pratiques, la mise sur pied de programmes de sensibilisation et d'éducation du public et la poursuite des opérations transfrontalières. Une de ses réalisations majeures comprend l'élaboration de modes opératoires normalisés (SOP) pour la mise en œuvre nationale du Protocole sur les armes à feu en 2008, établi avec le soutien de l'ISS. En 2012, quelque 46 000 armes légères

et près de 25 millions de munitions avaient été collectées et détruites. À ce jour, des opérations conjointes ont eu lieu avec l'Angola, le Mozambique et, plus récemment, la Namibie. La SARPCCO a aidé les États à réformer et harmoniser leur législation sur les armes à feu. Les États-Unis (par le biais de l'ISS et de la SARPCCO) ont fourni des machines de marquage et aidé au renforcement des capacités. Une formation de trois semaines pour officiers de police sur le contrôle et l'identification des armes à feu, ainsi que l'enquête sur les lieux du crime, a été testée en Afrique du Sud en 2010, suivie du premier cours officiel en juin 2012 au Zimbabwe.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Structure affiliée de la SADC, la SARPCCO est devenu partenaire officielle de coopération de RECSA suivant une recommandation en ce sens du CCR lors de sa 8e réunion (2011). En sa qualité de Secrétaire du Comité de pilotage de l'UA sur les ALPC, RECSA a accepté d'aider le Malawi, le Mozambique, le Zimbabwe à élaborer leurs Plans d'action nationale sur les armes légères.

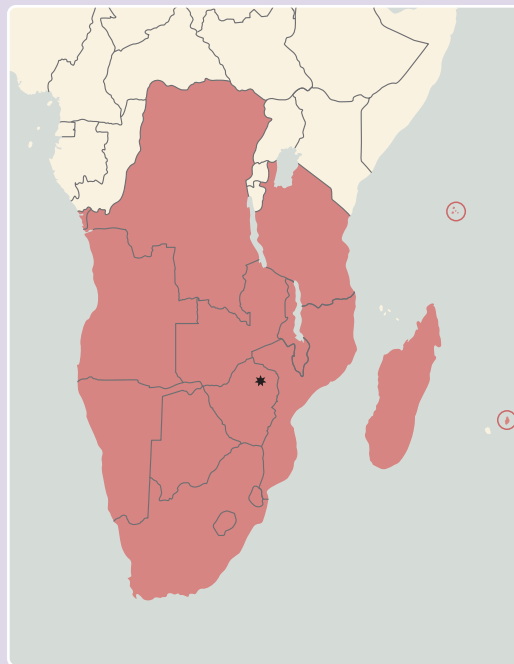
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Protocole de la SADC sur le contrôle des armes à feu, des munitions et autres matériels connexes (2001)

Autres documents d'intérêt

- Stratégie de la SARPCCO pour la sensibilisation et l'éducation du public (2011)
- Modes opératoires normalisés pour la mise en œuvre du Protocole de la SADC (2008)
- Accord de coopération entre l'Organisation internationale de police criminelle – INTERPOL et la Communauté de développement de l'Afrique australe (2012)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Île Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, RDC, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 16 mai 2012



Nom

Union africaine (UA)

Siège

Addis-Abeba, Éthiopie

Site Internet

www.au.int

Brève description

L'UA cherche à promouvoir l'intégration politique et socio-économique, la paix et la sécurité, les principes et les institutions démocratiques, le développement durable et le respect des droits humains dans les États africains, ainsi qu'à élever le niveau de vie des Africains.

Membres

54 membres (53 sont des États membres de l'ONU)

Notes

L'UA est née en 1963 sous le nom d'Organisation de l'Unité africaine (OUA), comptant 33 membres et devenue UA en 2002. Avec l'adhésion du Soudan du Sud en juillet 2011, le nombre de membres est passé à 54. La RASD est le seul État non-membre de l'ONU. Elle a adhéré en 1984, provoquant le retrait du Maroc de l'UA. Depuis mai 2012, trois membres de l'UA sont suspendus : la Guinée-Bissau, Madagascar et le Mali.

Financement

En 2010, le budget de l'UA se montait à 250 millions USD. À travers son partenariat avec l'UA, l'UE est le plus grand contributeur extérieur. Les décisions du 14e sommet de l'UA (2010) ont prié les États membres d'aug-

menter leurs contributions au Fonds pour la paix de 6 à 12% sur une période de trois ans à dater de 2011. L'Allemagne (à travers son agence de développement internationale, la GIZ) et les États-Unis comptent parmi les autres donateurs bilatéraux qui fournissent de l'assistance à l'UA.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres de l'UA représentent :

- 9 des 22 membres de la LEA (Algérie, Comores, Djibouti, Égypte, Libye, Mauritanie, Somalie, Soudan et Tunisie) sont membres de la LEA.

POC pour le PoA

Nom : Peter O. Otim

Titre : Expert, Politique africaine commune de défense et de sécurité, Commission de l'UA

☎ +251-11-551-3822

✉ otimp@africa-union.org

+251-11-551-9321



Activités en rapport avec le PoA

L'OUA a adopté la Déclaration de Bamako en décembre 2000 afin de développer une position commune et créer un soutien politique envers la Conférence de l'ONU de 2001 sur les armes légères, qui a mené au PoA. L'UA a depuis appelé ses membres à prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et du PoA, notamment via la CSSDCA (2002) et la Position commune de Windhoek (2005), et elle a reconnu les liens existants entre le trafic illicite d'armes légères et le terrorisme, la corruption et le trafic de drogue. Plus récemment, en 2008, l'UA a créé le Comité directeur UA-Régions chargé des ALPC. Composé de 10 CER et 2 observateurs (voir plus bas), le Comité entend améliorer les capacités et harmoniser et coordonner les efforts de l'UA, des CER et autres entités régionales dotées de mandats sur les armes légères. En 2011, les États membres ont adopté la Stratégie de l'UA sur le contrôle de la prolifération, la circulation et le trafic illicites des ALPC, qui appelle l'UA à accorder au Comité le statut d'un comité permanent et énonce les responsabilités à assumer dans des domaines comme la coordination et le partage d'informations et l'engagement de la société civile à travers tout le continent.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie se situe à trois niveaux : national pour les États, régional

pour les CER et les organismes régionaux, et continental pour la Commission de l'UA. Le Comité de pilotage sur les ALPC, ainsi que les organisations régionales de police et la société civile, surveillent également la mise en œuvre d'un projet financé par l'UE (3,3 millions EUR), administré par le RECSA. L'UA s'engage dans un dialogue de paix par le biais de ses mécanismes de prévention diplomatiques (Groupe des sages), dispose d'un système continental d'alerte précoce et mène quelques activités de collecte et de destruction d'armes à travers ses opérations de soutien à la paix (par exemple AMISOM).

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le Comité de pilotage UA-Régions sur les ALPC se compose des OR suivantes : CEA, CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD, CIRGL, COMESA, IGAD, RECSA, SADC et UMA. L'UE est un observateur, comme l'UNREC. Le RECSA administre le projet financé par l'UE mentionné ci-dessus.

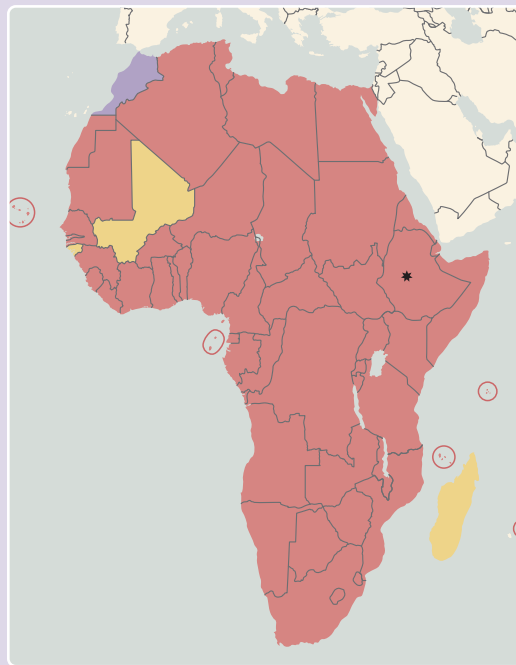
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Déclaration de Bamako sur une Position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre (2000)
- Mémoire d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (2002)
- Plan d'action de la réunion intergouvernementale de haut niveau de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique (2002)
- Position commune africaine vis-à-vis de la Conférence d'examen du PoA (« Position commune de Windhoek ») (2005)
- Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic des armes légères et de petit calibre (2011)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Afrique du Sud, **Algérie**, Angola, **Bénin**, Botswana, **Burkina Faso**, **Burundi**, **Cameroun**, Cap-Vert, **Comores**, **Congo**, **Côte d'Ivoire**, Djibouti, **Égypte**, Érythrée, **Éthiopie**, **Gabon**, Gambie, **Ghana**, **Guinée**, **Guinée-Bissau**, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, **Liberia**, **Libye**, **Madagascar**, Malawi, **Mali**, **Mauritanie**, Île Maurice, Mozambique, Namibie, **Niger**, **Nigeria**, RASD, **République centrafricaine**, **RDC**, **Rwanda**, São Tomé-et-Principe, **Sénégal**, Seychelles, **Sierra Leone**, **Somalie**, Soudan du Sud, **Soudan**, Swaziland, **Tanzanie**, **Tchad**, **Togo**, **Tunisie**, **Ouganda**, Zambie, Zimbabwe

Gras : membres fondateurs
Jaune : membres suspendus

■ **Anciens membres** : Maroc

■ **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au 2 juillet 2012



Nom

Union du fleuve Mano (UFM)

Siège

Freetown, Sierra Leone

Site Internet

www.manoriveruniononline.org

Brève description

L'UFM favorise la coopération économique entre ses États membres, en plus de son travail en faveur de la paix, la sécurité et la stabilité parmi eux.

Membres

4 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

L'UFM a d'abord été créée en 1973 avec la Sierra Leone et le Liberia comme les membres fondateurs. La Guinée a adhéré en 1980 et la Côte d'Ivoire, en 2008.

Financement

Les États membres contribuent annuellement aux coûts de fonctionnement du Secrétariat. Ce dernier, qui a entamé un processus de restructuration et de revitalisation (mars 2012), coordonne des projets et des programmes soutenus par les partenaires du développement. Les principaux bailleurs de fonds sont la BAD, la Banque mondiale, la Fondation africaine

pour le renforcement des capacités, et la Fondation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres UFM représentent :

- 4 membres UA sur 54
- 4 membres CEN-SAD sur 28
- 4 membres CEDEAO sur 15
- 4 membres CCPAO sur 16

POC pour le PoA

Nom : Dr Saran Daraba Kaba

Titre : Secrétaire Général

☎ +232-76-942-881

✉ Bg@manoriveruniononline.org

🌐 A AI Ar C E F N P R *

Activités en rapport avec le PoA

Au moins un membre de l'UFM a été impliqué dans un certain niveau de conflit ces 20 dernières années, et ces instabilités entravent son progrès. En 2000, les membres ont convenu du 15e Protocole à la Déclaration de l'UFM intitulé « Coopération en matière de défense, sécurité, affaires intérieures et étrangères », qui attribue au Secrétariat de l'UFM un rôle inter-gouvernemental en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Le protocole appelle à la création d'un comité conjoint de sécurité ainsi qu'à d'autres mécanismes, comme l'alerte précoce, et d'un comité technique chargé de surveiller et d'enquêter sur la sécurité des frontières et les questions connexes. Plusieurs tentatives de mises en œuvre du protocole ont été menées, notamment plus récemment par une série de réunions tenues en novembre 2011, portant aussi sur les armes légères. En janvier 2012, les États membres ont adopté un cadre pour la coopération transfrontalière. En mars 2012, le Secrétariat a commencé à créer des unités conjointes de sécurité frontalière et de construction de la confiance (appelées ci-après « unités ») à cinq frontières, identifiées

comme importantes. Ces unités se réuniront chaque mois et soumettront un rapport au Secrétariat de l'UFM. En mars 2012, l'unité de la Sierra Leone et de la Guinée a été créée avec du personnel de sécurité frontalière et des membres de la communauté (y compris la société civile). Les chefs d'état-major ont approuvé un plan opérationnel de paix et de sécurité lors de leur réunion à Abidjan en mars 2012. Les membres ont approuvé la création de l'Unité de sécurité et de paix au sein du Secrétariat. La BAD soutient ce dernier dans un programme de renforcement des capacités afin d'élaborer des termes de référence pour l'unité en question. Les États membres devront détacher des agents de sécurité à tour de rôle afin de faire fonctionner cette unité.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

En juin 2011, la CEDEAO a organisé une réunion à Freetown sur la coopération et les initiatives transfrontalières, où les délégations ont approuvé le choix de l'UFM comme organisation sous-régionale coordonnant les programmes transfrontaliers de la CEDEAO entre ses États membres de l'UFM.

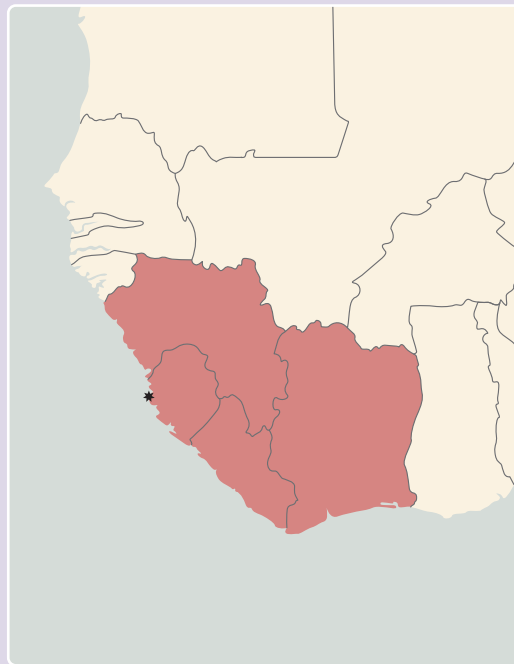
Instruments régionaux juridiquement contraignants

■ Aucun

Autres documents d'intérêt

■ 15e Protocole à la déclaration de l'UFM : Coopération en matière de Défense, Sécurité, Affaires internes et étrangères (2000)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Côte d'Ivoire, Guinée,
Liberia, Sierra Leone

Gras : membres fondateurs

■ **Anciens membres** : Aucun

■ **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au
12 avril 2012



Nom

Union du Maghreb arabe (UMA)

Siège

Rabat, Maroc

Site Internet

www.maghrebarabe.org

Brève description

L'UMA représente un accord commercial visant à assurer le développement économique, l'unité politique et la paix régionale en Afrique du Nord.

Membres

5 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

L'UMA a été créée en 1989 par l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. En raison des rivalités régionales, l'UMA n'a jamais été très active. Les récents changements politiques que connaissent la région et ses pays membres pourraient lui permettre de devenir plus active.

Financement

Le budget annuel de l'UMA est légèrement inférieur à 2,5 millions USD. En théorie, les États membres y contribuent de manière égale.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres UMA représentent :

- 4 des 54 membres UA (le Maroc n'est pas membre UA)
- 4 des 28 membres CEN-SAD (l'Algérie n'est pas membre CEN-SAD)
- 5 des 22 membres LEA
- 1 des 16 membres CCPAO (la Mauritanie est membre CCPAO)

POC pour le PoA

Nom : N/D

Titre : N/D

☐ ☐ +212-37-68-13-71

☐ ☐ Bg.uma@maghrebarabe.org

+212-37-68-13-77

🌐 [A](#) [Al](#) [Ar](#) [C](#) [E](#) [F](#) [N](#) [P](#) [R](#) *

Activités en rapport avec le PoA

Les objectifs du traité de l'UMA (1989) sont avant tout économiques. Initialement, les États membres avaient envisagé l'UMA comme un forum viable pour négocier la paix, renforcer la sécurité et la coopération, et résoudre les conflits et les tensions existant entre les États signataires. En 1991, l'UMA a créé un organe informel appelé Conseil de défense commune ; toutefois, depuis 1994, l'Union ne s'est jamais réunie au niveau des chefs d'État. L'UMA ne s'occupe pas de questions liées aux armes légères et a refusé de participer à diverses réunions organisées par l'UA sur ce thème. Elle a néanmoins participé à un séminaire régional sur le Traité sur le commerce des armes en 2011. En février 2012, les ministres des Affaires étrangères de l'UMA ont tenu une réunion à Rabat au cours de laquelle les États membres ont convenu de tenir un sommet de l'UMA à la fin de l'année, ce qui représente une étape significative vers la réactivation de l'Union. À la réunion de Rabat, les membres ont reconnu la nécessité de renforcer la coopération afin de lutter contre le terrorisme et le crime transfrontalier.

organisé. Ils ont également décidé d'une réunion à Alger pour discuter de ces points, démontrant ainsi un certain regain d'intérêt pour le traitement de la sécurité au niveau régional.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'UMA est membre du Comité de pilotage de l'UA-CER.

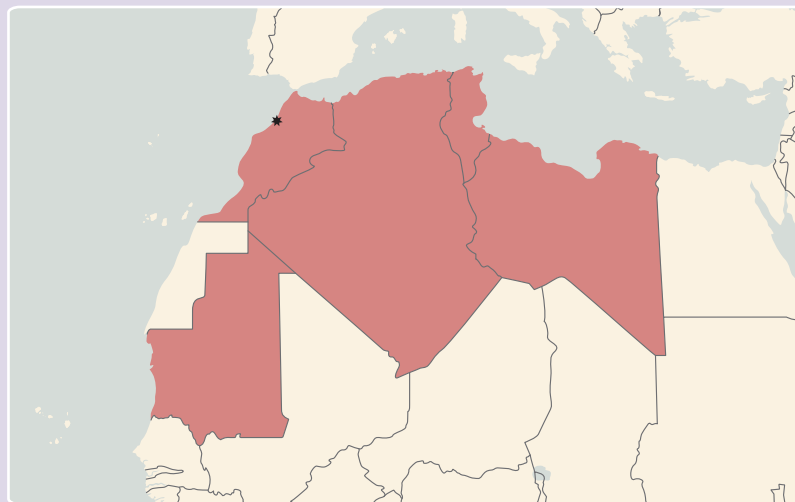
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité instituant l'Union du Maghreb arabe (« Traité de Marrakech ») (1989)

Autres documents d'intérêt

- Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

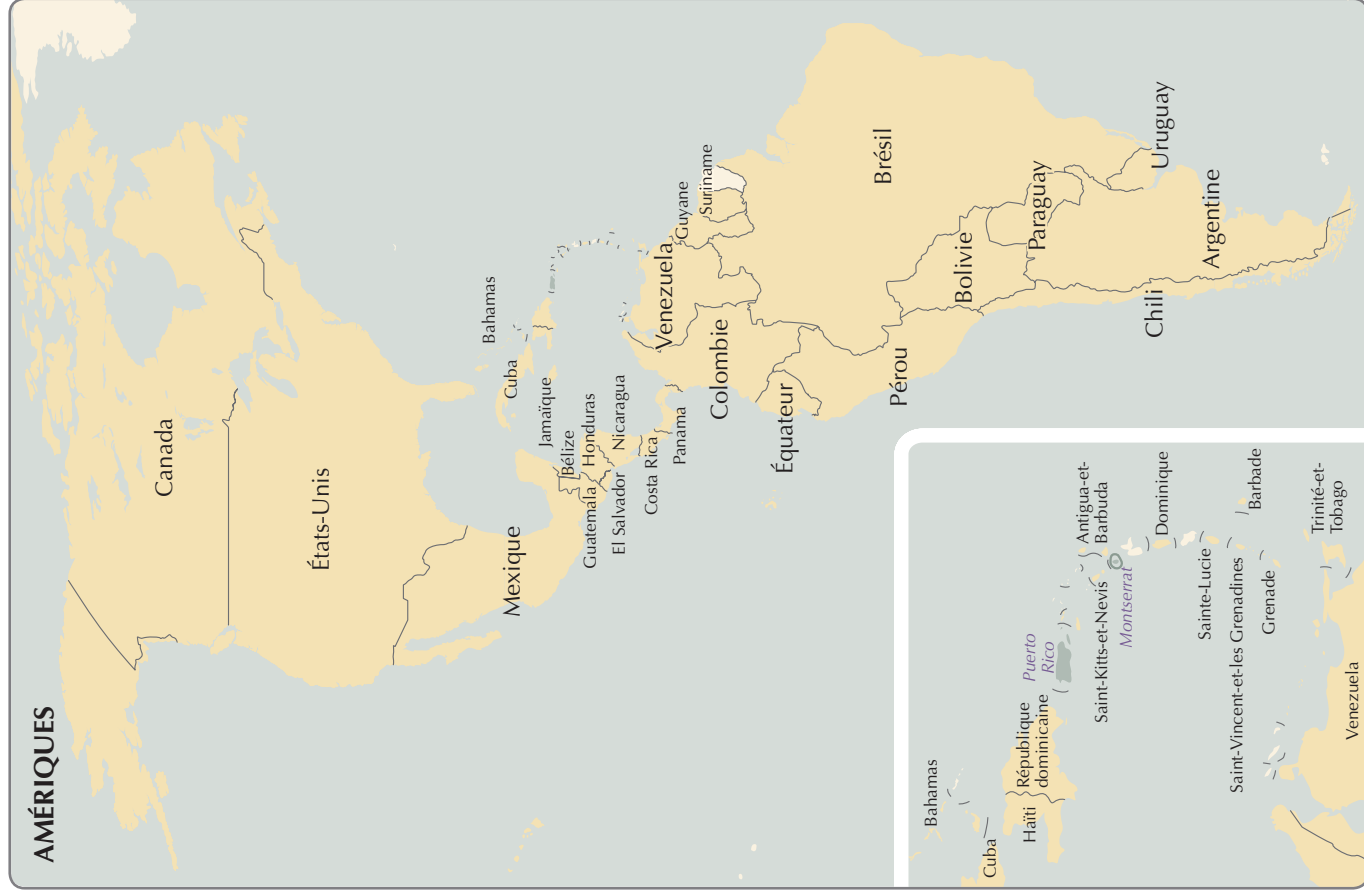
Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 13 juin 2012



Sommaire de ce chapitre

AMERIPOL	Communauté des polices d'Amérique
CAN	Communauté andine
CARICOM	Communauté caribéenne
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OEA	Organisation des États américains
SICA	Système d'intégration d'Amérique centrale
UNASUR	Union des nations sud-américaines



Nom

Communauté des polices d'Amérique (AMERIPOL)

Siège

Bogota, Colombie

Site Internet

www.ameripol.org

Brève description

AMERIPOL a pour mandat de promouvoir la coopération scientifique et technique, l'échange d'informations et de renseignements sur la criminalité organisée, assister les enquêtes pénales et fournir une assistance judiciaire, ainsi qu'organiser et soutenir la formation.

Membres

24 membres (dont 21 sont des États membres de l'ONU)

Notes

Les membres d'AMERIPOL sont des corps de police, le Costa Rica et le Panama étant chacun représenté par deux corps. La police de Puerto Rico et des États-Unis – via la Drug Enforcement Agency – ont leurs propres membres respectifs. AMERIPOL a été constituée le 14 novembre 2007 à Bogota, en Colombie, avec 18 corps de police pour membres initiaux. Quinze entités de police nationales, régionales et internationales sont des observateurs auprès d'AMERIPOL, comme l'Allemagne, le Canada, l'Italie et l'Espagne, ainsi que l'OEA et INTERPOL, entre autres.

Financement

Selon l'article 23 du Statut d'AMERIPOL, les pays membres financent l'organisation. Toute contribution financière et assistance technique à AMERIPOL est volon-

taire. La Colombie, siège du secrétariat d'AMERIPOL, assume les coûts de l'infrastructure d'hébergement du siège. Les États membres peuvent désigner (et financent le séjour) des agents – permanents ou temporaires – de liaison avec le Secrétariat exécutif. Les coûts des opérations et initiatives conjointes sont couverts par les forces de police impliquées.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres AMERIPOL représentent :

- 4 des 21 membres APEC
- 2 des 15 membres CARICOM
- 21 des 35 membres OEA
- 6 des 7 membres SICA

POC pour le PoA

Nom : Lieutenant Colonel Yesid Romanos

Titre : Délégué de la présidence

☐ ☐ +57-320-297-6126 ☐ ☐ ☐ ☐ secretaria-ejecutiva@comunidadameripol.org



Activités en rapport avec le PoA

AMERIPOL encourage la coopération entre les services de police, y compris la la formation des policiers (et l'amélioration de celle-ci), le développement d'échanges efficaces d'information et la coordination de l'aide juridique. L'organisation œuvre en particulier contre la criminalité transnationale organisée, mais ne prévoit pas actuellement de projets spécifiques aux armes légères. Chaque membre dispose d'une unité nationale sur la coopération policière technico-scientifique, l'échange d'informations, l'enquête criminelle et l'assistance judiciaire, ainsi que sur la formation et la doctrine, ce qui facilite et encourage la coopération.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

AMERIPOL et l'OEA ont signé un accord de coopération en juin 2011. L'accord vise à développer des initiatives de renforcement des capacités des institutions régionales chargées d'assurer la sécurité publique et à établir un cadre pour la coopé-

ration inter-institutionnelle à travers la conception et la mise en œuvre des initiatives d'assistance technique et d'échange d'expériences.

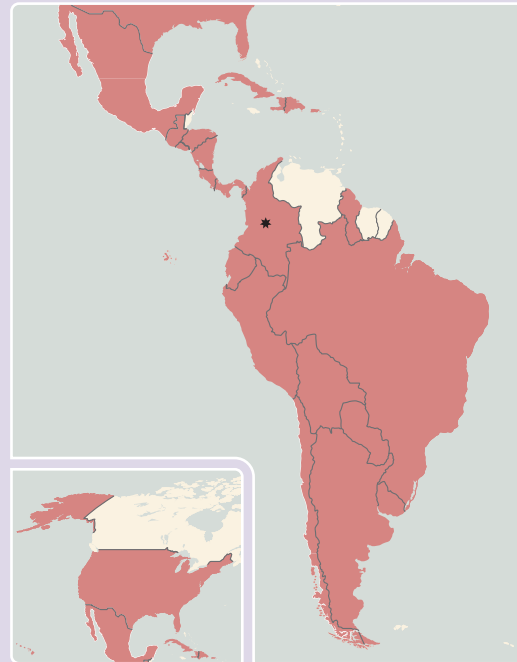
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Statut d'AMERIPOL, signé le 14 novembre 2007

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Puerto Rico, États-Unis, Uruguay

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 12 avril 2012

COMUNIDAD ANDINA

Nom

Communauté andine (CAN)

Siège

Lima, Pérou

Site Internet

www.comunidadandina.org;
www.comunidadandina.org/Seccion.aspx?id=81&tipo=TE&title=seguridad

Brève description

La CAN est une organisation sous-régionale dont l'objectif est de promouvoir, grâce à la coopération économique et sociale, le développement durable et harmonieux de ses États membres.

Membres

4 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

En 1969, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont créé le Pacte andin à travers l'Accord de Carthagène. Le Protocole de Trujillo a réformé le cadre institutionnel et le Pacte a été rebaptisé Communauté andine (1996). Membre depuis 1973, le Venezuela s'est retiré en 2006. Le Chili s'est retiré en 1976 et est devenu membre associé en 2006. L'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay sont également membres associés. Le Mexique, Panama et l'Espagne ont le statut d'observateurs.

Financement

La CAN détermine les pourcentages de contribution financière de chaque pays selon sa capacité à payer. Elle reçoit également le soutien de bailleurs de fonds extérieurs. L'UE

finance la CAN depuis les années 1970. L'Espagne finance actuellement un projet de lutte contre la criminalité organisée, y compris le commerce illicite des armes légères.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CAN représentent :

- 1 des 21 membres de l'APEC (le Pérou est membre APEC)
- 4 des 35 membres OEA
- 4 des 12 membres UNASUR

POC pour le PoA

Nom : Adolfo López

Titre : Chargé des questions politiques, de lutte contre la corruption et la drogue, et des relations et de la politique extérieures

☎ +511-710-6462 ☎ ☎ ☎ ☎ ☎ ☎ ☎ ☎ alopez@comunidadandina.org
+511-221-3329 

* Plus another 36 official languages

Activités en rapport avec le PoA

Le chapitre VIII de l'« Engagement de Lima : Charte andine pour la paix et la sécurité » (2002) appelle à la mise en place d'un plan de coopération pour lutter contre le trafic d'armes illégales. En 2003, la CAN a adopté la décision 552 : Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, premier instrument juridiquement contraignant au niveau sous-régional, issu du PoA. Son principal objectif est de renforcer la capacité de ses membres à contrôler la fabrication, le commerce, le transport, la possession, la dissimulation, l'usurpation, le port et l'utilisation de ces armes, ainsi qu'à les identifier, les confisquer et si possible les détruire. Le plan crée des mécanismes et procédures spécifiques aux niveaux national, sous-régional et international, et nécessite la création de PCN et de comités de coordination. Avec le soutien de l'Espagne, la CAN a lancé un projet triennal intitulé Justice et lutte contre la criminalité dans la Commu-

nauté andine. Le projet vise à renforcer la coopération et l'assistance dans la lutte contre la criminalité organisée, y compris le commerce illégal des armes légères. Il offre également une formation pour les juges, les procureurs et la police des autorités nationales. En collaboration avec l'UNLIREC, des réunions, ateliers et séminaires spécialisés sont régulièrement organisés – avec la participation des OSC – afin de partager des informations sur les meilleures pratiques et les enseignements en matière de trafic d'armes, et de promouvoir l'harmonisation des lois, des pratiques courantes et des outils pour prévenir le trafic transfrontalier.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La CAN a conclu un accord de coopération avec MERCOSUR. Elle a organisé un atelier sur le transfert des armes, en coopération avec l'OEA (et l'UNLIREC).

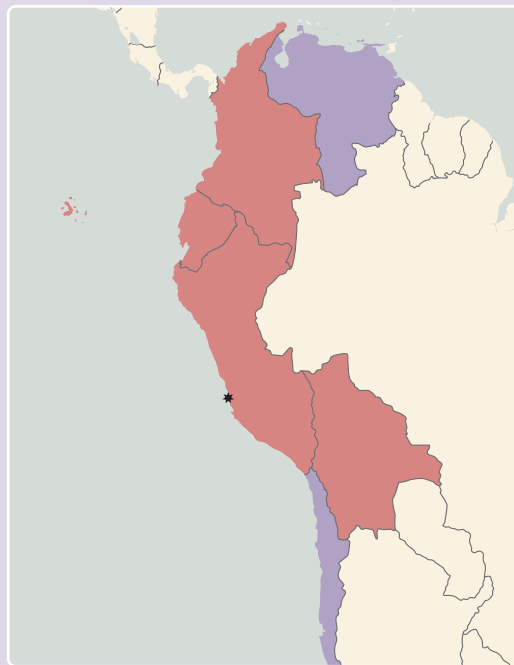
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic d'armes légères sous tous ses aspects (« Décision 552 ») (2003)
- Charte andine pour la paix et la sécurité ainsi que la limitation et le contrôle des dépenses de défense extérieure (« Engagement de Lima ») (2002)

Autres documents d'intérêt

- *Revue d'intégration : Miser sur la paix et la sécurité au sein de la Communauté andine*, du Secrétariat général de la CAN (2009)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Bolivie, Colombie,
Équateur, Pérou

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres :

Chili, Venezuela

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au
26 juin 2012



Nom

Communauté caribéenne (CARICOM)

Siège

Georgetown, Guyane

Site Internet

www.caricom.org;
www.caricomimpacs.org

Brève description

La CARICOM vise à améliorer les conditions de vie et de travail parmi ses membres à travers un développement économique coordonné et durable, ainsi qu'en aidant ses membres à coordonner leurs politiques étrangères, économiques, en matière de criminalité et de sécurité.

Membres

15 membres (14 sont membres de l'ONU)

Notes

La CARICOM était composée de 4 pays lors de sa création en août 1973 : Barbade, Guyane, Jamaïque et Trinité-et-Tobago. Le nombre de ses membres a triplé en un an. Trois pays ont adhéré entre 1983 et 2002, portant le total à 15. Bien que Cuba et la République dominicaine ne soient pas membres, l'espagnol est une langue officielle de la CARICOM. Montserrat, un territoire britannique d'outre-mer (BOT) des Caraïbes, en est membre à part entière. Les 5 autres BOTS des Caraïbes sont membres associés.

Financement

Le budget annuel de base de la CARICOM en 2011 était d'environ 15 millions USD, dont environ 60% proviennent de bailleurs de fonds externes. La majeure partie du financement de l'IMPACS

(agence d'exécution de la CARICOM sur le crime et la sécurité) provient des contributions de ses membres.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CARICOM représentent :

- 14 des 35 membres OEA (Montserrat n'est pas membre OEA)
- 1 des 7 membres SICA (Belize est membre SICA)
- 2 des 12 membres UNASUR (la Guyane et le Suriname sont membres UNASUR)

POC pour le PoA

Nom : Callixtus Joseph

Titre : Coordinateur régional de la stratégie sur la criminalité et la sécurité, CARICOM IMPACS

☐ ☐ +1-868-625-4441 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ cjoseph@carimpacs.org

+1-868-627-3064



Activités en rapport avec le PoA

En 2001, la CARICOM a créé le Groupe de travail sur la criminalité et la sécurité afin d'examiner les principales causes de la criminalité. Ses travaux ont principalement débouché sur la proposition d'instaurer un cadre régional pour relever efficacement les défis dans ces domaines. C'est ainsi que l'IMPACS a été créé à Port d'Espagne, à Trinité-et-Tobago en 2006. L'agence a établi depuis plusieurs bureaux et initiatives ambitieuses, dont la mise sur pied d'un réseau régional intégré d'information balistique (RIBIN) afin de permettre aux agences de sécurité de ses membres de tracer les armes légères et les munitions utilisées dans les délits. Ce réseau a organisé en janvier 2009 un premier séminaire pour experts en balistique et examinateurs d'armes à feu. La Centre régional de fusion du renseignement de l'IMPACS fournit des informations et des analyses aux membres de la CARICOM pour les aider à lutter contre la criminalité et le commerce illicite d'armes. Le Centre régional commun de la communication d'IMPACS met actuellement sur pied le Système d'information anticipée sur les marchandises (SIAM) dans 7 pays membres de la CARICOM pour les aider à identifier et interdire les conteneurs d'expédition à haut risque. Le financement des membres a permis à l'IMPACS de mettre sur pied et d'héberger un secrétariat, ainsi que de recruter et de former du personnel qualifié (en avril 2012, plus de 70 employés

travaillaient à temps plein à Port d'Espagne). Les membres peuvent à présent partager plus librement des informations ayant trait à la sécurité (depuis qu'un protocole d'accord sur la question a été signé en 2006). Toutefois, de nombreuses initiatives de l'IMPACS manquent des ressources financières nécessaires pour être opérationnelles. L'agence a néanmoins engrangé plusieurs succès tangibles. Elle a par exemple veillé à ce que ses membres aient tous désigné un PFN sur les armes légères pour soutenir le PoA. Elle a contribué à forger une volonté politique au niveau gouvernemental le plus élevé pour soutenir le PoA, et a collaboré avec des ONG régionales et internationales pour l'éducation de la société civile, la recherche sur les armes légères, et la formation de responsables gouvernementaux (notamment sur les machines de marquage d'armes légères). À la date d'avril 2012, l'IMPACS avait en outre aidé à former plus de 200 officiers responsables de la sécurité des frontières et diffusé parmi ses membres les meilleures pratiques en matière de gestion des stocks.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'IMPACS a favorisé une initiative de l'OEA (tant parmi les membres de la CARICOM que les donateurs externes) afin d'obtenir des machines de marquage d'armes légères et la formation qui y est associée.

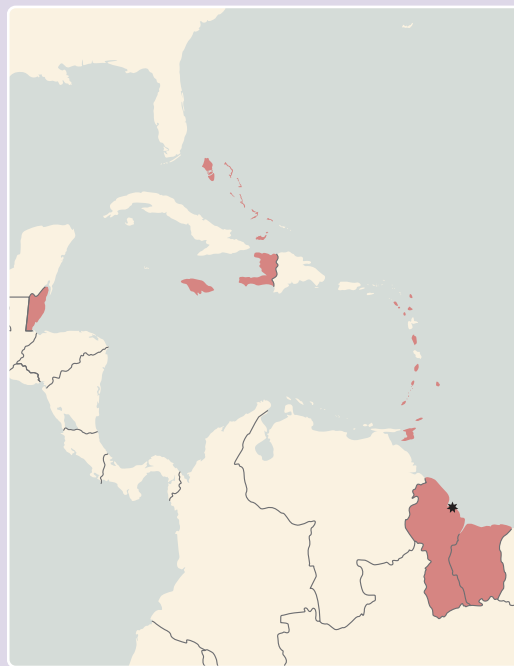
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité sur l'assistance en matière de sécurité entre les États membres de la CARICOM (2006)

Autres documents d'intérêt

- « Déclaration de la Conférence des Chefs de gouvernement de la Communauté caribéenne lors de sa treizième réunion spéciale » (2008)
- Déclaration de la CARICOM sur les armes légères (2011)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, **Barbade**, Belize, Dominique, Grenade, **Guyane**, Haïti, **Jamaïque**, Montserrat, **Saint-Kitts-et-Nevis**, Sainte-Lucie, SVG, Suriname, **Trinité-et-Tobago**

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 1^{er} juin 2012



Nom

Marché commun du Sud (MERCOSUR)

Siège

Montevideo, Uruguay

Site Internet

www.mercosur.int

Brève description

MERCOSUR est un accord économique et politique visant à promouvoir le libre-échange et la circulation fluide des biens, des personnes et de la monnaie entre ses membres.

Membres

4 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

MERCOSUR a été fondé en 1991 par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Le Venezuela a demandé à être membre à part entière en 2006 et attend toujours l'approbation du Paraguay. Comme le Paraguay a été suspendu le 29 juin 2012, le Venezuela deviendra membre à part entière le 31 juillet 2012. Comme membres associés, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou peuvent adhérer aux accords de libre-échange et participer activement à certains domaines de travail, mais restent en dehors de l'union douanière. Le Mexique a le statut d'observateur.

Financement

MERCOSUR étant essentiellement axé sur les accords commerciaux, il ne dispose pas d'un budget important. Toutefois, les États membres

ont approuvé la création du Fonds pour la convergence structurelle. En vigueur pour la période 2006–2015, ce fonds s'élève à 100 millions USD par an. Le Brésil y contribue pour 70% ; l'Argentine pour 27% ; l'Uruguay, pour 2% et le Paraguay, 1%. L'UE fournit également un financement à MERCOSUR, principalement pour soutenir l'intégration régionale.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres MERCOSUR représentent :

- 4 des 35 membres OEA
- 4 des 12 membres UNASUR

POC pour le PoA

Nom : Change tous les 6 mois

Titre : PCN pour le PoA du pays hôte de la présidence du MERCOSUR



Activités en rapport avec le PoA

MERCOSUR ne s'occupe de questions d'armes légères et de sécurité qu'au niveau inter-gouvernemental. En 1998, il a publié la Déclaration présidentielle du Cône Sud sur la lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, qui a conduit à l'élaboration du mécanisme conjoint d'enregistrement de MERCOSUR plus tard cette même année. Ce furent les premiers instruments sous-régionaux à traiter des armes légères dans les Amériques. Dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme, les membres ont mis au point le système d'échange d'information sur la sécurité, un registre visant à partager des informations concernant l'achat, la vente, l'importation et l'exportation d'armes à feu, et qui relie les bases de données des organismes de sécurité de MERCOSUR. En 2001, MERCOSUR et ses membres associés ont créé le Groupe de travail sur les armes à feu, dont les objectifs sont de renforcer les contrôles des agences de sécurité privées, introduire une législation sur le contrôle des stocks aux niveaux national et régional, sensibiliser

et soutenir le public sur les questions d'armes légères et mettre en place des politiques convergentes de sécurité régionale pour faciliter le partage de l'information et la coopération. Un protocole d'accord sur la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu a été adopté en 2004 pour s'attaquer au problème du trafic illicite transfrontalier et aider à promouvoir la coopération entre les autorités nationales chargées de l'application des lois. MERCOSUR organise également des réunions techniques entre la police et les forces de sécurité sur le problème du trafic illicite d'armes à feu afin d'échanger des informations et partager des expériences.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

En 2001, la CAN, MERCOSUR, la Guyane et le Suriname ont créé la Zone de coopération et de paix sud-américaine. MERCOSUR se réunit régulièrement avec l'OEA.

Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Décision CMC n° 7/98 : Mécanisme conjoint d'enregistrement des consommateurs et revendeurs d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes pour MERCOSUR (1998)
- Décision CMC n° 15/04 : Protocole d'accord pour l'échange d'informations sur la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (2004)

Autres documents d'intérêt

- Déclaration présidentielle du Cône Sud sur la lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions et de matériels connexes (1998)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Argentine, Brésil,
Paraguay, Uruguay

Gras : membres fondateurs
Jaune : membres suspendus

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente :
Venezuela

* Information exacte au
16 juillet 2012

nationales des États membres en matière de développement législatif, de gestion et destruction des stocks, et de marquage des armes à feu. En mai 2012, ces initiatives de l'OEA – évaluées à quelque 3 millions USD – ont soutenu des activités dans 23 États membres de l'OEA.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le POC de l'OEA se réunit périodiquement, sans que les dates soient planifiées, avec ses homologues de la CAN, de la CARICOM, du MERCOSUR, de la SICA et de l'UNASUR. RECSA a officiellement présenté un exposé de ses enseignements en matière de marquage d'armes à feu à l'OEA en guise de préparation de celle-ci pour des activités similaires.

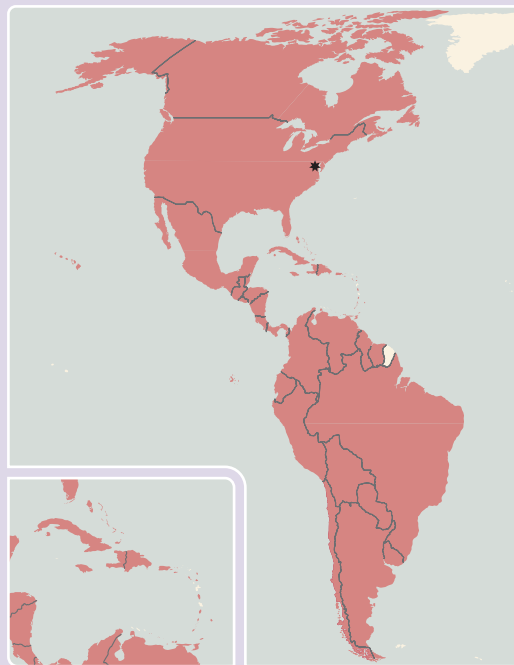
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA) (1997)

Autres documents d'intérêt

- Déclaration de Bogota sur le fonctionnement et l'application de la CIFTA (2004)
- Méthodologie pour l'élaboration d'une législation modèle aux fins de faciliter l'application effective de la Déclaration de Bogota sur le fonctionnement et l'application de la CIFTA (2005)
- Directives de l'OEA sur les contrôles et la sécurité des systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) (2005)
- Six réglementations, législations (et commentaires) sur : (1) Mouvement international (2003); (2) Courtiers (2003); (3) Marquage et traçage (2007); (4) Contrôles à l'exportation (2008); (5) Fabrication illicite (2008), (6) Confiscation et saisie (2010) et (7) Livraison contrôlée (2012)
- Engagement de Tlatelolco (2008)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Antigua-et-Barbuda, **Argentine**, Bahamas, Barbade, Belize, **Bolivie**, **Brésil**, Canada, **Chili**, **Colombie**, **Costa Rica**, **Cuba**, Dominique, **El Salvador**, **Équateur**, **États-Unis**, Grenade, **Guatemala**, Guyane, **Haïti**, **Honduras**, Jamaïque, **Mexique**, **Nicaragua**, **Panama**, **Paraguay**, **Pérou**, **République dominicaine**, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, SVG, Trinité-et-Tobago, **Uruguay**, **Venezuela**

■ **Gras** : membres fondateurs

■ **Anciens membres** : Aucun

■ **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au 24 mai 2012



Nom

Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA)

Siège

San Salvador,
El Salvador

Site Internet

www.sica.int;
www.casac-uer.org

Brève description

Le SICA est un cadre institutionnel visant à favoriser la future intégration économique, sociale et politique de l'Amérique centrale.

Membres

7 États membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Le SICA a succédé à l'ODECA lorsque ses 6 membres ont modifié la charte de 1962 et signé le Protocole de Tegucigalpa en 1991. Belize a adhéré en 2000 comme membre à part entière et la République dominicaine comme membre associé en 2004. Les observateurs régionaux sont l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Pérou. Les observateurs extra-régionaux sont l'Allemagne, l'Australie, la Chine, l'Espagne, l'Italie et le Japon.

Financement

Le Secrétariat général du SICA est financé par des contributions annuelles égales de ses membres. Le PNUD, l'UE, la Suède, l'Espagne et l'Autriche ont financé le travail du CASAC (voir ci-dessous).

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres SICA représentent :

- 1 des 15 membres CARICOM (Belize est membre CARICOM)
- 7 des 35 membres OEA

POC pour le PoA

Nom : Erich Constantino Vilchez Ascher

Titre : Directeur de la sécurité démocratique

☎ +503-2248-8823 ☎ ☎ ☎ ☎ ☎ evilchez@sica.int

+503-2248-8899



Activités en rapport avec le PoA

Le SICA a adopté le Code de conduite sur les transferts d'armes en 2005. Deux ans plus tard (2007), il a adopté la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale, qui prévoit notamment la réduction de la criminalité, la prévention de la violence, la réhabilitation et la réintégration. La stratégie a été révisée en 2011, définissant des objectifs communs dans des domaines comme le contrôle des armes, la prévention de la criminalité et de la violence (violence liée aux gangs, violence des jeunes et violence fondée sur le sexe, parmi de nombreux autres objectifs) et renforçant les institutions chargées de l'application de la loi. Pour la mise en œuvre de la stratégie initiale, le SICA a lancé, avec le soutien financier et technique du PNUD, le Programme centraméricain sur le contrôle des armes légères (CASAC) à Managua, au Nicaragua. Depuis lors, le CASAC a fourni une assistance technique en matière de législation nationale au Panama, Honduras et Guatemala ; encouragé la création de commissions nationales pluridisciplinaires sur les armes légères ; assisté la création de commissions au Costa Rica et au Nicaragua et soutenu le début du processus de développement des commissions nationales à Belize et au Panama. Il a veillé au renforcement des capacités lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives de destruction

d'armes en Amérique centrale. Le CASAC a notamment soutenu la destruction de milliers d'armes au Nicaragua et au Costa Rica en 2009. L'UE a également financé un projet de 3 ans (2009–2011) passant par le CASAC et visant à (1) aider les autorités nationales à la mise en œuvre des systèmes de contrôle des armes, (2) favoriser la coopération transfrontalière en améliorant l'enregistrement et l'échange d'information et (3) promouvoir le renforcement de la société civile. Une 2e phase est prévue pour 2012–2014. Le CASAC organise et participe régulièrement à des séminaires/formations sur les questions liées au PoA, avec le PNUD, UNLIREC, certains États et des OSC.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le CASAC a coordonné des projets liés au PoA avec l'OEA. Il échange régulièrement des informations et des expériences avec la CAN, MERCOSUR et certains pays de la CARICOM.

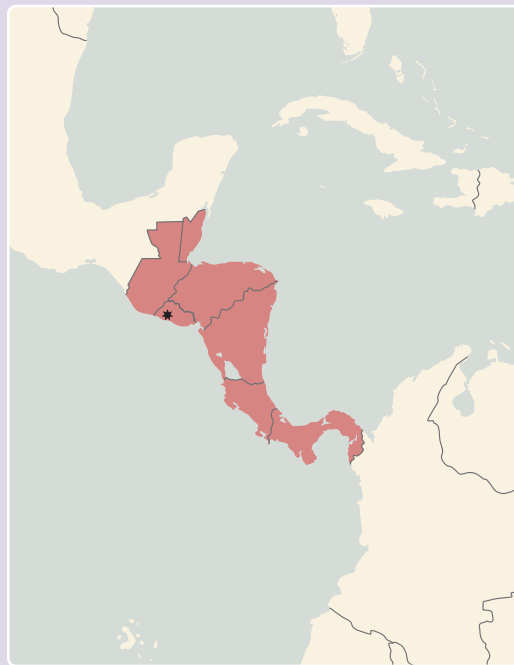
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Charte de l'Organisation des États d'Amérique centrale (ODECA – Deuxième charte (« Carta de San Salvador ») (1962)
- Protocole de Tegucigalpa en rapport avec la Charte de l'Organisation des États d'Amérique centrale (ODECA) (1991)
- Traité-cadre de sécurité démocratique en Amérique centrale / Tratado Marco de Seguridad Democrática en Centroamérica (1995)

Autres documents d'intérêt

- Code de conduite des États d'Amérique centrale sur le transfert d'armes, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (2005)
- Stratégie révisée de sécurité de l'Amérique centrale (2011)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 23 mai 2012



Nom

Union des nations sud-américaines (UNASUR)

Siège

Quito, Équateur

Site Internet

www.unasursg.org

Brève description

L'objectif de l'UNASUR est de bâtir l'intégration et l'union entre ses peuples de manière participative et consensuelle dans les domaines culturel, social, économique et politique.

Membres

12 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

En signant la Déclaration de Cuzco en 2004, 12 États fondateurs ont établi la Communauté sud-américaine des Nations, comprenant des membres de la CAN et du MERCOSUR, ainsi que le Chili, la Guyane et le Suriname. Le nom a pris sa forme actuelle en 2007 et le Secrétariat général est devenu officiel en 2008. Le Paraguay est suspendu depuis 2012.

Financement

Les contributions des États membres au budget ordinaire du Secrétariat général sont basées sur « leur capacité économique, la responsabilité partagée et le principe d'équité ». Le budget 2013 a été adopté en mars 2012 : le Brésil sera le principal contributeur, à hauteur de

39%, tandis que les contributions de l'Argentine, du Pérou et du Venezuela varieront entre 10 et 16%.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres de l'UNASUR représentent :

- 4 des 4 membres CAN (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou sont membres CAN)
- 2 des 15 membres CARICOM (Guyane et Suriname sont membres CARICOM)
- 4 des 4 membres MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay sont membres MERCOSUR)
- 12 des 35 membres OEA

POC pour le PoA

Nom : Claudia Carolina Acosta Velásquez

Titre : Responsable des relations publiques, présidence pro tempore du CDS

☎ +511-625-5959
(ext. 4501)

✉ cacosta@mindef.gob.pe

+511-625-5959



Activités en rapport avec le PoA

En vertu du traité constitutif de l'UNASUR, ses membres s'engagent à renforcer la lutte contre le problème mondial de la drogue, la corruption, le trafic d'armes légères et de petit calibre, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le trafic d'êtres humains. En 2009, l'UNASUR a décidé de créer le Conseil de défense sud-américain (CDS), une nouvelle plateforme d'échanges militaires et d'informations relatives à la politique de défense. Cette instance vise à consolider l'Amérique du Sud comme zone de paix et à faciliter la coordination des missions humanitaires et de paix. Elle a également créé à Buenos Aires le Centre d'études stratégiques de défense (CEED), le think tank de la région en matière de défense. En 2010, l'UNASUR a joué un rôle clé dans la médiation de la crise diplomatique entre la Colombie et le Venezuela et a prouvé son importance dans la stabilisation des relations régionales. À l'initiative du Pérou, un groupe de travail a été chargé d'élaborer un protocole de paix,

de sécurité et de coopération, axé sur la réduction des dépenses d'armement et leur réorientation vers le développement, l'éducation et la santé. À ce jour, le travail de l'UNASUR en matière de sécurité a figuré aux programmes traditionnels de défense militaire et territoriale. Cependant, depuis 2012, les États membres cherchent à se mettre d'accord sur la création d'un organe commun pour aider la région à lutter contre la criminalité transnationale organisée et aborder les questions de sécurité humaine.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'article 15 du traité constitutif stipule des mécanismes renforcés de coopération avec d'autres groupes régionaux. Toutefois, le Conseil des chefs d'État doit encore définir ces éléments de coopération.

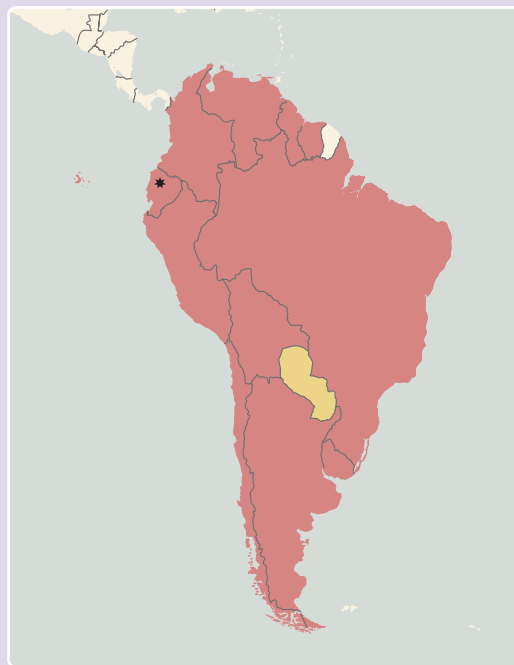
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité constitutif de l'Union sud-américaine des Nations (2008)

Autres documents d'intérêt

- Decisión para el Establecimiento del Consejo de Defensa Suramericano de la UNASUR (2008) (Décision sur la création du Conseil de défense sud-américain de l'UNASUR (2008))
- Estatuto del Centro de Estudios Estratégicos de Defensa (CEED) del Consejo de Defensa Suramericano (2010) (Statut du Centre d'études stratégiques de défense (CEED) du Conseil sud-américain de la Défense (2010))

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyane, **Paraguay**, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela

Gras : membres fondateurs
Jaune : membres suspendus

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 18 juillet 2012



Sommaire de ce chapitre

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-est
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ASEANAPOL	Chefs de police de l'ANASE
BIMSTEC	Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération multisectorielle et économique
CCG	Conseil de coopération des États arabes du Golfe
CEI	Communauté des États indépendants
CICA	Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie
EurAsEC	Communauté économique eurasiatique
GUAM	Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
LEA	Ligue des États arabes
OCS	Organisation de coopération de Shanghai
OTSC	Organisation du Traité de sécurité collective



Nom

Association des Nations du Sud-Est (ANASE)

Siège

Djakarta, Indonésie

Site Internet

www.asean.org

Brève description

Les objectifs de l'ANASE sont notamment l'accélération de la croissance économique et du progrès social, ainsi que la promotion de la paix et de la stabilité régionales.

Membres

10 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Créée en 1967, l'ANASE trouve ses origines dans l'Association

de l'Asie du Sud-Est de 1961 (ASA). L'Indonésie et Singapour ont rejoint les 3 membres de l'ASA (Philippines, Malaisie, Thaïlande) pour former l'ANASE. Le nombre de membres a doublé depuis, d'abord avec le Brunei (en 1984), et plus récemment avec l'adhésion du Cambodge (1999). La Papouasie-Nouvelle Guinée a obtenu le statut d'observateur en 1976, et d'« observateur spécial » depuis 1981. En 2011, le Timor-Leste a officiellement demandé à devenir membre.

Financement

Les cotisations sont évaluées de telle sorte que chaque membre de l'ANASE paie une contribution égale, indépendamment de sa force économique. Les membres peuvent y ajouter des paiements volontaires. L'aide étrangère est surtout venue des partenaires de dialogue de l'ANASE, à savoir l'Australie, le Canada, la Chine, la

Corée du Sud, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'UE. Pour ses initiatives et activités liées aux armes légères – le plus souvent des séminaires et des ateliers, décrits ci-dessous –, l'ANASE a reçu une aide financière de l'Australie, du Canada, du Japon, du PNUD et de l'UE.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres ANASE représentent :

- 7 des 21 membres de APEC (Cambodge, Laos et Myanmar et ne sont pas membres APEC)
- 10 des 10 membres ASEANAPOL
- 2 des 7 membres BIMSTEC (Myanmar et Thaïlande sont membres BIMSTEC)

POC pour le PoA

Nom : Farah Monika

Titre : Responsable technique, Division de sécurité et coopération, Direction de politique et sécurité, Département de la communauté de politique et de sécurité de l'ANASE

☎ +62-21-724-3372 (x 198) ✉ Farah.Monika@asean.org
+62-21-739-8234



Activités en rapport avec le PoA

L'ANASE a explicitement abordé pour la première fois la nécessité de coopérer contre la menace du trafic illicite d'armes lors de sa réunion des ministres des Affaires étrangères de juillet 1997. En décembre 1997, à Manille, les chefs d'États et de gouvernement de l'ANASE ont à nouveau soulevé le problème de la contrebande d'armes dans la Déclaration sur la criminalité transnationale. L'ANASE a depuis organisé une demi-douzaine d'ateliers et de séminaires sur la contrebande d'armes et la mise en œuvre du PoA, y compris une réunion consacrée aux MANPADS. De plus, en 2002, l'ANASE a adopté le Programme de travail pour la mise en œuvre du Plan d'action de lutte contre la criminalité transnationale, qui identifie de nombreuses « lignes d'action » pour obtenir des avancées concrètes dans la lutte contre la contrebande d'armes, l'un des huit domaines soulignés dans le programme de travail. Les membres ont créé la Communauté de sécurité de l'ANASE en 2003 (appelée la Communauté de politique et de sécurité de l'ANASE depuis l'entrée

en vigueur de la Charte de l'ANASE, le 15 décembre 2008), l'un des trois piliers de l'organisation, afin de renforcer leur capacité à surveiller les engagements et d'enregistrer des progrès. Conclue en janvier 2007, la Convention de l'ANASE sur la lutte contre le terrorisme est entrée en vigueur en mai 2011, après ratification par le 6^e État membre. Pertinente pour la lutte contre le commerce illicite des armes légères, la convention oblige les membres de l'ANASE à renforcer la coopération transfrontalière et le partage de l'information. En mars 2012, cependant, les bases de données prévues dans la convention n'avaient pas encore été créées.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Dans le cadre du Forum régional de l'ANASE, l'UE a financé deux ateliers (co-hébergés avec le Cambodge et organisés à Phnom Penh) pour aborder la prolifération des MANPADS (2005) et la PSSM des armes légères (2007).

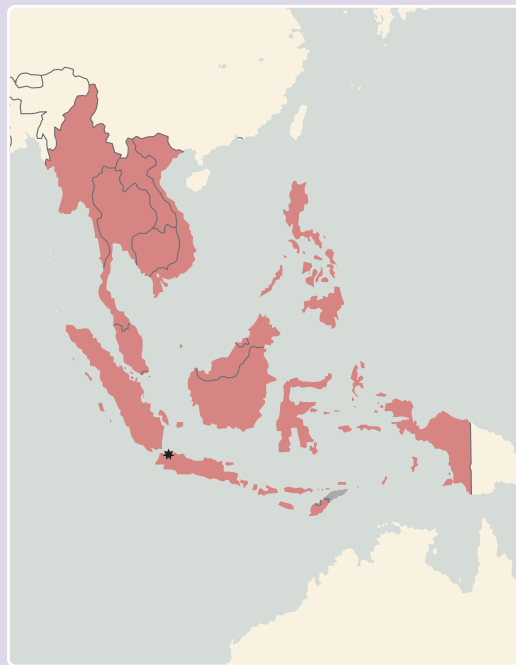
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention de l'ANASE sur la lutte contre le terrorisme (2007)
- Charte de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (2007)

Autres documents d'intérêt

- Déclaration de l'ANASE sur la criminalité transnationale (1997)
- Plan d'action de l'ANASE sur la lutte contre la criminalité transnationale (1999)
- Programme de travail pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'ANASE sur la lutte contre la criminalité transnationale (2002)
- Projet de la Communauté de politique et de sécurité de l'ANASE (2009)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Brunei, Cambodge, **Indonésie**, Laos, **Malaisie**, Myanmar, **Philippines**, **Singapour**, Thaïlande, Vietnam

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente :
Timor-Leste

* Information exacte au
23 mai 2012



Nom

Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Siège

Singapour, Singapour

Site Internet

www.apec.org

Brève description

« L'objectif principal de l'APEC est de soutenir une croissance économique et une prospérité durables dans la région Asie-Pacifique ». Elle appuie la libéralisation du commerce et des investissements, l'intégration économique et la coopération, ainsi que l'amélioration de la sécurité humaine.

Membres

21 membres (19 sont des États membres de l'ONU)

Notes

L'APEC a été fondée en 1989 par 12 « économies membres ». Neuf autres économies membres ont adhéré entre 1991 et 1998, y compris Hong Kong et Taiwan (officiellement reconnue par l'APEC comme « Hong Kong Chine » et « Taipei chinois »), toutes deux devenues économies membres à part entière, parallèlement à la Chine (continentale) en 1991. L'APEC compte ainsi 19 États, mais 21 économies membres. Le moratoire sur les nouveaux membres a été levé en 2010, avec un accord pour examiner la liste des membres sur une base annuelle. Aucune nouvelle candidature n'a été envisagée depuis décembre 2011.

Financement

Les cotisations obligatoires des économies membres sont versées sur le compte opérationnel de l'organisation et

constituent l'une de ses quatre principales sources de financement. Les contributions volontaires de ses membres garantissent les trois autres principales sources de revenus soutenant les projets et initiatives de l'APEC.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres de l'APEC représentent :

- 7 des 10 membres ANASE (Cambodge, Laos et Myanmar ne sont pas membres APEC)
- 5 membres OEA (Canada, Chili, États-Unis, Mexique et Pérou sont membres OEA)
- 3 des 21 membres PICP (Australie, Nouvelle-Calédonie et Papouasie-Nouvelle Guinée sont membres PICP)

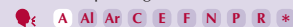
POC pour le PoA

Nom : Sergio Narea

Titre : Directeur de programme, Groupe de travail

☎ +65-6891-9600 ☎ ☎ ☎ ☎ ☎ ☎ sn@apec.org

+65-6891-9690



Activités en rapport avec le PoA

La lutte contre le trafic d'armes illicite figure parmi les initiatives anti-terroristes de l'APEC lancées à la suite des attentats terroristes de septembre 2001 aux États-Unis. En octobre 2002, les membres de l'APEC se sont engagés, dans le cadre de leur initiative Secure Trade in the Asia-Pacific STAR, à élaborer des plans d'action contre le terrorisme, dont bon nombre prévoient des efforts plus larges de contrôle des armements. Cette initiative a également conduit à la création en mai 2003 du CTTF pour soutenir la mise en œuvre et la coordination des engagements de l'APEC. En octobre 2003, à la suite de l'attaque terroriste de novembre 2002 à Mombasa, au Kenya, les dirigeants de l'APEC ont explicitement convenu de lutter contre l'acquisition de MANPADS par des terroristes, à travers les mesures suivantes : (1) adoption de contrôles nationaux stricts des exportations ; (2) sécurisation des stocks ; (3) régulation de la production, des transferts et du courtage ; (4) interdiction des transferts vers des destinataires non étatiques ; et échange d'informations sur les efforts respectifs des États membres à ces fins.

En 2004, l'APEC a instauré des directives sur des mesures internes de contrôle des MANPADS (réception, stockage, conservation, etc.) et des mesures de contrôle des exportations (prise de décision, retransfert, détournement, etc.). Les mesures anti-MANPADS et les problèmes de prolifération ont respectivement été abordés lors de conférences STAR en 2005 et 2006. Outre le CTTF, le Groupe de travail de l'APEC sur les transports (TPTWG) et ses deux groupes d'experts sur la sécurité aérienne et maritime comportent également d'importants forums visant à renforcer la contre-prolifération des armes légères, tout comme les forums de l'APEC concernant la lutte contre le financement des activités terroristes et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

N/D

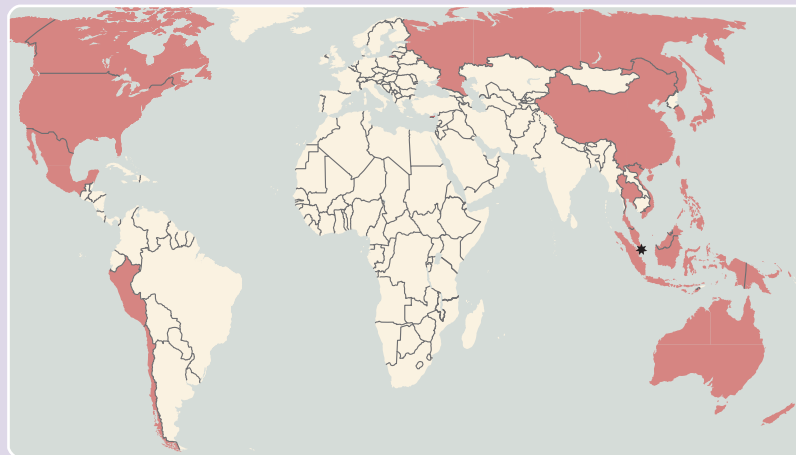
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Déclaration sur la lutte contre le terrorisme (2001)
- Déclaration sur la lutte contre le terrorisme et la promotion de la croissance (2002)
- Déclaration des dirigeants de 2003 (2003)
- Directives de l'APEC sur les contrôles et la sécurité des systèmes portatifs de défense aérienne (2004)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Australie, Brunei, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Fédération de Russie, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle Guinée, Pérou, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 2 juin 2012



Nom

Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)

Siège

Katmandou, Népal

Site Internet

www.saarc-sec.org

Brève description

L'ASACR soutient le développement économique et social dans la sous-région de l'Asie du Sud.

Membres

8 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

L'ASACR a été créée en 1985 par 7 nations d'Asie du Sud. L'Afghanistan a été le 8e adhérent en 2007. L'organisation compte 9 observateurs officiels : l'Australie, la Chine, les États-Unis, l'Iran, le Japon, l'Île Maurice, le Myanmar, la Corée du Sud et l'UE.

(En 2012, l'ASACR reverra sa décision de ne pas étendre le nombre d'observateurs.)

Financement

L'ASACR est principalement financée par ses 8 membres. Elle bénéficie aussi de l'aide de ses observateurs.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres ASACR représentent :

- 5 des 7 membres BIMSTEC (Myanmar et Thaïlande ne sont pas membres ASACR)
- 3 des 24 membres CICA (Afghanistan, Inde et Pakistan sont membres CICA)

POC pour le PoA

Nom : Damayanthie Rajapakse

Titre : Directeur, Division Éducation, Aspects de sécurité et Culture

☎ +977-1-422-17850 ☎ ☎ ☎ ☎ ✉ dirisri@saarc-sec.org

+977-1-422-7033



Activités en rapport avec le PoA

La Convention régionale de l'ASACR contre le terrorisme et son Protocole additionnel (entrés en vigueur en 1998 et 2006) constituent la base d'une coopération subrégionale qui aide implicitement à la mise en œuvre du PoA. L'article 9 du protocole appelle explicitement les membres à échanger des informations « pour détecter et empêcher les mouvements internationaux de terroristes et le trafic d'armes » (dans le respect « de leurs régimes juridiques et administratifs nationaux respectifs »). Deux bureaux de monitoring de l'ASACR traquent les délits liés à la drogue (bureau établi en 1992) et au terrorisme (bureau établi en 1995), et servent de points focaux pour l'expertise, la formation, les meilleures pratiques et le partage d'informations (en février 2012, un groupe d'experts de l'ASACR a demandé une révision du portail Internet utilisé par ces deux bureaux). La Déclaration ministérielle de l'ASACR sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme 2009 a réitéré son soutien à l'échange d'informations afin de détecter et empêcher le trafic d'armes et a convenu d'explorer la possibilité de développer un mécanisme intégré de gestion des

frontières. Plus tard en 2009, l'ASACR a envoyé un représentant à une réunion de l'ONU sur la lutte contre le courtage illicite des armes légères, tandis qu'en 2010, les dirigeants de l'ASACR ont noté que le trafic d'armes illégales a continué d'être un sujet de grave préoccupation. L'ASACR a aussi convoqué 10 conférences de police depuis 1996 afin d'aborder des thèmes tels que la mise en réseau des autorités policières, le crime organisé, le trafic de drogue, la corruption et la formation. À la conférence de 2011, elle a examiné la possibilité de créer une institution de police régionale, l'ASACRPOL. Cette possibilité est encore à l'étude. Comme l'a noté l'ASACR, bien qu'elle n'ait pas de mandat explicite lié à la mise en œuvre du PoA, « on attend depuis longtemps qu'elle crée un forum ou un mécanisme abordant la question des armes légères au niveau sous-régional ». L'ASACR poursuit cette discussion avec l'UNRCPD.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Aucune

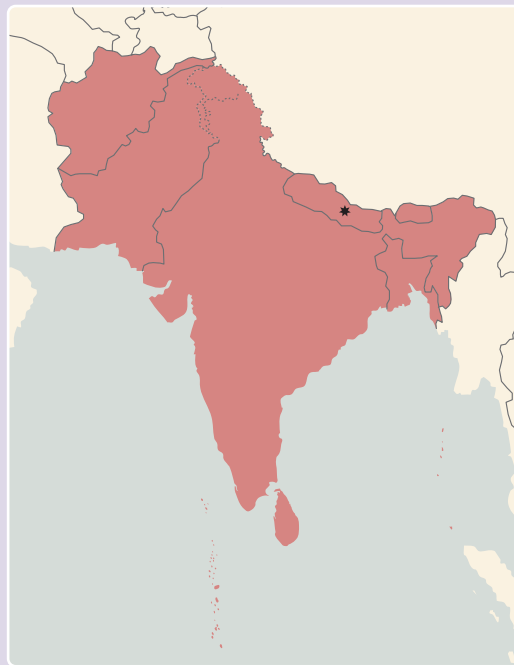
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Charte de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (1985)
- Convention régionale de l'ASACR pour la suppression du terrorisme (1987) et son Protocole additionnel (2004)

Autres documents d'intérêt

- Déclaration ministérielle de l'ASACR sur la Coopération en matière de lutte contre le terrorisme (2009)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Afghanistan, **Bangladesh**, **Bhoutan**, **Inde**, **Maldives**, **Népal**, **Pakistan**, **Sri Lanka**

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucune

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 6 juin 2012



Nom

Chefs de police de l'ANASE (ASEANAPOL)

Siège

Kuala Lumpur, Malaisie

Site Internet

www.aseanapol.org.my

Brève description

L'objectif de l'ASEANAPOL est d'améliorer la coopération régionale pour prévenir et lutter contre le crime transnational.

Membres

10 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

L'ASEANAPOL comptait 5 membres lors de sa création en 1981. Entre 1984 et 2000, ce nombre a doublé. L'organisation dialogue également avec 7 partenaires : 5 forces de police nationale (d'Australie, de Chine, du Japon, de Nouvelle-Zélande et de Corée du Sud) et 2 organisations (INTERPOL et le Secrétariat de l'ANASE).

Financement

De 1981 à 2009, le pays membre accueillant, selon une tournante, le sommet annuel d'ASEANAPOL en assumait les coûts et le personnel. En 2010, le Secrétariat permanent a été établi à Kuala Lumpur, la Malaisie s'étant chargée des frais opérationnels pour la première année. Début 2011, chacun des 10 membres a convenu de contribuer à part égale aux dépenses du Secrétariat, chaque membre payant

les frais de ses nationaux travaillant au Secrétariat. Certains partenaires de dialogue d'ASEANAPOL fournissent un financement supplémentaire ainsi qu'une assistance en matière de formation.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres d'ASEANAPOL représentent :

- 7 des 21 membres APEC (Cambodge, Laos et Myanmar ne sont pas membres APEC)
- 10 des 10 membres ANASE
- 2 des 7 membres BIMSTEC (Myanmar et Thaïlande sont membres BIMSTEC)
- 3 des 24 membres CICA (Cambodge, Thaïlande et Vietnam sont membres CICA)

POC pour le PoA

Nom : Lieutenant General Sar Moline

Titre : Directeur exécutif

☐ ☐ +60-3-2266-8821 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ aseanapol_secretariat@mp.gov.my
+60-3-2266-8825 ☐ ☐ A AI Ar C E F N P R *

Activités en rapport avec le PoA

L'ASEANAPOL est chargée de préparer les plans de travail pour aider à la mise en œuvre de ses résolutions annuelles, coordonner et assembler les renseignements et l'information, soutenir les enquêtes criminelles conjointes et assister le pays hôte à préparer la conférence annuelle ainsi que d'autres réunions. La lutte contre « la contrebande d'armes » est l'un des 9 domaines d'activités traités par l'ASEANAPOL. Le Secrétariat travaille avec ses États membres afin d'identifier des points de contact responsables de la prévention et l'élimination de l'importation et l'exportation illicites d'armes à feu et de munitions. Il rassemble l'information des États membres deux fois par an, afin de traiter des activités menées au cours du semestre écoulé. Tous les membres ont identifié des points de contact et soumis des rapports sur ces activités.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Depuis 2007, le Secrétariat de l'ANASE était représenté à la conférence annuelle de l'ASEANAPOL

en tant qu'observateur. Il est devenu partenaire de dialogue en 2011. L'ASEANAPOL participe à la réunion ministérielle de l'ANASE sur le crime transnational. Elle a également assisté à l'Atelier et visite d'étude sur les ALPC illicites et le contrôle des UXO, un événement organisé par l'ANASE au Cambodge.

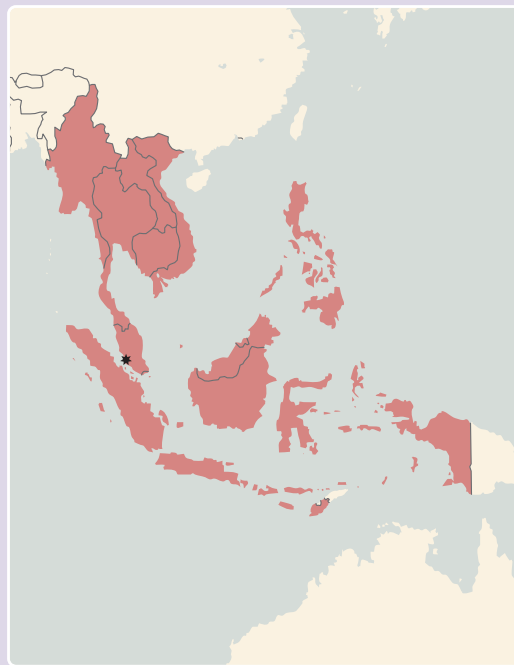
Instruments régionaux juridiquement contraignants

■ Aucun

Autres documents d'intérêt

■ Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Brunei, Cambodge,
Indonésie, Laos, **Malaisie**,
Myanmar, **Philippines**,
Singapour, **Thaïlande**,
Vietnam

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au
6 mai 2012



Nom

Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération multisectorielle et économique (BIMSTEC)

Siège

Dhaka, Bangladesh (opérationnelle à partir de la 2e moitié de 2012)

Site Internet

www.bimstec.org

Brève description

La BIMSTEC favorise la coopération économique parmi ses membres ainsi que la coopération parmi les nations d'Asie du Sud et du Sud-est.

Membres

7 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Le Bangladesh, l'Inde, le Sri Lanka et la Thaïlande ont créé la BIST-EC en juin 1997, modifiée en BIMSTEC plus tard la même année, lorsque le Myanmar a officiellement adhéré au regroupement régional. En 2004, le Bhoutan et le Népal sont devenus membres. L'acronyme n'a pas changé, mais les membres ont accepté le nom actuel.

Financement

De 1997 à 2010, les membres ont contribué au financement des activités de la BIMSTEC sur une base volontaire. Lors de la 13e réunion ministérielle de l'organisation à Myanmar en janvier 2011, les membres ont convenu d'établir un secrétariat permanent à Dhaka. Une réunion a eu lieu

en juin 2012 pour aborder et fixer les cotisations, les frais opérationnels et les budgets.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres BIMSTEC représentent :

- 2 des 10 membres ANASE (Myanmar et Thaïlande sont membres ANASE)
- 2 des 24 membres CICA (Inde et Thaïlande sont membres CICA)
- 5 des 8 membres ASACR (Afghanistan, Maldives et Pakistan ne sont pas membres BIMSTEC)

POC pour le PoA

Nom : À désigner

Titre : Directeur

☐ ☐ +880-2-955-4115 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ dirbimstec@mofa.gov.bd

+880-2-955-8400



Activités en rapport avec le PoA

En 2005, la BIMSTEC a mis sur pied le Secteur sur la lutte contre le terrorisme et le crime transnational (dans le cadre d'une extension du nombre des secteurs de 6 à 13, un 14e secteur ayant été ajouté par la suite). Ce secteur comporte 4 sous-groupes : (1) Partage du renseignement ; (2) Questions juridiques et relatives à l'application de la loi ; (3) Lutte contre le financement du terrorisme et (4) Prévention du trafic illicite de narcotiques, substances psychotropes et précurseurs chimiques. En 2009, lors de la 12e réunion ministérielle de la BIMSTEC tenue à Myanmar, les États membres ont signé la Convention de la BIMSTEC sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogue. En date d'avril 2012, la convention n'était pas encore entrée en vigueur.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Aucune

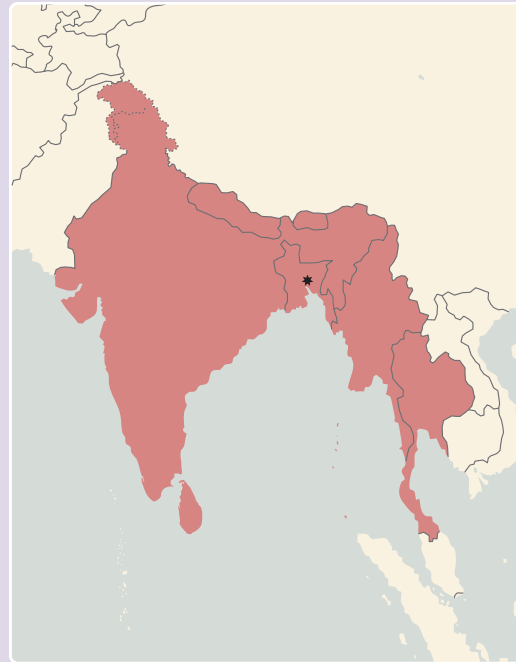
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention de la BIMSTEC sur la coopération en matière de lutte contre le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogue (2009)

Autres documents d'intérêt

- Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Bangladesh, Bhoutan, Inde, Myanmar, Népal, Sri Lanka, Thaïlande

Gras : membres fondateurs

■ **Anciens membres** : Aucun

■ **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au 12 mai 2012



Nom

Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG)

Siège

Riyad, Arabie saoudite

Site Internet

www.gcc-sg.org/eng

Brève description

Le CCG encourage fortement la coordination, la coopération et l'intégration entre ses membres en insistant sur les questions économiques. Le mandat de l'organisation est cependant suffisamment large pour y inclure « tout domaine » d'activité.

Membres

6 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Le CCG a été créé en 1981 avec 6 membres. Sa composition est demeurée constante. En mai 2011, il a cependant invité la Jordanie et le Maroc à solliciter leur adhésion. En septembre 2011, ces 2 pays ont assisté à une réunion des ministres des Affaires étrangères du CCG, qui a accepté de former un comité pour approfondir la question de leur adhésion. Le Yémen a également longtemps exprimé son intérêt à devenir membre. En 2002, ce pays a signé un accord de coopération avec le CCG et reçoit des fonds pour des projets de développement. En conséquence, il est devenu membre de plusieurs organisations économiques du CCG, ce qui constitue une étape préliminaire à la demande d'adhésion complète.

Financement

Selon la Charte du CCG (Article 18), le budget du secrétariat est constitué de contributions égales de la part des membres. Le Conseil suprême est chargé d'approuver le budget.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres du CCG représentent :

- 2 des 24 membres CICA (Bahreïn et EAU sont membres CICA)
- 6 des 22 membres LEA

POC pour le PoA

Nom : —

Titre : —

☐ ☐ +966-1-482-8417 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ —

+966-1-482-3219



Activités en rapport avec le PoA

En matière de politiques communes militaire, de défense, de sécurité et de coordination, le Conseil suprême du CCG souligne l'importance de renforcer la coopération dans la prévention de la contrebande d'armes vers des pays du CCG. L'accord de sécurité du CCG de 1994 interdit explicitement le commerce illicite des armes et promeut l'utilisation des dernières technologies pour lutter contre le trafic d'armes. En ce qui concerne la fabrication d'armes, l'Accord de défense commune de 2000 prévoit une coopération dans le développement d'une industrie militaire conjointe. En 2004, l'Accord de lutte contre le terrorisme a été adopté et un comité permanent sur le terrorisme a été créé en 2006. L'accord interdit la fourniture d'armes en soutien au terrorisme. En mai 2012, le Conseil suprême a proposé un nouvel accord de sécurité qui traite de la criminalité organisée et de la mise en place d'une organisation de police. Juin 2012 marque l'entrée en fonction du Comité de l'Union douanière, chargé notamment du suivi de la réalisation d'une base de données électronique commune aux ports douaniers des États membres afin de partager les informations sur les transports de marchandises.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Aucune

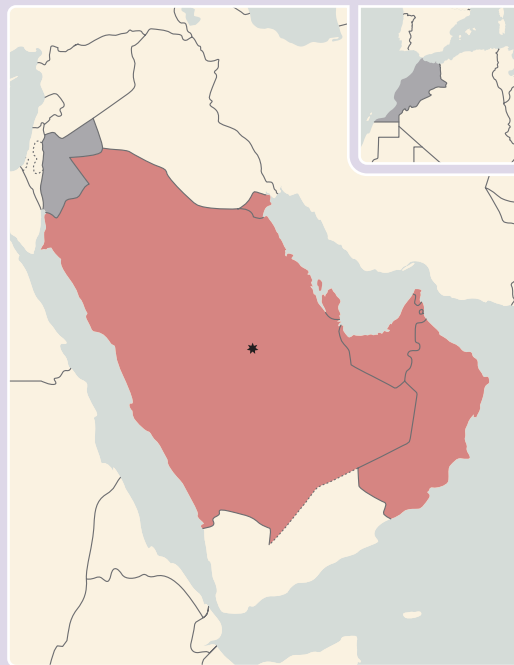
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Charte du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (1981)
- Accord de sécurité du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (1994)

Autres documents d'intérêt

- Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Arabie saoudite, Bahreïn, EAU, Koweït, Oman, Qatar

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente :

Jordanie, Maroc

* Information exacte au 21 juin 2012



Nom

Communauté des États indépendants (CEI)

Siège

Minsk, Bélarus

Site Internet

www.e-cis.info;
www.cis.minsk.by

Brève description

La CEI est une association de nations indépendantes appartenant autrefois à l'Union soviétique. Son principal objectif était d'atténuer les conséquences de la dissolution de l'URSS en coordonnant les politiques des anciennes républiques soviétiques dans les domaines économique, sécuritaire et humanitaire.

Membres

9 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine ont officiellement établi la CEI le 8 décembre 1991. Huit autres ex-Républiques soviétiques ont adhéré le 21 décembre 1991. Le nombre de membres a atteint son sommet en 1993 avec l'adhésion de la Géorgie, qui s'est toutefois retirée en 2009. Deux autres membres, le Turkménistan et l'Ukraine, n'ont pas ratifié la Charte de la CEI (1993), qui complétait l'accord fondateur et le Protocole d'Almaty (1991). L'Achgabat, qui s'est autoproclamé « membre associé » en 2005, a toutefois été désigné président et pays hôte du sommet pour 2012. Il n'est toutefois pas membre à part entière car il n'a pas ratifié la Charte.

Financement

Déterminées selon le PNB et la taille de la population, les contributions nationales constituent le budget ordinaire de la CEI. Les États parties intéressées financent

séparément d'autres activités et programmes. En 2011, le budget s'élevait à environ 19 millions USD, la Fédération de Russie contribuant généralement à plus de la moitié de ce budget. Les informations sur le financement relatif au PoA n'étaient pas disponibles.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CEI représentent :

- 7 des 7 membres OTSC (Bélarus et Moldavie ne sont pas membres OTSC)
- 3 des 3 membres UD
- 6 des 6 membres EurAsEC (Arménie, Azerbaïdjan et Moldavie ne sont pas membres EurAsEC)
- 5 des 6 membres OCS (la Chine n'est pas membre CEI)

POC pour le PoA

Nom : Nikolai Ovchinnikov

Titre : Directeur, Bureau de coordination, Lutte contre le crime organisé et d'autres types de crimes dangereux sur le territoire des États participants à la CEI

☐ ☐ +7-495-667-58-74 ☐ ☐ ☐ ☐ info@e-cis.info

—

Activités en rapport avec le PoA

Avant 2001, les États membres de la CEI échangeaient des informations sur les crimes impliquant des armes à feu, des explosifs et des munitions selon l'accord de 1992 entre leurs ministres de l'Intérieur (passé au niveau des Premiers ministres depuis 2009). En 1997, l'Assemblée interparlementaire de la CEI a adopté la loi type sur les armes, recommandée aux parlements de la CEI comme base de leurs législations nationales. En 1998, les États membres ont signé un accord de coopération sur le contrôle des frontières extérieures de la CEI. Cet accord prévoit des mesures coordonnées pour prévenir les transferts illégaux d'armes et de munitions et l'échange d'informations sur les itinéraires de trafic. Selon un autre accord de 1998, les parties s'engagent à coopérer en matière de prévention et d'enquêtes sur le trafic illicite d'armes et de munitions, sur les explosifs et la récupération d'armes à feu volées. En 2003, les États de la CEI ont convenu d'échanger les informations sur les transferts internationaux de MANPADS Igla et Strela. En 2008, ils ont signé un accord de coopération dans la lutte contre la fabrication et le commerce illicites d'armes à feu, de munitions, de substances et d'engins explosifs. Ces engagements sont répercutés dans les plans d'action conjoints de la

CEI sur la prévention du crime et du terrorisme. Les États de la CEI intéressés travaillent à l'instauration d'un système de marquage unifié pour les substances explosives, les munitions et les armes à feu sur la base du document de concept de 2005 et à l'élaboration de mécanismes communs de traçage.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Contrairement aux États participants individuels, la CEI n'est pas impliquée dans une coopération particulière liée au PoA avec d'autres OR. En octobre 2010, la CEI, l'OTSC, EurAsEC et l'OCS ont émis une déclaration conjointe promettant de renforcer la coopération et convenu de créer un groupe de travail conjoint afin de coordonner des réponses communes aux défis et menaces actuels.

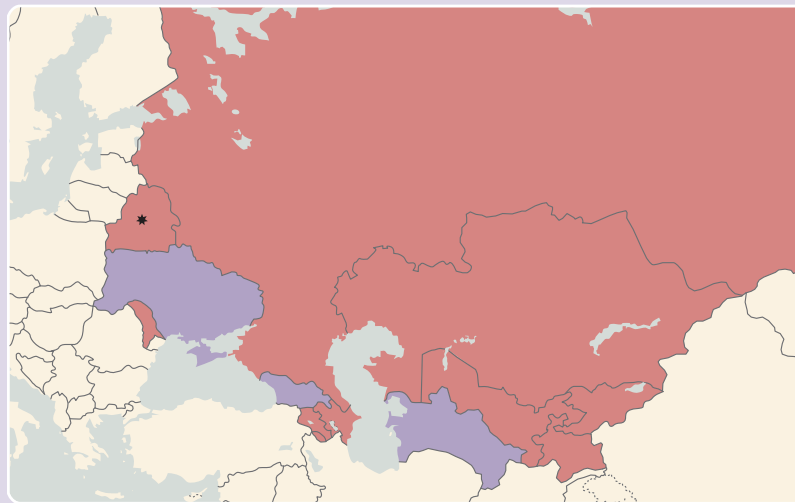
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Loi type sur les armes (1997)
- Résolution sur les mesures visant à contrôler le transfert international de systèmes portatifs de défense aérienne Igla et Strela par les États participants de la Communauté des États indépendants (2003)
- Concept du système unifié de marquage informatif des substances explosives, des munitions et des armes à feu des États participants de la Communauté des États indépendants (2005)
- Accord sur la coopération des États participants de la Communauté des États indépendants dans la lutte contre la fabrication illicite et le commerce des armes à feu, de munitions, de substances et d'engins explosifs (2008)
- Accord sur la coopération dans l'échange d'informations dans le domaine de la prévention de la criminalité (2009)
- Déclaration conjointe des hauts responsables administratifs d'EurAsEC, de l'OTSC, de la CEI et de l'OCS (2010)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Arménie, Azerbaïdjan, **Bélarus**, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan, Tadjikistan

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Géorgie, Turkménistan, **Ukraine**

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 6 juin 2012



Nom

Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA)

Siège

Almaty, Kazakhstan

Site Internet

www.s-cica.org

Brève description

Forum multinational fondé sur le consensus, la CICA vise à renforcer le dialogue et la coopération en élaborant des approches multilatérales de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Asie.

Membres

24 membres (23 sont des États membres de l'ONU)

Notes

Créée en 1999, la CICA a été officiellement lancée en 2002 avec 16 membres. Huit autres ont adhéré depuis : la Thaïlande (2004), la Corée du Sud (2006), la Jordanie et les EAU (2008), l'Irak et le Vietnam (2010), ainsi que le Bahreïn et le Cambodge (2011). Un pays peut devenir membre de la CICA si une part au moins de son territoire se trouve en Asie. Les observateurs comprennent 8 États (dont 2 extérieurs à l'Asie : l'Ukraine et les États-Unis) et 3 organisations (LEA, OSCE et ONU).

Financement

La CICA n'a pas de budget ordinaire. Les activités du Secrétariat sont financées par des contributions volontaires des États membres. Le Kazakhstan a toujours été le plus grand contributeur. L'Azerbaïdjan,

la Chine, l'Iran, Israël, le Pakistan, la Fédération de Russie, la Corée du Sud et le Tadjikistan sont également connus pour leur contributions. Les membres dont les ressortissants travaillent au Secrétariat prennent en charge leurs salaires et rémunérations respectifs (le Secrétariat permanent a été créé en 2006).

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CICA représentent :

- 6 des 9 membres CEI
- 5 des 7 membres OTSC (Arménie et Bélarus ne sont pas membres CICA)
- 5 des 6 membres EurAsEC (le Bélarus n'est pas membre CICA)
- 6 des 22 membres LEA
- 6 des 6 membres OCS

POC pour le PoA

Nom : Ahmet İdem Akay

Titre : Chef de département, ministère des Affaires étrangères, membre du Groupe de travail CICA du ministère

☎ +90-312-292-16-730 📠 idem.akay@mfa.gov.tr

+90-312-292-27-70



Activités en rapport avec le PoA

Les membres de la CICA reconnaissent la nécessité de réduire l'accumulation excessive et déstabilisante des armements conventionnels (Déclaration de 1999). Soulignant l'importance du Protocole sur les armes à feu et du PoA, l'Acte d'Almaty (2002) considère le commerce illicite d'armes légères comme « une menace à la paix et à la sécurité et [comme] directement lié à l'activité terroriste, aux mouvements séparatistes, au trafic de drogue et aux conflits armés ». En 2004, les membres de la CICA ont convenu d'échanger des informations sur les mesures prises pour lutter contre le commerce illicite des armes légères (Catalogue des mesures de (renforcement de la) confiance (MRC)). Ils ont ensuite réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre tant le PoA que ledit Catalogue (Déclaration de 2006) et d'appliquer l'ITI (2010). En 2008, la Turquie a organisé une réunion d'experts de la CICA sur les MRC et le Comité des hauts fonctionnaires de la CICA a approuvé un plan d'action sur le contrôle et la gestion des frontières et les questions relatives à la police, le terrorisme et différents aspects du trafic. Ce plan prévoyait la création d'un réseau de

PFN, la tenue régulière de réunions et de séminaires de formation, ainsi que l'échange d'informations. Sa mise en œuvre a cependant été lente. Plusieurs États membres doivent encore désigner leurs PFN respectifs et seule la Turquie, qui a organisé la première réunion des chefs de police de la CICA en mai 2010, s'est déclarée prête à accueillir certains événements envisagés dans le document.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La CICA vise à établir et développer ses relations avec d'autres organisations régionales et internationales. Un protocole d'accord prévoyant une coopération et l'échange d'informations, de meilleures pratiques et d'expériences sur des questions d'intérêt mutuel a été signé avec l'EurAsEC, et plusieurs accords avec l'ASACR et l'OCS sont à l'étude. Depuis 2010, la CICA a participé à des séminaires et ateliers organisés par l'OSCE sur le terrorisme. (Le Kazakhstan a proposé de créer un forum OSCE-CICA qui pourrait devenir une plate-forme de dialogue permanent sur les questions les plus urgentes de sécurité et de coopération en Eurasie.)

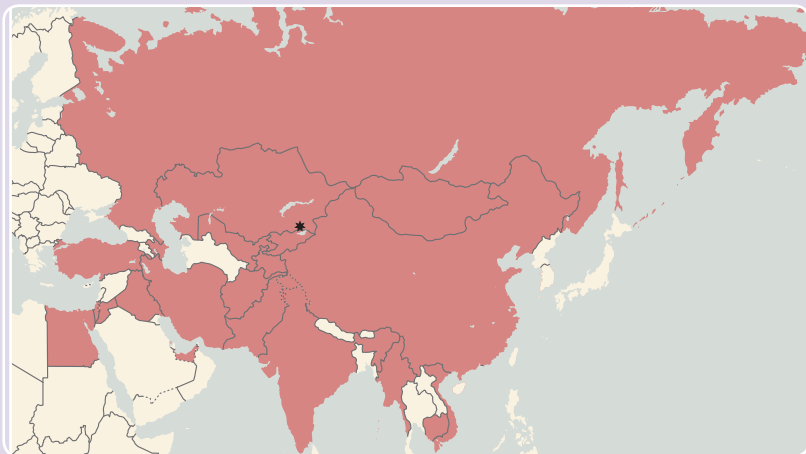
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Déclaration sur les principes gouvernant les relations entre les États membres de la CICA (1999)
- Acte d'Almaty (2002)
- Catalogue des mesures de confiance de la CICA (CBM) (2004)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Afghanistan, Azerbaïdjan, Bahreïn, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Égypte, Fédération de Russie, Inde, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Pakistan, Tadjikistan, Territoires palestiniens, Thaïlande, Turquie, Ouzbékistan, Vietnam

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 13 juin 2012



Nom

Communauté économique eurasiatique (EurAsEC)

Siège

Moscou,
Fédération de Russie

Site Internet

www.evrazes.com

Brève description

L'EurAsEC est une organisation économique internationale qui vise à créer des frontières douanières extérieures communes, promouvoir une politique économique commune et favoriser la coopération parmi ses États membres sur les questions humanitaires.

Membres

6 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

L'EurAsEC a été fondée en octobre 2000 par le Bélarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Fédération de Russie et le Tadjikistan. L'Ouzbékistan y a adhéré en janvier 2006. Tachkent a décidé de « suspendre » son adhésion en octobre 2008 (invoquant le double emploi des activités d'EurAsEC avec celles de la CEI et de l'OTSC et son manque de préparation pour une adhésion à l'UD). EurAsEC n'a cependant pas officiellement reconnu l'Ouzbékistan comme un « ancien membre ». L'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine sont observateurs.

Financement

La cotisation de la Fédération de Russie a presque toujours été fixée à 40% du budget d'EurAsEC, le Bélarus et le Kazakhstan 20% chacun, et le Kirghizistan et le Tadjikistan 10% chacun. Durant la brève adhésion de l'Ouzbékistan, Moscou a continué

d'assumer cette part, tandis que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan versaient 15% chacun, et le Kirghizistan et le Tadjikistan 7,5% chacun. En 2011, le budget était d'environ 7 millions USD, dont environ 125 000 consacrés à la mise sur pied d'un système d'aide à l'information et à la procédure de l'ordre commun de contrôle des exportations imposé à tous les membres d'EurAsEC.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres EurAsEC représentent :

- 5 des 24 membres CICA (le Bélarus n'est pas membre CICA)
- 6 des 9 membres CEI
- 6 des 7 membres OTSC
- 3 des 3 membres UD
- 5 des 6 membres OCS (le Bélarus n'est pas membre OCS)

POC pour le PoA

Nom : Olga Shcherbakova

Titre : Directrice, Département affaires douanières et frontalières, Secrétariat du Comité d'intégration d'EurAsEC

☎ +7-727-390-01-63 ☎ ☎ ☎ evrazes.almaty@evrazes.ru

+7-727-272-02-96



Activités en rapport avec le PoA

En septembre 2001, les membres d'EurAsEC ont signé un accord d'échange d'informations sur les questions frontalières, s'engageant à partager des informations sur les transferts transfrontaliers illégaux d'armes, de munitions et d'explosifs, sur les canaux de contrebande et les individus impliqués dans le crime international organisé, dont le commerce illicite d'armes. En 2003, ils ont signé un traité stipulant des mesures concertées pour prévenir les transferts non autorisés d'armes, de munitions et d'explosifs et enquêter sur les incidents liés à ces transferts.

Le Conseil des affaires frontalières, organe subsidiaire d'EurAsEC, surveille la coopération transfrontalière entre les membres et la mise en œuvre des deux accords ci-dessus. En 2003, les membres d'EurAsEC ont signé l'Accord sur l'ordre commun de contrôle des exportations, qui couvre entre autres le matériel et les armes militaires. Dans le cadre du Comité d'intégration économique EurAsEC, le Conseil des chefs de services douaniers, dont les bureaux se trouvent à Almaty et à Moscou, coordonne les activités des services des douanes des membres.

Les parties favorisent la création d'un système unifié et automatisé d'information douanière et coopèrent pour équiper les frontières des États membres de matériels de contrôle douanier spécialisé.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Si elle ne s'occupe pas spécifiquement du PoA, EurAsEC a signé des protocoles d'accord avec l'OCS (mai 2006), la CEMN (décembre 2006) et la CICA (août 2008), ainsi qu'un protocole sur l'interaction avec l'OTSC (2004). En octobre 2010, les hauts fonctionnaires de l'EurAsEC, la CEI, l'OTSC et l'OCS ont publié une déclaration conjointe promettant de renforcer la coopération et ont convenu de créer un groupe de travail conjoint pour coordonner des réponses communes aux actuels défis et menaces.

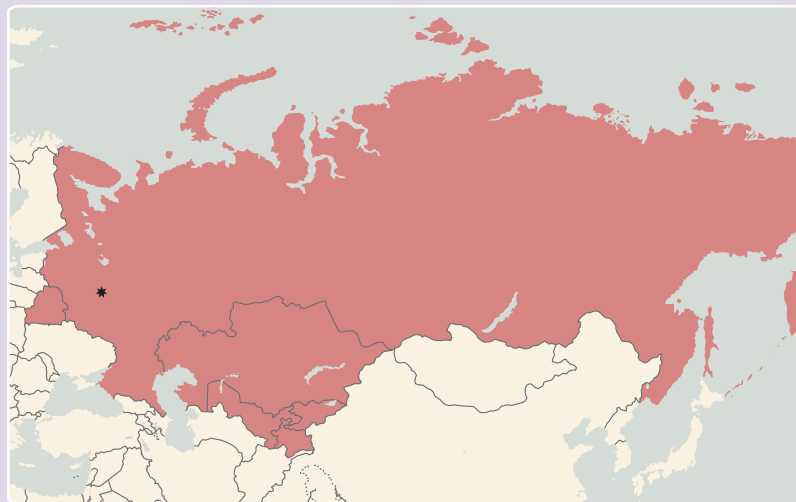
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité portant création de la Communauté économique eurasienne (2000)
- Accord sur l'interaction d'information des États membres de la Communauté économique eurasienne en matière d'information sur les questions frontalières (2001)
- Traité sur la coopération en matière de protection des frontières extérieures des États membres de la Communauté économique eurasienne (2003)
- Accord sur l'ordre commun de contrôle des exportations par les États membres de la Communauté économique eurasienne (2003)

Autres documents d'intérêt

- *Rapport sur les priorités et l'intensification des activités des États membres d'EurAsEC dans le domaine de la politique des frontières* (2009)
- Déclaration conjointe de hauts responsables administratifs d'EurAsEC, de l'OTSC, de la CEI et l'OCS (2010)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 31 mai 2012



Nom

Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM)

Siège

Kiev, Ukraine

Site Internet

www.guam-organization.org

Brève description

GUAM vise à promouvoir les valeurs démocratiques, assurer un développement durable, renforcer la sécurité et la stabilité internationale et régionale et intensifier la coopération politique, économique et humanitaire parmi ses membres.

Membres

4 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Créé en octobre 1997 en tant que forum consultatif, le Groupe GUUAM (Géorgie, Ukraine, Ouzbékistan, Azerbaïdjan et Moldavie) a été institutionnalisé comme organisation en juin 2001. L'Ouzbékistan a rejoint le groupe en 1999, mais a suspendu son adhésion en 2002 et s'est retiré en 2005 (pour ré-adhérer à l'OTSC l'année suivante). Le nom de l'organisation a été modifié en conséquence, en supprimant un des deux « U ». En mai 2006, GUAM a été renommé Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM. La Turquie et la Lettonie ont le statut d'observateurs.

Financement

Le budget annuel de GUAM est constitué de contributions égales des États membres (environ 650 000 USD en 2008).

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres GUAM représentent :

- 4 des 12 membres CEMN
- 2 des 9 membres CEI (Azerbaïdjan et Moldavie sont membres CEI)
- 4 des 56 membres OSCE

POC pour le PoA

Nom : Oleh Klynchenko

Titre : Coordinateur de programme, questions politiques et juridiques

☎ +380-44-206-3612 ☐ ☐ ☐ ✉ klynchenko@guam-organization.org

+380-44-206-3006



Activités en rapport avec le PoA

Dans une déclaration de 1999, les présidents de GUUAM se sont engagés à prendre des mesures conjointes pour empêcher les transferts d'armes vers les zones de conflit. En 2002, les membres de GUUAM ont signé un accord de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, prévoyant notamment des mesures coordonnées pour prévenir le trafic illicite d'armes, de munitions, de matériel militaire et d'explosifs. En 2003, le Centre virtuel sur la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogues et d'autres formes de crimes dangereux, ainsi que le Système intergouvernemental de gestion de l'information (IIMS) ont été créés. En 2006, les organismes de police des frontières membres ont signé un protocole de coopération axé sur la lutte contre la contrebande d'armes, de munitions et d'explosifs à travers l'échange d'informations et d'expertise ainsi que par des actions coordonnées. En 2007, le Groupe de travail de GUAM sur la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogue a approuvé le mécanisme d'échange d'informations sur les armes à feu volées ou perdues. Dans la stratégie sectorielle de coopération au développement de 2007, les membres GUAM ont convenu de renforcer leur coopération dans la lutte contre le commerce illégal des armes, ainsi que d'autres formes de criminalité orga-

nisée, mais actuellement cette coopération se concentre principalement sur la migration illégale, le trafic de drogue, le terrorisme, la corruption et le blanchiment d'argent.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Dans sa stratégie sectorielle de développement de la coopération de 2007, GUAM a annoncé son intention d'étendre la coopération avec d'autres OR impliquées dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue, et d'autres types de criminalité transnationale, notamment l'OSCE, INTERPOL, Europol et la SECI. Dans ce contexte, le ministère de l'Intérieur de la Moldavie dispose d'un centre commun GUAM-SECI de coordination virtuelle. Certains fonctionnaires GUAM et OSCE expriment parfois leur volonté d'intensifier la coopération en renforçant le contrôle des frontières et la lutte contre le crime organisé, mais aucun accord formel n'a été signé à ce jour.

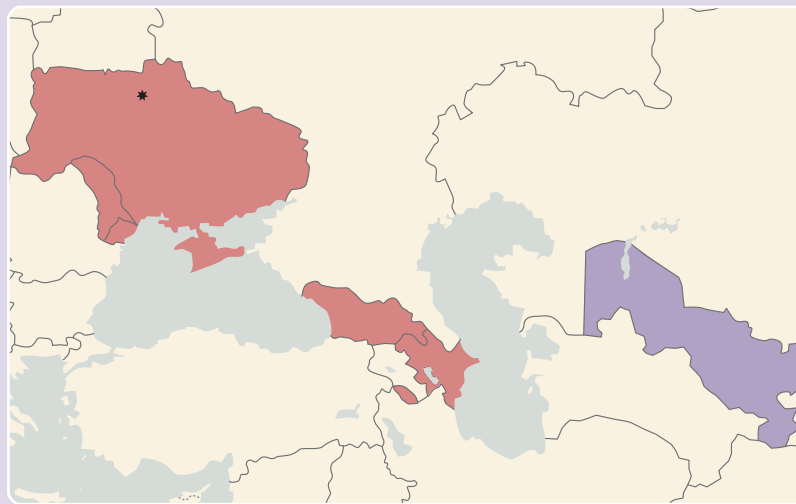
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Accord de coopération entre les gouvernements des États participants au GUUAM dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et d'autres types de crimes dangereux (2002) et protocole de l'accord (2008)
- Accord instituant le Centre virtuel du GUUAM sur la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogues et d'autres types de crimes dangereux, et Système intergouvernemental de gestion de l'information du GUUAM (2003)
- Protocole de Coopération entre les unités opérationnelles des agences de protection des frontières des États membres de GUAM (2006)

Autres documents d'intérêt

- Déclaration des présidents de la République d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de la République de Moldavie, d'Ukraine et de la République d'Ouzbékistan (1999)
- Stratégie sectorielle de coopération au développement de GUAM (2007)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Ukraine

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Ouzbékistan

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 8 juin 2012



Nom

Ligue des États arabes (LEA)

Siège

La Caire, Égypte

Site Internet

www.lasportal.org
www.lasportal.org/
wps/portal/las_en/
home [English version]

Brève description

La LEA vise à resserrer les liens entre les membres et coordonne les politiques et les plans économiques, culturels et de sécurité. Elle s'efforce de développer la coopération, protéger la sécurité nationale, et maintenir l'indépendance et la souveraineté de ses membres.

Membres

22 membres (21 sont des États membres de l'ONU)

Notes

Sept pays ont formé la LEA en mars 1945, 15 autres membres ayant adhéré au cours des années suivantes. Les pays du Golfe – Bahreïn, Oman, Qatar et Émirats arabes unis – ont tous adhéré en 1971 ; les Territoires palestiniens en 1976. Les Comores ont été les derniers à adhérer en 1993. L'arabe comme langue principale est une exigence de la LEA. L'ONU, l'UA et l'OCl ont le statut d'observateur, et 30 États sont accrédités auprès de la LEA (et n'assistent qu'aux séances d'ouverture). La participation de la Syrie aux réunions de la LEA a été suspendue en novembre 2011.

Financement

La LEA est financée par les contributions des membres. Les budgets sont approuvés chaque année, de même que les dépenses ou cotisations à payer par chaque État

membre. L'Allemagne, principalement, mais aussi la Suisse, ont parrainé des activités liées au PoA.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres de la LEA représentent :

- 9 des 54 membres UA (Algérie, Comores, Djibouti, Égypte, Libye, Mauritanie, Somalie, Soudan et Tunisie sont membres UA)
- 6 des 6 membres CCG
- 5 des 5 membres UMA

POC pour le PoA

Nom : Fadi Achaia

Titre : Directeur de la section armes conventionnelles, Département des relations multilatérales

☐ ☐ +20-2-257-50511 ☐ ☐ ☐ ☐ fadi.achaia@las.int

+20-2-257-40331



Activités en rapport avec le PoA

La LEA a activement participé aux réunions du PoA. Avant même l'établissement du PoA, la LEA a abordé, dans sa Convention arabe sur le terrorisme de 1998, les problèmes du partage de l'information sur les transferts d'armes légères lorsque ceux-ci sont liés à des activités terroristes. En janvier 2002, la LEA a élaboré la Loi type arabe sur les armes, les munitions, les explosifs et les matières dangereuses afin d'aider ses membres à préparer de nouvelles lois ou à modifier et combler les lacunes des lois existantes. Le point focal régional de la LEA a été créé en 2004 avec le soutien financier de l'Allemagne. Dans le cadre de cette aide, l'Allemagne a aussi soutenu le renforcement des capacités des PFN. La LEA a encouragé et aidé ses membres à instaurer des PFN. Tous les pays, sauf la Somalie, en ont créé. La LEA a tenu la première réunion des PFN sur les armes légères en décembre 2005, avec 17 États représentés et le soutien financier de l'Allemagne et de la Suisse. Cette réunion a ensuite été organisée chaque année. L'Allemagne a financé des

séminaires de 3 jours sur les questions d'armes légères pour les officiers des États membres de 2008 à 2010. Cette réunion n'a pas eu lieu en 2011, mais l'Allemagne a accepté de financer les séminaires suivants, s'il existait la volonté d'en organiser. La LEA est en train de coordonner avec l'UNODA un séminaire qui aura lieu à la suite de la réunion RevCon2.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

La LEA a le statut d'observateur auprès de l'UA et les secrétariats des deux organisations se réunissent régulièrement sur la coopération générale. La LEA a assisté à plusieurs sommets de l'ANASE comme observateur et échangé avec l'UE des invitations à des réunions concernant les armes légères. À la demande de la LEA, l'OSCE a traduit en arabe son *Manuel des meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre*.

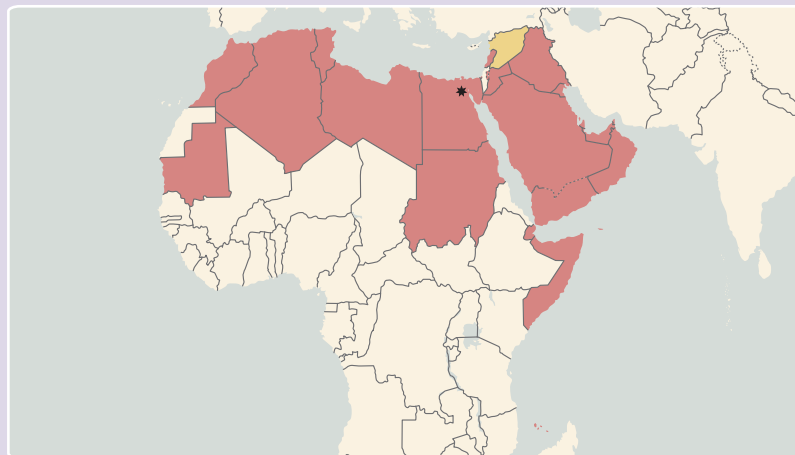
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention arabe sur le terrorisme (1998)

Autres documents d'intérêt

- Résolution 6625 du Conseil ministériel de la LEA sur la coordination arabe pour la lutte contre le commerce illicite d'ALPC (traduction non officielle) (4 mars 2006)
- Loi type arabe sur les armes, les munitions, les explosifs et les matières dangereuses (2002)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Algérie, Bahreïn, Comores, Djibouti, **Égypte**, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, Somalie, Soudan, **Syrie**, Tunisie, Émirats arabes unis, **Yémen**

Gras : membres fondateurs

Jaune : membres suspendus

■ **Anciens membres** : Aucun

■ **Adhésion en attente** : Aucune

* Information exacte au 18 avril 2012



Nom

Organisation de coopération de Shanghai (OCS)

Siège

Beijing, Chine

Site Internet

www.sectesco.org;
www.ecrats.com

Brève description

L'OCS vise à renforcer la confiance mutuelle et les relations de bon voisinage entre ses membres en favorisant une coopération efficace sur une vaste gamme d'intérêts communs de nature économique, politique, scientifique et de sécurité.

Membres

6 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

L'OCS a été fondée en juin 2001 sur la base des Cinq de Shanghai – un mécanisme de négociation informelle créé en avril 1996 par la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan pour promouvoir le renforcement de la confiance et la démilitarisation dans leurs régions frontalières respectives. Les 6 membres de l'OCS sont les Cinq de Shanghai et l'Ouzbékistan. Les pays observateurs sont l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran, la Mongolie et le Pakistan. Les partenaires de dialogue sont le Bélarus, le Sri Lanka et la Turquie.

Financement

Le budget annuel relativement peu élevé de l'OCS (4 millions USD en 2007) est consacré aux fonctions administratives de ses 2 organes permanents : le Secréariat à Beijing et la Structure régionale de lutte contre le terrorisme (RATS) à Tachkent (dès 2004, chacun disposait de 30 employés permanents). Le nombre de postes OCS alloué à

chaque État membre dépend de ses contributions financières au budget (Chine et Fédération de Russie : 24% chacune ; Kazakhstan : 21% ; Ouzbékistan : 15% ; Kirghizistan : 10% et Tadjikistan : 6%). Des projets et programmes spécifiques sont mis en œuvre sur une base bilatérale ou multilatérale par le biais de contributions supplémentaires des États membres participants.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres OCS représentent :

- 5 des 6 membres EurAsEC (la Chine n'est pas membre EurAsEC)
- 5 des 9 membres CEI
- 5 des 7 membres OTSC
- 5 des 56 membres OSCE (la Chine n'est pas membre OSCE)

POC pour le PoA

Nom : N/D

Titre : N/D

☎ +86-10-653-29-807 ☐ ☐ ☐ ☐ sco@sectesco.org

+86-10-653-29-808



Activités en rapport avec le PoA

Par la Convention de Shanghai (2001), les membres ont convenu d'échanger des informations sur la fabrication, l'acquisition, le stockage, le transfert, les mouvements, la vente ou l'utilisation d'explosifs, d'armes à feu et de munitions. La Charte de l'OCS de 2002 inscrit la lutte contre le trafic d'armes parmi ses principaux objectifs. Les parties communiquent à la base de données RATS (2004) des informations sur l'utilisation d'engins explosifs, d'armes et de munitions dans le cadre d'actes terroristes. En 2008, les membres de l'OCS ont signé un accord de coopération sur les délits liés au trafic d'armes. L'accord prévoit l'harmonisation de la législation nationale, le développement de contre-mesures communes et l'échange d'informations et d'expertises pertinentes, ainsi que la recherche et l'assistance conjointes en matière de formation. Cet accord a été étendu en 2010 à la fabrication illicite et au trafic d'armes, de munitions et d'engins et substances explosives. En 2009, les membres de l'OCS ainsi que l'Afghanistan ont adopté un plan d'action pour lutter conjointement contre le trafic illicite, y compris lors d'enquêtes criminelles et de collectes de preuves. Dans la Déclaration conjointe OCS-Secrétariat de l'ONU (2010), les membres se sont engagés à coopérer dans la lutte contre le commerce illicite des armes.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

En 2007, l'OCS et l'OTSC ont signé un protocole d'accord de coopération en matière de prévention du trafic illicite d'armes à travers des consultations, le partage d'informations et des programmes et actions communs. En 2010, l'OCS, la CEI, l'OTSC et EurAsEC ont signé une déclaration commune renforçant la coopération et convenu de créer un groupe de travail conjoint afin de coordonner leurs réponses aux défis et menaces. En juin 2011, le Comité exécutif du RATS et l'OTSC ont signé un protocole les engageant à intensifier la coopération dans la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme.

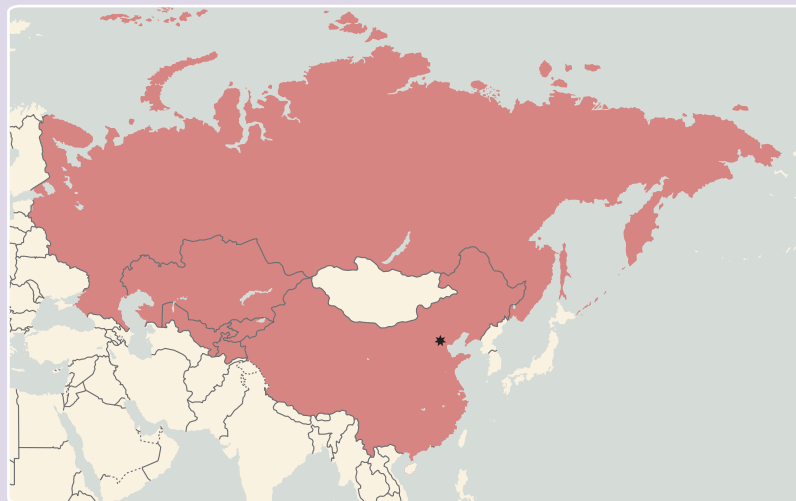
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention de Shanghai sur la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme (2001)
- Charte de l'OCS (2002)
- Accord prévoyant une base données de la Structure régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de coopération de Shanghai (2004)
- Accord de coopération entre les gouvernements des États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai dans la lutte contre le trafic illicite d'armes, de munitions et d'explosifs (2008)
- Accord de coopération entre les gouvernements des États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai dans la lutte contre la criminalité (2010)

Autres documents d'intérêt

- Protocole d'accord entre le Secrétariat de l'OCS et le Secrétariat de l'OTSC (2007)
- Plan d'action OCS-Afghanistan sur la lutte contre le terrorisme, le trafic illicite de drogues et le crime organisé (2009)
- Déclaration conjointe de hauts représentants administratifs d'EurAsEC, de l'OTSC, de la CEI et de l'OCS (2010)
- Déclaration conjointe sur la coopération OCS-Secrétariat de l'ONU (2010)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 7 juin 2012



Nom

Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC)

Siège

Moscou,
Fédération de Russie

Site Internet

www.dkb.gov.ru;
www.odkb.gov.ru/start/index_aengl.htm
(English version)

Brève description

L'OTSC est une alliance militaire qui promeut la défense collective de tout membre subissant une agression externe. Elle œuvre également pour la coordination des efforts des membres contre les menaces terroristes, le trafic illicite

de drogue et le crime transnational.

Membres

7 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Créée en 2002, l'OTSC naît avec le Traité de sécurité collective de 1992 (TSC), dont l'Arménie, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont été les premiers signataires. L'Azerbaïdjan, la Biélorussie et la Géorgie l'ont signé en 1993. L'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Ouzbékistan se sont retirés en 1999, mais l'Ouzbékistan a adhéré à nouveau en 2006 (et est considéré comme fondateur, bien que non-membre lors de la création officielle de l'OTSC). Le Bélarus n'est pas considéré comme fondateur, même s'il était un des premiers signataires de la Charte de l'OTSC.

Financement

Les membres de l'OTSC en financent les coûts d'exploitation et de se-

crétariat. La Fédération de Russie contribue pour environ 50% du budget. Les autres coûts sont répartis de manière égale entre les autres États membres.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres OTSC représentent :

- 7 des 9 membres CEI (Azerbaïdjan et Moldavie ne sont pas membres OTSC)
- 6 des 6 membres EurAsEC (l'Arménie n'est pas membre EurAsEC)
- 5 des 6 membres OCS (Arménie et Bélarus ne sont pas membres OCS, et la Chine, membre OCS, n'est pas membre OTSC)

POC pour le PoA

Nom : Tchountoulov Anatoliy Vladimirovich

Titre : Vice-directeur, Département de coopération politique

☐ ☐ +7-495-623-4346 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ odkb@gov.ru

+7-495-621-3786



Activités en rapport avec le PoA

L'un des principaux domaines d'activité de l'OTSC est la lutte contre « les défis et les menaces à la sécurité », dont le terrorisme, les formes violentes d'extrémisme, le trafic de drogue et le crime organisé. La coordination de la lutte contre la circulation illicite d'armes, entre autres, est un mandat inscrit dans la Charte de 2002 de l'OTSC (article 8). À cette fin, l'OTSC a développé des mécanismes de coordination et des procédures d'échange d'informations, et soutenu une formation sur l'application de la loi pour ses membres. (La Fédération de Russie joue un rôle prépondérant dans la formation des membres de l'OTSC en matière de lutte contre les narcotiques.) L'Opération Kanal de l'OTSC, une campagne antidrogue de plusieurs années lancée en 2003, a permis de saisir de nombreuses armes illícites. L'initiative implique également des pays non membres de l'OTSC et se déroule sur le territoire des membres de l'OTSC et de certains États (25) « observant » l'exercice annuel. Entre 2003 et 2011, 17 étapes de l'opération ont été mises en œuvre,

avec la saisie d'un total de 14 865 armes à feu et 435 352 munitions en circulation illégale).

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'OTSC a signé un mémorandum de coopération avec l'OCS en 2007 et sérieusement développé ses relations avec l'OSCE, EurAsEC, la CEI et l'UE (ainsi que l'ONU) dans la lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale.

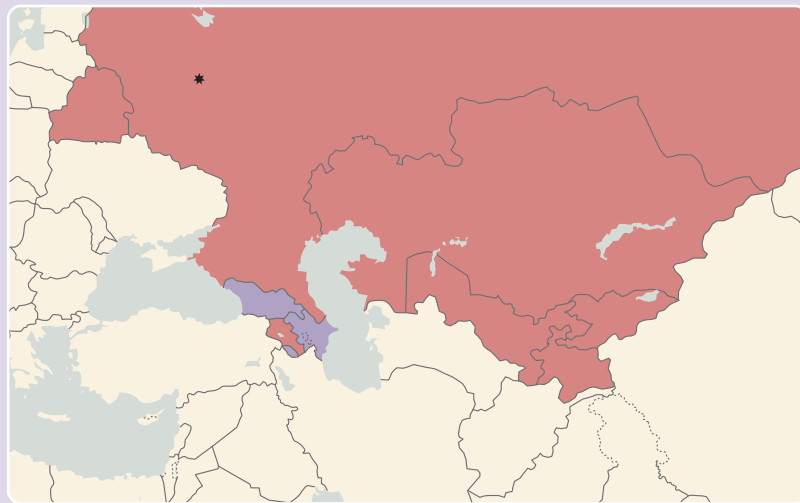
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité de sécurité collective (1992)
- Charte de l'Organisation du Traité de sécurité collective (2002)
- Protocole sur la prolongation du Traité de sécurité collective (1992)

Autres documents d'intérêt

- Plan d'action contre les défis et les menaces venant du territoire d'Afghanistan (2011)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Azerbaïdjan, Géorgie

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 20 mai 2012



Sommaire de ce chapitre

CCR	Conseil de coopération régionale
CEMN	Organisation de coopération économique de la mer Noire
EUROCONTROL	Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
Europol	Office européen de police
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
RACVIAC	RACVIAC – Centre d'aide régional pour la vérification et la mise en œuvre du contrôle des armements (Centre pour la coopération en matière de sécurité)
SELEC	Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-est
UD	Union douanière du Bélarus, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie
UE	Union européenne



Nom

Conseil de coopération régionale (CCR)

Siège

Sarajevo,
Bosnie-Herzégovine

Site Internet

www.rcc.int;
www.seesac.org

Brève description

Le CCR favorise la coopération dans le domaine de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Europe du Sud-est, en particulier le développement économique et social, les infrastructures et l'énergie, la justice et les affaires intérieures, la coopération en matière de sécurité, le renforcement du capital humain,

la coopération parlementaire et le développement des médias.

Membres

46 membres (31 sont des États membres de l'ONU)

Notes

Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est (1999-2008), qui faisait partie d'une stratégie de prévention des conflits à long terme pour les Balkans, était le prédécesseur du CCR, officiellement lancé en février 2008 et politiquement soumis au Pacte. Le conseil compte 27 membres : Allemagne, Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Macédoine, MINUK, Moldavie, Monténégro, Norvège, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et UE. Les 15 membres non étatiques comprennent 5 organismes onusiens (y compris l'OIM), 6 organisations intergouvernementales et 4 banques de développement.

Financement

Les membres du CCR qui contribuent au budget du Secrétariat siègent

au conseil d'administration, qui compte 27 membres (dès mai 2012). Les États de la région elle-même représentent 40% du budget. La Commission européenne en fournit 30% et les autres membres financent les 30% restants. L'UE, la Norvège, les Forces armées suédoises et le PNUD financent la plupart des projets actuels du Centre régional d'Europe du Sud-est d'échange d'informations pour la réduction d'armes légères et de petit calibre (SEESAC).

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CCR représentent :

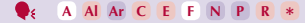
- 19 des 27 membres UE (l'UE elle-même est représentée en tant que membre CCR)
- 21 des 28 membres OTAN
- 31 des 56 membres OSCE

POC pour le PoA

Nom : Ivan Zverzhanovski

Titre : Coordinateur du SEESAC

☐ ☐ +381-11-344-6353 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Ivan.Zverzhanovski@undp.org
+381-11-344-6356



* BCMS, Italian, Macedonian, and Slovenian

Activités en rapport avec le PoA

Le développement et la mise en œuvre du Plan régional sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (1999, révisé en 2006) a été l'une des principales réalisations du Pacte de stabilité dans le domaine des armes légères. En mai 2002, le CCR (comme le Pacte de stabilité) et le PNUD ont lancé le SEESAC, mandaté en tant que composante du Plan de mise en œuvre régionale. Le SEESAC, à travers son chef d'équipe, sert de point de contact technique pour le travail sur les armes légères du CCR. Il s'occupe du renforcement des capacités nationales et régionales en matière de contrôle et réduction de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères.

Depuis 2003, le SEESAC a élaboré et révisé une série de normes et directives de micro-désarmement régional. Ses activités sont constamment adaptées aux besoins et capacités des gouvernements locaux et des autres parties prenantes. Actuellement, le travail du SEESAC se focalise sur divers aspects des armes légères : destruction, collecte, campagnes de sensibilisation ; modernisation du stockage ; formation en gestion du stockage ; marquage, traçage et enregistrement, ainsi que contrôle des exportations. La stratégie et le programme de travail CCR 2011-2013 réaffirment le mandat du SEESAC, à savoir la mise en œuvre de programmes complets de maîtrise des armes

légères, en particulier le contrôle transfrontalier, les questions législatives et réglementaires, la gestion de l'information, les enquêtes, la stratégie de sensibilisation et de communication, les programmes de collecte et de destruction et les questions de gestion du stockage.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'UE, l'OTAN, l'OSCE et le SELEC sont membres du CCR, qui fournit un soutien politique à la SEPCA, au SELEC et au RACVIAC (jusqu'en décembre 2011, ce dernier était un projet dirigé par le Pacte de stabilité). Le SEESAC et le RACVIAC travaillent ensemble dans le cadre du Comité de pilotage pour l'Initiative RASR.

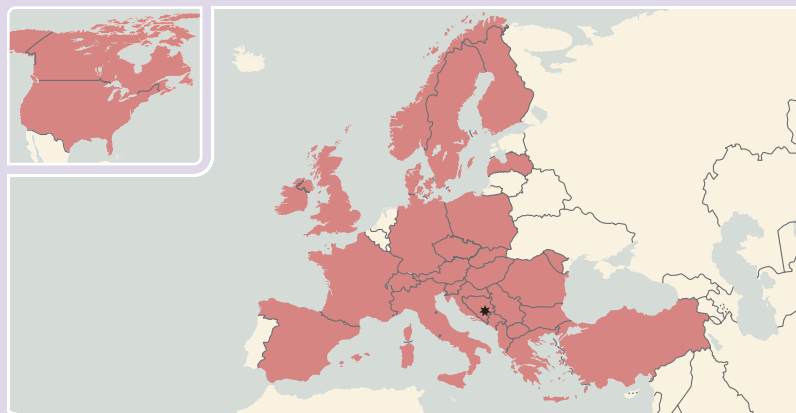
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Plan révisé de mise en œuvre régionale du Pacte de stabilité pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Europe du Sud-est (2006)
- Décision 2010/179/PESC du Conseil du 11 mars 2010 à l'appui des activités de maîtrise des armements menées dans les Balkans occidentaux (2010)
- Stratégie et programme de travail du CCR 2011–2013 (2010)
- Normes et directives de micro-désarmement régional : *Commissions nationales ; législation ; documents d'exportation ; marquage et traçage ; gestion ; comptabilité ; suivi ; vérification ; collecte ; planification de la destruction ; destruction ; stockage ; stockage de munitions ; enquêtes sur les accidents ; gestion des munitions ; NEDEX et dépollution des explosions de dépôts de munitions ; soutien à la NEDEX ; contrôles frontaliers ; enquête sur les ALPC ; plans d'amélioration de la sécurité communautaire ; développement de programmes de sensibilisation ; enfants ; genre ; éducation*
- Groupe de pilotage régional pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Europe du Sud-est (2005)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Albanie, Allemagne, Autriche, Banque mondiale, BEI, BERD, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, BDCE, CEE-ONU, Conseil de l'Europe, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Macédoine, MINUK, Moldavie, Monténégro, Norvège, OCDE, OIM, ONU, OSCE, OTAN, Pologne, PNUD, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, SELEC, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, UE

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 1^{er} juin 2012



Nom

Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN)

Siège

Istanbul, Turquie

Site Internet

www.bsec-organization.org

Brève description

La CEMN est une organisation intergouvernementale régionale de coopération économique visant à renforcer le respect mutuel et la confiance, le dialogue et la coopération entre ses États membres, dans un esprit d'amitié et de bon voisinage.

Membres

12 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

La CEMN a été créée en 1992 par 11 membres fondateurs. Son Secrétariat international permanent a été créé en 1994 et sa charte, adoptée en 1998, est entrée en vigueur en 1999. La Serbie-et-Monténégro est devenue le 12^e membre en 2004 (après l'indépendance du Monténégro en 2006, la Serbie est restée membre). La CEMN a 17 observateurs et 16 partenaires de dialogue sectoriel, y compris des pays et organisations d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des Amériques.

Financement

Les membres versent des contributions obligatoires qui financent le Secrétariat, et des contributions volontaires au Fonds de développement de projets et au Fonds hellénique de développement de la CEMN.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres CEMN représentent :

- 4 des 9 membres CEI (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie et Moldavie sont membres CEI)
- 3 des 27 membres UE (Bulgarie, Grèce et Roumanie sont membres UE)
- 4 des 4 membres GUAM
- 6 des 10 membres RACVIAC (Albanie, Bulgarie, Grèce, Roumanie, Serbie et Turquie sont membres CEMN)
- 7 des 13 membres SELEC (Albanie, Bulgarie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Serbie et Turquie sont membres SELEC)

POC pour le PoA

Nom : Marina Naumova

Titre : Directrice exécutive

☎ ☎ +90-212-229-63-30 ☎ ☎ ☎ ☎ m.naumova@bsec-organization.org

+90-212-229-63-36



Activités en rapport avec le PoA

Selon la charte de 1998 (entrée en vigueur en 1999), les membres de la CEMN ont convenu de collaborer pour, entre autres, lutter contre le crime organisé et le trafic illicite de drogues, d'armes et de matières radioactives (article 4). Les ministres de l'Intérieur des membres de la CEMN ont ensuite conclu de nombreux accords et protocoles pour faire avancer ce programme. L'accord de 1998 sur la coopération en matière de lutte contre la criminalité (entré en vigueur en 1999) fait explicitement référence à la coopération pour contrer le « trafic illicite d'armes » et favorise l'échange d'informations entre ses membres dans ce domaine (articles 1 et 2). Le protocole additionnel de 2002 à l'accord de la CEMN sur la coopération dans la lutte contre la criminalité a créé un « réseau CEMN d'agents de liaison sur la lutte contre la criminalité » (article 1^{er}). Le Protocole additionnel de 2004 à l'accord précité sur la lutte contre le terrorisme engage les États à échanger des informations sur « le trafic illicite d'armes, y compris des munitions » (article 5, par. g) et à coopérer étroitement afin de prévenir, divulguer et supprimer le soutien financier et la livraison d'armes et de munitions [aux actes de terrorisme] (article 6, par. f). Le Groupe de travail sur la Coopération dans la lutte contre la criminalité, en particulier dans ses formes organisées, se réunit

régulièrement pour le suivi de la mise en œuvre des accords précités de la CEMN et pour favoriser la coopération régionale contre le crime organisé. Le groupe prépare depuis 2009 des rapports annuels des tendances de la criminalité transnationale dans la région de la CEMN, qui s'avèrent de précieux outils pour les décideurs politiques de la CEMN.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Aucune

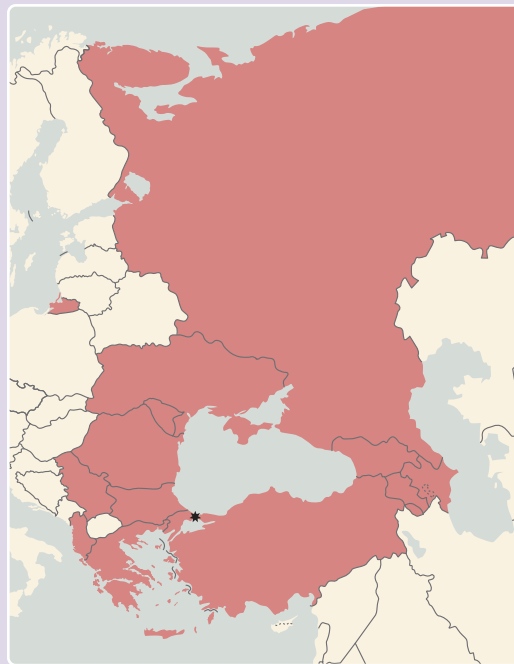
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Charte de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (1998)
- Accord entre les gouvernements des États participants à la coopération économique de la mer Noire sur la coopération en matière de lutte contre le crime, en particulier dans ses formes organisées (1998)
- Protocole additionnel à l'accord entre les gouvernements des États participants à la coopération économique de la mer Noire sur la coopération en matière de lutte contre le crime, en particulier dans ses formes organisées (2002)
- Protocole additionnel sur la lutte contre le terrorisme à l'accord entre les gouvernements des États participants à la coopération économique de la mer Noire sur la coopération en matière de lutte contre le crime, en particulier dans ses formes organisées (2004)

Autres documents d'intérêt

- Déclaration conjointe adoptée à la 5e réunion des ministres des Affaires intérieures/de l'Ordre public des États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN) (2002)
- Déclaration conjointe des ministres des Affaires intérieures/de l'Ordre public des États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN) sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre le crime organisé, la corruption et le terrorisme (2006)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Serbie, Turquie, Ukraine

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 21 juin 2012



Nom

Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)

Siège

Bruxelles, Belgique

Site Internet

www.eurocontrol.int

Brève description

EUROCONTROL est une organisation civile et militaire qui se consacre à la construction, avec ses partenaires, d'un Ciel unique européen qui offrira des performances de gestion du trafic aérien pour le 21^e siècle et au-delà.

Membres

39 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Lors de sa fondation en 1960, EUROCONTROL comptait 6 membres (voir ci-dessous). Le nombre d'adhérents a doublé entre janvier 1965 et janvier 1991 (avec les adhésions successives de l'Irlande, du Portugal, de la Turquie, de Malte et de la Grèce). Les membres étaient 28 à la fin des années 1990. La Lettonie, membre le plus récent, a adhéré en janvier 2011. La Communauté européenne a signé un Protocole d'accession en 2002.

Financement

Le budget de l'agence (673 millions EUR en 2012) est financé à 77% par les contributions des 39 membres (pour les dépenses de fonctionnement) et par des prêts bancaires (dépenses en capital). Les cotisations annuelles sont fixées selon une formule qui comprend le produit national brut et l'assiette des redevances pour services de navi-

gation aérienne de chaque membre. L'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni contribuent pour environ 60% du budget total (le Centre de contrôle de l'espace aérien supérieur de Maastricht et le Service central des redevances de route sont financés séparément).

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres d'EUROCONTROL représentent:

- 26 des 27 membres UE (l'Estonie n'est pas membre EUROCONTROL)
- 24 des 28 membres OTAN (Canada, Estonie, États-Unis et Islande ne sont pas membres EUROCONTROL)
- 39 des 56 membres OSCE

POC pour le PoA

Nom : Anthony Leggat

Titre : Expert, Exploitation des aéroports, Analyse de la coordination des créneaux aéroportuaires

☐ ☐ +32-2-729-4744 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ tony.leggat@eurocontrol.int

+32-2-729-9004



Activités en rapport avec le PoA

EUROCONTROL maintient les données sur les vols effectués selon les règles de vol aux instruments dans son espace aérien depuis 1995. Il maintient également sa propre base de données d'avions, accessible via une connexion Internet sécurisée. Depuis 2011, un accord avec l'ONU gère les questions relatives aux vols dans son espace aérien. Des groupes d'experts du Conseil de sécurité de l'ONU chargés d'examiner les possibles violations des sanctions de l'ONU peuvent se renseigner sur des données de vol spécifiques, qu'EUROCONTROL évaluera au cas par cas pour savoir s'il peut fournir les renseignements demandés (EUROCONTROL examine des arrangements similaires avec INTERPOL, la CPI et le Commandement des États-Unis pour l'Afrique AFRICOM).

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

EUROCONTROL négocie actuellement la possibilité de conclure un accord avec l'OSCE similaire à celui qu'elle a conclu avec l'ONU (voir ci-dessus).

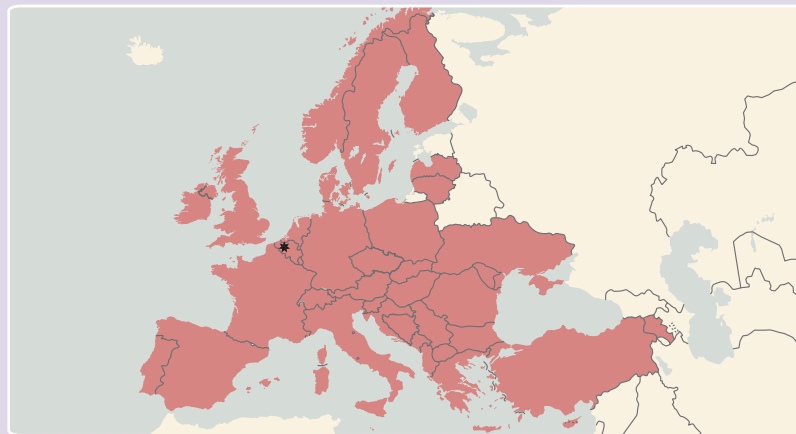
Instruments régionaux juridiquement contraignants

■ Aucun

Autres documents d'intérêt

■ Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Albanie, **Allemagne**, Arménie, Autriche, **Belgique**, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, **France**, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, **Pays-Bas**, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, **Royaume-Uni**, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 22 mai 2012



Nom

Office européen de police (Europol)

Siège

La Haye, Pays-Bas

Site Internet

www.europol.europa.eu

Brève description

La mission d'Europol est d'améliorer l'efficacité et la coopération des forces de l'ordre de l'UE en matière de prévention et de lutte contre les formes graves de la criminalité et du terrorisme internationaux, pour une Europe plus sûre pour tous les citoyens de l'UE.

Membres

27 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Les membres d'Europol sont les mêmes que ceux de l'UE. Les premiers pas vers la création d'Europol remontent aux années 1970, mais son rôle et sa portée ont évolué jusqu'à la convention portant création d'Europol en vertu du traité de Maastricht, entrée en vigueur en 1998. Europol est devenu opérationnel en 1999. Les réformes issues d'un nouveau cadre juridique de 2010 en ont fait une agence de l'UE.

Financement

Europol est financé par le budget de l'UE et soumis aux mêmes règles de financement et de ressources humaines. Depuis qu'Europol est devenu une agence de l'UE, le Parlement européen a accru son contrôle sur ses activités et son budget.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres Europol représentent :

- 27 des 27 membres UE
- 21 des 28 membres OTAN
- 27 des 56 membres OSCE
- 19 des 46 membres CCR

POC pour le PoA

Nom : Europol

Titre : Département des opérations

+31-70-302-5000 o1@europol.europa.eu

+31-70-345-5896



* Plus another 17 official EU languages

Activités en rapport avec le PoA

Europol gère l'échange et l'analyse de renseignements criminels à travers l'UE. Il entretient en permanence un échange de communications et une connexion aux données criminelles avec des unités nationales basées dans chaque État membre de l'UE, et soutient environ 2 millions d'agents des forces de l'ordre de l'UE. Des armes à feu sont souvent confisquées ou traitées dans le cadre d'actes de piraterie maritime, de blanchiment d'argent et de trafic de drogues, d'êtres humains et d'autres biens. En 2010, un document politique d'Europol constatant une augmentation de la possession d'armes à feu tant par les groupes criminels organisés que par des gangs de rue de moindre envergure, émettait les recommandations suivantes : enquêtes conjointes centrées sur « les armuriers dédiés » et les « courtiers spécialisés » en armes à feu établis au sein de l'UE ; efforts particuliers d'enquête et de surveillance des flux d'armes à feu du Sud-est de l'Europe vers l'UE ; et enregistrement détaillé de la quantité et des types d'armes à feu illégales saisies lors d'opérations de maintien de l'ordre, et d'interdictions de cargaisons de multiples produits. Il s'agit par exemple de l'Opération « Shovel » (2010) visant un groupe criminel organisé violent basé en Irlande et impliqué dans le trafic de drogue et d'armes à travers l'Europe. Europol a assisté les forces de l'ordre d'Irlande,

du Royaume-Uni, d'Espagne et de Belgique en leur fournissant des analyses et en les aidant à identifier les produits des activités criminelles du groupe et à démanteler son réseau de blanchiment d'argent. Europol a tenu des réunions opérationnelles et de coordination et fourni des bureaux mobiles dans trois pays le jour de l'opération, permettant ainsi aux enquêteurs d'échanger des renseignements en toute sécurité et en temps réel. Plus de 600 éléments d'information ont été échangés via les canaux d'Europol et grâce aux efforts coordonnés de plus de 700 enquêteurs, 38 arrestations ont eu lieu dans trois pays. En 2004, Europol a reçu, comme entité internationale, l'autorisation d'accéder au système de communications cryptées (I-24/ 7) et aux bases de données d'INTERPOL. En 2007, INTERPOL a ouvert un bureau de liaison au siège d'Europol afin de renforcer la collaboration en cours entre les deux organisations de police. Europol a également signé des accords stratégiques avec l'OMD et l'ONUDC.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Europol est observateur d'AMERIPOL.

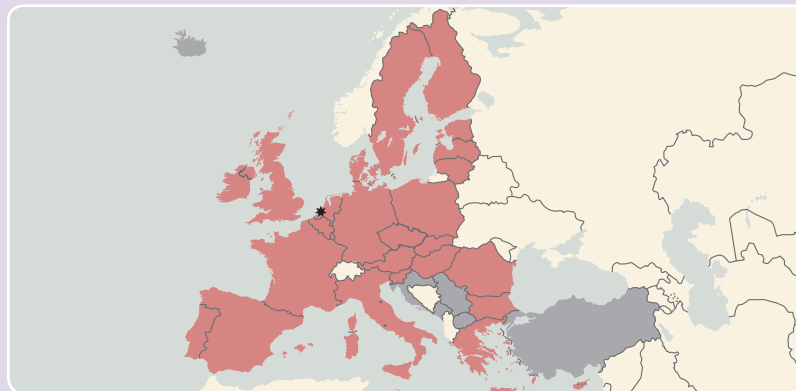
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Tous les instruments juridiquement contraignants de l'UE s'appliquent à Europol, organe de l'UE.

Autres documents d'intérêt

- *Compte-rendu d'Europol : Rapport général sur les activités d'Europol 2010* (2011)
- « Approche intégrée de l'UE contre le trafic illégal d'armes à feu lourdes », OC-SCAN Policy Brief for Threat Notice, n° 004-2010 (2010)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Allemagne, Autriche, **Belgique**, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, **France**, Grèce, Hongrie, Irlande, **Italie**, Lettonie, Lituanie, **Luxembourg**, Malte, **Pays-Bas**, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ **Adhésion en attente** : Les adhésions en attentes sont les mêmes que pour l'UE : Croatie (en voie d'accession), Islande, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie (tous candidats).

* Information exacte au 26 avril 2012



Nom

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Siège

Vienne, Autriche

Site Internet

www.osce.org

Brève description

L'OSCE traite de nombreux aspects de la sécurité : contrôle des armements, mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, droits de l'homme, minorités nationales, démocratisation, stratégies de maintien de l'ordre, lutte contre le terrorisme et activités économiques et environnementales.

Membres

56 membres (dont 55 États membres de l'ONU)

Notes

Prédécesseur de l'OSCE, la CSCE a été créée en 1975 par 35 États signataires de l'Acte final d'Helsinki. Son but initial était de servir de forum multilatéral de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest, mais à la suite des changements de l'Après-Guerre froide, l'organisation est devenue l'OSCE en 1994. Le Saint-Siège est le seul État non membre de l'ONU. Il s'agit de la plus grande organisation régionale en vertu du Chapitre VIII de la Charte de l'ONU. Douze partenaires de coopération peuvent assister aux réunions comme observateurs et entretenir des relations particulières ou officielles avec l'OSCE : l'Afghanistan, l'Algérie, l'Australie, la Corée du Sud, l'Égypte, Israël, le Japon, la Jordanie, le Maroc, la Mongolie, la Thaïlande et la Tunisie.

Financement

Les États participants conviennent d'un modeste budget unifié (148 millions EUR en 2012) basé sur 2 échelles de contributions obliga-

toires (pour les institutions et les opérations sur le terrain). La majorité de ce budget est affectée aux activités de terrain. De nombreuses initiatives et projets clés sont financés par des contributions extrabudgétaires des États participants et partenaires. Rien que pour la destruction des armes légères et la sécurité de la gestion des stocks, les États participants ont promis d'engager plus de 20 millions EUR en contributions extrabudgétaires de 2005 à 2011, avec les États-Unis comme principal bailleur de fonds.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres OSCE représentent :

- 9 des 9 membres CEI
- 27 des 27 membres UE
- 28 des 28 membres OTAN
- 31 des 46 membres CCR

POC pour le PoA

Nom : Maria Brandstetter

Titre : Responsable des mesures de confiance et de sécurité, Centre de prévention des conflits

☎ +43-1-514-36-67370 ☎ ☎ ☎ ☎ ✉ maria.brandstetter@osce.org
+43-1-514-36-6996 🇮🇹 A AI Ar C E F N P R *

* Italian

Activités en rapport avec le PoA

Le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (2000) est un accord politiquement contraignant dans lequel les États de l'OSCE ont convenu de normes, principes et mesures pour contrôler chaque étape de la vie d'une arme : production, transfert, stockage, collecte ou saisie et destruction. Le Forum de l'OSCE pour la Coopération en matière de sécurité a élaboré un manuel des meilleures pratiques qui a été traduit en plusieurs langues. En 2004, une série de décisions sur le contrôle des exportations a été adoptée, notamment sur le contrôle du courtage, les éléments standard des certificats d'utilisateur final et le contrôle des exportations de MANPADS (mise à jour en 2008). En mai 2010, les États de l'OSCE ont adopté un plan d'action visant à améliorer la mise en œuvre des mesures existantes et à renforcer les normes, les mesures et les principes sur les armes légères. Les modèles de rapports de l'OSCE et de l'ONU sur les armes légères ont été harmonisés en 2011. L'OSCE recueille (et aide à rassembler), analyse et archive les échanges réguliers d'informations sur les aspects législatifs du contrôle des armes légères, y compris la politique d'exportation, les contrôles du courtage, ainsi que des informations annuelles sur les importations, exportations et destructions d'armes légères de l'année précédente. L'OSCE organise aussi des activités

régulières, dont des formations pour les services d'octroi de licences et de douanes, d'assistance législative et une aide pratique en matière de destruction et de gestion des stocks. Plus de 40 demandes provenant de 16 États participants ont été traitées depuis 2003, pour lesquelles environ 20 millions EUR ont été versés. L'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières à Douchanbé, au Tadjikistan, traite régulièrement de questions liées à la gestion intégrée des frontières, dont les armes légères.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

En 2010–2011, l'OSCE a mis l'accent sur la coopération régionale, en fournissant plusieurs exemples dans son rapport annuel 2010. Depuis 2010, l'OSCE, la NAMSA, l'UE, et le SEESAC se sont réunis au moins une fois par an pour coordonner des projets.

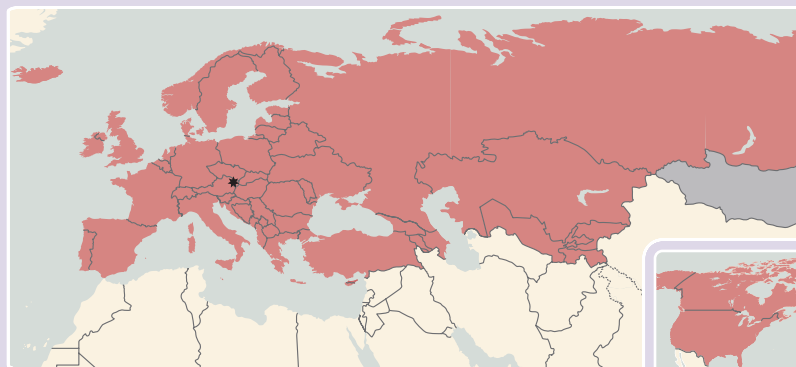
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (2000) et sur les stocks de munitions conventionnelles (2003) ; Principes de l'OSCE sur le contrôle du courtage des ALPC (2004) et pour le contrôle des exportations de MANPADS (2004, mis à jour en 2008) ; Éléments standard des certificats d'utilisateur final et procédures de vérification des exportations d'ALPC (2004)
- Décision de considérer la destruction comme méthode privilégiée d'élimination des munitions conventionnelles (2011) ; Décision sur l'introduction de meilleures pratiques pour prévenir les transferts déstabilisants d'armes légères et de petit calibre par la voie du transport aérien et sur un questionnaire associé
- Outils d'orientation tels que le *Manuel OSCE des meilleures pratiques sur les ALPC (2003)*, sur les *munitions conventionnelles (2008)*, et *aux postes frontières (2012)* ; et *Modèle de certificats d'utilisateur final (2011)*

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Albanie, **Allemagne**, Andorre, Arménie, **Autriche**, Azerbaïdjan, Bélarus, **Belgique**, Bosnie-Herzégovine, **Bulgarie**, Canada, Croatie, **Chypre**, Danemark, **Espagne**, Estonie, **États-Unis**, Finlande, **France**, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, **Italie**, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, **Luxembourg**, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, **Pays-Bas**, Norvège, Ouzbékistan, **Pologne**, Portugal, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, **Roumanie**, **Royaume-Uni**, **Fédération de Russie**, **Saint-Marin**, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, **Suède**, **Suisse**, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ **Adhésion en attente** : La Mongolie (actuellement Partenaire de coopération) a demandé l'adhésion en octobre 2011.

* Information exacte au 14 mai 2012



Nom

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Siège

Bruxelles, Belgique

Site Internet

www.nato.int;
www.namsa.nato.int;
www.msiac.nato.int

Brève description

L'OTAN est une alliance politique et militaire. Son objectif fondamental est la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires.

Membres

28 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Douze pays (ou « alliés », c'est ainsi que l'OTAN désigne ses membres) constituaient l'OTAN lors de sa création en 1949. Le nombre de membres a augmenté à six reprises. En 1952, se sont ajoutées la Grèce et la Turquie, et plus récemment en 2009, l'Albanie et la Croatie. Dès mai 2012, la Macédoine et le Monténégro ont participé au Plan d'action pour l'adhésion de l'OTAN, prélude au statut d'allié mais qui ne garantit pas l'adhésion. L'OTAN dispose de 41 partenaires mondiaux, y compris le PPP, le Dialogue méditerranéen, l'Initiative de coopération d'Istanbul et d'autres pays avec lesquels elle a conclu des accords de sécurité.

Financement

Les 28 alliés paient des contributions obligatoires qui couvrent les frais de fonctionnement des budgets civils et militaires, ainsi que le Programme d'investissement au service de la sécurité. Les cotisations de 4 membres – États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni et France – représentent plus de la moitié

de ce total. Le financement volontaire – y compris par des non-alliés – assure de nombreuses activités. Par exemple, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et l'UE ont versé plus d'un million EUR chacun pour les projets du Fonds d'affectation spéciale de l'OTAN liés au PoA, qui favorisent la PSSM et la destruction des armes légères (et dont certains comprennent les mines terrestres).

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres OTAN représentent :

- 21 des 27 membres UE (Albanie, Canada, Croatie, États-Unis, Norvège et Turquie ne sont pas membres UE)
- 28 des 56 membres OSCE

POC pour le PoA

Nom : Mike Urban

Titre : Officier, Bureau ALPC, Section contrôle des armements et coordination, Division Affaires politiques et politique de sécurité

☐ ☐ +32-2-707-4968 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Urban.michael@hq.nato.int

+32-2-707-4140



Activités en rapport avec le PoA

L'OTAN traitait des thèmes du PoA avant 2001. En témoignant un manuel de 1997 sur le stockage en toute sécurité des munitions et explosifs militaires et le Groupe de travail *ad hoc* sur les ALPC et l'action contre les mines, mis en place en 1999, qui engage les donateurs et les bénéficiaires. L'OTAN partage des expériences et son savoir-faire pour contrer les menaces posées par le commerce illicite des armes légères. Elle a organisé des ateliers pour contrer la prolifération illicite des MANPADS (en 2007) et de lutte contre le courtage illicite des armes légères (en 2009). En conséquence du PoA, le Fonds d'affectation spéciale de l'OTAN a été étendu à 3 activités liées au PoA : (1) la destruction des excédents d'armes légères et de leurs munitions ; (2) la PSSM de ces matériels, et (3) la reconversion et la réinsertion des militaires. L'OTAN a également mené un certain nombre de programmes de collecte et de destruction d'armes dans les Balkans.

La NAMSA a mis en œuvre des projets du Fonds d'affectation spéciale de l'OTAN dans plus de dix pays, fournissant une expertise technique et managériale. Le MSIAC rassemble des données sur les accidents impliquant des munitions, partageant informations et analyses avec les

Alliés qui financent cette initiative et diffusant une aide basée sur les meilleures pratiques dans le domaine des transports et du stockage aux 28 alliés et 41 partenaires. L'École de l'OTAN propose deux cours sur les questions relatives aux armes légères. Les organisations de la société civile aident à instruire les étudiants (des militaires de moyen et haut niveaux et officiers de carrière aux Affaires étrangères) des pays alliés et partenaires. En 2011, 50 membres du CPEA de l'OTAN ont lancé un échange structuré d'informations (SIE) sur des projets en cours relatifs aux armes légères afin de soutenir la coopération et contribuer à éviter la duplication des efforts. Le CPEA étend cette initiative et développe la matrice.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'OTAN a co-organisé une conférence avec l'OSCE en 2008 sur les OR et le PoA. Depuis 2010, la NAMSA, l'UE, l'OSCE, le SEESAC et le PNUD se sont réunis une fois par an pour coordonner leurs projets liés aux armes légères. Ils ont participé activement à la SIE susmentionnée.

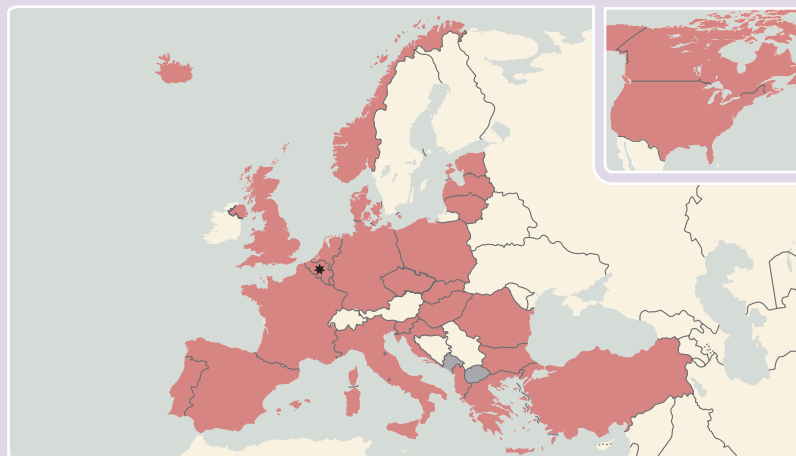
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- OTAN AASTP-1: Manuel des principes de sécurité de l'OTAN pour le stockage des munitions et des explosifs militaires (1997)
- Atelier CPEA sur la lutte contre le courtage illicite des armes légères et de petit calibre (2009)
- Atelier CPEA sur l'enlèvement des restes explosifs de guerre (REG) et en particulier des armes à sous-munitions (2010)
- Échange structuré d'informations du CPEA sur les projets relatifs aux ALPC et aux munitions (2011)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Allemagne, Albanie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Macédoine, Monténégro

* Information exacte au 16 mai 2012



Nom

RACVIAC – Centre pour la coopération en matière de sécurité

Siège

Zagreb (Bestovje), Croatie

Site Internet

www.racviac.org

Brève description

Le RACVIAC favorise le dialogue et la coopération en matière de sécurité en Europe du Sud-est, en ciblant 3 grands thèmes : un environnement de sécurité coopératif, en particulier sur le contrôle des armements ; la RSS ; et la coopération internationale et régionale axée

en particulier sur l'intégration uro-atlantique.

Membres

10 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Le RACVIAC a été créé en octobre 2000, dans le cadre du Pacte de stabilité (voir profil CCR). En 2007, il est devenu le « Centre pour la coopération en matière de sécurité » et au terme d'un processus de 3 ans, un accord et un statut juridique nouveaux sont nés en 2010. Le nouvel accord est entré en vigueur en décembre 2011 lors de sa 5e ratification. La Bulgarie ne l'a cependant pas encore signé. Le Groupe multinational consultatif, organe de décision du Centre, est composé de ses membres, 14 associés et 6 observateurs. Les membres associés sont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la France, la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède. Les observateurs sont le Canada, la Moldavie, la Pologne, la Slovaquie, l'Ukraine et les États-Unis.

Financement

Divisé en 2 parties – exploitation et programme –, le budget du RACVIAC s'élève à environ 600 000 EUR. Les membres financent principalement les coûts de fonctionnement ou d'exploitation quotidienne. Membres associés, partenaires internationaux et autres donateurs couvrent une grande part du budget programme par des contributions générales ou caractérisées.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres RACVIAC représentent :

- 6 des 12 membres CEMN
- 3 des 27 membres UE
- 6 des 28 membres OTAN
- 10 des 56 membres OSCE
- 10 des 13 membres SELEC

POC pour le PoA

Nom : Capt. Marija Čičak

Titre : Responsable des affaires publiques

☐ ☐ +385-1-3330-861 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ mcicak@racviac.org

+385-1-3330-809



Activités en rapport avec le PoA

Le RACVIAC organise et accueille des séminaires, ateliers, stages, colloques, conférences et réunions sur les questions de sécurité régionale, dont la RSS, les mesures de renforcement de la confiance, la maîtrise des armements, la gestion physique des stocks, le crime organisé et les biens à double usage. Ces activités sont ouvertes à ses membres, associés et observateurs, ainsi qu'à d'autres pays, organisations internationales et institutions. Il a notamment organisé en 2011 un colloque de 3 jours sur le contrôle des armes. Trente-quatre participants représentant des ministères, institutions politiques ainsi que des organisations de 9 pays et organisations internationales ont participé à l'événement. Toujours en 2011, le RACVIAC a organisé une conférence de 3 jours intitulée « Vers une solution durable pour les armes et munitions excédentaires : politique, logistique et aspects financiers de l'élimination des excédents d'armes et de munitions ». L'événement a réuni 31 représentants (de 6 pays et 5 organisations) des secteurs de logistique, de politique/planification et des départements financiers

des ministères de la Défense de la région, qui ont eu l'occasion d'échanger informations et expériences. Il a suscité une prise de conscience renforcée et débouché sur la publication d'un document.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le RACVIAC aide ses membres régionaux en matière d'accès à l'UE et à l'OTAN. Il coopère régulièrement avec le CCR, le SEESAC et un certain nombre d'autres organisations et initiatives régionales. Il est membre du Comité directeur RASR et collabore régulièrement avec l'OSCE également.

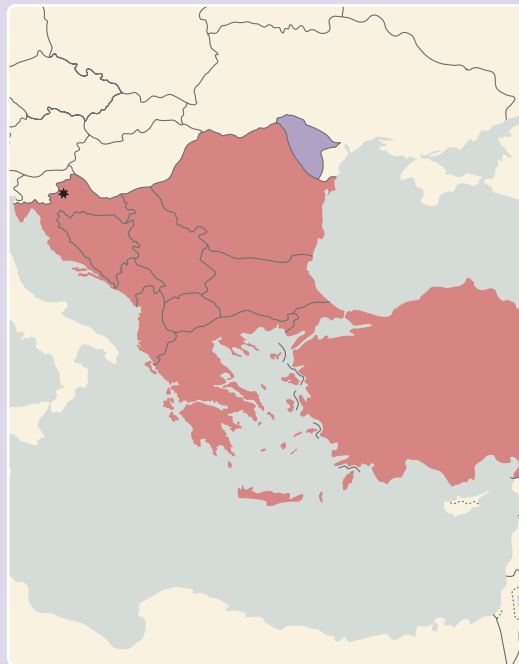
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Termes de référence pour le Groupe multinational consultatif (MAG) pour le RACVIAC (2007)
- Accord portant sur le RACVIAC – Centre de coopération en matière de sécurité (2010)
- Stratégie du RACVIAC 2012–2015 (2011)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Macédoine, Monténégro, Roumanie, Serbie, Turquie

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Moldavie

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 8 juin 2012



Nom

Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-est (SELEC)

Siège

Bucarest, Roumanie

Site Internet

www.selec.org

Brève description

Le SELEC soutient et améliore la coordination entre les États membres en matière de prévention et de lutte contre la criminalité, y compris dans ses formes graves et organisées, impliquant ou semblant impliquer une quelconque activité transfrontalière.

Membres

13 membres (tous les États membres de l'ONU)

Notes

Prédécesseur du SELEC, le Centre régional d'initiative de coopération de l'Europe du Sud-est pour la lutte contre la criminalité transfrontalière (Centre SECI) a été créé en 1996 pour œuvrer en faveur de la coopération régionale entre les pays d'Europe du Sud-est. Le SELEC a remplacé le SECI en 2011 et compte 17 États observateurs, 5 organisations observatrices et 2 conseillers permanents : INTERPOL et l'OMD. Les États-Unis et l'Italie disposent d'agents de liaison basés au siège du SELEC.

Financement

Les articles 35 et 36 de la Convention du SELEC stipule que son budget est établi annuellement, sur la base des contributions des États membres et d'autres sources externes. La contribution

est basée sur un pourcentage évalué. Les États observateurs paient généralement de modestes contributions. Les États-Unis ont versé quelque 15 millions USD en subventions directes et équipement depuis 1996. Les activités liées aux armes légères sont dirigées par l'Équipe spéciale antiterroriste et sont financées par le budget de base.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres SELEC représentent :

- 13 des 56 membres OSCE
- 8 des 28 membres OTAN
- 13 des 46 membres CCR

POC pour le PoA

Nom : Ervin Dervina

Titre : Officier de liaison de la police albanaise, directeur armes légères et de petit calibre

☎ +40-21-303-6027 ☎ ☐☐☐☐☐ ☎ dervina@selec.com

+40-21-303-6036



Activités en rapport avec le PoA

La Convention SELEC est entrée en vigueur en 2011, lorsque le 9e État partie à l'accord sur la coopération pour la prévention et la lutte contre la criminalité transfrontalière a ratifié l'instrument. Tous les membres l'ont ratifié depuis. Le SELEC soutient les activités de prévention de la criminalité dans les États membres ; facilite les échanges d'informations, les renseignements criminels et les demandes d'assistance opérationnelle ; notifie et informe les PFN des liens entre les suspects, les criminels ou les crimes ; recueille, analyse et diffuse informations et renseignements criminels ; fournit une analyse stratégique afin de produire des évaluations des menaces pertinentes ; établit, exploite et entretient un système d'information informatisé ; est dépositaire des bonnes pratiques des méthodes et techniques d'application de la loi et organise des formations et des conférences multinationales.

Il favorise également la planification et l'action conjointes sur la criminalité transfrontalière. Les activités opérationnelles sont menées dans le cadre de 8 équipes spéciales. En particulier, la question des armes légères est l'un des 3 sous-groupes dirigés

par l'équipe spéciale anti-terroriste, créée en 2003 et coordonnée par l'Albanie. Cinq États ont participé à l'opération Ploughshares (2002, 6 mois), qui a produit des données sur le trafic de 493 armes légères et un peu moins de 20 000 cartouches de munitions. Huit membres ont participé à l'opération Safe Place (2004, 6 mois), qui a abouti à 3 423 saisies d'unités d'armes légères, 400 000 munitions et plus de 30 000 obus d'artillerie et qui a identifié des individus et des groupes impliqués dans le commerce, le transfert et la possession illégaux d'armes légères. Les 2 exercices ont permis d'améliorer les rapports sur le trafic des armes et produit des données utiles pour l'analyse des modèles de trafic.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Des accords et protocoles d'accord ont été signés avec les partenaires des OR, y compris le CCR et le SEESAC, le Centre régional d'information et de coordination de l'Asie centrale, l'OSCE, l'Institut interrégional de recherche de l'ONU sur la criminalité et la justice et le Centre international pour le développement des politiques migratoires.

Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Convention du Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-est: Accord de coopération pour la prévention et la lutte contre la criminalité transfrontalière (2009)

Autres documents d'intérêt

- Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 4 juin 2012



Nom

Union douanière du Bélarus, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie (UD)

Siège

Moscou,
Fédération de Russie

Site Internet

www.tsouz.ru

Brève description

L'UD est une alliance de libre-échange entre les 3 anciennes républiques soviétiques ayant pour but d'harmoniser les règles douanières, établir des tarifs extérieurs communs et créer un espace économique commun.

Membres

3 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie ont établi l'UD en octobre 2007. Ils l'envisagent comme une première étape vers la création d'une Union eurasiennne de type UE. Le Kirghizistan a demandé l'adhésion en avril 2011 pour adhérer en 2013.

Financement

Les États membres financent chaque année les salaires et les dépenses de la Commission de l'UD, organisme de réglementation de l'organisation (remplacé par la Commission économique eurasiennne au 2e semestre 2011). En 2011, le budget de la commission était d'environ 14,8 millions USD, dont 57% payés par la Fédération de Russie et

21,5% par chacun des 2 autres pays. Aucun fonds n'est alloué à des activités spécifiques au PoA.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres UD présentent :

- 3 des 9 membres CEI
- 3 des 7 membres OTSC
- 3 des 6 membres EurAsEC
- 2 des 6 membres OCS (le Bélarus n'est pas membre OCS)

POC pour le PoA

Nom : Galina Martinkevich

Titre : Directeur, Département des réglementations douanières tarifaires et non-tarifaires

☎ +7-495-604-4038 ☎ ☎ ☎ ☎ martinkevich@tsouz.ru
(ext. 1240)



Activités en rapport avec le PoA

En novembre 2009, l'UD a adopté une liste commune des armes légères, de leurs pièces et munitions dont l'exportation, l'importation ou le transit sont interdits ou limités sur le territoire de l'UD. La liste « interdite » comprend les armes à feu civiles destinées au tir automatique et celles déguisées en d'autres objets. La liste « de restriction » comprend des services et des armes à feu civiles qui nécessitent des licences d'exportation / importation ou des permis de transit émis par les autorités nationales compétentes des États membres de l'UD. L'UD est entrée en vigueur le 1er janvier 2010 et en septembre 2010, les chefs d'unités des forces de l'ordre des services douaniers des États membres ont tenu une réunion de travail à Moscou dans le but d'intensifier la coopération inter-institutions dans la lutte contre les violations des réglementations douanières. Au cours de la réunion, les participants ont approuvé le Plan d'action 2010–2011, qui comprenait des activités spécifiques aux frontières de l'UD pour prévenir, détecter et intercepter les canaux de

contrebande. Ils ont également fixé les procédures de coordination entre les unités. Les États membres de l'UD négocient actuellement un projet d'accord sur l'ordre commun de contrôle des exportations, dans le cadre d'un effort d'harmonisation de leurs règles et procédures de contrôle des exportations, et de contrôle efficace des transferts de biens et technologies soumis à des contrôles à l'exportation, y compris les armes et les équipements militaires.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Comme entité, l'UD n'est pas impliquée dans une coopération pertinente par rapport au PoA avec d'autres organisations.

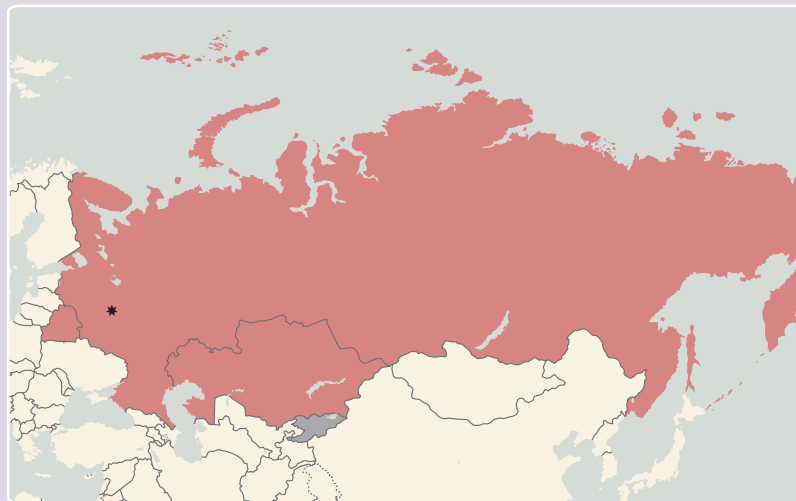
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Traité établissant un territoire douanier commun et constituant une Union douanière (2007)
- Liste commune des biens, exportations et importations interdites ou limitées par les États membres de l'UD lors d'échanges avec des pays tiers (2009)

Autres documents d'intérêt

- Accord sur l'ordre commun de contrôle des exportations par les États membres de l'UD (à signer)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Bélarus, Kazakhstan, Fédération de Russie

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Kirghizistan

* Information exacte au 24 mai 2012



Nom

Union européenne (UE)

Siège

Bruxelles, Belgique

Site Internet

www.europa.eu;
http://eeas.europa.eu/
cfsp/salw/

Brève description

L'UE est un partenariat économique et politique dont les principaux objectifs sont de promouvoir la paix et le bien-être de ses habitants, grâce à des politiques étrangère, de sécurité, de justice et économique communes.

Membres

27 membres (tous des États membres de l'ONU)

Notes

Les origines de l'UE remontent à la Communauté économique européenne formée par 6 pays en 1958. Le traité de Maastricht a établi l'UE sous son nom actuel en 1992. Depuis 2007, l'UE compte un total de 27 États membres. Six autres pays sont candidats ou en voie d'adhésion.

Financement

Le budget de l'UE est financé par les contributions de ses 27 États membres.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres UE représentent :

- 27 des 27 membres Europol
- 21 des 28 membres OTAN
- 27 des 56 membres OSCE
- 19 des 46 membres CCR

POC pour le PoA

Nom : Carolin Thielking

Titre : Responsable politique et Point de contact focal sur les ALPC, Service européen pour l'action extérieure

☐ ☐ +32-2-584-89-58 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ carolin.thielking@eeas.europa.eu
+32-2-584-81-55



* Plus another 17 official EU languages

Activités en rapport avec le PoA

L'UE s'est engagée à renforcer les contrôles des transferts d'armements en adoptant, en 1998, le Code de conduite sur les exportations d'armes, remplacé depuis 2008 par la Position commune du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, y compris les armes légères. En 2003, le Conseil de l'UE a également adopté la position commune sur le contrôle du courtage des armes conventionnelles. Le Groupe de travail du Conseil de l'UE sur les exportations d'armes conventionnelles (COARM) assure la coordination entre les États membres de l'UE dans leur mise en œuvre nationale de la position commune de 2008. L'UE publie également un rapport annuel régulier fournissant des données sur les exportations d'armes (de ses membres) vers les pays tiers. En 2005, le Conseil de l'UE a adopté une stratégie de lutte contre l'accumulation et le trafic illicites d'armes légères, dans laquelle la coopération et l'assistance internationales jouent un rôle central. Son application est contrôlée par le biais de rapports d'activité semestriels. Les programmes d'aide de l'UE couvrent notamment la mise en œuvre intégrale des instruments multilatéraux pertinents, la gestion

des stocks, la destruction des surplus d'armes, l'assistance en matière de contrôle des exportations d'armes légères, la formation destinée à améliorer les contrôles aux frontières et les actions visant à contrer les flux de trafics illicites et à affronter les causes profondes de la demande illicite d'armes légères. Le Groupe de travail du Conseil de l'UE sur le désarmement mondial et la maîtrise des armements (CODUN) organise régulièrement des réunions consacrées à la question des armes légères et de leurs munitions et discute entre autres des projets et des domaines de coopération actuels et futurs.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'UE est l'un des principaux bailleurs de fonds qui financent les activités liées au PoA, en étroite collaboration avec d'autres organisations régionales, notamment la CAE, la CEEAC, la CEDEAO, RECSA, le SEESAC, le SICA, et INTERPOL. En outre, elle collabore ou se concerta régulièrement avec l'ANASE, l'ONUDC, l'OSCE, l'OTAN, l'UNODA et d'autres.

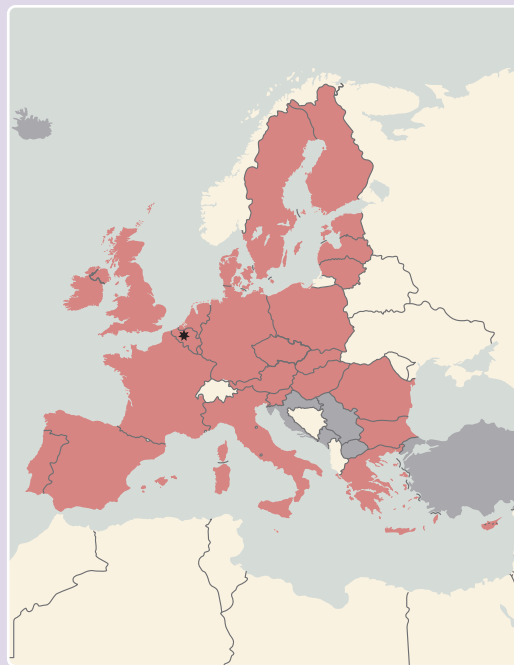
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Position commune 2003/468/PESC du Conseil sur le contrôle du courtage en armements (2003)
- Position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires (2008)
- Décision 2010/765/PESC du Conseil relative à une action de l'UE contre le commerce illicite d'ALPC par voie aérienne (2010)
- Décision 2011/428/PESC du Conseil à l'appui des activités de l'UNODA aux fins de la mise en œuvre du PoA de l'ONU (2011)

Autres documents d'intérêt

- Stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation et le trafic illicites d'armes légères et de leurs munitions (2005)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

■ **Gras** : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ **Adhésion en attente** : Croatie (en voie d'adhésion); Islande, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie (candidats)

* Information exacte au 13 juin 2012



Sommaire de ce chapitre

FIP	Forum des îles du Pacifique
OCO	Organisation douanière d'Océanie
PICP	Chefs de police des îles du Pacifique



Nom

Forum des îles du Pacifique (FIP)

Siège

Suva, Fidji

Site Internet

www.forumsec.org

Brève description

Le FIP vise à stimuler la croissance économique et à améliorer la gouvernance politique et la sécurité de ses membres en leur fournissant des conseils stratégiques et en renforçant la coopération et l'intégration régionales.

Membres

16 membres (dont 14 États membres de l'ONU)

Notes

Le FIP est né sous le nom de Forum du Pacifique Sud en 1971, composé de 7 membres. Depuis 2000, le nouveau nom reflète sa composition élargie. Le Secrétaire du Forum des îles du Pacifique (SFIP) a pris son nom actuel cette même année (remplaçant le Bureau du Pacifique Sud pour la coopération économique, connu sous le nom de SPEC). En plus de ses 16 membres, il dispose de 2 membres associés : la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Financement

Tous les membres et associés du FIP contribuent au budget ordinaire. L'Australie et la Nouvelle-Zélande versent ensemble environ 75% des cotisations. La 3e place (environ 5%) revient à la Papouasie-Nouvelle Guinée. Les contributions obligatoires des membres représentent un faible pourcentage du budget global de fonctionne-

ment. Un soutien externe supplémentaire de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon permet le financement des activités liées au PoA.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres du FIP représentent :

- 16 des 24 membres OCO (Samoa américaines, CNMI, Polynésie française, Guam, Nouvelle-Calédonie, Île Norfolk, Timor-Leste et Wallis-et-Futuna ne sont pas membres FIP)
- 16 des 21 membres PICP (Samoa américaines, CNMI, Polynésie française, Guam et Nouvelle-Calédonie ne sont pas membres FIP)

POC pour le PoA

Nom : Ioane Alama

Titre : Conseiller en sécurité régionale

☎ +679-322-0390 ☎ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ loaneA@forumsec.org.fj

+679-322-0240



Activités en rapport avec le PoA

Le Comité de sécurité régionale du Forum (FRSC) est l'organe principal du FIP qui traite des questions d'application de la loi et de sécurité au plan régional. Il a été chargé en 1996 d'explorer les possibilités de lutter contre la prolifération des armes dans la région. Fort des déclarations de Honiara et d'Aitutaki (qui favorisent la coopération dans les domaines de l'application de la loi et de la sécurité), le FRSC a supervisé l'élaboration du document intitulé « Vers une approche commune du contrôle des armements », appelé Plan-cadre de Nadi, qui établit les principes, les objectifs et les directives ayant permis aux membres du FIP d'envisager l'adoption de (et mené à) la loi-modèle sur le contrôle des armes en 2003.

Dans le cadre de la Déclaration de Biketawa (pour la gestion de la crise régionale et la résolution des conflits), les membres du FIP ont entrepris en 2003 la Mission d'assistance régionale aux Îles Salomon (RAMSI). En 2008, le FIP a créé un comité pour la surveillance et la gouvernance officielles des opérations RAMSI. La mission a collecté plusieurs milliers d'armes et lancé de nombreuses activités de RSS, y compris la formation de la police. Certaines des armes collectées ont été détruites. Plus récemment, en 2009, le FRSC a créé un groupe de travail pour le renforcement de la gestion de l'information (WGSIM). Les OR coordonnent leurs efforts pour améliorer l'efficacité nationale en vue d'atteindre ces buts. En 2010, le FRSC

a modifié le projet de loi-modèle de contrôle des armes de 2003 pour y inclure des dispositions sur le courtage, et les dirigeants du Forum ont approuvé les directives d'application régionales du PoA, qui contiennent des dispositions sur l'assistance technique aux membres (selon les ressources disponibles).

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le SFIP a longtemps travaillé avec des OR comme le PICP et l'OCO sur diverses activités de sécurité. SFIP, OCO et PICP ont élaboré ensemble le Plan-cadre de Nadi et le projet de loi-modèle du FIP sur le contrôle des armes. Ces 2 organismes régionaux, ainsi que d'autres (FFA, PIDC, PTCCC et SCP) ont participé aux réunions du FRSC sur l'application de la loi et les menaces à la sécurité et collaboré à plusieurs initiatives en la matière. Le SFIP préside une réunion annuelle de ce groupe pour (1) déterminer et coordonner les activités, et (2) élaborer le rapport sur la criminalité transnationale dans le Pacifique, qui identifie les tendances de la criminalité transnationale actuelles et émergentes.

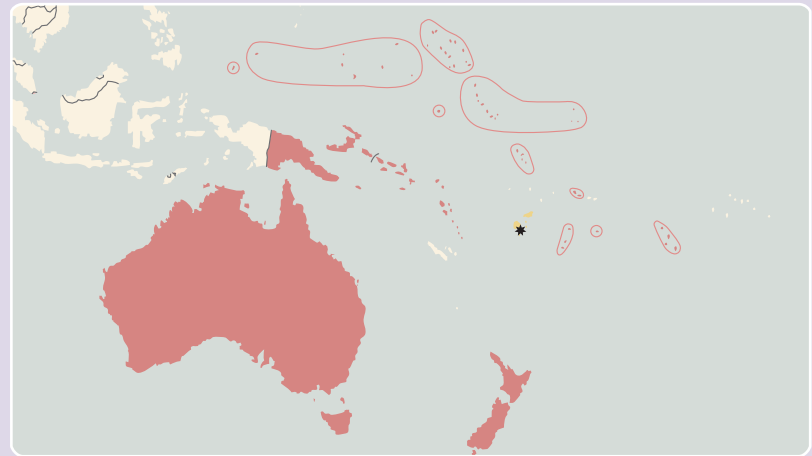
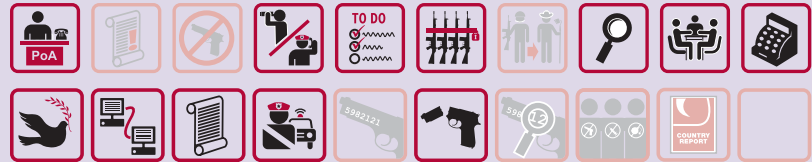
Instruments régionaux juridiquement contraignants

- Aucun

Autres documents d'intérêt

- Déclaration d'Honiara sur la coopération dans le domaine de l'application des lois (1992)
- Déclaration d'Aitutaki sur la coopération en matière de sécurité régionale (1997)
- Déclaration de Biketawa (2000)
- Plan-cadre de Nadi (2000)
- Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale (2002)
- Directives d'application régionale du PoA (2010)
- Projet de loi-modèle du SFIP sur le contrôle des armements (2003 ; modifié en 2010)

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu

Gras : membres fondateurs

Jaune : membres suspendus

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 2 juin 2012

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

L'OCO a travaillé en partenariat avec le SCP et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande à l'élaboration du Système de rapports sur les mouvements de petites embarcations. L'OCO travaille également avec le Conseil de sécurité régional du Forum (qui comprend le FIP, la PIDC, le PICP et le SCP) afin de partager des informations et d'élaborer des stratégies de soutien.

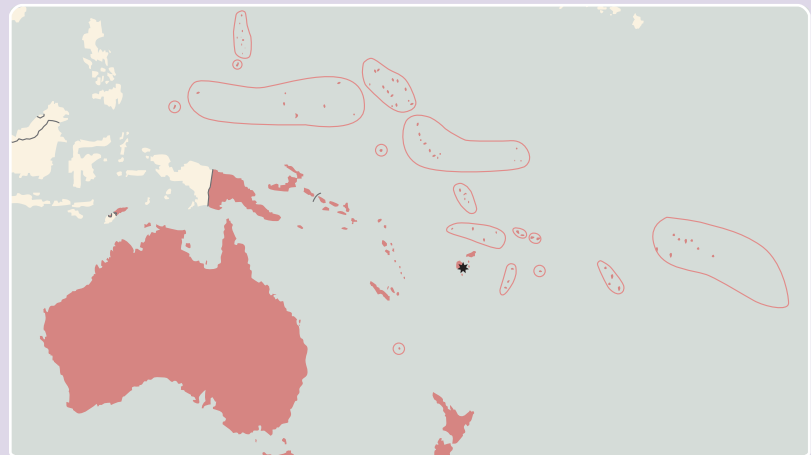
Instruments régionaux juridiquement contraignants

■ Aucun

Autres documents d'intérêt

■ Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Australie, Îles Cook, Fidji, Guam, Kiribati, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Île Norfolk, Palau, Papouasie-Nouvelle Guinée, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna

Gras : membres fondateurs

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 17 mai 2012



Nom

Chefs de police des îles du Pacifique (PICP)

Siège

Wellington,
Nouvelle-Zélande

Site Internet

www.picp.org

Brève description

Le PICP facilite la formation des forces de police de ses membres et cherche à améliorer le partage d'informations et la coopération afin de renforcer leurs trois stratégies globales en matière d'éthique et d'intégrité, de coopération régionale et de développement durable des capacités.

Membres

21 membres (dont 14 États membres de l'ONU)

Notes

Le PICP trouve ses origines dans la Conférence des chefs de police du Pacifique Sud (SPCPC), créée en 1970. Les membres originaux étaient les îles Salomon britanniques (aujourd'hui Îles Salomon), Fidji, les Îles Gilbert-et-Ellice (aujourd'hui respectivement Kiribati et Tuvalu), Nauru, les Nouvelles-Hébrides (aujourd'hui Vanuatu) et Tonga. Les membres de la SPCPC étaient passés à 16 à la fin des années 1970, tandis que 5 autres États ont adhéré entre 1990 et 1992. L'organisation a pris son nom actuel en 2005 afin de mieux refléter la composition de ses membres. Le PICP a suspendu Fidji en décembre 2006.

Financement

Le PICP est financé par le Programme d'aide en Nouvelle-Zélande, la police néo-zélandaise et la police

fédérale australienne. L'organisation a reçu un soutien supplémentaire de la part du gouvernement des États-Unis pour son projet sur les arsenaux.

Adhésions croisées avec d'autres OR

Les membres PICP représentent :

- 21 des 24 membres OCO (Île Norfolk, Timor-Leste et Wallis-et-Futuna ne sont pas membres PICP)
- 16 des 16 membres FIP (Samoa américaines, CNMI, Polynésie française, Guam et Nouvelle-Calédonie ne sont pas membres FIP)

POC pour le PoA

Nom : Dave Potaka

Titre : Responsable secrétariat

☐ ☐ +64-4-470-7358 ☐ ☐☐☐☐☐ ☐ dave.potaka@police.govt.nz
+64-4-470-7103



Activités en rapport avec le PoA

Le PICP forme les forces de police de la région depuis 40 ans et promeut les meilleures pratiques et le partage d'informations pour faire valoir la loi et l'ordre et lutter contre la criminalité transnationale. Outre son expertise, les cadres qu'il propose pour les réunions, les séminaires et les groupes de travail, le Secrétariat aide ses membres à fournir un soutien financier à leurs programmes et initiatives. Dans les années 1980 et 1990, 12 membres PICP ont reçu 22 bateaux de patrouille sous les auspices du PICP pour aider à protéger les pêcheries de ces pays. En 2005, le PICP a travaillé avec 9 de ces forces de police bénéficiaires à l'utilisation de ces bateaux-patrouilles fournis par le PICP à des fins d'application de la loi au sens large et au partage des informations entre leurs forces de police, ainsi que d'autres organismes, y compris les douanes, l'armée et l'immigration. Plus récemment, un projet particulièrement important à l'égard du PoA concerne le renforcement des pratiques de gestion des stocks de la région. Le PICP a examiné la sécurité des arsenaux de la police de ses membres et

identifié ceux qui ont le plus besoin d'amélioration. Il a obtenu un soutien financier pour la modernisation des dépôts de 6 de ses membres. Dès août 2011, de nouveaux coffres-forts ont été installés et des structures ont été construites pour les services de police de 5 États membres : à Kiribati, aux Îles Marshall, en Micronésie, à Niue et à Tuvalu. Le PICP a élaboré et partagé une politique type en matière d'arsenal et d'armes à feu pour les bénéficiaires de cet équipement et de nouveaux bâtiments.

Coopération avec d'autres OR, pertinente par rapport au PoA

Le PICP participe au Groupe de travail sur la gestion des frontières (WGBMI) et au Groupe de travail sur le partage de l'information (WGSIM) (composé de représentants de 4 autres OR : l'OCO, la Conférence des directeurs de l'Immigration du Pacifique (PIDC), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SCP) et le secrétariat du FIP (SFIP). Les groupes de travail discutent des mécanismes et des processus à disposition des forces de police du Pacifique pour partager des informations sur tous les types de criminalité, y compris les infractions aux armes à feu.

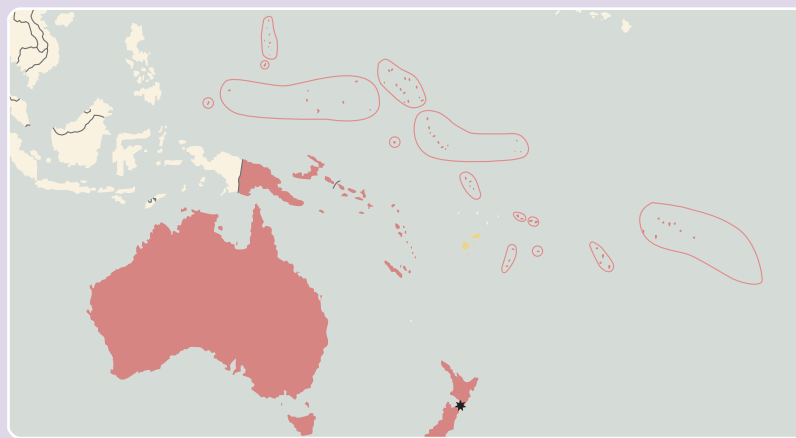
Instruments régionaux juridiquement contraignants

■ Aucun

Autres documents d'intérêt

■ Aucun

Programmes et initiatives relatifs au PoA



■ Membres actuels*

Australie, Îles Mariannes du Nord, Îles Cook, **Fidji**, Guam, **Kiribati**, Îles Marshall, Micronésie, **Nauru**, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, **Îles Salomon**, **Tonga**, **Tuvalu**, **Vanuatu**

Gras : membres fondateurs

Jaune : membres suspendus

■ Anciens membres : Aucun

■ Adhésion en attente : Aucune

* Information exacte au 4 mai 2012



PARTIE III

Annexes



Annexe 1. Membres des organisations régionales présentées

États membres de l'ONU (193) :

Afghanistan	Bulgarie
Afrique du Sud	Burkina Faso
Albanie	Burundi
Algérie	
Allemagne	Cambodge
Andorre	Cameroun
Angola	Canada
Antigua-et-Barbuda	Cap-Vert
Arabie saoudite	Chili
Argentine	Chine
Arménie	Chypre
Australie	Colombie
Autriche	Comores
Azerbaïdjan	Congo
	Corée du Nord
Bahamas	Corée du Sud
Bahreïn	Costa Rica
Bangladesh	Côte d'Ivoire
Barbade	Croatie
Bélarus	Cuba
Belgique	
Bélize	Danemark
Bénin	Djibouti
Bhoutan	Dominique
Bolivie	
Bosnie-Herzégovine (BH)	Égypte
Botswana	El Salvador
Brésil	Émirats arabes unis (EAU)
Brunei	Équateur

Érythrée
Espagne
Estonie
États-Unis
Éthiopie

Fédération de Russie (FR)
Fidji
Finlande
France

Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Guyane

Haïti
Honduras
Hongrie

Île Maurice
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Irak
Iran
Irlande
Islande
Israël
Italie

Jamaïque

Japon
Jordanie

Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
Koweït

Laos
Lesotho
Lettonie
Liban
Liberia
Libye
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg

Macédoine
Madagascar
Malawi
Malaisie
Maldives
Mali
Malte

Maroc
Mauritanie
Mexique
Micronésie
Moldavie
Monaco
Mongolie
Monténégro
Mozambique
Myanmar

Namibie
Nauru
Népal

Nicaragua
Niger
Nigeria
Norvège
Nouvelle-Zélande

Oman
Ouganda
Ouzbékistan

Pakistan
Palau
Panama
Papouasie-Nouvelle Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal

Qatar

République dominicaine
République centrafricaine
(RCA)
République démocratique
du Congo (RDC)
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda

Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Vincent-et-les-
Grenadines (SVG)
Sainte-Lucie
Samoa
São Tomé-et-Príncipe
Sénégal

Serbie
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland
Syrie

Tadjikistan
Tanzanie
Tchad
Thaïlande
Timor oriental
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu

Ukraine
Uruguay

Vanuatu
Venezuela
Vietnam

Yémen

Zambie
Zimbabwe

États, territoires et économies non membres des Nations unies (16) :

Commonwealth des Îles Marianne du Nord (CNMI)

Guam

Hong Kong

Île Norfolk

Îles Cook

Montserrat

Niue

Nouvelle Calédonie

Polynésie française

Puerto Rico

République arabe sahraouie et démocratique (RASD)

Saint-Siège

Samoa américaines

Taïwan

Territoires palestiniens

Wallis-et-Futuna

Organisations, banques et institutions (15) :

Banque de développement du Conseil de l'Europe (BDCE)

Banque européenne d'investissement (BEI)

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Banque mondiale

Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-est (SELEC)

Commission économique des Nations unies pour l'Europe (UNECE)

Conseil de l'Europe

Mission des Nations unies au Kosovo (MINUK)

Nations unies (ONU)

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Union européenne (UE)

Annexe 2. Membres des organisations régionales présentées, par région

Au 1er juillet 2012

OR	États membres de l'ONU en Afrique (54)																										
	Afrique du Sud	Algérie	Angola	Bénin	Botswana	Burkina Faso	Burundi	Cameroun	Cap-Vert	Comores	Congo	Côte d'Ivoire	Djibouti	Égypte	Érythrée	Éthiopie	Gabon	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée équatoriale	Guinée-Bissau	Île Maurice	Kenya	Lesotho	Liberia	
CAE							●																			●	
CCPAC								●			●						●					●					
CCPAO				●		●			●			●						●	●	●	●		●				●
CEDEAO				●		●			●			●						●	●	●	●		●				●
CEEAC			●				●	●			●						●					●					
CEMAC								●			●						●					●					
CEN-SAD				●		●			●	●		●	●	●	●			●	●	●	●		●		●		●
CEPGL							●																				
CIRGL			●				●				●														●		
COI										●														●			
COMESA			●				●			●				●	●	●								●	●	●	●
IGAD													●		●	●								●	●	●	●
OCCPAE							●						●		●	●								●	●	●	●
RECSA							●				●		●		●	●								●	●	●	●
SADC	●		●		●																			●		●	●
SARPPCO	●		●		●																		●		●	●	●
UA	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
UFM												●									●						●
UMA		●																									
Nombre d'adhésions à des OR	3	2	5	4	3	4	8	4	3	4	6	5	6	3	6	5	4	4	4	4	5	4	4	5	8	3	5

Notes : * La Réunion (France) fait partie de la COI; ● = membres fondateurs; ● = membres actuels mais non fondateurs; ● = membres actuels mais suspendus; ● = anciens membres; ● = adhésions en attente

États membres de l'ONU en Afrique (54)																				Autre		Total des membres									
Libye	Madagascar	Malawi	Mali	Maroc	Mauritanie	Mozambique	Namibie	Niger	Nigeria	Ouganda	RCA	RDC	Rwanda	São Tomé-et-Principe	Sénégal	Seychelles	Sierra Leone	Somalie	Soudan	Soudan du Sud	Swaziland		Tanzanie	Tchad	Togo	Tunisie	Zambie	Zimbabwe	RASD	Réunion (France)	
										●			●					●		●											5
											●	●		●									●								8
			●		●			●	●						●		●														16
			●		●			●	●						●		●														15
											●	●	●	●										●							10
											●												●								6
●			●	●	●			●	●		●		●	●	●		●	●	●				●	●	●						28
												●	●	●						●			●				●				3
		●								●	●	●	●							●							●				11
●	●	●	●				●			●		●	●			●				●	●						●	●	●	●	5
●	●	●				●	●			●		●	●			●				●	●	●	●				●	●			19
										●										●	●	●									8
										●			●							●	●	●									12
										●	●	●	●							●	●	●									15
	●	●				●	●			●		●				●				●	●	●					●	●			15
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	54
●				●	●												●														4
●																										●					5

		États membres de l'ONU dans les Amériques (35)																
OR	Pays	Antigua-et-Barbuda	Argentine	Bahamas	Barbade	Bélize	Bolivie	Bésil	Canada	Chili	Colombie	Costa Rica	Cuba	Dominique	El Salvador	Équateur	États-Unis	Grenade
	AMERIPOL		●				●	●			●	●	●*	●		●	●	●
CAN						●				●	●					●		
CARICOM		●		●	●	●								●				●
MERCOSUR		●					●											
OEA		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
SICA						●						●			●			
UNASUR		●				●	●			●	●					●		
Nombre d'adhésions à des OR		2	4	2	2	3	4	4	1	3	4	3	2	2	3	4	2	2

Notes : * Les membres d'AMERIPOL sont des corps de police, le Costa Rica et Panama étant chacun représentés par deux corps.

● = membres fondateurs ; ● = membres actuels mais non fondateurs ; ● = membres actuels mais suspendus ; ● = anciens membres ; ● = adhésions en attente

États membres de l'ONU dans les Amériques (35)																	Autre			
Guatemala	Guyane	Haïti	Honduras	Jamaïque	Mexique	Nicaragua	Panama	Paraguay	Pérou	Rép. dominicaine	Saint-Kitts-et-Nevis	Sainte-Lucie	Suriname	SYG	Trinité-et-Tobago	Uruguay	Venezuela	Montserrat	Puerto Rico	Total des membres actuels
●	●	●	●		●	●	●*	●	●	●						●			●	24
									●								●			4
	●	●		●							●	●	●	●	●			●		15
								●								●	●			4
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●			35
●			●			●	●													7
	●							●	●				●			●	●			12
3	4	3	3	2	2	3	3	4	4	2	2	2	3	2	2	4	2	1	1	

OR	États membres de l'ONU en Asie (47)																														
	Afghanistan	Arabie saoudite	Arménie	Azerbaïdjan	Bahreïn	Bangladesh	Bhoutan	Brunéi	Cambodge	Chine	Chypre	Corée du Nord	Corée du Sud	EAU	Géorgie	Inde	Indonésie	Irak	Iran	Israël	Japon	Jordanie	Kazakhstan	Kirghizistan	Koweït	Laos	Liban	Malaisie	Maldives	Mongolie	
ANASE								●	●			●				●									●		●				
APEC								●		●							●				●							●			
ASACR	●					●	●									●														●	
ASEANAPOL								●	●								●								●		●				
BIMSTEC						●	●									●															
CCG		●			●									●									●			●					
CEI			●	●											●									●	●						
CICA	●			●	●				●	●			●	●		●		●	●	●		●		●	●					●	
EurAsEC																							●	●							
GUAM				●											●																
LEA		●			●								●				●						●		●		●				
OCS			●							●														●	●						
OTSC			●	●											●									●	●						
Nombre d'adhésions à des OR	2	2	2	3	3	2	2	3	3	3	0	0	2	3	1	3	3	2	1	1	1	1	2	5	5	2	2	1	3	1	1

Notes : * Outre l'Égypte et le Maroc, huit autres États membres de l'ONU en Afrique sont également membres LEA : Algérie, Comores, Djibouti, Libye, Mauritanie, Somalie, Soudan, et Tunisie.

● = membres fondateurs ; ● = membres actuels mais non fondateurs ; ● = membres actuels mais suspendus ; ● = anciens membres ; ● = adhésions en attente

États membres de l'ONU en Asie (47)																États membres de l'ONU en:										Total des membres actuels										
																Afrique			Amériques				Europe orientale				Océanie		Autre							
Myanmar	Népal	Oman	Ouzbékistan	Pakistan	Philippines	Qatar	Singapour	Sri Lanka	Syrie	Tadjikistan	Thaïlande	Timor oriental	Turkéménistan	Turquie	Vietnam	Yémen	Égypte	Maroc	Autre (B)*	Canada	Chili	États-Unis	Mexique	Pérou	Bélarus		Fédération de Russie	Moldavie	Ukraine	Australie	Nouvelle-Zélande	Papouasie-Nouvelle Guinée	Hong Kong	Taiwan	Territoires palestiniens	
●					●		●				●	●			●																					10
					●		●				●				●					●	●	●	●	●		●		●	●	●	●	●	●	●		21
	●			●			●																													8
●					●		●				●				●																					10
●	●							●			●								●																	7
		●				●													●																	6
			●							●		●														●	●	●	●							9
			●	●							●	●			●		●										●							●		24
			●							●																●	●									6
			●																							●	●		●							4
		●		●					●							●	●	●	●*																●	22
			●							●					●											●	●									6
			●							●					●											●	●									7
3	2	2	5	2	3	2	3	2	1	5	5	0	0	1	4	1	2	1	n/a	1	1	1	1	1	2	6	2	1	1	1	1	1	1	1	2	

OR	États membres de l'ONU en Europe (43)																											
	Albanie	Allemagne	Andorre	Autriche	Bélarus	Belgique	Bosnie Herzégovine	Bulgarie	Croatie	Danemark	Espagne	Estonie	Fédération de Russie	Finlande	France	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Lettonie	Liechtenstein	Lituanie	Luxembourg	Macédoine	Malte	Moldavie	
CCR	●	●		●			●	●	●	●	●			●	●	●	●	●		●	●				●		●	
CEMN	●							●					●			●												●
EUROCONTROL	●	●		●		●	●	●	●	●	●			●	●	●	●	●		●	●		●	●	●	●	●	
Europol		●		●		●		●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	
OSCE	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
OTAN	●	●				●		●	●	●	●	●			●	●	●		●	●	●		●	●	●	●		
RACVIAC	●						●	●	●							●									●		●	
SELEC	●						●	●	●							●	●								●		●	
UD					●								●															
UE		●		●		●		●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	
Nombre d'adhésions à des OR	7	6	1	5	2	5	5	9	6	6	6	4	3	5	6	9	7	5	2	6	6	1	5	5	5	5		

Notes : * Outre les 31 États membres de l'ONU, les membres CCR comprennent 15 organisations et organismes internationaux.

● = membres fondateurs ; ● = membres actuels mais non fondateurs ; ● = membres actuels mais suspendus ; ● = anciens membres ; ● = adhésions en attente

États membres de l'ONU en Europe (43)																	États membres de l'ONU en:							Total des membres actuels						
																	Amériques		Asie de l'Ouest			Ailleurs en Asie				Autre				
Monaco	Monténégro	Norvège	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République Tchèque	Roumanie	Royaume-Uni	Saint-Marin	Serbie	Slovaquie	Slovénie	Suède	Suisse	Ukraine	Canada	États-Unis	Arménie	Azerbaïdjan	Chypre	Géorgie	Turquie	Kazakhstan	Kirghizistan	Mongolie	Ouzbékistan	Tadjikistan	Turkménistan	Saint-Siège	
	●	●		●		●	●	●		●	●	●	●	●		●	●					●								31*
							●			●					●			●	●		●	●								12
●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●	●			●		●		●								39
	●		●	●	●	●	●	●		●	●	●	●							●		●								27
●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	56
	●	●	●	●	●	●	●	●			●	●				●	●					●			●					28
	●						●			●							●					●								10
	●						●			●		●										●								13
																							●							3
	●		●	●	●	●	●	●		●	●	●	●							●		●								27
2	5	4	5	6	5	6	9	6	1	6	6	7	5	3	3	3	3	3	2	4	2	7	2	1	0	1	1	1		

OR	Pays	États membres de l'ONU en Océanie (14)												Autre								Total des membres actuels				
		Australie	Fidji	Kiribati	Îles Marshall	Micronésie	Nauru	Nouvelle-Zélande	Palau	Papouasie-Nouvelle Guinée	Samoa	Îles Salomon	Tonga	Tuvalu	Vanuatu	Samoa américaines	CNMI	Îles Cook	Polynésie française	Guam	Nouvelle Calédonie		Niue	Île Norfolk	Timor oriental	Wallis-et-Futuna
FIP		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				●				●					16
OCO		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	24
PICP		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					21
Nombre d'adhésions à des OR		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	3	2	2	2	2	3	1	1	1		

● = membres fondateurs ; ● = membres actuels mais non fondateurs ; ● = membres actuels mais suspendus ; ● = anciens membres ; ● = adhésions en attente

Annexe 3. États membres de l'ONU membres des organisations régionales présentées

Au 1er juillet 2012

Pays		Organisations régionales
Afghanistan	2	ASACR, CICA
Afrique du Sud	3	SADC, SARPCCO, UA
Albanie	6	CCR, CEMN, EUROCONTROL, OSCE, OTAN, RACVIAC, SELEC
Algérie	3	LEA, UA, UMA
Allemagne	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Andorre	1	OSCE
Angola	5	CEEAC, CIRGL, COMESA, SADC, SARPCCO, UA
Antigua-et-Barbuda	2	CARICOM, OEA
Arabie saoudite	2	CCG, LEA
Argentine	4	AMERIPOL, MERCOSUR, OEA, UNASUR
Arménie	4	CEI, CEMN, EUROCONTROL, OSCE, OTSC
Australie	4	APEC, FIP, OCO, PICP
Autriche	5	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, UE
Azerbaïdjan	4	CEI, CEMN, CICA, GUAM, OSCE, OTSC
Bahamas	2	CARICOM, OEA
Bahreïn	3	CCG, CICA, LEA
Bangladesh	2	ASACR, BIMSTEC
Barbade	2	CARICOM, OEA
Bélarus	5	CEI, EurAsEC, OSCE, OTSC, UD
Belgique	5	EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Bélize	3	CARICOM, OEA, SICA
Bénin	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Bhoutan	2	ASACR, BIMSTEC
Bolivie	4	AMERIPOL, CAN, OEA, UNASUR
Bosnie-Herzégovine	5	CCR, EUROCONTROL, OSCE, RACVIAC, SELEC

Pays		Organisations régionales
Botswana	3	SADC, SARPCCO, UA
Bésil	4	AMERIPOL, MERCOSUR, OEA, UNASUR
Brunei	3	ANASE, APEC, ASEANAPOL
Bulgarie	8	CCR, CEMN, EUROCONTROL, Europol, OTAN, OSCE, RACVIAC, SELEC, UE
Burkina Faso	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Burundi	8	CAE, CEEAC, CEPGL, CIRGL, COMESA, OCCPAE, RECSA, UA
Cambodge	3	ANASE, ASEANAPOL, CICA
Cameroun	4	CCPAC, CEEAC, CEMAC, UA
Canada	5	APEC, CCR, OEA, OSCE, OTAN
Cap-Vert	3	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Chili	4	AMERIPOL, APEC, CAN, OEA, UNASUR
Chine	3	APEC, CICA, OCS
Chypre	4	EUROCONTROL, Europol, OSCE, UE
Colombie	4	AMERIPOL, CAN, OEA, UNASUR
Comores	5	CEN-SAD, COI, COMESA, LEA, UA
Congo	6	CCPAC, CEEAC, CEMAC, CIRGL, RECSA, UA
Corée du Nord	0	
Corée du Sud	2	APEC, CICA
Costa Rica	3	AMERIPOL, OEA, SICA
Côte d'Ivoire	5	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UFM, UA
Croatie	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, RACVIAC, SELEC, UE
Cuba	2	AMERIPOL, OEA
Czech Republic	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE

Pays		Organisations régionales
Danemark	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Djibouti	7	CEN-SAD, COMESA, IGAD, LEA, OCCPAE, RECSA, UA
Dominique	2	CARICOM, OEA
EAU	3	CCG, CICA, LEA
Égypte	5	CEN-SAD, CICA, COMESA, LEA, UA
El Salvador	3	AMERIPOL, OEA, SICA
Équateur	4	AMERIPOL, CAN, OEA, UNASUR
Érythrée	6	CEN-SAD, COMESA, IGAD, OCCPAE, RECSA, UA
Espagne	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Estonie	4	Europol, OSCE, OTAN, UE
États-Unis	6	AMERIPOL, APEC, CCR, OEA, OSCE, OTAN
Éthiopie	5	COMESA, IGAD, OCCPAE, RECSA, UA
Fédération de Russie	8	APEC, CEI, CEMN, CICA, EurAsEC, OCS, OSCE, OTSC, UD
Fidji	3	FIP, OCO, PICP
Finlande	5	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, UE
France	7	CCR, COI, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Gabon	4	CCPAC, CEEAC, CEMAC, UA
Gambie	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Géorgie	2	CEI, CEMN, GUAM, OSCE, OTSC
Ghana	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Grèce	8	CCR, CEMN, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, RACVIAC, SELEC, UE
Grenade	2	CARICOM, OEA
Guatemala	3	AMERIPOL, OEA, SICA
Guinée équatoriale	4	CCPAC, CEEAC, CEMAC, UA
Guinée-Bissau	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Guinée	5	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA, UFM

Pays		Organisations régionales
Guyane	4	AMERIPOL, CARICOM, OEA, UNASUR
Haïti	3	AMERIPOL, CARICOM, OEA
Honduras	3	AMERIPOL, OEA, SICA
Hongrie	7	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, SELEC, UE
Île Maurice	5	COI, COMESA, SADC, SARPPCO, UA
Îles Marshall	3	FIP, OCO, PICP
Îles Salomon	3	FIP, OCO, PICP
Inde	3	ASAC, BIMSTEC, CICA
Indonésie	3	ANASE, APEC, ASEANAPOL
Irak	2	CICA, LEA
Iran	1	CICA
Irlande	5	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, UE
Islande	2	Europol, OSCE, OTAN, UE
Israël	1	CICA
Italie	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Jamaïque	2	CARICOM, OEA
Japon	1	APEC
Jordanie	2	CCG, CICA, LEA
Kazakhstan	7	CEI, CICA, EurAsEC, OCS, OSCE, OTSC, UD
Kenya	8	CAE, CEN-SAD, CIRGL, COMESA, IGAD, OCCPAE, RECSA, UA
Kirghizistan	6	CEI, CICA, EurAsEC, OCS, OSCE, OTSC
Kiribati	3	FIP, OCO, PICP
Koweït	2	CCG, LEA
Laos	2	ANASE, ASEANAPOL
Lesotho	4	COMESA, SADC, SARPPCO, UA
Lettonie	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE

Pays		Organisations régionales
Liban	1	LEA
Liberia	5	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA, UFM
Libye	5	CEN-SAD, COMESA, LEA, UA, UMA
Liechtenstein	1	OSCE
Lituanie	5	EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Luxembourg	5	EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Macédoine	5	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, RACVIAC, SELEC, UE
Madagascar	5	COI, COMESA, SADC, SARPPCO, UA
Malaisie	3	ANASE, APEC, ASEANAPOL
Malawi	4	COMESA, SADC, SARPPCO, UA
Maldives	1	ASACR
Mali	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Malte	4	EUROCONTROL, Europol, OSCE, UE
Maroc	3	CCG, CEN-SAD, LEA, UA, UMA
Mauritanie	5	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, LEA, UA, UMA
Mexique	3	AMERIPOL, APEC, OEA
Micronésie	3	FIP, OCO, PICP
Moldavie	6	CCR, CEI, CEMN, EUROCONTROL, GUAM, OSCE, RACVIAC, SELEC
Monaco	2	EUROCONTROL, OSCE
Mongolie	1	CICA, OSCE
Monténégro	5	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, RACVIAC, SELEC, UE
Mozambique	3	COMESA, SADC, SARPPCO, UA
Myanmar	3	ANASE, ASEANAPOL, BIMSTEC
Namibie	3	COMESA, SADC, SARPPCO, UA

Pays		Organisations régionales
Nauru	3	FIP, OCO, PICP
Népal	2	ASACR, BIMSTEC
Nicaragua	3	AMERIPOL, OEA, SICA
Nigeria	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Niger	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Norvège	4	CCR, EUROCONTROL, OSCE, OTAN
Nouvelle-Zélande	3	FIP, OCO, PICP
Oman	2	CCG, LEA
Ouganda	7	CAE, COMESA, CIRGL, IGAD, OCCPAE, RECSA, UA
Ouzbékistan	7	CEI, CICA, EurAsEC, GUAM, OCS, OSCE, OTSC
Pakistan	2	ASACR, CICA
Palau	3	FIP, OCO, PICP
Panama	3	AMERIPOL, OEA, SICA
Papouasie-Nouv. Guinée	4	APEC, FIP, OCO, PICP
Paraguay	4	AMERIPOL, MERCOSUR, OEA, UNASUR
Pays-Bas	5	EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Pérou	5	AMERIPOL, APEC, CAN, OEA, UNASUR
Philippines	3	ANASE, APEC, ASEANAPOL
Pologne	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Portugal	5	EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Qatar	2	CCG, LEA
RCA	7	CCPAC, CEEAC, CEMAC, CEN-SAD, CIRGL, RECSA, UA
RDC	9	CCPAC, CEEAC, CEPGL, CIRGL, COMESA, RECSA, SADC, SARPPCO, UA
Rép. dominicaine	2	AMERIPOL, OEA
Roumanie	8	CCR, CEMN, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, RACVIAC, SELEC, UE

Pays		Organisations régionales
Royaume-Uni	4	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Rwanda	7	CEEAC, CEPGL, CIRGL, COMESA, EAC, OCCPAE, RECSA, UA
Saint-Kitts-et-Nevis	2	CARICOM, OEA
Saint-Marin	1	OSCE
Sainte-Lucie	2	CARICOM, OEA
Samoa	3	FIP, OCO, PICP
São Tomé-et-Príncipe	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Sénégal	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Serbie	5	CCR, CEMN, EUROCONTROL, Europol, OSCE, RACVIAC, SELEC, UE
Seychelles	7	COI, COMESA, OCCPAE, RECSA, SADC, SARPCCO, UA
Sierra Leone	5	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA, UFM
Singapour	3	ANASE, APEC, ASEANAPOL
Slovaquie	6	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, UE
Slovénie	7	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, SELEC, UE
Somalie	6	CEN-SAD, EAC, IGAD, LEA, OCCPAE, RECSA, UA
Soudan du Sud	4	COMESA, EAC, IGAD, OCCPAE, RECSA, UA
Soudan	8	CEN-SAD, CIRGL, COMESA, IGAD, LEA, OCCPAE, RECSA, UA
Sri Lanka	2	ASACR, BIMSTEC
Suède	5	CCR, EUROCONTROL, Europol, OSCE, UE
Suisse	3	CCR, EUROCONTROL, OSCE
Suriname	3	CARICOM, OEA, UNASUR
SVG	2	CARICOM, OEA
Swaziland	4	COMESA, SADC, SARPCCO, UA
Syrie	1	LEA

Pays		Organisations régionales
Tadjikistan	6	CICA, CEI, EurAsEC, OCS, OSCE, OTSC
Tanzanie	7	CAE, CIRGL, COMESA, OCCPAE, RECSA, SADC, SARPCCO, UA
Tchad	5	CCPAC, CEEAC, CEMAC, CEN-SAD, UA
Thaïlande	5	ANASE, APEC, ASEANAPOL, BIMSTEC, CICA
Timor oriental	1	ANASE, OCO
Togo	4	CCPAO, CEDEAO, CEN-SAD, UA
Tonga	3	FIP, OCO, PICP
Trinité-et-Tobago	2	CARICOM, OEA
Tunisie	4	CEN-SAD, LEA, UA, UMA
Turkménistan	1	CEI, OSCE
Turquie	7	CCR, CEMN, CICA, EUROCONTROL, Europol, OSCE, OTAN, RACVIAC, SELEC, UE
Tuvalu	3	FIP, OCO, PICP
Ukraine	3	CEI, CEMN, EUROCONTROL, GUAM, OSCE
Uruguay	4	AMERIPOL, MERCOSUR, OEA, UNASUR
Vanuatu	3	FIP, OCO, PICP
Venezuela	2	CAN, MERCOSUR, OEA, UNASUR
Vietnam	4	ANASE, APEC, ASEANAPOL, CICA
Yémen	1	LEA
Zambie	5	CIRGL, COMESA, SADC, SARPCCO, UA
Zimbabwe	4	COMESA, SADC, SARPCCO, UA

Légende :

Membre fondateur

Membre suivant

■ Membre suspendu ; ■ Ancien membre ; ■ Adhésion en attente

Annexe 4. Programme d'action des Nations unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects

(Document ONU A/CONF.192/15)

Disponible en ligne en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe sur : <http://poa-iss.org/PoA/PoA.aspx>

I. Préambule

1. Nous, États participant à la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, réunis à New York du 9 au 20 juillet 2001,
2. *Gravement préoccupés* par la fabrication, le transfert et la circulation illicites d'armes légères ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, qui ont toute une série de conséquences d'ordre humanitaire et socioéconomique et constitue une grave menace pour la paix, la réconciliation, la sûreté, la sécurité, la stabilité et le développement durable aux niveaux individuel, local, national, régional et international,
3. *Également préoccupés* par les répercussions potentielles de la pauvreté et du sous-développement sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects,
4. *Déterminés* à atténuer les souffrances provoquées par le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à renforcer le respect de la vie et la dignité de la personne en encourageant une culture de la paix,
5. *Considérant* que le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects prolonge les conflits, exacerbe la violence, contribue au déplacement de civils, entrave le respect du droit international humanitaire, fait obstacle à la fourniture d'une assistance humanitaire aux victimes de conflits armés, et facilite la criminalité et le terrorisme,
6. *Gravement préoccupés* par les conséquences désastreuses qu'il a pour les enfants, dont beaucoup sont victimes de conflits armés ou sont contraints à s'enrôler, ainsi que par ses répercussions négatives sur les femmes et les personnes âgées et, dans ce contexte, tenant compte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants,

7. *Préoccupés également* par le lien étroit qui existe entre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogues et de minéraux précieux et le commerce illicite des armes légères, et soulignant la nécessité impérieuse d'une action et d'une coopération internationales en vue de combattre ce commerce du côté de l'offre comme du côté de la demande simultanément,
8. *Réaffirmant* que nous respectons et honorons les normes fondamentales du droit international et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies, y compris l'égalité souveraine des États, l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends internationaux, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États,
9. *Réaffirmant* le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu à l'Article 51 de la Charte des Nations unies,
10. *Réaffirmant* également que tous les États ont le droit de fabriquer, d'importer et de détenir des armes légères pour les besoins de leur défense et de leur sécurité, ainsi que pour être en mesure de participer aux opérations de maintien de la paix, conformément à la Charte des Nations unies,
11. *Réaffirmant* le droit de tous les peuples à l'autodétermination, en tenant compte de la situation particulière des peuples sous domination coloniale ou autres formes de domination ou d'occupation étrangères, et reconnaissant le droit des peuples à prendre des mesures légitimes conformément à la Charte des Nations unies pour réaliser leur droit inaliénable à l'autodétermination. Cela ne doit pas être interprété comme autorisant ou encourageant toute action qui aurait pour effet de briser ou de remettre en cause, totalement ou partiellement, l'intégrité territoriale ou l'unité politique d'États souverains et indépendants respectant les principes d'égalité des droits et d'autodétermination des peuples,
12. *Rappelant* que les États ont l'obligation de respecter scrupuleusement les embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies conformément à la Charte des Nations unies,
13. *Considérant* qu'il appartient au premier chef aux gouvernements de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères, et que, en conséquence, ils devraient intensifier les efforts qu'ils font pour définir les problèmes liés à ce commerce et leur trouver des solutions,
14. *Soulignant* qu'une coopération et une assistance internationales, y compris une aide financière et technique, selon qu'il convient, sont nécessaires d'urgence pour appuyer et faciliter les efforts déployés aux niveaux local, national, régional et mondial, en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects,
15. *Considérant* que la communauté internationale a le devoir de s'attaquer à cette question et reconnaissant que le problème que pose le commerce illicite des armes légères sous

tous ses aspects est multidimensionnel et a, notamment, des composantes qui touchent à la sécurité, à la prévention et au règlement des conflits, à la prévention de la criminalité, au secteur humanitaire, à la santé et au développement,

16. *Considérant aussi* le rôle important que joue la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur industriel, notamment en aidant les gouvernements à prévenir, à combattre et à éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects,

17. *Considérant en outre* que l'action envisagée ne porte pas atteinte aux priorités accordées au désarmement nucléaire, aux armes de destruction massive et au désarmement classique,

18. *Se félicitant* de l'action entreprise aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et local pour lutter contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et désireux d'aller plus loin, en tenant compte des particularités, de l'ampleur et de la gravité du problème dans chaque État ou région,

19. *Rappelant* la Déclaration du Millénaire et se félicitant aussi des initiatives prises dans le cadre des Nations unies pour lutter contre le problème du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects,

20. *Considérant* que le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, institue des normes et des procédures qui complètent et renforcent l'action menée pour prévenir, maîtriser et supprimer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects,

21. *Convaincus* de la nécessité d'une adhésion de la communauté internationale à une approche globale pour promouvoir, aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et local, la prévention, la réduction et la suppression du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité internationales,

22. *Décidons*, par conséquent, de prévenir, maîtriser et supprimer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects par les moyens suivants :

- a) Renforcer ou élaborer des normes et des mesures convenues aux niveaux mondial, régional et national permettant de soutenir et de mieux coordonner les efforts menés pour prévenir, maîtriser et supprimer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ;
- b) Élaborer et appliquer des mesures acceptées sur le plan international visant à prévenir, à maîtriser et à supprimer la fabrication et le trafic illicites d'armes légères ;
- c) Mettre particulièrement l'accent sur les régions du monde où des conflits s'achèvent et où il convient de résoudre d'urgence les graves problèmes que posent l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes légères ;

- d) Mobiliser la volonté politique de la communauté internationale tout entière en vue de prévenir et de maîtriser les transferts et la fabrication illicites d'armes légères sous tous leurs aspects, de coopérer à ces fins et de faire mieux connaître la nature et la gravité des problèmes connexes associés à la fabrication et au trafic illicites de ces armes ;
- e) Encourager une action responsable de la part des États en vue d'éviter les exportations, les importations, le transit et la revente illicites d'armes légères.

II. Prévention, maîtrise et élimination du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

1. Nous, États participant à la Conférence, tenant compte des différences entre les caractéristiques, capacités et priorités des États et des régions, nous engageons à prendre les mesures ci-après pour prévenir, maîtriser et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects :

Au niveau national

2. Mettre en place, quand elles n'existent pas, les lois, réglementations et procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur la production d'armes légères dans les zones relevant de la juridiction nationale et sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition de ces armes, afin d'en prévenir la fabrication illégale et le trafic illicite, ou leur détournement vers des destinataires non autorisés.
3. Adopter et faire appliquer, dans le cas des États qui ne l'ont pas encore fait, les mesures, législatives ou autres, nécessaires pour ériger en infraction pénale au regard du droit interne la fabrication, la possession, le stockage et le commerce illicites d'armes légères dans les zones relevant de la juridiction nationale, afin de faire en sorte que ceux qui se livrent à de telles activités fassent l'objet de poursuites pénales sur le plan national.
4. Mettre en place ou désigner, selon qu'il convient, des mécanismes ou organes nationaux de coordination ainsi que des institutions chargées d'élaborer des directives, d'effectuer des travaux de recherche et de suivre les efforts visant à prévenir, maîtriser et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment les aspects qui ont trait à la fabrication illicite, à la maîtrise, au trafic, à la circulation, au courtage et au commerce ainsi qu'au suivi, au financement, à la collecte et à la destruction des armes légères.
5. Créer ou désigner, selon qu'il convient, un point de contact au niveau national qui sera chargé de la liaison avec les autres États pour les questions liées à la mise en oeuvre du Programme d'action.
6. Identifier, quand cela est applicable, les groupes et individus qui fabriquent, commercialisent, stockent, transfèrent ou possèdent illégalement des armes légères illicites, ainsi

que ceux qui en financent illégalement l'acquisition, et prendre les mesures prévues par la législation contre ces groupes et individus.

7. Veiller à ce que les fabricants autorisés procèdent dorénavant, en cours de production, à un marquage fiable de chacune des armes légères. Ce marquage doit être distinctif et doit permettre d'identifier le pays de fabrication ; il doit aussi permettre aux autorités de ce pays d'identifier le fabricant et le numéro de série, de façon que les autorités concernées puissent identifier chaque arme et en suivre la trace.

8. Adopter, là où elles n'existent pas encore, et appliquer toutes les mesures nécessaires pour prévenir la fabrication, le stockage, le transfert et la possession de toute arme légère non marquée ou insuffisamment marquée.

9. Veiller à ce que des registres complets et exacts soient gardés le plus longtemps possible concernant la fabrication, la possession et le transfert d'armes légères dans les zones sous la juridiction nationale. Ces registres doivent être organisés et tenus de façon que les autorités nationales compétentes puissent y retrouver rapidement des informations précises et les analyser.

10. Assurer la responsabilité de toutes les armes légères détenues et mises en circulation par l'État et veiller à l'adoption de mesures efficaces pour suivre la trace de ces armes.

11. Examiner les demandes d'autorisation d'exportation en fonction de réglementations nationales strictes qui couvrent toutes les armes légères et tiennent compte des responsabilités qui incombent aux États en vertu du droit international pertinent, compte tenu en particulier des risques de détournement de ces armes vers le commerce illégal. Établir ou maintenir également un système national efficace d'octroi de licences ou d'autorisations pour les exportations et les importations, ainsi que des dispositions concernant le transit international, pour le transfert de toutes les armes légères en vue de lutter contre le commerce illicite des armes légères.

12. Mettre en place et appliquer des lois, réglementations et procédures administratives permettant d'exercer un contrôle efficace sur l'exportation et le transit des armes légères, y compris l'utilisation de certificats d'utilisation finale authentifiés et de mesures législatives et coercitives efficaces.

13. Sans préjudice du droit qu'ont les États de réexporter les armes légères qu'ils ont précédemment importées, veiller au maximum dans le cadre de la législation et des pratiques nationales, à notifier, conformément aux accords bilatéraux, l'État exportateur d'origine avant de revendre des armes.

14. Mettre en place une législation ou des procédures administratives nationales appropriées pour réglementer les activités des courtiers en armes légères. Cette législation ou ces procédures devraient comprendre, entre autres, l'immatriculation des courtiers, la

délivrance de licences ou d'autorisations pour les activités de courtage et des peines appropriées pour toutes les activités de courtage illicites menées dans les zones relevant de la juridiction et du contrôle de l'État.

15. Prendre les mesures appropriées, notamment sur les plans juridique ou administratif, contre toute activité qui viole un embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies conformément à la Charte des Nations unies.

16. S'assurer que les armes légères confisquées, saisies ou rassemblées soient détruites, compte tenu des éventuelles contraintes d'ordre juridique qui pourraient être liées à la préparation de poursuites pénales, à moins qu'une autre méthode d'élimination ou d'utilisation ait été officiellement autorisée, et sous réserve que les armes concernées soient dûment marquées et enregistrées.

17. Veiller, dans les conditions prévues par les systèmes constitutionnels et juridiques respectifs des États, à ce que l'armée, la police et tout autre organe autorisé à détenir des armes légères définissent des normes et procédures appropriées et détaillées de gestion et de sécurisation de leurs stocks. Ces normes et procédures porteront, entre autres, sur les points suivants : choix des sites ; mesures physiques de sécurité ; contrôle de l'accès aux stocks ; inventaire et tenue des registres ; formation du personnel ; sécurité, responsabilité et contrôle des armes légères détenues ou transportées par des unités opérationnelles ou du personnel autorisé ; et procédures et sanctions en cas de perte ou de vol.

18. Faire régulièrement le point, selon que de besoin, en respectant les systèmes constitutionnel et juridique nationaux des stocks d'armes légères détenues par l'armée, la police et les autres organes autorisés, veiller à ce que les armes en excédent déclarées comme telles par les autorités nationales compétentes soient clairement identifiées, adopter et appliquer des programmes visant à éliminer rationnellement les armes en excédent, de préférence en les détruisant, et veiller à ce que les stocks d'armes en excédent soient dûment gardés jusqu'à leur élimination.

19. Détruire les surplus d'armes légères destinées à la destruction en tenant compte, notamment, du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies sur les méthodes de destruction des armes légères, munitions et explosifs (S/2000/1092 et Corr. 1) en date du 15 novembre 2000.

20. Élaborer et appliquer, y compris dans les situations de conflit et d'après conflit, des programmes de sensibilisation de la population et de renforcement de la confiance sur les problèmes que pose le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et ses conséquences, y compris, s'il y a lieu, la destruction publique des armes en excédent et la restitution volontaire des armes légères, et, dans la mesure du possible, en coopération avec la société civile et des organisations non gouvernementales, en vue de mettre fin au trafic illicite des armes légères.

21. Élaborer et appliquer, si possible, des programmes efficaces de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, comprenant des mesures appropriées pour assurer la collecte, la maîtrise, le stockage et la destruction des armes légères, en particulier dans les situations d'après conflit, à moins qu'une autre forme d'élimination ou d'utilisation n'ait été dûment autorisée, que ces armes n'aient été marquées et que l'autre forme d'élimination n'ait été enregistrée, et inclure, chaque fois qu'il convient, des dispositions spécifiques pour des programmes de ce type dans les accords de paix.

22. Répondre aux besoins particuliers des enfants touchés par des conflits armés, notamment la réunification avec leur famille, réintégration dans la société civile et rééducation adaptée.

23. Rendre publiques les législations, réglementations et procédures nationales qui ont une incidence sur la prévention, la maîtrise et la suppression du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et communiquer volontairement aux organisations régionales et internationales compétentes, et conformément aux pratiques nationales, entre autres : a) des informations sur les armes légères confisquées ou détruites dans leur juridiction ; et b) d'autres informations pertinentes telles que les itinéraires et les techniques d'obtention utilisées de façon à contribuer à l'élimination du commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects.

Au niveau régional

24. Établir ou désigner, selon qu'il convient, au sein des organisations sous-régionales et régionales, des points de contact chargés d'assurer la liaison en ce qui concerne les questions en rapport avec l'application du Programme d'action.

25. Encourager des négociations, selon que de besoin, en vue de l'adoption d'instruments pertinents juridiquement contraignants de façon à prévenir, combattre et éliminer le commerce et, lorsque de tels instruments existent, les ratifier et les appliquer intégralement.

26. Encourager le renforcement et la mise en place, quand cela est approprié et comme convenu par les États concernés, de moratoires ou d'initiatives similaires, dans les régions ou sous-régions touchées, concernant le transfert et la fabrication d'armes légères et/ou des programmes d'action régionaux destinés à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, respecter ces moratoires, initiatives similaires et/ou programmes d'action et coopérer avec les États concernés à leur application, par la fourniture d'une assistance technique ou au moyen d'autres mesures.

27. Créer, quand cela est approprié, des mécanismes sous-régionaux et régionaux, et en particulier instaurer une coopération douanière transfrontière et constituer des réseaux pour le partage d'informations entre les organismes chargés de la détection et de la répression des infractions, des contrôles aux frontières et les douanes afin de prévenir, de combattre et éliminer le trafic illicite transfrontalier des armes légères.

28. Encourager, si besoin est, aux niveaux régional et sous-régional, l'adoption de mesures concernant le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects afin, s'il y a lieu, d'adopter, de faire respecter, d'appliquer ou de renforcer les dispositions législatives, réglementaires et administratives pertinentes.

29. Encourager les États à promouvoir une gestion sûre et rationnelle des stocks et la sécurité, en particulier les mesures de sécurité physique, pour les armes légères, et à mettre en place, lorsqu'il y a lieu, des mécanismes régionaux et sous-régionaux à cet égard.

30. Appuyer, s'il y a lieu, des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en particulier dans les situations d'après conflit, en accordant une attention particulière aux mesures convenues aux paragraphes 28 à 31 de la présente section.

31. Encourager les régions à élaborer, s'il y a lieu et à titre facultatif, des mesures pour accroître la transparence, de façon à combattre le commerce illicite de ces armes sous tous ses aspects.

Au niveau mondial

32. Coopérer avec le système des Nations unies afin d'assurer l'application effective des embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies conformément à la Charte des Nations unies.

33. Prier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, dans la limite des ressources existantes, et par l'intermédiaire du Département des affaires de désarmement, de recueillir et de diffuser les données et les informations communiquées spontanément par les États, y compris les rapports nationaux, sur l'application du Programme d'action par ces États.

34. Encourager, en particulier dans les situations d'après conflit, le désarmement et la démobilisation des anciens combattants, puis leur réinsertion dans la vie civile, notamment en fournissant une assistance pour l'élimination effective des armes légères, comme il est indiqué au paragraphe 17 de la présente section.

35. Encourager le Conseil de sécurité des Nations unies à étudier, au cas par cas, la possibilité d'inclure, s'il y a lieu, des dispositions pertinentes concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans les mandats et budgets des opérations de maintien de la paix.

36. Renforcer la capacité des États à coopérer pour identifier et suivre rapidement et de manière fiable les armes légères illicites.

37. Encourager les États et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que d'autres organisations concernées, à renforcer leur coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) en vue d'identifier les groupes et les individus engagés dans le

commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects, de façon à permettre aux autorités nationales d'engager à leur encontre des poursuites conformément à leur législation.

38. Encourager les États à envisager de ratifier les instruments internationaux contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ou d'y adhérer.

39. Parvenir à une position commune au sujet des principales questions et de l'ampleur des problèmes liés au courtage illicite d'armes légères en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer les activités des courtiers.

40. Encourager les organisations internationales et régionales compétentes et les États à faciliter une coopération appropriée avec la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, en ce qui concerne les activités en rapport avec la prévention, la maîtrise et la suppression du trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects compte tenu du rôle important joué par la société civile dans ce domaine.

41. Promouvoir un dialogue et une culture de la paix en encourageant, selon qu'il convient, les programmes d'éducation et de sensibilisation au problème du commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects et en y faisant participer tous les secteurs de la société.

III. Application, coopération et assistance internationale

1. Nous, les États participant à la Conférence, reconnaissons que la responsabilité du règlement des problèmes associés au commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects incombe principalement à tous les États. Nous reconnaissons également qu'une étroite coopération internationale est nécessaire pour que les États puissent prévenir, combattre et éliminer ce commerce illicite.

2. Les États s'engagent à coopérer ainsi qu'à assurer la coordination, la complémentarité et la synergie des efforts engagés aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour faire face au commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi qu'à encourager la mise en place et le renforcement d'une coopération et de partenariats à tous les niveaux entre les organisations internationales et intergouvernementales et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les institutions financières internationales.

3. Les États et les organisations internationales et régionales concernées qui sont en mesure de le faire devraient, à la demande des autorités compétentes, envisager sérieusement la possibilité de fournir une assistance, y compris technique et financière si nécessaire, par exemple au moyen de fonds pour les armes légères, en vue de contribuer à l'application des dispositions destinées à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects, telles qu'elles figurent dans le Programme d'action.

4. Les États et les organisations internationales et régionales devraient, à la demande des États concernés, envisager de participer à la prévention des conflits et de la promouvoir. À la demande des parties concernées et conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations unies, les États et les organisations internationales et régionales devraient envisager d'encourager la recherche de solutions négociées aux conflits, y compris en abordant les causes profondes de ces conflits, et de promouvoir la recherche de telles solutions.

5. Les États et les organisations internationales et régionales devraient, quand cela est approprié, coopérer et instituer des partenariats ou renforcer les partenariats existants afin de partager les ressources et les informations concernant le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

6. Afin de faciliter l'application du Programme d'action, les États, les organisations internationales et les organisations régionales devraient envisager sérieusement d'aider, à leur demande, les États intéressés à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que l'élaboration de législations et de réglementations appropriées, l'application des lois, le repérage et le marquage, la gestion et la sécurité des stocks, la destruction des armes légères et la collecte et l'échange d'informations.

7. Les États devraient, s'il y a lieu, développer la coopération, l'échange de données d'expérience et la formation des personnels compétents, y compris des personnels des douanes, de la police, des services de renseignement et chargés du contrôle des armements aux niveaux national, régional et mondial, de façon à lutter contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

8. Il faudrait concevoir des programmes régionaux et internationaux de formation de spécialistes de la gestion et de la sécurité des stocks d'armes légères. Les États et les organisations internationales et régionales appropriées en mesure de le faire devraient appuyer ces programmes s'ils en reçoivent la demande. L'Organisation des Nations unies, dans la limite des ressources disponibles, et d'autres organisations internationales ou régionales compétentes devraient envisager de développer les capacités de formation dans ce domaine.

9. Les États sont encouragés à faire usage, si besoin est, de la base de données du Système international de dépistage des armes et des explosifs d'Interpol, ou de toute autre base pertinente de données qui pourrait être établie, et à contribuer à ces bases en fournissant des informations pertinentes sur le commerce illicite d'armes légères.

10. Les États sont encouragés à envisager d'instaurer une coopération et une assistance internationale destinées à examiner les technologies permettant d'améliorer le traçage et la détection du commerce illicite des armes légères, ainsi que les mesures destinées à faciliter le transfert de ces technologies.

11. Les États s'engagent à coopérer entre eux, notamment sur la base des instruments mondiaux et régionaux pertinents juridiquement contraignants actuellement en vigueur ainsi que d'autres accords et mécanismes et, s'il y a lieu, avec les organisations internationales, régionales et intergouvernementales compétentes, pour pister les armes légères illicites, en particulier en renforçant les mécanismes fondés sur l'échange d'informations pertinentes.

12. Les États sont encouragés à échanger sur une base volontaire des informations sur leurs systèmes nationaux de marquage des armes légères.

13. Les États sont encouragés, compte tenu de leurs pratiques nationales et conformément à leurs systèmes constitutionnel et juridique, à renforcer l'entraide judiciaire et d'autres formes de coopération pour faciliter les enquêtes et les poursuites concernant le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

14. Sur demande, les États et les organisations internationales ou régionales compétentes en mesure de le faire devraient apporter une assistance en vue de la destruction ou d'une autre forme d'élimination responsable des stocks d'armes légères non marquées ou marquées de manière non satisfaisante en excédent.

15. Sur demande, les États et les organisations internationales ou régionales compétentes en mesure de le faire devraient fournir une assistance en matière de lutte contre le commerce illicite des armes légères lié au trafic de drogues, à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme.

16. En particulier dans les situations d'après conflit, et selon qu'il convient, les organisations régionales et internationales compétentes devraient appuyer, dans la limite des ressources existantes, les programmes appropriés liés au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants.

17. Dans ces situations, les États devraient redoubler, si besoin est, d'efforts pour remédier aux problèmes liés au développement humain et au développement durable, en tenant compte des activités existantes et futures dans les domaines social et du développement et respecter pleinement les droits des États concernés à définir des priorités dans le cadre de leurs programmes de développement.

18. Les États, les organisations régionales, sous-régionales et internationales, les centres de recherche, les institutions sanitaires et médicales, le système des Nations unies, les institutions financières internationales et la société civile sont vivement engagés, selon qu'il convient, à développer et à soutenir la recherche orientée sur l'action visant à mieux faire connaître et comprendre les problèmes liés au commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

IV. Suivi de la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

1. Nous, les États participant à la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, recommandons à l'Assemblée générale de prendre les mesures suivantes, dont nous avons convenu pour assurer le suivi efficace de la Conférence :

- a) Convoquer, au plus tard en 2006, une conférence dont la date et le lieu seront fixés lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale afin d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action ;
- b) Convoquer une réunion des États tous les deux ans pour examiner l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial ;
- c) Entreprendre, dans la limite des ressources existantes, une étude des Nations unies afin d'étudier la possibilité d'élaborer un instrument international qui permette aux États d'identifier et de suivre rapidement et de manière fiable les armes légères illicites ;
- d) Étudier d'autres mesures destinées à soutenir la coopération internationale dans le domaine de la prévention, de la maîtrise et de l'élimination du courtage illicite des armes légères.

2. Enfin, nous, les États participant à la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects :

- a) Encourageons l'Organisation des Nations unies et d'autres organisations internationales et régionales compétentes à prendre des initiatives pour promouvoir l'exécution du Programme d'action ;
- b) Encourageons également toutes les initiatives visant à mobiliser des ressources et des compétences pour promouvoir l'exécution du Programme d'action et à fournir une assistance aux États pour son application ;
- c) Encourageons en outre les organisations non gouvernementales et la société civile à participer, selon qu'il conviendra, à tous les aspects des efforts déployés aux niveaux international, régional, sous-régional et national pour appliquer le présent Programme d'action.



PARTIE IV

Sources

Sources de la partie I

- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 1985. Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique. A/RES/40/151G du 16 décembre. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/40/151>
- 1986. Centre régional des Nations unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine. A/RES/41/60J du 3 décembre. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/41/60&Lang=F>
- 1987. Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Asie. A/RES/42/39D du 30 novembre. <https://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/42/39&Lang=F>
- 1988. Centre régional des Nations unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine. A/RES/43/76H du 7 décembre. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/43/76&Lang=F>
- 1989. Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Asie, et Centre régional des Nations unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. A/RES/44/117F du 15 décembre. <<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/NR0/551/17/IMG/NR055117.pdf?OpenElement>>
- 2006. « Liste des Participants ». *Conférence des Nations unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, New York, 26 juin–7 juillet 2006*. A/CONF.192/2006/RC/INF/1 du 28 juin. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.192/2006/RC/INF/1>
- 2007. *Rapport du Secrétaire Général sur le Centre régional des Nations unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes*. A/62/130 du 18 juillet. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/62/130>
- 2008a. *Rapport du Secrétaire Général sur le Centre régional des Nations unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes*. A/63/157 du 22 juillet. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/63/157>
- 2008b. *Rapport du Secrétaire Général sur le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique*. A/63/178 du 28 juillet. <http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/63/178>
- 2008c. « Liste des participants ». *Troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, New York, 14–18 juillet 2008*. A/CONF.192/BMS/2008/INF/1 du 10 juillet. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.192/BMS/2008/INF/1>
- 2009a. *Rapport du Secrétaire Général sur le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique*. A/64/112 du 24 juin. <<http://unrec.org/focus/doc/sg/09fr.pdf>>
- 2009b. *Rapport du Secrétaire Général sur le Centre régional des Nations unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes*. A/64/116 du 29 juin. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=%20A/64/116&referer=/english/&Lang=F>
- 2011. « Liste des participants ». *Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, New York, 9–13 mai 2011*. A/CONF.192/MGE/2011/INF/1/Rev.1 du 16 mai. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.192/MGE/2011/INF/1/Rev.1>
- ANASE (Association des nations d'Asie du Sud-est). 1997. ASEAN Declaration on Transnational Crime. Manille, 20 décembre. <<http://www.aseansec.org/5640.htm>>
- 1999. ANASE Plan d'action pour lutter contre la criminalité transnationale. Yangon, 23 juin. <<http://www.aseansec.org/16133.htm>>
- Berman, Eric G. 2012. *UNODA's Three Regional Centres for Peace and Disarmament*. Document de travail non publié. Genève : Small Arms Survey.
- Correspondance d'Amanda Cowl, assistante spéciale au bureau du Directeur, UNLIREC, 3 décembre 2009, 28 juin 2012, juillet 2012.
- Correspondance de Camilo Duplat Guerrero, responsable associé aux affaires politiques, UNREC, 25 octobre 2009.
- Correspondance de Huibert Oldenhuis, expert associé, UNRCPPD, 23 novembre, 25 novembre 2009.
- Correspondance de Mélanie Régimbal, directrice adjointe, UNLIREC, 3 décembre 2009.
- Déclaration d'Antigua sur la prolifération des armes légères dans la région de l'Amérique centrale. 2000. Antigua, 29 juin.

- Déclaration de Nairobi (Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique). 2000. Nairobi, 15 mars. <<http://www.recsasec.org/pdf/Nairobi%20Déclaration.pdf>>
- Forum de Genève. 2004. *The Role of Regional Organisations in Stemming the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons*. Conclusions d'un séminaire spécialisé. Genève, 29–30 janvier. <<http://www.genevaforum.ch/Reports/20040129-30.pdf>>
- Interview de l'auteur avec Agnès Marcaillou, cheffe, RDB, UNODA, New York, 25 novembre 2009.
- Interview de l'auteur avec Mélanie Régimbal, directrice adjointe, UNLIREC, par téléphone, 3 décembre 2009.
- Interview de l'auteur avec Jacqueline Seck Diouf, directrice, UNREC, New York, 20 octobre 2009.
- MERCOSUR (Marché commun du Sud). 1998. Déclaration présidentielle du Cône Sud sur la lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions et de matériels connexes. Avril.
- Nations unies. 2001. Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (« Programme d'Action »). *Rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*. A/CONF.192/15 du 20 juillet. <http://www.poa-iss.org/PoA/PoA_FrancaisN0150721.pdf?OpenElement>
- OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 2008. *Summary Report : Synergy Conference for Regional Organisations on the Implementation of the UN Programme of Action on SALW Rapport succinct : Conférence de synergie pour les organisations régionales sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies sur les ALPC*. Bruxelles, 28–30 mai. <<http://www.osce.org/cpc/34430>>
- Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est. 2001. *Combating the Proliferation and Impact of Small Arms and Light Weapons—Regional Implementation Plan*. 28 novembre. <http://www.acq.osd.mil/tc/treaties/small/europe_stability_pact.pdf>
- PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d.a. *Réunion des Nations unies pour l'Afrique centrale sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies sur les armes légères et de petit calibre*. Compte-rendu de réunion. Kinshasa, 24–25 avril 2010. <http://www.poa-iss.org/poa/Documents/Kinshasa_Outcome_Document.pdf>
- n.d.b. *United Nations Regional Meeting for Countries of Southeast Asia on the Implementation of the Programme of Action on the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons*. Compte-rendu de réunion. Bali, 29–30 mars 2010. <http://www.poa-iss.org/poa/Documents/Bali_Meeting_Summary.pdf>
- n.d.c. *Summary of the Regional Meeting on the Implementation of the United Nations Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All its Aspects*. Lima, 1–2 mars 2010. <http://www.poa-iss.org/poa/Documents/2010_01_03_Lima_Meeting_outcome.pdf>
- n.d.d. *United Nations Regional Meeting for States from the Great Lakes Region, the Horn of Africa and Bordering States, and Southern Africa on the Programme of Action on Small Arms*. Kigali, 8–9 juillet 2009. <http://www.poa-iss.org/poa/Documents/Kigali_Meeting_outcome.pdf>
- n.d.e. *Regional Implementation Guidelines of States in the Pacific Region for the United Nations Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects*. Sydney, juin 2009. <http://www.poa-iss.org/poa/Documents/Sydney_Regional_Impl_Guidelines.pdf>
- Towards a Common Approach to Weapons Control (« Plan-Cadre de Nadi »). 2000. Nadi, Fidji, 8 mars.
- UNDP (Département de l'information des Nations unies). 2008. « United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Asia and the Pacific Relocates to Kathmandu, Nepal ». Communiqué de presse DC/2127, 15 août. <<http://www.un.org/News/Press/docs//2008/dc3127.doc.htm>>
- UNODA (Bureau des affaires du désarmement des Nations unies). 2009. « Regional Disarmament and Security : Making a Difference ». Déclaration de Mme Agnès Marcaillou, directrice du Service du désarmement régional, Bureau des affaires du désarmement, lors de la 64^e session du Premier comité de l'Assemblée générale des Nations unies, 21 octobre. <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com09/statements/21Oct_Marcaillou.pdf>
- UNRCPD (Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique). n.d. « Geographical Coverage & Country Profiles ». Consulté le 10 juin 2012. <<http://www.unrccd.org.np/about/geographical.php>>
- UNSD (Division de statistique de l'ONU). 2011. « Composition des régions macrogéographiques (continentales), sous-régions géographiques et groupements notamment économiques ». 20 septembre. <<http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regfn.htm>>
- Wilson Center (Woodrow Wilson International Center for Scholars). 2008. *African Regional and Sub-regional Organizations : Assessing Their Contributions to Economic Integration and Conflict Management*. Washington, DC : Woodrow Wilson Center Press.

Sources de la partie II

Afrique

Sources CAE

CAE (Communauté d'Afrique de l'Est). 2006. Strategy for Regional Peace and Security in East Africa. Arusha : Secrétariat de la CAE. Novembre.

- n.d. « EAC Quick Facts ». Consulté le 16 février 2012. <<http://www.eac.int/about-eac/quick-facts.html>>
- n.d. « Small Arms and Light Weapons (SALW) Management Programs ». Consulté le 7 mars 2012. <http://www.eac.int/security/index.php?option=com_content&view=article&id=56&Itemid=142>
- n.d. « Admission to the Community ». Consulté le 16 février 2012. <<http://www.eac.int/about-eac/admission-to-the-eac.html>>
- n.d. « EAC Conference to Be Held as Part of EAC's 10th Anniversary Celebrations ». Consulté le 7 mars 2012. <http://www.eac.int/security/index.php?option=com_content&view=article&id=72:press-release-eac-popularises-its-peace-and-security-programme&catid=13:top>

Interview de l'auteur avec Edward Ssekalo, éditeur du site Web, Corporate Communications and Public Affairs, Secrétariat de la CAE, par téléphone, 9 mars 2012.

Interviews de l'auteur avec Leonard M. Onyonyi, expert en paix et sécurité, Secrétariat de la CAE, Nairobi, 15 mars 2011, New York, 21 mars 2012 ; correspondance écrite, 15 mai 2012.

Sources CCPAC

ATP (Agence tchadienne de presse). n.d. « Sécurité : le Tchad accueille la 12^e session du Comité des chefs de police de l'Afrique centrale ». Consulté en juin 2012. <http://www.infotchad.com/details.asp?item_id=3253#.TzVrfdyQ6Zg,email>

CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). 2002. « Règlement n° 02/02/CEMAC/UMAC/CM portant organisation et fonctionnement du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) ». Yaoundé : CEMAC. 14 avril. <<http://www.izf.net/pages/regcom02-02-ueac/3548/>>

— 2005. « Règlement n° 07/05-UEAC-057-CM-13 portant adoption de la Convention créant un Centre de formation spécialisée en matière d'enquête criminelle ». Libreville : CEMAC. 7 février. <<http://www.izf.net/pages/reg7-2005/3578/>>

— 2005. « Règlement n° 08/05-UEAC-057-CM-13 portant adoption de la Convention relative à la lutte contre le terrorisme en Afrique centrale ». Libreville : CEMAC. 7 février. <<http://www.izf.net/pages/reg8-2005/3579/>>

Correspondance d'Amber Jitts, Programme sur les armes à feu, la sûreté publique et le terrorisme, Secrétariat général d'INTERPOL, 15 mars 2012.

Correspondance d'Emmanuel Assama, Chef du bureau, Secrétaire permanent du CCPAC, Bureau régional d'INTERPOL à Yaoundé, Cameroun, 3 avril, 19 avril 2012.

Correspondance de Lina Maria Monten, juriste associée, INTERPOL New York, 5 avril 2012.

INTERPOL (Organisation internationale de police criminelle). 2010. « Prepared Remarks by INTERPOL Secretary General Ronald K. Noble ». Réunion des ministres de la sécurité de l'OCCPAC. Libreville, 15 octobre. <<http://www.interpol.int/News-and-media/Speeches>>

Yemti, Harry. 2008. « Central African Countries More United in Fighting Crime ». *Prince Report*. Edition web, 14 février. <<http://princereport.blogspot.com/2008/02/central-african-countries-more-united.html>>

Sources CCPAO

AfriqueJet—Afrique Actualité Information. 2012. « Security : ECOWAS Police Chiefs Strategize against Transnational Crime ». 25 mars. <<http://www.afriquejet.com/security-ecowas-police-chiefs-strategize-against-transnational-crime-2012032535612.html>>

CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest). 2012. « La CEDEAO appelle à des stratégies nationales de lutte contre la criminalité transnationale organisée ». Communiqué de presse, Lomé, 21 mars. <<http://fr.allafrica.com/stories/201203221371.html>>

Correspondance d'Amber Jitts, Programme sur les armes à feu, la sûreté publique et le terrorisme, Secrétariat général d'INTERPOL, 15 mars 2012.

Correspondance de Lina Maria Monten, juriste associée, INTERPOL, New York, 5 avril 2012.

Correspondance de Salimata Sow, spécialiste régionale, Sous-Direction Afrique de la direction des services aux BCN et à la police régionale, CCPAO, 25 avril, 26 avril 2012.

Correspondance du Lt Col Abdourahmane Dieng, chef de la Division de sécurité régionale, Direction du Maintien de la paix et de la sécurité régionale, Département des

Affaires politiques de la paix et de la sécurité, Commission de la CEDEAO, CCPAO, 13 juin, 14 juin 2012.

INTERPOL (Organisation internationale de police criminelle). 2007. « Keynote Speech by INTERPOL Secretary General Ronald K. Noble ». 9^e Assemblée du Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest. Accra, 3 octobre. <<http://www.interpol.int/News-and-media/Speeches>>

Organisation de la presse africaine. 2011. « West African Police Chiefs Agree Joint Security Operations ». 18 juillet. <<http://appablog.wordpress.com/2011/07/18/west-african-police-chiefs-agree-joint-security-operations/>>

West Africa Democracy Radio. 2011. « ECOWAS Members Urged to Work with Interpol ». 21 mai. <http://www.wadr.org/en/site/news_en/792/ECOWAS-members-urged-to-work-with-Interpol.htm>

Sources CEDEAO

Bah, Alhaji M. S. 2004. « Micro-désarmement in West Africa : The ECOWAS Moratorium on Small Arms and Light Weapons ». *African Security Review*, vol. 13, n° 3. <<http://www.iss.co.za/pubs/asr/13No3/FBah.htm>>

CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest). 1998. Déclaration de moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (« Moratoire de la CEDEAO »). Abuja, 31 octobre.

—. 2006. Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Abuja, 14 juin.

—. 2008. « Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO ». Règlement MSC/REG.1/01/08. Ouagadougou, 16 janvier. <http://www.comm.ecowas.int/dept/h1/fr/ecw_conflict_prevention.pdf>

—. 2010. Five Year Priority Activities Plan for the Implementation of the ECOWAS Convention (2011–2015). Document adopté à la 64^e session du Conseil des ministres. Abuja, juin.

—. 2010. « Statement by Ambassador James Victor Gbeho, President of the Commission, ECOWAS, to the Fourth Biennial Meeting of States to Consider Implementation of the UN PoA ». New York, 14–18 juin. <<http://www.poa-iss.org/bms4/1IntlRegOrganizationsStatementsBMS4/ECOWAS-E-ORG.PDF>>

Correspondance de Cyriaque Agnekethom, chef de l'Unité Armes légères, CEDEAO, 27 février 2012.

Coulibaly, Mohamed. 2008. *Du Moratoire sur les armes légères à une Convention : changement de politiques et pratiques pour les 15 pays membres de la Communauté écono-*

mique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). From Poverty to Power Series. Oxfam International, 14 juin. <<http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/from-moratorium-to-a-convention-on-small-arms-a-change-in-politics-and-practice-112514>>

ECOSAP (Programme de contrôle des armes légères de la CEDEAO). 2010. *ECOSAP Programme Implementation Report (July 2006–December 2010)*. Bamako, décembre. <<http://www.ecosap.ecowas.int/images/stories/documents/pimreport.doc>>

—. n.d. *Annual Report 2010*. Consulté le juin 2012.

<<http://www.ecosap.ecowas.int/images/stories/documents/annual-report-20101.pdf>>

Interview de l'auteur avec Cyriaque Agnekethom, chef de l'Unité Armes légères, CEDEAO, New York, 22 mars 2012.

Ipe, Jason, James Cockayne et Alistair Millar. 2010. *Implementing the UN Global Counterterrorism Strategy in West Africa*. Center on Global Counterterrorism Cooperation. Septembre.

<http://www.globalct.org/images/content/pdf/reports/West_Africa_Report_Final.pdf>

Panapress. 2010. « La CEDEAO adopte un plan pour sa Convention sur les armes légères ». 18 mars. <<http://www.panapress.com/Ministers-adopt-Plan-for-implementation-of-ECOWAS-Convention-on-Small-Arms--12-534434-100-lang4-index.html>>

Sources CEEAC

AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 2009. *Rapport du Secrétaire général : Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre*. A/64/173 du 29 juillet. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/64/173&referer=english&Lang=F>

Awoko Newspaper (Sierra Leone). 2012. « ECCAS & ECOWAS Converge to Fight Piracy, Robbery at Sea, and Illegal Maritime Activities ». Edition web, 5 avril. <<http://www.awoko.org/2012/04/05/eccas-ecowas-converge-to-fight-piracy-robbery-at-sea-and-illegal-maritime-activities/>>

CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale). 1983. Traité instituant la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Libreville : CEEAC. 18 octobre.

<<http://www.ceeac-eccas.org/traites/ECCAS%20Treaty.pdf>>

—. 1996. Pacte de non-agression entre les États membres. Yaoundé : CEEAC. 8 juillet. <http://www.ceeac-eccas.org/pdf/traites/NON_AGRESSION.pdf>

—. 2000. Pacte d'assistance mutuelle. Malabo : CEEAC. 24 février.

<http://www.ceeac-eccas.org/pdf/traites/ASSISTANCE_MUTUELLE.pdf>

- . 2000. Protocole relatif à la création d'un Pacte de sécurité mutuelle en Afrique centrale (COPAX). Malabo, 24 février.
<<http://stat-gabon.com/ceeac/PROTOCOLERELATIFAUCONSEILDEPAIXSECURITE-AFRIQUE.pdf>>
- . n.d. « Intégration humaine, paix, sécurité ». Consulté le 31 mars 2012.
<http://www.ceeac-eccas.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=12&Itemid=181>
- . n.d. « Projet PAPS/CEEAC ». Consulté le 26 mars 2012. <http://www.ceeac-eccas.org/index.php?option=com_content&view=article&id=19&Itemid=35>
- Commission européenne. 2012. « Développement et coopération : MICOPAX ». <http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/peace/peace-support-operations/micopax_fr.htm>
- Correspondance de Jacques Mvom, expert en défense et sécurité, Département de l'intégration humaine, la paix, la sécurité et la stabilité, CEEAC, 15 mars, 27 mars, 10 mai, 16 mai, 23 mai, 1er juin, 14 juin 2012.
- ICG (International Crisis Group). 2011. *Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (I) : l'Afrique centrale*. Rapport Afrique n° 181. 7 novembre.
<<http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-centrale/181-implementing-peace-and-security-architecture-i-central-africa.aspx>>
- Nations unies. 2010. Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (« Convention de Kinshasa »). Kinshasa : ONU. 30 avril. <http://en.iansa.org/system/files/Pages%20from%20Convention%20de%20Kinshasa%20certifi%C3%A9e_low_fra.pdf>
- PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : Economic Community of Central African States (ECCAS) ». Consulté le 30 avril 2012.
<<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/6.aspx>>
- Trust Africa. n.d. *ARO Wiki : Economic Community of Central African States (ECCAS) – Peace and Security Architecture*. Base de données en ligne des organisations régionales africaines. Dernière mise à jour le 9 décembre 2008.
<[http://aros.trustafrica.org/index.php/Economic_Community_of_Central_African_States_\(ECCAS\)_%E2%80%93Peace_and_Security_Architecture](http://aros.trustafrica.org/index.php/Economic_Community_of_Central_African_States_(ECCAS)_%E2%80%93Peace_and_Security_Architecture)>
- UNODA (Bureau des affaires du désarmement des Nations unies). n.d. « The United Nations Standing Advisory Committee on Security Questions in Central Africa ». Consulté le 27 mars 2012.
<<http://www.un.org/disarmament/disarmsec/UNSAC/UNSAC.shtml?lang=fr>>

Sources CEMAC

- Berman, Eric G. avec Louisa N. Lombard. 2008. *La République centrafricaine et les armes légères : une poudrière régionale*. Genève : Small Arms Survey.
<<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/D-Book-series/book-07-CAR/SAS-Central-African-Republic-Small-Arms-FR.pdf>>
- CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) Secrétariat exécutif. n.d. « Rapport d'activités de la première étape du processus d'intégration économique de la CEMAC (1999–2004) ». Consulté en mai 2012.
<http://www.cemac.int/TextesOfficiels/CemacBilanQuinq1999_2004.pdf>
- . 2004. Pacte de non-agression, de solidarité et d'assistance mutuelle entre les États membres de la CEMAC (« Pacte CEMAC »). 28 janvier. <http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3583~v~Pacte_de_non-agression_de_solidarite_et_d_assistance_mutuelle_entre_les_États_membres_de_la_CEMAC.pdf>
- . 2008. Acte Additionnel n° 21CEMAC-CCE-09 Autorisant le Transfert de l'Autorité de la FOMUC de la CEMAC à la CEEAC. 26 juin. <http://www.izf.net/upload/Documentation/JournalOfficiel/CEMAC2008/ACAD21_2008.pdf>
- . 2011. « Communication du Président de la Commission de la CEMAC à la table ronde des partenaires de la République Centrafricaine ». Discours donné à Bruxelles, 12 juin. <http://www.cemac.int/Com_Presse/Allocation_PRC_Table_Ronde_Bruxelles_sur_la_RCA_2.pdf>
- Correspondance de Jacques Mvom, expert en défense et sécurité, Département de l'intégration humaine, la paix, la sécurité et la stabilité, CEEAC, 27 mars 2012.
- Correspondance de Marie Thérèse Ngo Ndongbol, Inspecteur de police, CEMAC (Bangui), 23 avril, 24 avril, 9 mai, 24 mai, 29 mai, 31 mai, 12 juin, 19 juin, 27 juin 2012.
- ICG (International Crisis Group). 2011. *Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (I) : l'Afrique centrale*. Rapport Afrique n° 181. 7 novembre.
<<http://www.crisisgroup.org/en/regions/afrique/central-africa/181-implementing-peace-and-security-architecture-i-central-africa.aspx>>
- Noble, Ronald K. 2010. « Prepared Remarks Presented to Eleventh Central African Police Chief Committee (CAPCCO) Annual General Meeting of Security Ministers ». Libreville, 15 octobre.
<https://www.interpol.int/Public/ICPO/speeches/2010/SG_CAPCCO20101015.pdf>

Sources CEN-SAD

- Africa Intelligence. 2012. « Maroc : CEN-SAD, arme secrète de Rabat au Sahel ». 2 février.
<<http://www.africaintelligence.fr/MC-/cercles-de-pouvoir/2012/02/02/cen-sad-arme-secrete-de-rabat-au-sahel,97852523-EVE>>

- Berman, Eric G. avec Louisa N. Lombard. 2008. *La République centrafricaine et les armes légères : une poudrière régionale*. Genève : Small Arms Survey.
<<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/D-Book-series/book-07-CAR/SAS-Central-African-Republic-Small-Arms-FR.pdf>>
- Correspondance d'Issa Goffa, Responsable des programmes, CEN-SAD, 22 juin 2012.
Panapress. 2012. « CEN-SAD FMs to Meet in Morocco in June ». 30 janvier.
<<http://www.panapress.com/CEN-SAD-FMs-to-meet-in-Morocco-in-June--12-816531-29-lang2-index.html>>
- . 2012. « CEN-SAD Executive Board Meets in Rabat ». 11 juin.
<<http://www.panapress.com/CEN-SAD-executive-board-meets-in-Rabat--12-831679-29-lang2-index.html>>
- The Tripoli Post*. 2009. « Community of Sahel-Saharan States (CEN-SAD) – General Secretariat (Tripoli) : Conclusions of the 11th Ordinary Session of the Conference of Leaders and Heads of State ». 23 juin.
<<http://www.tripolipost.com/articleDetail.asp?c=1&i=3298>>
- UA (Union africaine). 2012. « The Fifth Meeting of the African Union-Regions Steering Committee on Small Arms and Light Weapons (SALW) Held in Gabarone ». Communiqué de presse, 20 janvier.
<<http://www.peaceau.org/uploads/com.auc.salw.20.01.12.pdf>>
- UA-BIRA (Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine). 2011. *SPINAP-AHI : IRCM Stock-taking Report for CEN-SAD*. Juillet.

Sources CEPGL

- Interview de l'auteur avec Liliane Gashumba, Secrétaire exécutive adjointe chargée de l'Administration et des Finances, CEPGL, par téléphone, 2 juillet 2012.
- Kwizera, Charles. 2011. « CEPGL Discusses Armed Groups ». *New Times*. 15 novembre.
<<http://www.newtimes.co.rw/news/index.php?a=47197&i=14810>>
- Mugabe, Robert. 2010. « Belgium to Support CEPGL ». *New Times*. 23 janvier.
<<http://mail.newtimes.co.rw/news/index.php?i=14149&a=25123>>
- . 2010. « Rwanda : CEPGL Members Requested to Clear Debts ». *New Times*. 30 juillet. <<http://allafrica.com/stories/201007300087.html>>
- . 2010. « Burundi Recalls CEPGL Envoy amidst Wrangles ». *New Times*. 12 octobre.
<<http://www.newtimes.co.rw/news/index.php?i=14411&a=34488>>
- Westercamp, Meike, Moira Feil et Alison Thompson. 2009. *Regional Cooperation in the Great Lakes Region : A Contribution to Peacebuilding?* Bruxelles : Initiative for Peacebuilding. Juin.
<<http://www.initiativeforpeacebuilding.eu/publications/index.php?c=2>>

Sources CIRGL

- CIRGL (Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs). 2006. Le Pacte sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs. 15 décembre. <http://icglr.org/images/pdf_files/pacte.pdf>
- . 2006. Programme d'action régional sur la paix et la sécurité. Août.
<icglr.org/IMG/pdf/Programme_d_ActionPS_-_August_2006.pdf>
- . 2010. « Notre vision et mission ». 17 août.
<<http://icglr.org/index.php/fr/notre-vision-et-mission>>
- . 2010. « Paix et sécurité ». 17 août. <<http://icglr.org/index.php/fr/paix-et-securite>>
- . 2010. « Historique ». 25 novembre. <<http://icglr.org/index.php/fr/historique>>
- . 2010. « Le Pacte ». 25 novembre. <<http://icglr.org/index.php/fr/le-pacte>>
- Correspondance de Singo Stephen Mwachofi, coordinateur de programme, Programme Paix et sécurité, CIRGL, 24 mars 2011, 9 mars, 11 mars, 12 mars, 13 mars, 17 mai, 24 juin 2012.
- Déclaration de Dar-es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs. 2004. Dar-es-Salaam, 20 novembre.
<[http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/20F4CA01C93A929EC12572FB002B664B/\\$file/declarationdedar-es-salaam_fr.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/20F4CA01C93A929EC12572FB002B664B/$file/declarationdedar-es-salaam_fr.pdf)>
- Mwachofi, Singo. 2011. « Déclaration de la Conférence internationale des Grands Lacs (CIRGL) à la réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux sur le Programme d'action des Nations unies (UNPoA) sur les ALPC, New York ». New York, 11 mai.

Sources COI

- COI (Commission de l'Océan Indien). 2006. Convention sur la sécurité régionale des États membres de la Commission de l'Océan Indien. Antananarivo, 17 mars.
- . n.d. « COI et lutte contre les grands délits et le terrorisme ». Document de projet envoyé à l'auteur par Denise Azaïs-Vely, Chargée de mission Développement humain et Sécurité régionale à la COI, 8 mars 2012.
- . n.d. « Promouvoir la stabilité régionale ». Consulté le 31 mai 2012.
<<http://commissionoceanindien.org/accueil/#c794>>
- Correspondance de Denise Azaïs-Vely, Chargée de mission Développement humain et Sécurité régionale à la COI, 8 mars, 11 avril 2012.
- Meek, Sarah. 1998. *Controlling Small Arms Proliferation and Reversing Cultures of Violence in Africa and the Indian Ocean*. Monograph Series n° 30. Pretoria : Institute for Security Studies. Septembre. <<http://www.iss.co.za/pgcontent.php?UID=1588>>

UE (Union européenne) et COI (Commission de l'Océan Indien). 2010. « Joint Communiqué from the Eastern and Southern Africa–Indian Ocean Ministers and European Union High Representative at the 2nd Regional Ministerial Meeting on Piracy and Maritime Security in the Eastern and Southern Africa and Indian Ocean Region ». Grand Baie, Île Maurice, 7 octobre. <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/116942.pdf>

Sources COMESA

COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe). 1993. *Traité du COMESA*. <<http://cdi.lyon3.free.fr/doc/comesa.pdf>>

- n.d. « History of COMESA ». Consulté le 15 juin 2012. <http://about.comesa.int/index.php?option=com_content&view=article&id=95&Itemid=117>
- n.d. « Overview of COMESA ». Consulté le 15 juin 2012. <http://about.comesa.int/index.php?option=com_content&view=article&id=75&Itemid=106>
- n.d. « COMESA Peace and Security Mandate ». Consulté le 15 juin 2012. <http://programmes.comesa.int/index.php?option=com_content&view=article&id=96&Itemid=114>
- n.d. « Vision and Mission ». Consulté le 15 juin 2012. <http://about.comesa.int/index.php?option=com_content&view=article&id=76&Itemid=114>

Correspondance d'Elizabeth Mutunga, expert en alerte précoce en cas de conflit, Secrétariat du COMESA, 3 mars, 14 mars, 11–13 avril, 15 juin 2012.

Sources IGAD

Correspondance du Dr Martin Kimani, directeur, CEWARN, 12 juin 2012.

Correspondance d'Abebe Muluneh Beyene, directeur, ISSP, 13 juin, 14 juin 2012.

IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement). 2002. Protocole relatif à la création d'un mécanisme d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit pour les États membres de IGAD. <http://biblioteca.clacso.edu.ar/ar/libros/iss/pdf_fr/igad/CEWARNFr.pdf>

- 2007. « Somalia TFG Police Undergo Specialized Training ». *IGAD News*, n° 28/29. Juillet-août et septembre–novembre.
- 2008. « ICPAT Training Course for Ethiopian Police Ends ». 1^{er} août. <<http://www.icpat.org/index.php/events-archive-mainmenu-81/34-icpat-training-course-for-ethiopian-police-ends>>
- 2008. « Regional Action Plan on Small Arms and Light Weapons Developed ». *IGAD News*, n° 30. Janvier–février.

— 2008. « Donors' Day in Addis Ababa ». *CEWARN Monthly*, n° 12. Octobre.

- 2009. « ICPAT–UN Border Security Seminar Held in Kampala ». 14 mai. <<http://www.icpat.org/index.php/events-archive-mainmenu-81/283-icpat-un-border-security-seminar-held-in-kampala>>
 - 2011. « IGAD Security Sector Program Launched ». 7 octobre. <<http://www.icpat.org/index.php/component/content/article/1-latest/577-igad-security-sector-program-launched>>
 - 2011. « A Border Management Meeting for Uganda–Tanzania Border Conducted ». 22 décembre. <<http://www.icpat.org/index.php/component/content/article/1-latest/580-a-border-management-meeting-for-uganda-tanzania-border-conducted>>
 - 2012. « CEWARN in Transition : Development of Strategy Plan (2012–2019) ». *CEWARN Quarterly*, n° 35 (Special Edition). Janvier–avril.
 - n.d. « About Us ». Consulté le 12 juin 2012. <<http://www.icpat.org/index.php/about-us-mainmenu-110>>
- UA (Union africaine). n.d. *Profile : Intergovernmental Authority on Development (IGAD)*. Consulté le 12 juin 2012. <http://www.africa-union.org/recs/igad_profile.pdf>

Sources OCCPAE

Correspondance d'Amber Jitts, Programme sur les armes à feu, sûreté publique et terrorisme, Secrétariat général d'INTERPOL, 15 mars 2012.

Correspondance de Lina Maria Montén, juriste associée, INTERPOL New York, 5 avril 2012.

Correspondance d'Augusta Muchai, ancienne chargée de programme, Projet conjoint ISS-OCCPAE Mifugo, 4 avril 2012.

Correspondance de Francis Xavier Rwego, Directeur, et Athanase Buregeya, spécialiste régional, Bureau régional d'INTERPOL pour l'Afrique de l'Est, OCCPAE, 3 février, 13 mars, 16 avril 2012.

Interview de l'auteur avec Francis Xavier Rwego, Directeur, Bureau régional d'INTERPOL pour l'Afrique de l'Est, OCCPAE, par téléphone, 25 avril 2012.

INTERPOL (Organisation internationale de police criminelle). 2007. « Keynote Speech by INTERPOL Secretary General Ronald K. Noble ». 9^e Assemblée générale annuelle de l'OCCPAE. Bujumbura, 28–30 août. <<http://www.interpol.int/News-and-media/Speeches>>

Maze, Kerry et Hyunjoo Rhee. 2007. *International Assistance for Implementing the UN Programme of Action on the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects : Case Study of East Africa*. Genève : UNIDIR. <<http://unidir.org/pdf/activites/pdf4-act313.pdf>>

- OCCPAE (Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique de l'Est). 2008. Protocol on the Prevention, Combating and Eradication of Cattle Rustling in Eastern Africa. Août. <<http://www.iss.co.za/uploads/CATTLEPROTFINAUG08.PDF>>
- n.d. « Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organisation (EAPCCO) ». Document d'information. Consulté en juin 2012. <<https://www.interpol.int/Public/ICPO/SRB/EAPCCO.pdf>>
- Organisations régionales des chefs de police d'Afrique. 2011. *Africa Regional Police Chiefs' Organizations Meeting*. Rapport. Kigali, Rwanda, 26–27 mai. <<http://www.recsasec.org/Police%20Chiefs%20meeting.pdf>>

Sources RECSA

- Agreement on the Establishment of the Regional Centre on Small Arms in the Great Lakes Region and the Horn of Africa. 2005. Nairobi, 21 juin. <<http://www.recsasec.org/SIGNED%20RECSA%20AGREEMENT.pdf>>
- Correspondance de Barbara Munube, directrice des affaires juridiques, RECSA, 8 février, 20 février, 21 février, 8 mai 2012.
- Correspondance de Francis Wairagu, responsable des recherches et du genre, RECSA, 2 mars 2012.
- Munube, Barbara. 2009. « Regional Coordination : The Work of RECSA ». Présentation PowerPoint. 3 septembre.
- PoA-ISS (Système de soutien au Programme d'action des Nations unies). n.d. « Nairobi Protocol on Small Arms and Light Weapons : Regional Centre on Small Arms and Light Weapons (RECSA) ». Consulté le 29 mai 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/8.aspx>>
- RECSA (Regional Centre on Small Arms in the Great Lakes Region, the Horn of Africa and Bordering States). 2005. « Statement by Mr Francis K. Sang ». New York, 12 juillet.
- 2009. *Quarterly Bulletin*, n° 6. Nairobi : RECSA.
- 2010. *Financial Statements for the Year Ended 30 juin 2010*. <<http://www.recsasec.org/audit%20report%20for%202010.pdf>>
- n.d. « Ratified and Deposited Instruments of the Nairobi Protocol ». Consulté le 8 février 2012. <<http://www.recsasec.org/ratification.htm>>

Sources SADC

- Correspondance d'Amber Jitts, Programme sur les armes à feu, la sûreté publique et le terrorisme, Secrétariat général d'INTERPOL, 15 mars 2012.
- Correspondance de Guy Lamb, chercheur associé, Programme de gestion des armes, ISS, bureau de Cape Town, 17 mai 2012.
- Correspondance de Lina Maria Monten, juriste associée, INTERPOL New York, 5 avril 2012.
- Correspondance d'Ezekiel Senti, conseiller juridique, Organe de coopération politique, de défense et de sécurité et PFN de la SADC, 15 mars 2012.
- Interview de l'auteur avec Ezekiel Senti, conseiller juridique, Organe de coopération politique, de défense et de sécurité et PFN de la SADC, par téléphone, 4 avril 2012.
- Interview de l'auteur avec Guy Lamb, chercheur associé, Programme de gestion des armes, ISS, bureau de Cape Town, par téléphone, 12 avril 2012.
- Pax-Africa. 2009. « Human Security in SADC ». *Pax Africa Newsletter*, vol. 5, n° 1. Mars. <<http://www.paxafrica.org/documents/pax-africa-newsletter/pax-africa-newsletter-vol-5-no-1-march-2009/view>>
- SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe). 2010. Allocution de l'honorable Dr E. N. Tjiriange, député, ministre de la Justice et procureur de la République de Namibie et président de l'Unité de coordination de la SADC, département juridique, au dixième Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Vienne, 10–17 avril. <<http://www.uncjin.org/Documents/10thcongress/10cStatements/namibia15.pdf>>
- 2012. « Southern Africa Today ». *SADC Today*, vol. 14, n° 2. Harare : Southern African Research and Documentation Centre. Février. <<http://www.sardc.net/editorial/sadctoday/documents/v14n2.pdf>>
- et SARPPCO (Southern African Regional Police Chiefs Cooperation Organization). 2012. *SADC and SARPPCO Regional Action Plan 2012*. Harare : Bureau régional d'INTERPOL et Secrétariat de la SARPPCO.
- SARPPCO. n.d. *Standard Operating Procedures of the SADC Protocol on the Control of Firearms, Ammunition and Other Related Materials*. Harare : Bureau régional d'INTERPOL et Secrétariat de la SARPPCO. <<http://www.issafrica.org/armsnetfrica/sites/default/files/SARPPCO.pdf>>

Sources SARPCCO

- Correspondance d'Amber Jitts, Programme sur les armes à feu, la sûreté publique et le terrorisme, Secrétariat général d'INTERPOL, 15 mars 2012.
- Correspondance d'Ezekiel Senti, conseiller juridique, Organe de coopération politique, de défense et de sécurité et PFN de la SADC, 15 mars 2012.
- Correspondance de Guy Lamb, chercheur associé, Programme de gestion des armes, ISS, bureau de Cape Town, 17 mai 2012.
- Correspondance de Lina Maria Montan, juriste associée, INTERPOL, New York, 5 avril 2012.
- Correspondance de Mabula Goyayi, spécialiste régionale, département de la lutte contre le terrorisme, SARPCCO, 15 mai, 16 mai 2012.
- Hübschle, Annette. 2010. « Background on the ISS/SARPCCO Project on Organised Crime (EROC Project) and a Regional Overview of Organised Crime ». Présentation PowerPoint lors d'un séminaire ISS. Pretoria, 21 avril.
<<http://www.issafrica.org/uploads/21Apr2010OCML.pdf>>
- Interview de l'auteur avec Ezekiel Senti, conseiller juridique, Organe de coopération politique, de défense et de sécurité et PFN de la SADC, par téléphone, 4 avril 2012.
- Interview de l'auteur avec Guy Lamb, chercheur associé, Programme de gestion des armes, ISS, bureau de Cape Town, par téléphone, 12 avril 2012.
- Isaacs, Denver. 2006. « Tackling Regional Crimes ». *The Namibian*. Édition web, 5 juin.
<http://www.namibian.com.na/index.php?id=28&tx_ttnews%5Btt_news%5D=25785>
- SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe). 2012. « Southern Africa Today ». *SADC Today*, vol. 14, n° 2. Harare : Southern African Research and Documentation Centre. Février.
<<http://www.sardc.net/editorial/sadctoday/documents/v14n2.pdf>>
- et SARPCCO. 2012. *2012 Regional Action Plan*. Harare : Bureau régional d'INTERPOL et secrétariat de la SARPCCO.
- SARPCCO. 2007. « Terms of Reference of the Regional Coordinating Committee on Small Arms and Light Weapons for Southern African Region ». Approuvés à la 12^{ème} Assemblée générale de la SARPCCO, 3 août.
- . 2010. *2010 Action Plan*. Harare : Bureau régional d'INTERPOL et secrétariat de la SARPCCO.
- . 2010. « Recommendations of the 6th Meeting of the Regional Coordinating Committee on Small Arms and Light Weapons ». Cape Town, 19–21 octobre.
- . 2011. « Recommendation of the 8th Meeting of the Regional Coordination Committee on Small Arms and Light Weapons ». Afrique du Sud, 21 novembre.

- . n.d. *Action Plan on the Implementation of the SADC Protocol on the Control of Small Arms, Light Weapons and Related Materials : 2010–2012*. Harare : Bureau régional d'INTERPOL et secrétariat de la SARPCCO.
- . n.d. *Firearms Registrar's Forum Workshop*. Rapport de l'atelier hébergé par la SARPCCO, les Services de police sud-africains et l'ISS. Pretoria, 5-7 mars 2007.
- . n.d. *Report of the Regional Coordinating Committee (RCC) on Small Arms and Light Weapons (SALW)*. Présenté par Geoffrey Kunda, commissaire de police assistant, Service de police de Zambie, président du CCR, 16^e Assemblée générale annuelle de la SARPCCO. Lusaka, 19–20 mai 2011.
- . n.d. « SARPCCO Main Page ». Consultée le 8 juin 2012.
<<https://www.interpol.int/Public/Region/Africa/Committees/SARPCCO.asp>>
- . n.d. *Standard Operating Procedures of the SADC Protocol on the Control of Firearms, Ammunition and Other Related Materials*. Harare : Bureau régional d'INTERPOL et secrétariat de la SARPCCO.
<<http://www.issafrica.org/armsnet africa/sites/default/files/SARPCCO.pdf>>

Sources UA

- Commission européenne. 2004. « Garantir la paix et la sécurité en Afrique : Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique financée par l'UE ». Brochure. Bruxelles : Unité d'information et communication de la Direction générale développement et coopération de la Commission européenne. Juillet. Document NH-60-04-563-FR-D.
<bookshop.europa.eu>
- . 2006. « La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ». Brochure. Bruxelles : Unité d'information et communication de la Direction générale développement et coopération de la Commission européenne. Juillet. <<http://www.eu-africa-infrastructure-tf.net/attachments/library/ec-the-african-peace-facility-2006.pdf>>
- Conseil de l'Union européenne. 2003. « Décision no 3/2003 du Conseil des ministres ACP-CE du 11 décembre 2003 concernant l'utilisation des ressources de l'enveloppe du 9^e Fonds européen de développement consacrée au développement à long terme pour créer une facilité de soutien à la paix pour l'Afrique ». *Journal officiel de l'Union européenne*, L245/108. 31 décembre. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:345:0108:0111:FR:PDF>>
- Conseil de sécurité des Nations unies. 2010. *Rapport du Secrétaire général sur la Somalie*. S/2010/675 du 30 décembre.
<http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2010/675>
- Correspondance d'Esther Azaa Tankou, chargée d'information, Unité de Communication et d'Information, Commission de l'UA, 3 juillet 2012.

Correspondance de Tarek A. Sharif, chef de division, Département de défense et sécurité, Commission de l'UA, 29 mai, 30 mai 2012.

PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : African Union (AU) ». Consulté le 29 mai 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/19.aspx>>

ReliefWeb. 2010. *The First Pan-African Action against Trafficking of Small Arms and Light Weapons (SALW) Funded by EU*. ReliefWeb report, 12 mars. <<http://reliefweb.int/node/348248>>

UA (Union africaine). 2000. Déclaration de Bamako sur la Position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre. Bamako, 1^{er} décembre. <<http://www.peaceau.org/uploads/bamako-declaration-fr.pdf>>

—. 2002. « Protocole d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique ». Adopté lors de la Première conférence permanente des chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA). Durban, 8–9 juillet. <http://www.africa-union.org/Special_Programs/CSSDCA/cssdca-memorandumofunderstanding.pdf>

—. 2002. Plan d'action de la réunion inter-gouvernementale de haut niveau de l'Union africaine sur le terrorisme en Afrique. Alger, 11–14 septembre. <http://www.caert.org.dz/pdf/plan_action_fr.pdf>

—. 2005. African Common Position to the Review Conference on Progress Made in the Implementation of the United Nations Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects (« Windhoek Common Position »). Windhoek, Namibie, 14–16 décembre. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/AU/Windhoek%20Common%20Position.pdf>>

—. 2005. « Déclaration de H. E. Tete Antonio, observateur permanent de l'Union africaine auprès des Nations unies, Comité préparatoire de la 2e conférence des Nations unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ». New York, 11–15 juillet.

—. 2011. Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre. Adopté par la réunion des Experts des États membres. Lomé, 26–29 septembre. <<http://www.peaceau.org/uploads/au-straty-gie-fr.pdf>>

—. n.d. « Small Arms and Light Weapons ». Consulté le 29 mai 2012. <http://www.africa-union.org/root/au/AUC/Departments/PSC/Small_Arms.htm>

UE (Union européenne) et RECSA (Centre régional pour les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États limitrophes). n.d. *The Fight against the Illicit Accumulation and Trafficking of Firearms in Africa*. Project Summary, European Commission Development and Cooperation, EuropeAid.

Unité Gouvernance, dynamique des conflits, paix et sécurité/Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE. 2006. *Groupe de travail régional sur les Programmes DDR et la Gestion post-conflit en Afrique de l'Ouest*. Rapport final de l'atelier, vol. 1. Atelier organisé par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Abidjan, 30 mai–1^{er} juin. <<http://www.oecd.org/fr/csao/evenements/38520395.pdf>>

Sources UFM

Basic Education and Policy Support Activity, and Creative Associations International, with CARE, George Washington University, and Groundwork. 2003. *Mano River Union Conflict Assessment and Peacebuilding Results Framework*. Juin. <pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACX061.pdf>

Coker, Mariama. 2010. « Sierra Leone : MRU Discusses 10-Year Strategic Plan in Monrovia ». AllAfrica.com. Edition Web, 9 novembre. <<http://allafrica.com/stories/201011090934.html>>

Correspondance de Linda Koroma, vice-secrétaire général, secrétariat de l'UFM, 20 mars, 27 mars, 30 mars, 5 avril 2012.

Sierra Leone. 2008. *National Report on Implementation of the UN PoA submitted to the UN Office of Disarmament Affairs*. <<http://www.poa-iss.org/NationalReport/NationalReports.aspx>>

UFM (Union du fleuve Mano). 2000. Fifteenth Protocol to the MRU Declaration : Cooperation on Defense, Security, Internal Affairs, and Foreign Affairs. Conakry, 19 mai.

—. 2004. *Report on the Mano River Union Peace Forum Inauguration*. Freetown : MRU Peace Forum Secretariat. 7 février. <http://www.badgerdesigns.com/alert/v1/pdfs/report_on_mru_forum_inauguration.pdf>

Sources UMA

Berman, Eric G. et Katie E. Sams. 2000. « Le maintien de la paix en Afrique ». *Forum du désarmement, Maintien de la paix : évolution ou extinction ?* N° 3, p. 23–34. <<http://www.unidir.org/files/publications/pdfs/maintien-de-la-paix-evolution-ou-extinction-fr-362.pdf>>

Correspondance de Peter Omurangi Otim, expert, Politique africaine commune de défense et de sécurité, Département de la paix et de la sécurité, Commission de l'UA, 5 avril 2012.

- Correspondance de Sidi Ould Mohamed El Moustapha, expert, Département des ressources humaines, UMA, 6 juin, 8 juin, 12 juillet 2012.
- Correspondance du secrétariat général de l'UMA, 19 mars, 29 juin 2012.
- Gattoui, Jihane. 2012. « Premier objectif de la réunion de Rabat : Sortir l'UMA de sa léthargie ». *Le Matin* (Casablanca). 19 février. <http://www.lematin.ma/journal/Premier-objectif-de-la-reunion-de-Rabat_Sortir-l-UMA-de-sa-lethargie/162854.html>
- Ghorbal, Samy. 2009. « Comment l'UMA ne fonctionne pas ». *Jeune Afrique*. 24 février. <<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2511p042-044.xml0/anniversaire-commerce-uma-habib-ben-yahiacomment-l-uma-ne-fonctionne-pas.html>>
- Interview de l'auteur avec Sidi Ould Mohamed El Moustapha, expert, département des ressources humaines, UMA, par téléphone, 30 mai 2012.
- Mendili, Saïda. 2011. « The Importance of an Arms Trade Treaty for Maghreb Regional Security ». Présentation lors du séminaire régional sur le TCA pour les pays d'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord. Casablanca, 2 février. <http://www.unidir.org/bdd/fiche-activite.php?ref_activite=579>
- UA (Union africaine). 2004. *Déclaration solennelle sur la politique africaine commune de défense et de sécurité*. Sirte : UA, 28 février. <<http://www.peaceau.org/uploads/declaration-cadsp-fr.pdf>>
- . 2008. « Protocole d'accord de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA, les Communautés économiques régionales et les mécanismes de coordination des brigades régionales en attente de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique du Nord ». 28 janvier. <<http://www.peaceau.org/uploads/mou-au-recs-fr.pdf>>
- UMA (Union du Maghreb arabe). 1989. *Traité instituant l'Union du Maghreb arabe* (« Traité de Marrakech »). Marrakech : UMA, 17 février. <http://www.maghreb-arabe.org/images/traite_de_marrakech.pdf>
- UNIDIR (Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement), UE (Union européenne) et Maroc. 2011. *Soutenir les négociations pour un traité sur le commerce des armes par des discussions régionales et un partage d'expertise. Synthèse du rapport du séminaire régional pour les pays d'Afrique centrale, de l'Ouest et du Nord*. Casablanca, 2-4 février. <http://unidir.org/pdf/activites/pdf4-act537.pdf>

Amériques

Sources AMERIPOL

- AMERIPOL (Communauté des polices d'Amérique). n.d. « Member Countries ». Consulté le 12 avril 2012. <https://www.comunidadameripol.org/community_ameripol/37/members-countries.html>
- . n.d. « Who We Are ». Consulté le 12 avril 2012. <https://www.comunidadameripol.org/community_ameripol/1/who-we-are.html>
- Correspondance de Juan Carlos Wittinghan, officier de police colombien, Chef de la coordination de l'échange d'information d'AMERIPOL et Liaison CLACIP, 30 mars, 12 avril 2012.

Sources CAN

- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 2009. *Rapport du Secrétaire général : Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre. A/64/173 du 29 juillet*. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/64/173&referer=english/&Lang=F>
- CAN (Communauté andine). 2002. Engagement de Lima (charte andine pour la paix et la sécurité et pour la limitation et le contrôle des dépenses de défense extérieure). Communauté andine : traités et législation. <http://www.comunidadandina.org/ingles/documentos/documentos/compromiso_lima.htm>
- . 2003. « Décision 552 : Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic d'armes légères sous tous ses aspects ». Communauté andine : traités et législation. <<http://www.comunidadandina.org/ingles/normativa/D552e.htm>>
- . 2009. « Revista de la Integracion : Apostando por la paz y seguridad en la Comunidad Andina ». Janvier. <http://www.comunidadandina.org/public/revista_integracion_3.pdf>
- . 2010. Programa Justicia y Lucha contra el Delito en la Comunidad Andina. Rapport de la première réunion d'experts sur la lutte contre le crime au sein de la Communauté andine. Lima, 18–19 février.
- . n.d. « Coopération politique : sécurité et paix ». Consulté le 31 mars 2012. <<http://www.comunidadandina.org/ingles/Exterior/security.htm>>
- Commission européenne. 2007. Communauté andine : document de stratégie régionale 2007–2013. E/2007/678. <http://eeas.europa.eu/andean/rsp/07_13_fr.pdf>
- Correspondance de Camilo Duplat Guerrero, conseiller de projet andin, Programme de sécurité publique, UNLIREC, 3 mai, 6 juin 2012.

Correspondance de Karla Páez, Communication, et de Prisca Vilchez, Presse, CAN, 25 juin, 26 juin, 17 juillet 2012.

Correspondance de Katherine Prizeman, coordinatrice internationale, Programme de désarmement, Global Action to Prevent War, 6 juin 2012.

Goehsing, Julia. 2006. *A Multi-pronged Approach to Transnational Criminal Networks : The Case of Latin America and the Caribbean*. Document de travail CEPI n° 11. Mexique : Centro de Estudios y Programas Latinoamericanos. Mars. <http://interamericanos.itam.mx/working_papers/11GOEHSING.pdf>

Interview de l'auteur avec Adolfo Lopèz, responsable géographique, Relations extérieures et politique, CAN, par téléphone, 28 juin 2012.

PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : Andean Community (CAN) ». Consulté le 31 mars 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/1.aspx>>

Sources CARICOM

Correspondance de Callixtus Joseph, coordinateur régional Crime et sécurité, CARICOM IMPACS, 6 avril, 4 mai, 7 mai, 1 juin 2012.

Guyane. 2012. « Statement on Behalf of the Caribbean Community by Ambassador George Talbot, Permanent Representative, at the Preparatory Committee of the Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects ». New York, 19 mars. <<http://www.poa-iss.org/RevCon2/Documents/Statements/2012-03-20/Guyana-CARICOM-20120319-E.pdf>>

IMPACS (Agence d'exécution pour la prévention du crime et la promotion de la sécurité de la CARICOM). 2010. « Management Framework : History of the Regional Framework for Management of Crime and Security ». 31 août. <http://caricomimpacs.org/impacs/index.php?option=com_content&view=article&id=57&Itemid=106>

—. 2010. « What Is the CARICOM Implementation Agency for Crime and Security? » 19 décembre. <http://caricomimpacs.org/impacs/index.php?option=com_content&view=article&id=25&Itemid=105>

Interview de l'auteur avec Yolande De Leon, administratrice de recherche, CARICOM IMPACS, Port-d'Espagne, 9 décembre 2010.

PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : The Caribbean Community (CARICOM) ». Consulté le 1^{er} juin 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/2.aspx>>

Secrétariat CARICOM (Communauté caribéenne). 2008. « Statement Issued by the Conference of Heads of Government of the Caribbean Community at Its Thirteenth Special

Meeting, 4–5 avril 2008, Trinidad and Tobago ». Communiqué de presse 75/2008, 5 avril. <http://www.caricom.org/jsp/pressreleases/pres75_08.jsp?null&prnf=1>

—. 2011. « CARICOM Secretariat Needs Sustainable Financing, Heads Agree at 32nd Summit ». Communiqué de presse 244/2011, 1^{er} juillet. <http://www.caricom.org/jsp/pressreleases/press_releases_2011/pres244_11.jsp?null&prnf=1>

—. 2011. CARICOM Declaration on Small Arms and Light Weapons, Issued by the Thirty-Second Meeting of the Conference of Heads of Government of the Caribbean Community, 30 juin–4 juillet 2011, Basseterre, Saint-Kitts-et-Nevis. <http://www.caricom.org/jsp/communications/meetings_statements/declaration_small_arms_light_weapons_2011.jsp?null&prnf=1>

Sources MERCOSUR

Argentine. 2007. « Fondo para la Convergencia Estructural del MERCOSUR (FOCEM) ». Ministère argentin de l'économie et des finances publiques. <<http://www.mecon.gov.ar/peconomica/docs/focem.pdf>>

Capacitacion y Cooperacion Policial del MERCOSUR. 2010. « Sistema de Intercambio de Informacion de Seguridad del Mercosur (SISME) ». <<http://www.mercosur.int/msweb/CCCP/Comun/revista/N%204/09%20SISME.pdf>>

Correspondance de Daniel Mack, coordinateur des politiques et plaidoyers, Contrôle des armements, Instituto Sou da Paz (São Paulo), 13 avril, 25 avril, 29 mai, 1^{er} juin, 5 juin 2012.

Correspondance de Federico Perazza, ambassadeur, ministère des Affaires étrangères, Uruguay, 8 mai, 12 juin 2012.

Dreyfus, Pablo, Carolina Iooty de Paiva Dias, Benjamin Lessing et William Godnick. 2003. *Small Arms Control in MERCOSUR*. Latin America Series n° 3. International Alert et Viva Rio. <<http://www.comunidadsegura.org/files/smallarmscontrolinmercosur.pdf>>

Glickhouse, Rachel. 2011. « Joining the Club : MERCOSUR Weighs Venezuelan Membership ». *America Society, News Analysis*. Édition web, 21 décembre. <<http://www.as-coa.org/article.php?id=3861>>

Goehsing, Julia. 2006. *A Multi-pronged Approach to Transnational Criminal Networks : The Case of Latin America and the Caribbean*. Document de travail CEPI n° 11. Mexique : Centro de Estudios y Programas Latinoamericanos. Mars. <http://interamericanos.itam.mx/working_papers/11GOEHSING.pdf>

IANSA (Réseau d'action international contre les armes légères), International Alert et Viva Rio. 2003. Construire un réseau pour le contrôle des armes légères dans le MERCOSUR : rapport d'atelier. Buenos Aires, 19–20 juin. <http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/Building_a_Network_for_Smal.pdf>

Interview de l'auteur avec Mariela Fogante, premier secrétaire d'ambassade, Mission permanente de l'Argentine auprès de l'ONU à Genève, par téléphone, 31 mai 2012.

Mack, Daniel. 2007. « Regional Dynamics and Global Principles for Small Arms Transfers : The Case of MERCOSUR ». Dans Project Ploughshares, *Towards Global Standards : Regional Experience in Small Arms Transfer Controls*. <<http://dl8.tongji.edu.cn/spir/pic/201010/21/201010212140805.pdf>>

MERCOSUR (Marché commun du Sud). 1998. *Entendimiento entre el Mercosur, la República de Bolivia y la República de Chile relativo al Mecanismo Conjunto de Registro de Compradores y Vendedores de Armas de Fuego, Municiones, Explosivos y otros materiales relacionados*. MERCOSUL/CMC/DEC N° 8/98.

—. 1998. *Mecanismo Conjunto de Registro de Compradores y Vendedores de Armas de Fuego, Municiones, Explosivos y otros materiales relacionados*. MERCOSUL/CMC/DEC N° 7/98.

—. 2004. « Memorando de Entendimiento para el Intercambio de Información sobre la Fabricación y el Tráfico Ilícito de Armas de Fuego, Municiones, Explosivos y otros materiales relacionados ». MERCOSUL/CMC/DEC N° 15/04.

—. 2010. « Grandes lignes, tracées par le Groupe de travail sur les armes à feu et les munitions, de la position du MERCOSUR et des États associés lors de la quatrième Réunion biennale des États ». A/CONF.192/BMS/2010/WP.7. New York, 15 juin. <<http://www.poa-iss.org/bms4/Documents/WP7-MERCOSUR/BMS4-WP7-MERCOSUR-F.pdf>>

—. 2010. « Statement from Argentina on Behalf of MERCOSUR and Associate Members on Prevention and Combating of Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons across Borders ». Quatrième Réunion biennale des États. New York, 14 juin. <<http://www.poa-iss.org/bms4/1NationalStatementsBMS4/Argentina-S-BORD.pdf>>

—. 2010. « Statement from Argentina on Behalf of MERCOSUR and Associate Members on International Cooperation and Assistance ». Quatrième Réunion biennale des États. New York, 15 juin. <<http://www.poa-iss.org/bms4/1NationalStatementsBMS4/2010%2006%2015%20ASST/MERCOSUR-Argentina-S-ASST.pdf>>

—. n.d. « Acerca del MERCOSUR ». Consulté le 4 avril 2012. <http://www.mercosur.int/t_generic.jsp?contentid=655&site=1&channel=secretaria&seccion=2>

PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : Common Market of the South (MERCOSUR) ». Consulté le 31 mars 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/3.aspx>>

Project Ploughshares et WINAD (Women's Institute for Alternative Development). 2008. *Small Arms Proliferation and Misuse : Toward a Caribbean Plan of Action*.

Document de travail N° 08 :1. Décembre.

<<http://www.ploughshares.ca/sites/default/files/wp081.pdf>>

Torres, Gustavo. 2007. « Defending Guarani ». *Latinamerica Press*. Édition web, 26 septembre. <<http://www.lapress.org/articles.asp?item=1&art=5318>>

Von Tangen Page, Michael, William Godnick et Janani Vivekananda. 2005. *Implementing International Small Arms Controls : Some Lessons from Eurasia, Latin America and West Africa*. International Alert. <<http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/MISAC-CrossRegionalReport01.pdf>>

Sources OEA

CIFTA (Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs, et d'autres matériels connexes). 2004. Déclaration de Bogota sur le fonctionnement et l'application de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs, et d'autres matériels connexes. Bogota, Colombie, 9 mars.

—. 2005. « Méthodologie pour l'élaboration d'une législation-type visant à faciliter l'application effective de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes ». Washington, DC, 14–15 avril.

—. 2007. Le modèle législatif pour le marquage et le traçage des armes à feu. Washington, DC, 23 avril.

—. 2008. Projet de législation-type et commentaires sur les mesures législatives propres à conférer le caractère d'infraction à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Washington, DC, 9 mai.

—. 2008. Engagement de Tlatelolco. Mexico City, 21 février.

—. 2008. Projet de législation-type et commentaires sur le renforcement des contrôles aux points d'exportation pour les armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes. Washington, DC, 9 mai.

—. 2010. Législation-type et commentaires portant sur la confiscation et la saisie d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Washington, DC, 26 avril.

Correspondance d'Alison August Treppel, secrétaire technique, CIFTA, Département de la sécurité publique, OEA, 27 janvier, 29 janvier, 30 janvier, 7 février, 8 février, 24 mai 2012.

OEA (Organisation des États américains). 1997. « A-63 : Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et

- d'autres matériels connexes ». Washington, DC, 14 novembre.
<http://www.oas.org/xxivga/french/reference_docs/Convencion_CIFTA.pdf>
- 2003. Amendments to the Model Regulation for the Control of the International Movement of Firearms, Their Parts and Components and Ammunition—Broker Regulations. Montreal, 17–20 novembre.
 - 2003. Model Regulations for the Control of the International Movement of Firearms, Their Parts and Components and Ammunition—Updated. Montreal, 13 novembre.
 - , Committee on Hemispheric Security. 2005. « OAS Guidelines on Controls and Security of Man-Portable Air Defense Systems (MANPADS) ». Présentation faite au Conseil permanent de l'Organisation des États américains. 25 mai.
<http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_05/CP14717E04.doc>
 - , Assemblée générale. 2006. « Annexe A : Barème transitoire des quotes-parts versées au Fonds ordinaire et appelées à financer le programme-budget de 2007 et celui de 2008 » ; « Annexe B : Projection des versements des États membres dans le programme-budget de 2007 (Document de référence) ». *Trente-et-unième session extraordinaire*. Washington, D.C. 30 et 31 janvier 2006 : Actes et documents. Washington, DC : OEA. 10 avril.
 - 2008. *La Seguridad Pública en las Américas : Retos y Oportunidades*, 2^e édition. Washington, DC : OEA. décembre.
 - n.d. « About CICAD : Mission Statement ». Consulté le 7 février 2012.
<http://www.cicad.oas.org/main/template.asp?file=/main/aboutcicad/about_eng.asp>
 - n.d. « Countries ». Consulté le 7 février 2012.
<http://www.oas.org/en/ser/dia/perm_observers/countries.asp>
- Tittemore, Brian. 1995. « Canada and the OAS : The First Five Years ». Human Rights Brief. <<http://www.wcl.american.edu/hrbrief/v2i3/canada23.htm>>

Sources SICA

- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 2009. *Rapport du Secrétaire général : Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre. A/64/173 du 29 juillet*. <http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/64/173&referer=/english/&Lang=F>
- CASAC (Programme centraméricain pour le contrôle des armes légères). 2010. *Progress Report : Supporting the Fight against Illicit Accumulation and Trafficking of Firearms in Central America and Neighbouring Countries—2010 Report*. Managua : CASAC. Novembre.

- 2012. Boletín informativo, n° 1. Janvier.
<<http://www.sica.int/busqueda/Centro%20de%20Documentaci%C3%B3n.aspx?IDItem=66769&IdCat=50&IdEnt=330&Idm=1&IdmStyle=1>>
- Correspondance d'Erich Constantino Vílchez Ascher, directeur de la sécurité démocratique, Secrétariat général du SICA (El Salvador), 13 mai, 16 juillet 2012.
- Correspondance d'Eva Sacasa Gurdíán, ancienne directrice du CASAC, SICA (Managua), 22 février, 5 mars, 24 avril, 26 avril, 23 mai 2012.
- Correspondance de Hefer Estuardo Morataya Arriaga, directeur du CASAC, SICA, 7 juin, 11 juin 2012.
- Goehsing, Julia. 2006. *A Multi-pronged Approach to Transnational Criminal Networks : The Case of Latin America and the Caribbean*. Document de travail CEPI n° 11. Mexique : Centro de Estudios y Programas Latinoamericanos (CEPI). Mars.
<http://interamericanos.itam.mx/working_papers/11GOEHSING.pdf>
- ODECA (Organisation des États d'Amérique centrale). 1951. Carta de la Organización de Estados Centroamericanos (ODECA) (« Carta de San Salvador »). San Salvador, 14 octobre. <<http://www.sica.int/busqueda/centro%20de%20documentaci%C3%B3n.aspx?IdItem=991&IdCat=28&IdEnt=401&Idm=2&IdmStyle=2>>
- 1962. Carta de la Organización de Estados Centroamericanos (ODECA)—Segunda Carta. Panama, 12 décembre. <<http://www.sica.int/busqueda/centro%20de%20documentaci%C3%B3n.aspx?IdItem=992&IdCat=28&IdEnt=401>>
- PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : Central American Integration System (SICA) ». Consulté le 31 mars 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/5.aspx>>
- SICA (Système d'intégration d'Amérique centrale). 1991. Protocolo de Tegucigalpa a la Carta de la Organización de Estados Centroamericanos (ODECA). Tegucigalpa (Honduras), 13 décembre. <<http://www.sica.int/busqueda/centro%20de%20documentaci%C3%B3n.aspx?IdItem=372&IdCat=8&IdEnt=401>>
- 1995. Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale. San Pedro Sula, 15 mars. <http://www.sica.int/busqueda/busqueda_archivo.aspx?Archi vo=trat_33842_2_19032009.htm>
- 2005. Code de conduite des États d'Amérique centrale relatif au transfert d'armes, de munitions, d'explosifs et autres éléments connexes. León, 2 décembre.
- 2010. « Declaración del Señor Juan Daniel Aleman, Secretario General del Sistema de la Integración Centroamericana ». Quatrième réunion biennale des États, New York, 14–18 juin.
<<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/SICA/BMS4-SICA-S-ORG.pdf>>

- 2011. Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale. San Salvador : Secrétariat général du SICA. Juin.
- « Proyecto CASAC es presentado durante Tercera Conferencia de la CIFTA ». SG-SICA Communiqué de presse, 15 mai. <<http://www.sica.int/busqueda/Noticias.aspx?IDItem=68615&IDCat=3&IDEnt=1&Idm=1&IdmStyle=1>>
- n.d. « Member States ». Consulté le 31 mars 2012. <http://www.sica.int/miembros/miembros_en.aspx?IDEnt=401&Idm=2&IdmStyle=2>
- n.d. « Programa Centroamericano de Control de Armas Pequeñas y Ligeras (CASAC) ». Consulté le 23 mai 2012. <<http://www.sica.int/busqueda/secciones.aspx?IDItem=6888&IDCat=48&IDEnt=330&Idm=1&IdmStyle=1>>

Sources UNASUR

- Bedoya, Jieth. 2012. « Unasur discute crear grupo transnacional contra el crimen ». *El Tiempo*, 3 mai. <http://www.eltiempo.com/justicia/unasur-discute-crear-grupo-transnacional-contra-el-crimen_11713623-4>
- CDS (Consejo de Defensa Suramericano de la UNASUR). 2011. « Meeting of the Work Group in Charge of Developing the Peace, Security and Cooperation Protocol of UNASUR ». <http://www.unasurcds.org/index.php?option=com_content&view=article&id=398%3Areunion-del-grupo-de-trabajo-que-elabora-protocolo-de-paz-seguridad-y-cooperacion-de-la-unasur&catid=65%3Anoticias-generales&Itemid=257&lang=en>
- Correspondance d'Amanda Cowl, assistante spéciale auprès du bureau du directeur, UNLIREC, 2 mai, 6 juin, 8 juin 2012.
- Correspondance de Claudia Carolina Acosta Velasquez, responsable des relations publiques de la présidence *pro tempore* du CDS (Pérou), UNASUR, 4 juillet, 16 juillet, 17 juillet 2012.
- Correspondance de Pablo Avilés Martin, Secrétariat général d'UNASUR (Quito), 17 avril 2012.
- Correspondance de Veronica Gomez Ricaurte, conseillère en affaires internationales, ministère de la défense nationale d'Equateur (Quito), 30 mai, 4 juin, 5 juin 2012.
- ICG (International Crisis Group). 2011. Moving Beyond Easy Wins : Colombia's Borders. Latin America Report n° 40. 31 octobre. <<http://www.crisisgroup.org/en/regions/latin-america-caribbean/andes/colombia/40-moving-beyond-easy-wins-colombias-borders.aspx>>
- Just the Facts. 2011. « UNASUR Finds a Center of Strategic Studies of Defense ». 6 juin. <<http://justf.org/blog/2011/06/06/unasur-finds-center-strategic-studies-defense>>

- UNASUR (Union des Nations d'Amérique du Sud). 2008. « Decision para el Establecimiento del Consejo de Defensa Suramericano de la UNASUR ». Bahia (Brésil), 16 décembre. <http://unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&catid=82:consejo-suramericano-de-defensa&id=329:estatutos-de-creacion-consejo-defensasuramericano>
- 2008. Traité constitutif de l'Union des Nations sud-américaines. Traduction non officielle. Brasilia, 23 mai. <<http://www.unasur.fr/2009/08/07/traite-unasur/>>
 - 2010. Estatuto del Centro de Estudios Estrategicos de Defensa (CEED) del Consejo de Defensa Suramericano. Guayaquil, mai. <http://unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&catid=90:centro-de-estudios-estrategicos-de-defensa-ceed&id=324:estatuto-ceed>
 - 2012. Resolucion/N° 02/2012—Presupuesto Anual De Funcionamiento De UNASUR : Secretaria General de UNASUR 2013 Y De Las Iniciativas Comunes 2013. <<http://www.mre.gov.py/archivos/unasur/download/Res.%20%20-%20Presupuesto%202013.pdf>>
 - 2012. « UNASUR Debate cooperacion regional en crimen transnacional organizado y nuevas amenazas ». 15 février. <http://www.unasursg.org/index.php?option=com_content&view=article&id=516:ultima-unasur-debate-cooperacion-regional-en-crimenasnacional-organizado-y-nuevas-amenazas&catid=66:noticias-unasur>
- UN-LiREC (Centre régional des Nations unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes). 2011. « The High Representative for Disarmament Affairs Highlights the Commitment of the States of the Region to Peace and Disarmament ». Newsletter, mars. <http://www.unlirec.org/newsletter/mars2011/EN_01.htm>

Asie

Sources ANASE

- ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-est). 2007. Convention de l'ANASE sur la lutte contre le terrorisme. Cebu, 13 janvier. <<http://www.aseansec.org/19250.htm>>
- 2008. Charter. Jakarta, 20 novembre. <<http://www.aseansec.org/21829.htm>>
 - 2011. « Joint Statement of the Eighth ASEAN Ministerial Meeting on International Crime (8th AMMTC) ». Bali, 11 octobre. <<http://www.aseansec.org/26694.htm>>
 - n.d. « Overview ». Consulté le 2 février 2012. <<http://www.aseansec.org/64.htm>>
- Correspondance de Farah Monika, responsable technique, ANASE, 16 février, 20 février, 5 avril, 20 mai 2012.

Fortuna Anway, Dewi. 2011. « Timor Leste in ASEAN: Sooner Rather than Later ». *Jakarta Post*. Édition web, 8 mai. <<http://www.thejakartapost.com/news/2011/05/08/timor-leste-asean-sooner-rather-later.html>>

Indonésie. 2009. *National Report 2007–2008 : On Implementation of the United Nations Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects*. Jakarta. <<http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2009@91@2009%2004%2021%20Indonesia%20report.pdf>>

Jakarta Post. Édition web, 17 novembre. <<http://www.thejakartapost.com/news/2011/11/17/asean-review-timor-leste-s-bid.html>>

Jalia, Harry. n.d. « ASEAN's Response to Transnational Crime ». Présentation PowerPoint.

Khalik, Abdul et Muataqim Adamrah. 2011. « ASEAN to Review Timor Leste's Bid ».

Malaisie. 2010. *Report on Malaysia's Implementation of the United Nations Programme of Action to Prevent, Combat, and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects for the Year 2009*. Kuala Lumpur. <<http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2010@119@2010-National-Report-Malaysia%28en%29.pdf>>

PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) ». Consulté le 2 février 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/20.aspx>>

Sources APEC

APEC (Coopération économique de l'Asie-Pacifique). 2001. « Statement on Counter-Terrorism ». 21 octobre. <http://www.apec.org/Groups/SOM-Steering-Committee-on-Economic-and-Technical-Cooperation/Task-Groups/~/.link.aspx?_id=2DC46B18791647C38806763FE730FE37&_z=z>

—. 2002. « Statement on Fighting Terrorism and Promoting Growth ». 26 octobre. <http://www.apec.org/Groups/SOM-Steering-Committee-on-Economic-and-Technical-Cooperation/Task-Groups/~/.link.aspx?_id=BBA2280D170A479CB320F9ED1880FE53&_z=z>

—. 2003. 2003 Leaders' Declaration. 21 octobre. <http://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Déclarations/2003/2003_aelm.aspx>

—. 2004. *APEC Guidelines on Controls and Security of Man-portable Air Defense Systems (MANPADS)*. 17–18 novembre. <<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/N-Instruments/2004-APEC-Controls-Security-of-MANPADS.pdf>>

—. n.d. « Counter-Terrorism Task Force ». Consulté le 9 mars 2012. <<http://www.apec.org/Home/Groups/SOM-Steering-Committee-on-Economic-and-Technical-Cooperation/Task-Groups/Counter-Terrorism-Task-Force>>

—. n.d. « History ». Consulté le 15 février 2012. <<http://www.apec.org/About-Us/About-APEC/History.aspx>>

—. n.d. « Member Economies ». Consulté le 2 avril 2012. <<http://www.apec.org/About-Us/Member-Economies.aspx>>

Correspondance de Michael Chapnick, directeur, Communications et Affaires publiques, Secrétariat de l'APEC, 9 mars, 2 juin 2012.

Correspondance de Sergio Narea, directeur de programme, Secrétariat de l'APEC, 4 mai 2012.

Interview de l'auteur avec Margaret T. Mitchell, responsable des affaires étrangères, Office pour la réduction de la menace des armes conventionnelles, Bureau de la sécurité nationale et de la non-prolifération, Washington, DC, 16 mars 2012.

Interview de l'auteur avec Michael Chapnick, directeur, Communications et Affaires publiques, Secrétariat de l'APEC, Singapour, 7 mars 2012.

Lee, J. H. 2005. « Effective Countermeasures against MANPADS ». Présentation PowerPoint à la Troisième Conférence de l'APEC sur la sécurité du commerce dans la région de l'APEC. Incheon, 25 février.

USDoS (Département d'État des États-Unis), Bureau de la sécurité nationale et de la non-prolifération. 2006. « Sharing Best Practices on Controlling and Detering MANPADS and Implementation of APEC Key Elements for Effective Export Control System ». Présentation PowerPoint à la Quatrième Conférence STAR de l'APEC. Hanoï, 24–25 février.

Sources ASACR

ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale). 1985. Charter of the South Asian Association for Regional Cooperation. Décembre. <<http://saarc-sdmc.nic.in/pdf/charter.pdf>>

—. 1987. SAARC Regional Convention on Suppression of Terrorism. 4 novembre. <http://saarc-sec.org/areaofcooperation/detail.php?activity_id=20>

—. 2004. Additional Protocol to the SAARC Regional Convention on Suppression of Terrorism. 4–6 janvier. <http://www.saarc-sec.org/areaofcooperation/detail.php?activity_id=21>

- 2009. SAARC Ministerial Declaration on Cooperation in Combating Terrorism. 28 février. <http://www.saarc-sec.org/uploads/document/Annex-VI%20of%20CM31%20Déclaration%20-%20Cooperation%20in%20Combating%20Terrorism_20100420033354.doc>
 - 2010. *Sixteenth SAARC Summit, 28–29 avril 2010, Thimphu Silver Jubilee Declaration, « Towards a Green and Happy South Asia »*, 29 avril. <<http://www.saarc-sec.org/userfiles/16thSummit-Déclaration29avril10.pdf>>
 - 2012. « Experts Meet to Strengthen Anti-terrorism Mechanisms ». SAARC News, vol. 19, n° 1. Janvier–mars. <<http://www.saarc-sec.org/userfiles/SAARCNEWS/SAARCNEWS|AN-MAR-121.pdf>>
 - n.d. « Cooperation with Observers ». Consulté le 5 juin 2012. <<http://www.saarc-sec.org/Cooperation-with-Observers/13/>>
 - n.d. « SAARC Conference on Cooperation in Police Matters ». Consulté le 5 juin 2012. <http://saarc-sec.org/areaofcooperation/detail.php?activity_id=20>
 - n.d. « SAARC Drug Offences Monitoring Desk ». Consulté le 5 juin 2012. <http://saarc-sec.org/areaofcooperation/detail.php?activity_id=23>
 - n.d. « SAARC Terrorist Offences Monitoring Desk ». Consulté le 5 juin 2012. <http://saarc-sec.org/areaofcooperation/detail.php?activity_id=21>
- Correspondance de Damayanthie Rajapakse, directeur, Division de l'éducation, des aspects sécuritaires et de la culture, Secrétaire de l'ASACR, 16 avril, 3 mai, 6 juin 2012.
- Correspondance de Roman Hunger, coordinateur spécial des programmes de paix et de désarmement, UNRCPD, 2 février 2011.
- Global Tamil News. 2011. « Interpol Style SAARCPOL? Action to Counter Regional Issues : Gota ». 6 avril. <<http://www.globaltamilnews.net/GTMNEditorial/tabid/71/articleType/ArticleView/articleId/59912/language/en-US/Interpol-style-SAARCPOL-Action-to-counter-regional-issues-Gota.aspx>>
- PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : The South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC) ». Consulté le 2 février 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/26.aspx>>
- UNRCPD (Centre régional de Nations unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique). 2009. « UN Regional Seminar in Nepal to Promote International and Regional Cooperation in Combating Illicit Brokering in Small Arms and Light Weapons in South and Central Asia ». 16 juin. <<http://unrcpd.org.np/news-updates/news.php?nid=34>>

Sources ASEANAPOL

- ASEANAPOL (Chefs de police de l'ANASE). n.d. « A Brief History of ASEANAPOL ». Consulté le 2 juin 2012. <http://aseanapol.org.my/base.cfm?path=news/news_page.cfm?action=action&type=#>
- n.d. « Introduction ». Consulté le 2 juin 2012. <http://aseanapol.org.my/base.cfm?path=news/news_page.cfm?action=action&type=#>
 - Correspondance de Supt. Desy Andriani, directeur, Plans et Programmes, ASEANAPOL Secrétariat, 21 mars, 6 mai 2012.
- Interview de l'auteur avec le commissaire adjoint Lim Kim Tak, directeur, Services de police, Secrétariat de l'ASEANAPOL, Kuala Lumpur, 7 mars 2012.
- Interview de l'auteur avec Supt. Desy Andriani, directeur, Plans et Programmes, ASEANAPOL Secrétariat, Kuala Lumpur, 7 mars 2012.

Sources BIMSTEC

- BIMSTEC (Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération multisectorielle et économique). 2011. « Joint Statement of the Thirteenth BIMSTEC Ministerial Meeting Nay Pyi Taw, 22 January 2011 ». *BIMSTEC Newsletter*, Vol. 46. Janvier. <http://bimstec.org/News_Letter!BIMSTEC%20News%20letter.pdf>
- n.d. « Joint Statement of the Twelfth BIMSTEC Ministerial Meeting Nay Pyi Taw, 11 December 2009 ». Consulté le 31 janvier 2012. <http://www.bimstec.org/12th_MM_details.html>
- Interview de l'auteur avec M. Mozammel Haque, Secrétaire adjoint senior, ministère des Affaires étrangères du Bangladesh, par téléphone, 10 mai 2012.

Sources CCG

- Al-Shorfa. 2012. « GCC Approves Security Agreement, Mulls Gulf Police Force ». 17 mai. <http://al-shorfa.com/cocoon/meii/xhtml/en_GB/features/meii/features/main/2012/05/17/feature-02>
- CCG (Conseil de coopération des États arabes du Golfe). 1981. Charter of the Cooperation Council for the Arab States of the Gulf. <<http://www.gcc-sg.org/eng/indexfc7a.html?action=Sec-Show&ID=1>>
- 2001. Joint Defence Agreement of the Cooperation Council for the Arab States of the Gulf. En arabe. <<http://www.almeezan.qa/AgreementsPage.aspx?id=1527&language=ar>>
 - 2003. « Common Customs Law of the GCC States ». <<http://sites.gcc-sg.org/DLibrary/index-eng.php?action=ShowOne&ID=166>>

- 2004. Counter-terrorism Agreement of the Cooperation Council for the Arab States of the Gulf. En arabe.
<<http://www.almeezan.qa/AgreementsPage.aspx?id=1231&language=ar>>
 - 2006. « Closing Statement of the Session of the Supreme Council (Sessions 1–24) ». <<http://sites.gcc-sg.org/DLibrary/index-eng.php?action=ShowOne&BID=179>>
 - 2009. « The GCC : Process and Achievement ». <<http://sites.gcc-sg.org/DLibrary/index-eng.php?action=ShowOne&BID=333>>
 - 2009. « The Closing Statement of the Thirtieth Session of the Supreme Council of the Cooperation Council for the Arab States of the Gulf (GCC), Kuwait, 14–15 December 2009 ». <<http://www.gcc-sg.org/eng/indexce7c.html?action=Sec-Show&ID=303>>
 - 2012. « Rules of Procedures of Custom Union Committee ». En arabe.
<<http://sites.gcc-sg.org/DLibrary/index.php?action=ShowOne&BID=516>>
- PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). 2010. *Kingdom of Bahrain : Report on Implementation of the United Nations Programme of Action for Preventing, Combating and Eradicating the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects*. En arabe
<<http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2010@15@PoA-Bahrain-2010-A.pdf>>
- Sources CEI**
- CEI (Communauté des États indépendants). 1991. Accord portant création de la Communauté des États indépendants. Minsk : CEI. 8 décembre.
<http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3826~v-Traite_de_Minsk.pdf>
- 1991. Protocol to the Agreement on the Creation of the Commonwealth of Independent States Signed on 8 December 1991 in Minsk by the Republic of Bélarus, the Russian Federation (RSFSR), and Ukraine. Almaty : CEI. 21 décembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=6>>
 - 1992. Agreement on Interaction of the Ministries of Internal Affairs in the Field of Information Exchange. Cholpon-Ata : CEI. 3 août.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=133>>
 - 1993. Charter of the Commonwealth of Independent States. Minsk : CEI. 22 janvier.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=187>>
 - 1997. Model Law on Weapons. Resolution of the Inter-Parliamentary Assembly. Saint-Pétersbourg : CEI. 6 décembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=762>>
 - 1998. Agreement on Cooperation of Border Guard Troops in the Field of Border Control at Crossing Points on Borders of the Participating States of the Commonwealth of Independent States with States That Are not Members of the Commonwealth. Moscou : CEI. 25 novembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=829>>
 - 1998. Agreement on Cooperation of the Participating States of the Commonwealth of Independent States in the Fight against Crime. Moscou : CEI. 25 novembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=848>>
 - 2003. Resolution on Measures to Control the International Transfer of Igla and Strela Man-Portable Air Defence Systems by the Participating States of the Commonwealth of Independent States. Yalta : CEI. 19 septembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=1475>>
 - 2005. Concept of the Unified System of Informational Marking for Explosive Substances, Ammunition and Firearms of the Participating States of the Commonwealth of Independent States. Tbilisi : CEI. 3 juin.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=1786>>
 - 2008. Agreement on Cooperation of the Participating States of the Commonwealth of Independent States in the Fight against the Illicit Manufacture of and Trade in Firearms, Ammunition, Explosive Substances and Explosive Devices. Chisinau : CEI. 14 novembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=2565>>
 - 2009. Agreement on Cooperation in Information Exchange in the Field of Crime Prevention. Astana : CEI. 22 mai.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=2645>>
 - 2009. Resolution on Changing Amounts of Contributions of the Participating States of the Commonwealth of Independent States to the Unified Budget of the CIS Bodies. Yalta : CEI. 20 novembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=2746>>
 - 2010. « Joint Statement of Senior Administrative Officials of EurAsEC, CSTO, CIS, and SCO ». Moscou, 12 octobre. <<http://www.dkb.gov.ru/i/czo.htm>>
 - 2010. Resolution on the Program of Cooperation of the Participating States of the Commonwealth of Independent States in the Fight against Terrorism and Other Violent Manifestations of Extremism for 2011–2013. Moscou : CEI. 10 décembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=2967>>
 - 2010. Resolution on the Interstate Programme of Joint Measures for the Fight against Crime for 2011–2013. Moscou : CEI. 10 décembre.
<<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=2973>>

- . 2011. Resolution on Introducing Changes to the Unified Budget of the Bodies of the Commonwealth of Independent States for 2011. Saint-Pétersbourg : CEI. 18 octobre. <<http://cis.minsk.by/reestr/ru/index.html#reestr/view/text?doc=3209>>
- . n.d. « The Commonwealth of Independent States ». Consulté le 6 juin 2012. <<http://www.e-cis.info/page.php?id=19397>>
- Dolgopopol, Nikolai et Yadviga Yuferova. 2011. « Life after the Divorce ». *Rossiyskaya Gazeta*, N° 5396. Édition web, 2 février. <<http://www.rg.ru/2011/02/02/lebedev.html>>
- Mite, Valentina. 2005. « CIS : Turkmenistan Reduces Ties to “Associate Member” ». Radio Free Europe/Radio Liberty. Édition web, 29 août. <<http://www.rferl.org/content/article/1061002.html>>
- RosBusinessConsulting. 2010. « MFA of the Russian Federation : In 2010, Russia’s Contributions to the CIS Budget Equaled 367.4 Million Roubles, EurAsEC—83.5 Million Roubles, and CSTO—64 Million Roubles ». 13 mai. <<http://www.rbc.ru/rbcfreenews/20100513121331.shtml>>
- Wang, Yamei. 2011. « Turkmenistan to Host Next CIS Summit in 2012 ». Xinhua (Dushanbe). Édition web, 3 septembre. <http://news.xinhuanet.com/english/2010/world/2011-09/03/c_131096005.htm>

Sources CICA

- Bektiyarova, Irina. 2007. « The CICA Secretariat Will Apply to the UN to Receive an Observer Status ». *Panorama* (Almaty). 30 mars. <http://panoramakz.com/index.php?option=com_content&task=view&id=570&Itemid=60>
- CICA (Conférence pour l’interaction et les mesures de confiance en Asie). 1999. Déclaration on the Principles Guiding Relations among the CICA Member States. Almaty : CICA. 14 septembre. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=439&lang=1&parent_id=12>
- . 2002. Almaty Act. Almaty : CICA. 4 juin. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=122&lang=1&parent_id=12>
- . 2004. « CICA Catalogue on Confidence Building Measures (CBMs) ». Almaty : CICA. 22 octobre. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=119&lang=1&parent_id=12>
- . 2006. Declaration of the Second Summit of the Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia. Almaty : CICA. 17 juin. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=122&lang=1&parent_id=12>
- . 2006. *Financial Regulations of the CICA Secretariat*. Almaty : CICA. 14 décembre. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=119&lang=1&parent_id=12>
- . 2007. *Guidelines for CICA’s External Relations*. Bangkok : CICA. 14 mars. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=119&lang=1&parent_id=12>
- . 2008. « Memorandum of Understanding between the Secretariat of the Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia and the Secretariat of the Eurasian Economic Community Integration Committee ». Almaty : CICA. 25 août. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=13&lang=1>
- . 2008. Action Plan on the Implementation of CBMs in the Area of New Threats and Challenges. Almaty : CICA. 23 août. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=434&lang=1>
- . 2010. « On 26–27 May 2010 First Chiefs of Police Meeting of the Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia (CICA) Was Held in Antalya, Republic of Turkey ». 28 mai. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=124&lang=1&news_id=156>
- . 2010. Declaration of the Third Summit of the Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia. Istanbul : CICA. 8 juin. <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=122&lang=1&parent_id=12>
- . 2010. « Evolution of CICA Process as on July 1, 2010 ». <http://www.s-cica.kz/page.php?page_id=141&lang=1&parent_id=477>
- . n.d. « About CICA ». Consulté le 5 juin 2012. <http://www.s-cica.org/page.php?page_id=7&lang=1>
- . n.d. « New Challenges and Threats (Terrorism, Money Laundering, Drug Trafficking, Human Trafficking) ». Consulté le 5 juin 2012. <http://www.s-cica.org/page.php?page_id=23&lang1>
- . n.d. « Secretariat ». Consulté le 5 juin 2012. <http://www.s-cica.org/page.php?page_id=9&lang=1>
- Kazinform. 2010. « OSCE-CICA Forum Can Become a Permanent Dialogue Platform—Kazakh Sec of State-Foreign Minister ». 7 juin. <<http://www.inform.kz/eng/article/2275865>>
- . 2012. « CICA Can Become a Full-fledged International Organization on Interaction and Confidence Building Measures in Asia—N. Nazarbayev ». 2 mars. <<http://www.inform.kz/rus/article/2445546>>
- Mamyrbayeva, Yuliya. 2006. « The CICA Secretariat Started Its Work ». *Izvestiya-Kazakhstan* (Almaty). 22 juin. <<http://www.izvestia.kz/node/6296>>
- Ministère des Affaires étrangères de la Turquie). n.d. « Relations between Turkey and the Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia (CICA) ». Consulté le 15 mars 2012. <<http://www.mfa.gov.tr/relations-between-turkey-and-the-conference-on-interaction-and-confidence-building-measures-in-asia.en.mfa>>

Ministère des Affaires étrangères de Russie. 2011. « Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia (Reference Materials) ». 20 septembre. <<http://www.mid.ru/bdomp/ns-rasia.nsf/3a0108443c964002432569e7004199c0/1c03af9eeb2b627943256d95004d9383!OpenDocument>>

Ministère des Affaires étrangères du Kazakhstan. 2012. « Kazakhstan in Global and Regional Security Issues. Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia ». 16 mai. <<http://portal.mfa.kz/portal/page/portal/mfa/en/content/policy/security/conference>>

Oneindia News. 2007. « CICA to Cooperate with SAARC, SCO ». 18 novembre. <<http://news.oneindia.in/2007/11/18/cica-to-cooperate-with-saarc-sco-1195385649.html>>

OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 2011. « Director of Conference on Interaction and Confidence Building Measures in Asia Addresses OSCE, Stresses Need for Closer Regional Cooperation ». Vienne : OSCE. 5 mai. <<http://www.osce.org/cio/77362>>

Sources EurAsEC

Davlatzoda, Mavjuda. 2008. « Work on Equipping Borders of the EurAsEC States with Inspection and Control Equipment Will Be Continued ». Khovar National Information Agency, 10 décembre. <<http://khovar.tj/rus/archive/4165-rabota-po-osnascheniyu-granic-gosudarstv-eyvrazes-inspekcionno-dosmotrovoy-tehnikoy-budet-prodolzhen.html>>

EurAsEC (Communauté économique eurasiatique). 2000. Traité portant création de la Communauté économique eurasiatique. Astana : EurAsEC. 10 octobre. <<http://www.evrazes.com/docs/view/3>>

—. 2001. Resolution No. 6 of the Interstate Council of the Eurasian Economic Community. « Statute of the Eurasian Economic Community Integration Committee ». Minsk : EurAsEC. 31 mai. <<http://www.evrazes.com/docs/view/7>>

—. 2001. Agreement on Information Interaction of the Eurasian Economic Community Member States on Border Issues. Almaty : EurAsEC. 14 septembre. <<http://www.evrazes.com/docs/view/198>>

—. 2003. Treaty on Cooperation in Guarding External Borders of the Eurasian Economic Community Member States. Moscou : EurAsEC. 21 février. <<http://www.evrazes.com/docs/view/49>>

—. 2003. Agreement on the Common Order of Export Control by the Eurasian Economic Community Member States. Moscou : EurAsEC, 28 octobre. <http://ru.government.kz/docs/z050000098_20051214.htm>

—. 2004. Protocol on Interaction between the EurAsEC Integration Committee Secretariat and the CSTO Secretariat. Moscou : 25 octobre. <<http://www.evrazes.com/docs/view/232>>

—. 2006. « MoU between the EurAsEC Integration Committee Secretariat and the SCO Secretariat ». Beijing, 8 mai. <<http://www.evrazes.com/docs/view/299>>

—. 2006. « MoU between the EurAsEC Integration Committee Secretariat and the BSEC Permanent International Secretariat ». Istanbul, 18 décembre. <<http://www.evrazes.com/docs/view/367>>

—. 2008. « MoU between the EurAsEC Integration Committee Secretariat and the CICA Secretariat ». Almaty, 25 août. <<http://www.evrazes.com/docs/view/300>>

—. 2008. Resolution No. 414 of the Interstate Council of the Eurasian Economic Community on the Suspension of Participation of the Republic of Uzbekistan in the Work of the Eurasian Economic Community Bodies. 24 décembre. <<http://docs.pravo.ru/document/view/16658191/>>

—. 2009. *Report on Priorities and Intensification of Activities of EurAsEC Member States in the Field of Border Policy*. <<http://www.evrazes.com/docs/view/199>>

—. 2010. Resolution No. 504 of the Interstate Council of the Eurasian Economic Community on the Budget of the Eurasian Economic Community for 2011. Astana : EurAsEC. 5 juillet. <<http://base.consultant.ru/cons/cgi/online.cgi?req=doc;base=INT;n=49711>>

—. 2010. « Joint Statement of Senior Administrative Officials of EurAsEC, CSTO, CIS, and SCO ». Moscou, 12 octobre. <<http://www.dkb.gov.ru/f/czo.htm>> ou <<http://www.e-cis.info/page.php?id=18334>>

—. 2010. « The 39th Meeting of the Council of Heads of Customs Services under the EURASEC Integration Committee ». Dushanbe : EurAsEC. 12 novembre. <<http://www.evrazes.com/mezhgossouvet/measure/40>>

—. 2011. « EurAsEC Today ». <<http://www.evrazes.com/i/other/evrazes-segodnya-web.pdf>>

Ozod, Musafirbek. 2008. « Why Uzbekistan Suddenly Decided to Withdraw from the Eurasian Economic Community ». Ferghana News Agency, 15 novembre. <<http://enews.ferghananews.com/article.php?id=2477>>

RIA Novosti. 2008. « Uzbekistan Suspends Eurasec Membership, Moscow Unruffled ». 12 novembre. <<http://en.rian.ru/world/20081112/118264022.html>>

Sources GUAM

Babayeva, Dj. 2009. « GUAM and OSCE Will Cooperate on Specific Programs ». Trend News Agency, 17 septembre. <<http://www.trend.az/news/politics/1542418.html>>

- Correspondance d'Oleh Klynenko, coordinateur de programme, Questions politiques et juridiques, Secrétariat du GUAM, 23 mars 2012.
- Géorgie. 2010. *National Report of Georgia on Implementation of the United Nations Programme of Action to Prevent, Combat, and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects*. <<http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/PoANationalReports/2010@72@PoA-Georgia-2010.pdf>>
- Groupe GUUAM (Géorgie, Ukraine, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Moldavie). 1999. « Statement of Presidents of the Republic of Azerbaijan, Georgia, the Republic of Moldova, Ukraine and the Republic of Uzbekistan ». Washington, DC, 24 avril. <<http://www.guam.org/doc/guam.html>>
- . 2002. Agreement on Cooperation among the Governments of GUUAM Participating States in the Field of Combat against Terrorism, Organized Crime and Other Dangerous Types of Crimes. Yalta : GUUAM. <<http://guam-organization.org/en/node/924>>
- . 2003. Agreement Establishing the GUUAM Virtual Center on Combating Terrorism, Organized Crime, Drug Trafficking and Other Forms of Dangerous Crimes, and the GUUAM Intergovernmental Information Management System. Yalta : GUUAM. 4 juillet. <<http://guam-organization.org/node/810>>
- GUAM (Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM). 2006. Protocol on Cooperation between Operative Units of the Border Guard Agencies of the GUAM Member States. Kiev : GUAM. 22 mai. <<http://guam-organization.org/node/814>>
- . 2006. Charter of the Organization for Democracy and Economic Development—GUAM. Kiev : GUAM. 23 mai. <<http://guam-organization.org/en/node/450>>
- . 2007. GUAM Sectoral Cooperation Development Strategy. <<http://guam-organization.org/en/node/350>>
- . 2007. « Meeting of the GUAM Working Group on Combating Terrorism, Organized Crime and Drug Trafficking in Chisinau ». <<http://guam-organization.org/node/196>>
- . 2008. Protocol to the Agreement on Cooperation among the Governments of GUUAM Participating States in the Field of Combat against Terrorism, Organized Crime and Other Dangerous Types of Crimes of the 20 juillet 2002. Helsinki : GUAM. 4 décembre. <<http://guam-organization.org/en/node/555>>
- . n.d. « History of GUAM ». Consulté le 8 juin 2012. <<http://guam-organization.org/node/242>>
- Mamedov, Djasur. 2006. « Implementing Brussels' Recommendations ». *Voyenno Pro-myshlennyy Kuryer* (Moscou), vol. 38, n° 154. 4 octobre. <<http://vpk-news.ru/articles/3508>>

- Novosvitskiy, Z. 2008. « Azerbaijan and Georgia Have Already Paid Their Entire Contributions to the GUAM 2008 Budget ». Trend News Agency, 4 mars. <<http://www.trend.az/news/politics/1149071.html>>
- Postolachi, Victor. 2007. « Statement on Behalf of the Organization for Democracy and Economic Development-GUAM at the 16th Session of the Commission on Crime Prevention and Criminal Justice ». Vienne, 23–27 avril. <<http://www.mfa.gov.ua/vienna/en/publication/content/11308.htm>>

Sources LEA

- Correspondance de Fadi H. Achaia, Chef de la Section des armes conventionnelles, Département des relations multilatérales LEA, 27 février, 28 février, 12 avril 2012.
- Interview de l'auteur avec Fadi H. Achaia, Chef de la Section des armes conventionnelles, Département des relations multilatérales, LEA, par téléphone, 19 avril 2012.
- LEA (Ligue des Etats arabes). 1998. Convention arabe relative à la répression du terrorisme. Le Caire, 24 avril. <<https://www.unodc.org/tldb/pdf/convention%20arabe%20de%20lutte%20contre%20le%20terrorisme.doc>>
- . 2002. Loi type arabe sur les armes, les munitions, les explosifs et les matières dangereuses. Tunisie. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/LeagueArab/League%20of%20Arab%20States%20Resolution%206625.pdf>>
- . 2003. « Conference on the Implementation, by the Arab States, of the UN Programme of Action on the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons, Co-chairs ». Résumé, Conférence co-organisées par la LEA et l'ONU. Le Caire, 16–18 décembre.
- . 2005. « Statement at the United Nations Second Biennial Meeting of States to Consider the Implementation of the Programme of Action (PoA) to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects (2nd BMS) ». New York, 11–15 juillet.

Sources OCS

- Aris, Stephen. 2008. « L'OCS : poste d'observation sino-russe ». Russie. *Nei.Visions*, N° 34. Septembre, p. 8–9. <http://www.ifri.org/downloads/lfrri_RNV_Aris_SCO_FR.pdf>
- Bailes, Alyson J. K., Pál Dunay, Pan Guangang et Mikhail Troitskiy. 2007. *The Shanghai Cooperation Organization*. Stockholm International Peace Research Institute. Policy Paper n°17. Stockholm : SIPRI. Mai, p. 4–6. <<http://books.sipri.org/files/PP/SIPRI17.pdf>>

- HRIC (Human Rights in China). 2011. *Counter-terrorism and Human Rights : The Impact of the Shanghai Cooperation Organization*. Livre blanc, mars. <<http://www.hrichina.org/sites/default/files/oldsite/PDFs/Reports/SCO/2011-HRIC-SCO-Whitepaper-Full.pdf>>
- Lukin, Alexander. 2007. « The Shanghai Cooperation Organization : What Next? » *Russia in Global Affairs*, n° 2. Édition web, juillet-septembre. <http://eng.globalaffairs.ru/number/n_9132>
- People's Daily Online*. 2011. « SCO, CSTO Vow to Strengthen Counter-extremism Coordination ». 15 juin. <<http://english.people.com.cn/90001/90776/90883/7410852.html>>
- . 2012. « SCO Accepts Afghanistan as Observer, Turkey Dialogue Partner ». 7 juin. <<http://english.peopledaily.com.cn/90883/7839137.html>>
- Pivovarov, Eduard. 2011. « The CSTO Secretariat and the SCO Regional Anti-Terrorist Structure Signed a Protocol on Cooperation ». BELTA News Agency, 14 juin. <http://www.belta.by/ru/all_news/politics/Sekretariat-ODKB-i-Regionalnaja-antiteroristicheskaja-struktura-ShOS-podpisali-protokol-o-sotrudnichestve_i_558946.html>
- PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « The Shanghai Cooperation Organisation (SCO) ». Consulté le 7 juin 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/27.aspx>>
- OCS (Organisation de coopération de Shanghai). 2001. Convention de Shanghai de 2001 pour la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme. Shanghai : OCS. 15 juin. Dans « Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international ». United Nations Publications, 4 mars 2008, 472 pages. <<http://www.unhcr.org/refworld/publisher/ASIA,,,49f5d9f92,0.html>>
- . 2002. Charte de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Saint-Petersbourg : OCS. 7 juin. <<http://www.sectsc.org/EN/show.asp?id=69>>
- . 2004. Agreement on the Database of the Regional Anti-Terrorist Structure of the Shanghai Cooperation Organization. Tachkent : OCS. 17 juin. <<http://www.pavlodar.com/zakon/?dok=03330&ogl=all>>
- . 2007. « MoU between the SCO Secretariat and CSTO Secretariat ». Dushanbe : OCS. 5 octobre. <<http://www.sectsc.org/RU/show.asp?id=112>>
- . 2008. Agreement on Cooperation between the Governments of the Shanghai Cooperation Organization Member States in Combating Illicit Trafficking in Weapons, Ammunition and Explosives. Dushanbe : OCS. 28 août. <http://www.ecrats.com/ru/normative_documents/1660>
- . 2009. SCO-Afghanistan Action Plan on Combating Terrorism, Illicit Drug Trafficking and Organized Crime. <<http://www.sectsc.org/EN/show.asp?id=99>>
- . 2010. Joint Déclaration on SCO/UN Secretariat Cooperation. Tachkent : OCS. 5 avril. <<http://www.sectsc.org/EN/show.asp?id=198>>
- . 2010. Agreement on Cooperation between the Governments of the Shanghai Cooperation Organization Member States in the Fight against Crime. Tachkent : OCS. 11 juin. <<http://base.consultant.ru/cons/cgi/online.cgi?req=doc;base=INT;n=54251>>
- . 2010. « Joint Statement of Senior Administrative Officials of EurAsEC, CSTO, CIS, and SCO ». Moscou, 12 octobre. <<http://www.dkb.gov.ru/ff/czo.htm>>

Sources OTSC

- Correspondance d'Alexandre Bobrov, conseiller du Département de coopération politique, OTSC, 28 mai 2012.
- Correspondance de Nikolai Borduja, general secretary, OTSC, 11 février 2010, 22 février, 11 septembre 2011, 13 mars 2012.
- Interview de l'auteur avec Alexandre Bobrov, conseiller du Département de coopération politique, OTSC, par téléphone, 25 mai, 28 mai 2012.
- Interview de l'auteur avec Anatoliy Vladimirovich Tchontoulov, conseiller du Département de coopération politique, OTSC, par téléphone, 26 mars, 28 mars 2012.
- OTSC (Organisation du Traité de sécurité collective). 1992. Traité de sécurité collective. Tachkent, 15 mai. <<http://www.dkb.gov.ru/b/azb.htm>>
- . 1992. Protocol on Prolongation of the Collective Security Treaty. 15 mai. <<http://www.dkb.gov.ru/b/azf.htm>>
- . 2002. Charte de l'Organisation du Traité de sécurité collective. Chisinau, 7 octobre. <http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3824-v-Charte_de_l_OTSC.pdf>
- . 2006. « Statement of the Organization of the Collective Security Treaty at the United Nations on the Review of Progress Made in Implementing the Programme of Action, New York, June 26-7 July ». <<http://www.dkb.gov.ru/disarmament/azc.htm>>
- . 2011. Plan of Action on Counteracting Challenges and Threats from the Territory of Afghanistan. Moscou, 20 décembre.
- . 2012. *CSTO 20th Anniversary Booklet : 20 Years of Collective Security Treaty Organization*. <<http://www.dkb.gov.ru/a/buklet.pdf>>
- . n.d. « Basic Facts ». Consulté le 14 février 2012. <http://www.odkb.gov.ru/start/index_aengl.htm>
- Radio Free Europe/Radio Liberty. 2012. « Uzbekistan Suspends Membership in CSTO ». 28 juin. <<http://www.rferl.org/content/uzbekistan-csto-suspends-membership/24629244.html>>

Europe

Sources CCR

- CCR (Conseil de coopération régionale). 2010. *Regional Cooperation Council (RCC) Strategy and Work Programme 2011–2013*. Sarajevo : CCR. 17 juin.
<<http://www.rcc.int/pages/0/29/strategy-and-work-programme-2011-2013>>
- . 2011. *Annual Report of the Secretary General of the Regional Cooperation Council on Regional Co-operation in South East Europe 2010–2011*. Sarajevo : CCR. 12 mai.
- CoEU (Conseil de l'Union européenne). 2010. « Décision 2010/179/PESC du Conseil à l'appui des activités de maîtrise des armements menées dans les Balkans occidentaux par le centre régional pour l'Europe du Sud-Est d'échange d'informations pour la réduction des armes légères, dans le cadre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation et le trafic illicites des ALPC et de leurs munitions ». *Journal officiel*, L 80/48. 26 mars. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:080:0048:0051:FR:PDF>>
- Correspondance de Dinka Živalj, porte-parole/chef de l'Unité médias, CCR, 19 avril, 20 avril 2012.
- Correspondance de Jelena Radakovic, assistante de communication, PNUD/SEESAC, 19 avril, 28 mai 2012.
- Correspondance de Sorin Sterie, expert en questions de sécurité, CCR, 1er juin 2012.
- SEESAC (Centre régional d'Europe du Sud-est d'échange d'informations pour la réduction d'armes légères et de petit calibre). 2006. *Combating the Proliferation and Impact of Small Arms and Light Weapons : Stability Pact for South Eastern Europe Regional Implementation Plan (Revised 2006)*. 16 mai.
<http://www.seesac.org/uploads/documents/sp_rip_2006.pdf>
- . n.d. *Standards : RMDs/G (Regional Micro-disarmament Standards and Guidelines)*. Consulté le 18 juin 2012. <<http://www.seesac.org/resources/standards-rmdsg/1/>>

Sources CEMN

- CEMN (Organisation de coopération économique de la mer Noire). 1998. *Charter of the Organization of the Black Sea Economic Cooperation*. 5 juin.
<<http://www.bsec-organization.org/documents/LegalDocuments/statutory/charter/Download/CHARTER%20web%20080630.pdf>>
- . 1998. *Agreement among the Governments of the Black Sea Economic Cooperation Participating States on Cooperation in Combating Crime, in Particular in Its Organized Forms*. 2 octobre.

- <<http://www.bsec-organization.org/documents/LegalDocuments/agreementmou/agree/Downloads/CombatingCrimeAGREEMENT%20071120.pdf>>
- . 2005. *Additional Protocol on Combating Terrorism to the Agreement among the Governments of the Black Sea Economic Cooperation Participating States on Cooperation in Combating Crime, in Particular in Its Organized Forms*.
<<http://www.bsec-organization.org/documents/LegalDocuments/agreementmou/agr3/Download/AddPrTerrorism%20071120.pdf>>
- . 2005. « Statement by H. E. Ambassador Tugay Ulucevik, First Deputy Secretary General of the BSEC Permanent International Secretariat at the Biennial Meeting of States to Consider the Implementation of the UN Programme of Action on Small Arms and Light Weapons ». 12 juillet.
<<http://www.un.org/events/smallarms2005/regional-intlorg-pdf/BSEC.pdf>>
- . n.d. « BSEC ». Consulté le 12 juin 2012.
<<http://www.bsec-organization.org/Information/Pages/bsec.aspx>>
- . n.d. « Member States ». Consulté le 12 juin 2012.
<<http://www.bsec-organization.org/member/Pages/member.aspx>>
- Correspondance de Meltem Güney, directeur général, Secrétariat international permanent de la CEMN, 19 juin, 21 juin 2012.
- Interview de l'auteur avec Marina Naumova, directrice générale, Secrétariat international permanent de la CEMN, par téléphone, 11 juin 2012.
- Kurt, Suleyman. 2006. « Monenegro Denied BSEC Membership Because of Turkish–Greek Rift ». *Today's Zaman*. 6 novembre. <http://www.todayszaman.com/news-Detail_getNewsById.action?load=detail&link=37983>

Sources EUROCONTROL

- Correspondance de Kyla Evans, directrice, Communications et Gestion des relations avec les intervenants, EUROCONTROL, 22–23 mai 2012.
- EUROCONTROL. 2011. « Member Flags and Adhesion Dates ». 31 janvier.
<<http://www.eurocontrol.int/articles/member-flags-and-adhesion-dates>>
- . 2011. *EUROCONTROL : Working Together to Deliver a Single European Sky*. Novembre. <<http://www.eurocontrol.int/sites/default/files/content/documents/official-documents/facts-and-figures/201111-eurocontrol-factsheet.pdf>>

Sources Europol

- Correspondance d'Amber Jitts, Programme sur les armes à feu, la sûreté publique et le terrorisme, Secrétariat général d'INTERPOL, 15 mars 2012.
- Correspondance de Søren Kragh Pedersen, directeur, Communications avec les médias et relations publiques, Europol, 26 avril, 27 avril 2012.
- Europol (Office européen de police). 2005. *2005 EU Organised Crime Report— Public Version*. La Haye : Europol. 25 octobre.
- . 2010. *Integrated EU Approach against the Illegal Trafficking in Heavy Firearms*. OC-SCAN Policy Brief for Threat Notice n° 004-2010. La Haye : Europol. Avril. <https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/heavy-firearms_0.pdf>
- . 2011. « Cash, Diamonds, Drugs, Firearms & People Smuggled in Small Airplanes ». Communiqué de presse, La Haye, 25 janvier. <<https://www.europol.europa.eu/content/press/cash-diamonds-drugs-firearms-people-smuggled-small-airplanes-497>>
- . 2011. *Compte-rendu d'activité d'EUROPOL : Rapport général sur les activités d'Europol*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. <https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/publications/fr_europolreviewfrench.pdf>
- . 2011. *TE-SAT 2010 : EU Terrorism Situation and Trend Report*. La Haye : Europol. <<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/TE-SAT%202010.pdf>>

Sources OSCE

- Interview de l'auteur avec Maria Brandstetter, Responsable MDCS, OSCE, 3 avril 2012.
- Correspondance de Maria Brandstetter, Responsable MDCS, OSCE, 30 mars, 5 avril, 14 mai 2012.
- OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 2000. Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre. Adopté à la 308e séance plénière du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité. Vienne, 24 novembre. <http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/3698~v~Document_de_l_OSCE_sur_les_armes_legeres_et_de_petit_calibre.pdf>
- . 2003. *Guide des meilleures pratiques relatives aux armes légères et de petit calibre*. 1er décembre. <<http://www.osce.org/fr/fsc/13617?download=true>>
- . 2003. *Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles*. Adopté le 19 novembre 2003 à la 407e séance plénière du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité. Vienne, 19 novembre. <<http://www.osce.org/node/15793>>
- . 2004. « Principes de l'OSCE relatifs au contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre ». Décision n° 8/04 du 24 novembre. <<http://www.osce.org/fr/fsc/18433>>

- . 2004. « Éléments standard des certificats d'utilisateur final et des procédures de vérification pour les exportations d'ALPC ». Décision n° 5/04 du 17 novembre. <<http://www.osce.org/fr/fsc/16942>>
- . 2005. « Statement on Behalf of the Organization for Security and Cooperation in Europe by H. E. Ambassador Roman Kirn and H. E. Ambassador Alyaksandr Sychov ». New York, 11–15 juillet.
- . 2008. « Introduction de meilleures pratiques pour prévenir les transferts déstabilisants d'armes légères et de petit calibre par la voie du transport aérien et questionnaire associé ». Décision n° 11/08 du 5 novembre. <<http://www.osce.org/node/34866>>
- . 2008. *Manuel OSCE des meilleures pratiques concernant les munitions conventionnelles*. 15 septembre. <<http://www.osce.org/fr/fsc/33371>>
- . 2008. « Actualisation des principes de l'OSCE pour les contrôles à l'exportation de systèmes portatifs de défense aérienne ». Décision n° 5/08 du 26 mai. <<http://www.osce.org/fr/fsc/32083>>
- . 2010. *Rapport annuel*. Vienne : OSCE.
- . 2011. « Destruction des munitions conventionnelles ». Décision n° 3/11 du 23 mars.
- . 2011. « End-user Certificate for Small Arms and light Weapons ». Modèle. <<http://www.osce.org/fsc/83178>>
- . 2011. « The Continuing Implementation of the OSCE Document on Small Arms and Light Weapons ». Déclaration du président du FSC à la 18^e réunion du conseil ministériel. Vilnius, décembre.
- . 2012. *Handbook of Best Practices at Border Crossings : A Trade and Transport Facilitation Perspective*. 22 février. <<http://www.osce.org/eea/88238>>

Sources OTAN

- Correspondance d'Erin De Glanville, Responsable de l'action sur les armes légères et de petit calibre, OTAN, 8, 9, 10, 14, 20, 21 février, 16 mai 2012.
- Correspondance de Frédéric Peugeot, chef de projet, fonds d'affectation spéciale, OTAN, 13 février 2012.
- Correspondance de Michael Urban, Responsable, Bureau pour les ALPC, section contrôle des armements et coordination, Division des affaires politiques et de la politique de sécurité, OTAN, 7 février 2012.
- Correspondance de Thomas Taylor, spécialiste technique auprès du MSIAC, OTAN, 10–12 février 2012.
- CPEA (Conseil du partenariat euro-atlantique). 2007. Compte-rendu de l'atelier « Les MANPADS sous tous leurs aspects », 12 et 13 juin 2007. EAPC(PC-SALW)N(2007)0009. 5 juillet. <<http://www.nato.int/docu/update/2007/06-june/070612-manpads-f.pdf>>

- OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). 2004. « NATO's Role in the Former Yugoslav Republic of Macedonia ». 6 août. <<http://www.nato.int/fyrom/>>
- 2008. « Trust Fund Projects : Promoting Security and Defence Reform ». Fiche d'information de l'OTAN. Bruxelles : NATO Public Diplomacy Division. Mai.
 - 2011. « The Structured Information Exchange on Projects Pertaining to Small Arms and Light Weapons Ammunition ». Bruxelles : OTAN. 22–23 septembre.
 - 2011. « Fonds d'affectation spéciale des partenariats ». 27 octobre. <http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_50082.htm?selectedLocale=fr>
 - n.d. « La menace constituée par les systèmes antiaériens portables (MANPADS) ». Consulté le 13 février 2012. <http://www.nato.int/cps/en/SID-B26963F1-3277C8BE/natolive/news_7645.htm?selectedLocale=fr>
 - n.d. « Le Plan d'action pour l'adhésion (MAP) ». Consulté le 10 février 2012. <http://www.nato.int/cps/en/SID-B26963F1-3277C8BE/natolive/topics_37356.htm?selectedLocale=fr>
 - n.d. « Le financement de l'OTAN ». Consulté le 10 février 2012. <http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_67655.htm>
 - n.d. « Le Dialogue méditerranéen ». Consulté le 7 février 2012. <http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_52927.htm>
 - n.d. « Le Conseil de partenariat euro-atlantique ». Consulté le 7 février 2012. <http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49276.htm>
 - n.d. « Partenaires : Conseil de partenariat euro atlantique (CPEA) ». Consulté le 7 février 2012. <<http://www.nato.int/cps/fr/natolive/51288.htm>>
 - n.d. « Armes légères et de petit calibre, et lutte contre les mines ». Consulté le 7 février 2012. « Armes légères et de petit calibre, et lutte contre les mines » <http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_52142.htm>
- Towndrow, David et Frédéric Peugeot. 2012. « Armes de petit calibre : des milliers d'entre elles ont été détruites ; il en reste des millions ». Revue de l'OTAN. Édition web, 7 février. <<http://www.nato.int/docu/review/2011/Arms-control/Ammunition-stocks-destruction/FR/index.htm>>

Sources RACVIAC

- Correspondance du Col. Ferdinand Klinser, responsable de la planification et de la liaison pour les organisations d'Europe occidentale et internationales, RACVIAC, 5 juin 2012.
- RACVIAC (RACVIAC – Centre pour la coopération en matière de sécurité). n.d. Rapport d'activité 2011. Consulté le 8 juin 2012. <<http://www.racviac.org/activities/reports11.html>>

- n.d. Activity Report on « Arms Control Symposium », Co-organized with the Ministry of Defence of the Republic of Albania, the Federal Ministry of Defence of the Federal Republic of Germany, the German Federal Foreign Office and the German Institute for International and Security Affairs (SWP), 21–23 November 2011. Consulté le 31 mai 2012. <http://www.racviac.org/downloads/2011/CSE-10_report.pdf>
- n.d. Activity Report on the Conference « Towards a Sustainable Solution for Excess Weapons and Ammunition : Policy, Logistical and Financial Aspects of Excess Weapons and Ammunition Disposal », 30 mai – 1er juin 2011, Pula, Croatie. Consulté le 31 mai 2012. <http://www.racviac.org/downloads/2011/R-01_report.pdf>
- n.d. « MAG & MAG Countries ». Consulté le 31 mai 2012. <<http://www.racviac.org/about/mag-countries.html>>
- n.d. « RACVIAC's Mission ». Consulté le 31 mai 2012. <<http://www.racviac.org/about/mission.html>>

Sources SELEC

- Ambassade des États-Unis, Bucarest. 2011. « Remarks Delivered by Ambassador Mark H. Gitenstein on the Occasion of the Launching Conference of the European Commission's Project to Assist the Transition of the SECI Center to SELEC and the Signing of a Joint Declaration of Support by the Thirteenth Member ». Bucarest, 7 avril. <http://romania.usembassy.gov/policy/remarks/amb_4072012.html>
- Correspondance d'Ervin Dervina, officier de liaison de la police albanaise, SELEC, 13 mars, 29 mars, 5 avril 2012.
- Holtom, Paul. 2006. « An Assessment of Operation Safe Place ». *Connections : The Quarterly Journal*, vol. 5, n° 2. Automne, p. 111–120.
- Interview de l'auteur avec Ervin Dervina, officier de liaison de la police albanaise, SELEC, par téléphone, 7 mars 2012.
- SECI (Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-est). 2011. « Overview of the SECI Center Involvement in Combating Terrorism ». Contribution à la Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, « Prevention of Terrorism ». Strasbourg, 19–21 avril. <<http://www.un.org/en/sc/ctc/specialmeetings/2011/docs/seci-center-overview-antiterrorism.pdf>>
- SELEC (Centre de maintien de l'ordre de l'Europe du Sud-est). 1999. Convention of the Southeast European Law Enforcement Center : Law : Agreement on Cooperation to Prevent and Combat Transborder Crime. Bucarest, 26 mai. <<http://www.selec.org/docs/PDF/SELEC%20Convention%20%5bsigned%20on%2009.12.2009%5d.pdf>>

- 2007. « The Customs Administration in South East Europe (SEE) Joint Their Efforts in Fighting Terrorism ». Communiqué de presse, 2 mai.
<http://www.seccenter.org/p257/2_May_2007>

Sources UD

- Administration fédérale des douanes de la Fédération de Russie. 2010. « Cooperation among Law Enforcement Units of the Custom Union Member States' Customs Services Is Being Strengthened ». 30 septembre.
<http://www.customs.ru/index.php?option=com_content&view=article&id=3028:Укрепляется%20сотрудничество%20правоохранительных%20подразделений%20таможенных%20служб%20государств-членов%20Таможенного%20союза%20&catid=40:2011-01-24-15-02-45&Itemid=2055>
- Finmarket News Agency. 2012. « The Customs Union Commission Passed “Reins of Power” to the Eurasian Economic Commission ». 26 janvier.
<<http://finmarket.ru/z/nws/news.asp?id=2704456>>
- Krotov, Igor. 2011. « Customs Union between the Republic of Bélarus, the Republic of Kazakhstan and the Russian Federation within the Framework of the Eurasian Economic Community ». *World Customs Journal*, vol. 5, n° 2, p. 129–38.
<<http://www.worldcustomsjournal.org/media/wcj/-2011/2/Krotov.pdf>>
- RIA Novosti. 2011. « The Government of Kyrgyzstan Created a Commission to Deal with Accession to the Customs Union ». 15 avril.
<<http://ria.ru/economy/20110415/364806862.html>>
- 2011. « The Customs Union : Fact Sheet ». 19 octobre.
<http://ria.ru/spravka_economics/20111019/464457877.html>
- UD (Union douanière du Bélarus, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie). 2007. Treaty on Establishing a Common Customs Territory and Forming a Customs Union. Dushanbe : UD. 6 octobre.
<http://www.tsouz.ru/Docs/IntAgrmnts/Pages/D_sozdETTiformTS.aspx>
- 2009. « Common List of Goods, Exports or Imports of Which by the CU Member States Are Banned or Restricted When Trading with Third Countries ». 27 novembre.
<http://www.tsouz.ru/db/entr/norm-prav-doc/ediniy_perechen/Pages/default.aspx>
- 2011. Agreement on the Common Order of Export Control by the CU Member States (Draft). 9 décembre. <http://www.tsouz.ru/KTS/KTS33/Documents/P_869_1.pdf>
- 2011. « Calculation of Costs of the Customs Union Commission for 2011 ». 19 décembre. <<http://www.tsouz.ru/eek/RVSEEK/MGS-17/Documents/приложение%20к%20решению%20№16.pdf>>

- 2011. « Corrected Contributions of the Custom Union Member States to the Funding of the Customs Union Commission's Activities in 2011 ». 19 décembre.
<<http://www.tsouz.ru/eek/RVSEEK/MGS-17/Documents/приложение%20к%20решению%20№16.pdf>>
- n.d. « Department of Customs Tariff and Non-tariff Regulation of the Customs Union Commission's Secretariat ». Consulté le 26 mai 2012.
<<http://www.tsouz.ru/AboutKTS/Structure/Pages/DTTR.aspx>>

Sources UE

- Conseil de l'Union européenne. 1998. Code conduite européen en matière d'exportations d'armes. 5 juin.
<<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/08675r2en8.pdf>>
- 2003. Position commune 2003/468/PESC du Conseil du 23 juin 2003 sur le contrôle du courtage en armements. *Journal officiel*, L 156/79. 25 juin.
<<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:156:0079:0080:fr:PDF>>
- 2006. Stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions. Bruxelles : UE. 13 janvier.
<<http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&t=PDF&gc=true&sc=false&f=ST%205319%202006%20INIT&r=http%3A%2F%2Fregister.consilium.europa.eu%2Fpd%2Fen%2F06%2Fst05319.fr06.pdf>>
- 2008. Position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. *Journal officiel*, L 335/99. 13 décembre. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:335:0099:0099:FR:PDF>>
- 2008. « Stratégie de l'Union européenne en matière d'armes légères et de petit calibre ». *Brochure*. <<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/FR-Armes%20legeres-08-internet.pdf>>
- 2010. « Décision 2010/765/PESC du Conseil relative à une action de l'Union européenne contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) par voie aérienne ». *Journal officiel*, L 327/44. 11 décembre. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:327:0044:0048:FR:PDF>>
- 2011. « Décision 2011/428/PESC du Conseil à l'appui des activités du bureau des affaires de désarmement des Nations unies aux fins de la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ». *Journal Officiel*, L 188/37.

- 19 juillet. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:188:0037:0041:FR:PDF>>
- . 2012. Douzième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'ALPC et de leurs munitions C 66/04. *Journal officiel*, C 66/24. 6 mars. <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:066:FULL:FR:PDF>>
- Commission européenne. 2011. *Budget de l'UE 2010 : Rapport financier*. Luxembourg : Office des publications de l'UE.
- Correspondance de Carolin Thielking, Responsable politique et point de contact focal sur les ALPC, Service européen pour l'action extérieure, UE, 9 avril, 13 avril, 19 avril, 23 mai, 4 juin, 10 juin, 11 juin, 12 juin, 13 juin, 14 juin 2012.
- Goffinet, Hadrien-Laurent et Virginie Moreau. 2009. *L'Union européenne et les armes légères : Une pluralité de politiques pour une problématique globale*. Bruxelles : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité. <<http://grip.org/en/siteweb/dev.asp?N=simple&O=757>>
- Interview de l'auteur avec Carolin Thielking, Responsable politique et point de contact focal sur les ALPC, Service européen pour l'action extérieure, UE, par téléphone, 13 juin 2012.
- Parker, Sarah. 2011. *Analysis of National Reports : Implementation of the UN Programme of Action on Small Arms and the International Tracing Instrument in 2009-10*. Occasional Paper n° 28. Genève : Small Arms Survey. <<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP28-Analysis-of-National-Reports.pdf>>
- PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : European Union (EU) ». Consulté le 31 mars 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/10.aspx>>
- UE (Union européenne). n.d. « Pays ». Consulté le 13 juin 2012. <http://europa.eu/about-ue/countries/index_fr.htm>
- . n.d. « Small Arms and Light Weapons (SALW) ». Consulté le 13 juin 2012. <http://eeas.europa.eu/cfsp/salw/index_en.htm>
- . 2012. « EU Statement at the United Nations PrepCom Review Conference on SALW : Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons ». New York, 19 mars. <http://www.eu-un.europa.eu/articles/en/article_11978_en.htm>
- . 2012. « EU Statement at the United Nations PrepCom Review Conference on Small Arms Light Weapons : Instruments to Identify and Trace SALW ». New York, 21 mars. <http://www.eu-un.europa.eu/articles/en/article_11998_en.htm>

- . 2012. « EU Statement at the United Nations PrepCom Review Conference on Small Arms Light Weapons : International Assistance ». New York, 19 mars. <http://www.eu-un.europa.eu/articles/en/article_11996_en.htm>
- . 2012. « EU Statement at the United Nations PrepCom Review Conference on Small Arms Light Weapons : Trade in SALW ». New York, 20 mars. <http://www.eu-un.europa.eu/articles/en/article_11997_en.htm>

Océanie

Sources FIP

- Alpers, Philip et Conor Twyford. 2003. *Small Arms in the Pacific*. Occasional Paper N° 8. Genève : Small Arms Survey. Mars. <<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP08-Pacific.pdf>>
- Correspondance de Claire Elias, Premier secrétaire, Mission permanente de l'Australie auprès des Nations unies, 31 mai 2012.
- Correspondance d'Ioane Alama, conseiller en sécurité régionale, secrétariat du FIP, 23 mars, 2 juin 2012.
- PoA-ISS (Système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies). n.d. « Regional Organizations : Pacific Islands Forum ». Consulté le 4 février 2012. <<http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/22.aspx>>
- Richter, Christopher. 2004. « Security Cooperation in the South Pacific : Building on Biketawa ». *Journal of South Pacific Law*, vol. 8. <<http://www.paclii.org/journals/fjspl/vol08no2/2.shtml>>
- SFIP (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique). 1992. *Declaration by the South Pacific Forum on Law Enforcement Cooperation* (« Honiara Declaration »). <<http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/HONIARA%20Déclaration.pdf>>
- . 1997. *Aitutaki Declaration on Regional Security Cooperation*. 18 septembre. <<http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/AITUTAKI%20Déclaration.pdf>>
- . 2000. « Biketawa Declaration ». <<http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/BIKETAWA%20Déclaration.pdf>>
- . 2002. *Nasonini Declaration on Regional Security*. 15-17 août. <<http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/Nasonini%20Déclaration.pdf>>

- 2009. « Forum Chair on Suspension of Fiji Military Regime from PIF ». Déclaration à la presse 21/09, 2 mai. <<http://www.forumsec.org/pages.cfm/newsroom/press-statements/2009/forum-chair-on-suspension-of-fiji-military-regime-from-pif.html>>
- 2010. *Consolidated Financial Statements for the Year Ended 31 December 2009*. <<http://www.forumsec.org/fj/resources/uploads/attachments/documents/2009%20Accounts.pdf>>
- 2011. *Consolidated Financial Statements for the Year Ended 31 December 2010*. <<http://www.forumsec.org/fj/resources/uploads/attachments/documents/2010%20Signed%20Financial%20Statements.pdf>>
- 2012. *Consolidated Financial Statements for the Year Ended 31 December 2011*. <<http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2011%20Financial%20Statements.pdf>>
- n.d. « Security ». Consulté le 4 février 2012. <<http://www.forumsec.org/pages.cfm/political-governance-security/security/>>

OCO sources

- Correspondance de Clement Taipala, conseiller en application de la loi et sécurité, secrétariat de l'OCO, 22 février, 17 mai 2012.
- Correspondance de Viliame Rova, responsable de l'application de la loi et de la sécurité, secrétariat de l'OCO, 21 février 2012.
- Correspondance du Capt. John Rounds, gestionnaire intérimaire de programme et conseiller en navigation, Programme de transport, Division du développement économique, secrétariat de la Communauté pacifique, 23 avril 2012.
- Interview de l'auteur avec Kulufeinga Anisi Bloomfield, directeur du secrétariat de l'OCO, Suva, 26 septembre 2012.
- Marks, John. 1999. « New Oceania Customs Group Formed ». *Manifest Magazine*, vol. 2, n° 3. Service des douanes australiennes. <<http://www.customs.gov.au/webdata/minisites/nov99/page19.htm>>
- OCO (Organisation douanière d'Océanie). Secrétariat. 2011. *Oceania Customs Organisation : Annual Report 2010*. 8 septembre. <<http://www.ocosec.org/resources/uploads/attachments/documents/Oceania%20Customs%202010%20Annual%20Report.pdf>>
- n.d. « About Us ». Consulté le 4 février 2012. <<http://www.ocosec.org/pages.cfm/about/about-us/>>

PINA (Pacific Island News Association). 2011. « OCO Received \$8 Million from the EU ». 20 décembre. <<http://www.pina.com.fj/?p=pacnews&m=read&o=17644481104eefff11572fd7ed9aa6>>

SFIP (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique). 2006. « SG 8th Oceania Customs Conference ». 16 mars. <<http://www.forumsec.org/pages.cfm/newsroom/speeches/speeches-2006/sg-8th-oceania-customs-conference.html>>

Sources PICP

- Correspondance de Dave Potaka, secrétaire, secrétariat du PICP, 3 mai, 4 mai 2012.
- Correspondance de John van der Heyden, directeur général intérimaire, secrétariat du PICP, 16 février 2012.
- Correspondance d'Harry Lund, responsable des opérations, de la performance et des finances, secrétariat du PICP, 28 septembre 2011.
- Interview de l'auteur avec David Potaka, secrétaire, secrétariat du PICP, Wellington, 23 septembre 2011.
- Interview de l'auteur avec John van der Heyden, directeur général intérimaire, secrétariat du PICP, Wellington, 23 septembre 2011. <http://picp.redjettest.co.nz/wp-content/uploads/2011/10/Beat_3_Oct_2011.pdf>
- Northam, Melissa. 2011. « Armouries ». *PICP Beat*, N° 3. octobre.
- PICP (Chefs de police des îles du Pacifique). n.d. Page d'accueil. Consultée le 27 juin 2011. <<http://www.picp.org/fr/>>
- n.d. « Armouries Project ». Consulté le 3 février 2012. <<http://www.picp.org/projects/capacity-development/armouries/>>
- n.d. « Pacific Patrol Boats Project ». Consulté le 3 février 2012. <<http://www.picp.org/projects/capacity-development/ppb/>>
- n.d. « PICP Strategic Direction : 2009–2014 ». Consulté le 27 juin 2011. <<http://www.picp.org/about-us-2>>

Symboles utilisés dans ce Manuel

Icônes



II. 24. Point de contact (POC) au sein de l'organisation régionale



II. 25. Développement et mise en oeuvre d'instruments légalement contraignants



II. 26. Moratoire sur la production/le transfert et programmes d'action régionaux



II. 27. Coopération des douanes au niveau des frontières et réseaux de partage d'information



II. 28. Action régionale sur les lois, les réglementations et les procédures administratives



II.29 & III. 6, 8. Mécanismes et programmes régionaux pour la gestion et la sécurité des stocks



II. 30 & III.16. Soutien (régional) au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration (DDR)



II. 31. Mesures régionales pour améliorer la transparence



II. 40. Coopération avec la société civile



III. 3. Mise à disposition d'une assistance, notamment technique et financière



III. 4. Promotion de la prévention des conflits et d'une recherche de solutions négociées aux conflits



III. 5, 6. Partage des ressources et des informations sur le commerce illicite des petites armes



III. 6. Assistance sur le développement de législations



III. 6. Assistance sur la répression des infractions



III. 6. Assistance sur le marquage et le traçage



III. 6 & 14. Assistance sur la destruction/l'élimination des stocks excédentaires, non marqués ou insuffisamment marqués



III. 11. Coopération régionale sur le traçage, incluant des mécanismes d'échange de l'information



III. 15. Assistance pour combattre le commerce illicite des petits armes en lien avec d'autres activités illicites



III. 18. Soutien à la recherche axée sur l'action

Langues

A = Anglais **Al** = Allemand **Ar** = Arabe
C = Chinois **E** = Espagnol **F** = Français
N = Néerlandais **P** = Portugais **R** = Russe
***** = Autre

X = langue officielle de l'OR parlée par le POC

x = langue officielle de l'OR non parlée par le POC

X = langue non utilisée par l'OR

Cartes

***** = Quartiers généraux